Francis de CHASSEY

CONTRIBUTION A UNE SOCIOLOGIE DU SOUS-DEVELOPPEMENT L'EXEMPLE DE LA R.I.M.

TOME II

THESE PRESENTEE DEVANT L'UNIVERSITE DE PARIS V
LE 6 MAI 1972

SERVICE DE REPRODUCTION DES THESES
UNIVERSITE DE LILLE III
- 1972 -

Francis de CHASSEY

CONTRIBUTION A UNE SOCIOLOGIE DU SOUS-DEVELOPPEMENT L'EXEMPLE DE LA R.I.M.

TOME II

THESE PRESENTEE DEVANT L'UNIVERSITE DE PARIS V
LE 6 MAI 1972

SERVICE DE REPRODUCTION DES THESES
UNIVERSITE DE LILLE III
- 1972 -

UNIV.
LEIDEN
BIBL.

Troisième Partie

LA SOCIETE MAURITANIENNE

DE 1960 A 1969

CHANGEMENTS SPECTACULAIRES ET EXEMPLARITE

De 1960 - année de son Indépendance - à 1969, la société mauritanienne a connu des changements spectaculaires. Ils peuvent être symbolisés par l'apparition d'une capitale aujourd'hui de 40 000 habitants là où n'existait qu'un fortin colonial, et d'une cité industrielle de 15 000 habitants au coeur du désert là où ne croisaient que quelques caravanes de chameaux.

L'idéologie des dirigeants de cette société ne manque pas de relever ces changements et d'y voir le signe d'un développement rapide. Elle en attribue le mérite à l'heureuse conjonction des qualités internes du régime socio-politique et des intérêts bien compris des capitaux de provenance externe.

> L'essor économique de la R.I.M. est une illustration exemplaire de ce que la coopération entre nations, organismes privés, et organisations internationales, appliquée avec désintéressement et une particulière souplesse d'adaptation, peut réaliser avec un succès retentissant ...
>
> Le climat de stabilité politique et de paix sociale dont la Mauritanie fait le support primordial de son épanouissement économique invite les animateurs d'affaires à y opérer des placements sérieux et sûrs. De nombreux pays, des organismes internationaux par leurs investissements, prouvent combien est méritée la confiance inspirée par la politique ferme et rationnelle de la République dans le but de mettre en valeur toutes ses richesses (1).

Ces thèmes sont volontiers repris par les milieux d'affaires et la presse économique spécialisée en France :

> Deux indicateurs économiques peuvent résumer tous les autres : le produit intérieur brut a triplé en huit ans passant de 16 383 millions de F C.F.A. en 1960 à 47 114 millions en 1968, et le revenu <u>per capita</u> est passé de 17 428 F à 41 000 [estimation officielle, 1970]. Peu de pays du tiers-monde présentent une croissance aussi rapide et offrent ce paradoxe

de combiner une politique extérieure indépendante, un régime politique progressiste et un système économique libéral (2).

Effectivement on ignore souvent que le taux de croissance représenté par de tels chiffres (précisément 20 % de 1959 à 1964, 8 % depuis) place la Mauritanie en tête de tous les Etats africains et malgache (E.A.M.), avant le Gabon et la Côte d'Ivoire. La "cendrillon" de l'A.O.F. serait-elle devenue un modèle de société à la fois indépendante et en voie de développement par la voie du capitalisme libéral ? Pour en juger, il faut analyser successivement les structures socio-économique (I), politiques (II), idéologiques (II), de la nouvelle société; puis la nature de ses relations avec l'ancienne puissance coloniale, demeurée partenaire privilégié (III); enfin son système d'enseignement, le statut et le rôle de sa jeunesse scolarisée (IV). On pourra alors en connaissance de cause apprécier les ruptures et les continuités de cette société indépendante avec les structures traditionnelles et coloniales déjà analysées et essayer de déterminer un type ou système social dont elle relèverait. Car; société indépendante en voie de développement ou société néo-coloniale en voie de sous-développement, de toutes façons, le cas nous apparaîtra, pensons-nous, exemplaire.

I

LES NOUVELLES STRUCTURES ECONOMICO-SOCIALES

1. La transformation de l'économie coloniale ou l'instauration d'un sous-développement structurel

A - Croissance et développement - La formation et l'évolution de la production intérieure brute

Les chiffres cités ci-dessus sur le revenu par tête d'habitant et même sur la croissance annuelle de ce revenu sont exacts. Mais isolés du contexte ils sont évidemment tout à fait insuffisants pour apprécier la nature de la croissance dont il s'agit. Bien plus, ils risquent de masquer la réalité du sous-développement avec lequel ils peuvent coexister. On sait qu'à ce compte le Koweit apparaît presqu'aussi développé que les Etats-Unis et beaucoup plus que le Japon. De même l'établissement d'une série non coordonnée de critères ponctuels propres à la comptabilité des pays industriels ne permet pas de porter un jugement satisfaisant. C'est pourtant ce que faisait en 1966 un expert conseiller du Ministre de l'Economie dans un très officiel et documenté bilan du premier plan dont nous nous servirons abondamment.

> D'une manière générale, l'économie mauritanienne se porte bien. Avec un budget en équilibre, une dette à long terme négociée à des conditions très avantageuses, une balance commerciale largement excédentaire, un avoir en devises de plus de trois milliards de francs C.F.A., la R.I.M. fait partie des rares Etats africains qui peuvent envisager l'avenir avec sérénité.
>
> Cette situation n'est pas le fait du hasard. Elle est due pour une bonne part à la politique d'austérité décidée par le gouvernement depuis l'Indépendance et appliquée à tous les

échelons de la vie publique mais aussi aux apports financiers étrangers qui ne lui ont pas été comptés (3).

De telles méthodes permettent certes d'établir des palmarès de pays moins "attardés" parmi les plus "attardés" et de dire par exemple que grâce à ces critères purement financiers "la Mauritanie se situe à un rang honorable parmi les pays sous-développés" (4). Mais quel est le niveau de vie réel de la majorité de la population et son augmentation effective, quel est le taux d'épargne et d'investissement proprement national et sa croissance, quelle est la progression dans le pays de l'industrialisation vraiment "industrialisante" (5), etc. ? De même, avec de telles méthodes, le sous-développement apparaît comme un point de départ, un fait primitif plus ou moins inexpliqué et fatal. En face de lui, tout investissement de capital est vu comme une aide et un progrès même s'il est longtemps insuffisant pour provoquer le fameux décollage de l'économie.

On ne peut entrer ici dans les discussions techniques qui opposent les économistes qui proposent de distinguer les concepts de croissance et de développement (6) et ceux qui ne jugent pas cette distinction satisfaisante (7). Mais nous adopterions volontiers les critères proposés par G. Dhequois et F. Chevalier (8). Le développement implique la mise en place d'un appareil de production à partir de l'industrialisation qui contient en lui-même les possibilités de son propre développement, en particulier l'exclusion progressive ou brutale d'une domination économique de l'étranger. Il implique du coup la mise en place de rapports sociaux de production permettant la disparition des phénomènes d'exploitation et la généralisation des fruits de ce développement à l'ensemble des agents de l'économie.

Il peut donc y avoir augmentation du produit national limité dans le temps (expansion) ou de longue durée y compris avec changements de structures socio-économiques (croissance) sans développement, c'est-à-dire accompagnée de phénomènes de blocage, de dépendance, d'exploitation et d'inégalités maintenues.

Quoi qu'il en soit de ces distinctions qui seront reprises - et davantage fondées - au terme de cette étude, tous les auteurs cités plus haut envisagent le sous-développement comme une structure de la formation et de la répartition du produit social. Cette structure n'est pas statique et fatale. Elle est déterminée par un processus historique et cause elle-même d'effets récurrents. On saisira mieux dans le prochain chapitre la répartition du revenu national

et ses conséquences. Les Tableaux suivants permettent déjà de repérer la nature de la formation du produit national et ses causes, c'est-à-dire celles de la croissance et du sous-développement de l'économie mauritanienne actuelle.

1. Répartition de la production intérieure brute et du produit intérieur brut par année et par secteurs (en milliards de F C.F.A.)

	1959 (9)	1961 (9)	1964 (10)	1966 (10)	1968 (11)
Secteur primaire	10 300	11 180	14 925	15 000	18 160
dont Agriculture	1 600		3 800	3 800	
Elevage	7 150		10 000	10 000	
Pêche	1 250		775	850	
Divers (gomme..)			350	350	
Secteur secondaire	619	6 170	8 695	12 500	17 115
dont Mines		550	7 262	10 500	15 374
Bâtiments T.P.		5 500	685	1 500	1 741
Industries div.		120	384	500	
Secteur tertiaire	1 096	2 025	6 541	7 300	7 831
dont Transports, Comm.			5 629		5 445
Services			599		1 150
Entreprise publ.			313		1 236
Total : Production int. brute (Valeur ajoutée au prix du marché)	12 016	19 375	30 161	34 800	43 106
Salaires administratifs	2 510	3 400	4 044	4 100	3 838
" entreprises	410	2 450	1 431	2 300	
" ménages			40	100	200
Total : P.I.B.	14 976	25 225	35 696	41 300	47 144

2. Evolution de la formation de la production intérieure brute par année et par secteurs (en pourcentage)

	1959	1961	1964	1966	1968
Secteur primaire (agriculture, élevage, artisanat)	86	58	49	43	42
Secteur secondaire (industrie, bâtiments, T.P., mines)	4	32	29 (dt mines 27)	36 (dt mines 30)	40 (dt mines 36)
Secteur tertiaire	10	10	22	21	18
T o t a l	100	100	100	100	100

Toutes réserves renouvelées sur la précision de ces chiffres,(qui varient souvent sensiblement d'une source à l'autre), surtout s'agissant du secteur "traditionnel" où domine l'autoconsommation et le troc (12), ils nous donnent l'image la plus approchée de la structure et de l'évolution de l'économie mauritanienne. Or il apparaît clairement sur les deux Tableaux que l'essor de cette économie c'est celui du secteur secondaire et que ce secteur lui-même c'est essentiellement les mines, c'est-à-dire la Miferma. C'est uniquement Miferma qui explique les caractères favorables de l'économie mauritanienne signalés plus haut.

La valeur ajoutée par l'activité directe de Miferma constitue, en 1966, près du 1/3 de la P.I.B., en 1968, près des 2/5 et presque autant que celle du secteur traditionnel où subsiste 80 % de la population alors que la société emploie 4 000 Mauritaniens. La croissance de la production globale suit très exactement celle de Miferma. Si le P.I.B. a augmenté de 9,9 milliards de F C.F.A. entre 1959 et 1962, Miferma y contribue pour 7,3 milliards principalement par l'importation de capital fixe (d'où le gonflement du poste bâtiments-T.P. et sa chute brusque ensuite). Si de 1962 à 1964 il continue de progresser de 20 % par an environ, c'est - l'importation de gros équipement terminé - le démarrage et le développement

très rapide de la production minière qui en rend compte. Enfin si le P.I.B. ne progresse plus que de 8 à 9 % par an environ depuis 1965, c'est que la production minière n'augmente que beaucoup plus lentement (13).

On a déjà parlé à la fin de la Deuxième Partie de l'origine de la société fondée en 1953 et de ses projets. Il convient maintenant d'étudier de plus près la nature de son activité commencée en 1960, de ses causes et de ses effets.

B - Causes et effets de l'implantation de Miferma : une économie excentrée

a) La conjonction des intérêts du capitalisme européen d'après-guerre et des espoirs de la nouvelle classe dirigeante

Pour comprendre l'implantation de Miferma, il faut d'abord la replacer dans le cadre de la prise de contrôle par l'impérialisme d'après-guerre des sources de matières premières des pays dits sous-développés, en particulier du fer (14).

Depuis vingt ans, de 1950 à 1970, la production mondiale d'acier a plus que triplé passant de 180 à près de 600 millions de tonnes. En 1970 comme en 1950, 85 % de cette production mondiale, pays socialistes exceptés, est concentrée en Europe occidentale, aux U.S.A. et au Japon. En 1950, ce groupe de pays trouvait dans son propre sous-sol 85 % de ses besoins en minerai de fer. En 1970, un trafic maritime doit amener à ces pays à travers les mers de l'hémisphère sud 200 millions de tonnes de minerai.

Les Américains et les Japonais furent les premiers à s'intéresser aux gisements à ciel ouvert et à très haute teneur du Chili, du Brésil, du Vénézuéla, de l'Australie. Mais dès 1950 la faible teneur, les qualités peu diversifiées (fines et agglomérées), les prix de revient élevés et la concurrence d'une part, les besoins sans cesse accrus et la diminution très importante des frêts maritimes grâce à des navires de charge à très gros tonnage d'autre part, amenèrent la plupart des grosses entreprises sidérurgiques européennes à reconstruire ou à construire leurs usines "sur l'eau" (Dunkerque-Usinor, Imjuiden, Tarente, Gênes, Port-Talbot) et à rechercher leur matière première outre-mer. Dans ces conditions, le fer de la sebkha d'Idjill devenait très intéressant pour l'Europe :

très haute teneur, qualités diversifiables, proximité des utilisateurs, possibilité d'exploiter à ciel ouvert avec une main-d'oeuvre bon marché et d'accueillir les plus gros minéraliers dans la baie de Port-Etienne. Il valait la peine de surmonter d'énormes obstacles techniques et d'investir un capital fixe très important. Nous avons déjà noté que les premières études furent entreprises dès 1952 mais que ce n'est qu'en 1960 que le prêt de 16 milliards de F C.F.A. obtenu de la B.I.R.D. permit le démarrage des travaux d'installation.

Cette installation a exigé de 1960 à 1963 des travaux considérables : construction d'un port minéralier, d'une voie ferrée de 650 km à travers le Tiris-Zemmour et contournant le Rio de Oro, de deux villes de 5 000 habitants (Cansado et Zouerate), de 60 km de routes bitumées, etc. Les investissements ont dépassé 40 milliards de dollars. Avec les travaux nécessaires à l'ouverture des gisements de Rouessa (1965) et de F'Derik (1967), les recherches pour l'enrichissement des débris et découvertes de nouvelles réserves, le montant global des investissements avant amortissement, de 1960 au 31.12.1969, serait de 56 082 millions de F C.F.A. Au rythme actuel d'extraction (9 millions t/an), la mine pourrait être encore exploitée une quinzaine d'années.

Le projet initial prévoyait une extraction de 4 millions de tonnes jusqu'en 1969 et de 6 millions ensuite. C'est, selon la société, en raison de la baisse mondiale du minerai - qui a atteint 30 % au cours de la décade - que "la cadence d'extraction a été accélérée pour maintenir la rentabilité de l'entreprise et payer les redevances escomptées par l'Etat" (15) mauritanien. Cette accélération se lit sur le Tableau suivant :

3. Exportations de Miferma 1963-1969 (16)

	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969
Millions de tonnes	1 292	4 983	5 965	7 157	7 448	7 703	8 576
Millions de F C.F.A.	2 712	10 655	13 020	15 591	15 374	15 728	17 109

Le capital de 13 milliards 300 millions de F C.F.A. se répartit comme suit :

Groupe français	55,80 %	dont B.R.G.M. (secteur public)	23,89
		sidérurgie (Sidelor, Denain)	14,19
		banques (Cofimer, Rotschild)	17,42
Groupe britannique	19 %	(B.I.S.C. Ore. Ltd)	
Groupe italien	15,20 %	(Finsider)	
Groupe allemand	5 %	(Thyssen)	
Etat mauritanien	5 %		

On voit que d'une part ce capital appartient pour 56 % à des intérêts français privés ou publics, d'autre part que les propriétaires de la moitié environ des actions sont de grandes entreprises sidérurgiques européennes. Les comptes financiers de Miferma ne sont pas ouverts au premier venu, pas plus que ceux de ses exportations réelles. La société déclare (17) n'avoir pas fait de bénéfices jusqu'en 1965 inclus. Depuis 1966, les bénéfices distribués aux actionnaires seraient les suivants :

1966	273 millions
1967	929 millions
1968	1 074 millions
1969	1 528 millions
Total	3 354 millions

Le total constituerait une rémunération annuelle moyenne des capitaux de 2,6 % seulement. Mais on souligne que dans les quatre dernières années la progression des bénéfices distribués est rapide et que le bénéfice net en 1969 représente environ 10 % du capital et plus de 7 % du chiffre d'affaires. On souligne enfin que "Miferma est d'abord une société de sidérurgistes européens. Son objectif premier est d'assurer à ses membres un approvisionnement régulier de minerai de fer de haute teneur en provenance d'une source relativement proche des lieux d'utilisation" (18).

En effet les plus gros et fidèles clients de Miferma sont justement les quatre groupes européens qui sont aussi ses actionnaires majoritaires. Ils se sont du reste engagés à acheter chaque année plus de 3 millions de tonnes de minerai, mais à des prix réduits. Cela signifie qu'ils se vendent à eux-mêmes la production au prix

le plus bas possible. Dans ces conditions la baisse de 30 % du prix du minerai entre 1960 et 1968 ne doit pas trop les affecter puisque dans le même temps les prix de l'acier qu'ils fabriquent augmentait en Europe de 20 % environ. Du reste la loi de l'offre et de la demande ne saurait tout uniment expliquer cette baisse car elle ne joue que pour une quantité marginale des tonnages commercialisés. C'est au niveau du marché mondial que s'opère le contrôle des prix du minerai de fer par quelques grands trusts qui maîtrisent, directement ou indirectement, la production du tiers-monde. Ceux-ci (avec l'Australie) fournissant maintenant la moitié du fer européen, les 3/5 du fer des U.S.A. et la totalité du fer japonais, cette emprise ne se relâchera pas volontiers de sitôt. On prévoit en effet que d'ici à 1980 la production d'acier devrait atteindre 980 millions de tonnes contre 580 en 1969.

Quant à la France, elle posséderait assez de réserves pour satisfaire ses besoins et ceux d'une partie de l'Europe. Mais il s'agit d'un fer de faible teneur et non compétitif. Depuis 1965, le fer de la Kedia d'Idjill revient moins cher à la sidérurgie lorraine que la minette... de Lorraine. On ferme donc des puits et on licencie des ouvriers. Depuis 1965 également, la Mauritanie est le premier importateur de minerai en France.

Tel est un aperçu de la stratégie mondiale dans laquelle se situe Miferma.

b) Les espoirs de la classe dirigeante mauritanienne

Dans cette stratégie, à l'échelle de la France, il faut rappeler les initiatives de l'Etat à l'égard de la sidérurgie française comme du jeune gouvernement mauritanien.

On sait en effet le soutien apporté par le gouvernement à la sidérurgie nationale pour qu'elle arrive à rattraper son retard technologique, qu'elle réponde à la demande intérieure et devienne compétitive sur le marché international (19). En Mauritanie ce soutien se matérialisa non seulement par l'importante participation publique française au capital de Miferma, mais aussi par un "accompagnement" politique très complet, une aide financière et un appui militaire efficace du jeune gouvernement mauritanien non encore indépendant. Comme on l'a noté plus haut, Georges Chaffard avait certainement raison de souligner l'intérêt pour la France d'une Mauritanie souveraine dans les limites de ses frontières coloniales.

On peut se demander dans ces conditions quel était le pouvoir de négociation et de décision des partenaires mauritaniens, "propriétaires" du minerai.

En tout cas, dans les années 60 qui virent en même temps l'aménagement définitif de l'Etat indépendant et celui de Miferma, un climat d'optimisme, sinon d'euphorie, régnait parmi les jeunes responsables mauritaniens et leurs conseillers techniques français. C'est ce climat qui est évoqué lyriquement dans le livre d'une journaliste paru à la même époque :

> L'année 1967, avec un budget de 4 850 millions de F C.F.A., marquerait donc, avec un net excédent des recettes sur les dépenses, le début de l'âge d'or promis par les mines aux grands nomades de la R.I.M. (20).

Ces prévisions optimistes sont développées de manière beaucoup plus technique... et plus prudente dans le livre, paru en 1964, d'un expert économique français, ancien conseiller du Président de la République, préfacé par ce dernier et par le Pr Byé. Son titre est significatif : Croissance économique et impulsion extérieure. Etude sur l'économie mauritanienne (21).

On peut résumer ainsi les arguments énoncés dans cet ouvrage en faveur de Miferma comme clé et moteur du développement économique mauritanien :

- D'abord les effets directs qui vont produire ce que l'auteur appelle une "croissance juxtaposée". L'économie mauritanienne va comporter un secteur capitalistique entièrement nouveau qui lui permettra de :

  . Doubler son produit national
  . Tripler son produit commercialisé en accédant au marché international
  . Quintupler ses exportations
  . Augmenter les ressources fiscales de l'Etat de plus de 100 %
  . Distribuer des revenus salariaux privés cinq fois plus importants.

- Ensuite les effets indirects et induits sur la région d'implantation de Miferma :

  . Construction de villes et multiplication des activités secondaires et tertiaires annexes (infrastructure et commerce)
  . Rattachement économique de l'Adrar grâce au chemin de fer et essor du marché d'Atar
  . Structures d'accueil stimulant des industries nouvelles (pêche) à Port-Etienne.

- Effets indirects enfin sur l'ensemble de l'économie mauritanienne :

. Augmentation et concentration de la demande en produits locaux : viande, légumes, etc.
. Surtout transfert par l'Etat des sommes représentant sa part de bénéfice dans les secteurs et les régions moins favorisées mais vitales, c'est-à-dire essentiellement dans l'économie rurale.

Ces deux dernières séries d'effets doivent transformer la "croissance juxtaposée" en "croissance diffusée" et permettre à la Mauritanie d'accéder au "développement" authentique.

A vrai dire, tout au long de l'établissement de ces prévisions complexes et souvent chiffrées, l'auteur manifeste tant de réserves, il marque si bien les limites de ce mode de croissance et les risques de blocage à chaque étape cruciale du processus qu'on a l'impression parfois d'être devant une démonstration a contrario du caractère extrêmement difficile, voire miraculeux, d'un véritable développement d'une "petite nation" à partir d'une "grande firme" internationale, ou "grande unité interterritoriale" (22). Aussi bien l'auteur n'envisage-t-il pas comme possible une autre voie de développement pour la Mauritanie. Il souligne pourtant clairement que le premier résultat de l'implantation de Miferma sera d'instaurer une économie dualiste typique du sous-développement et que le dépassement de ce dualisme repose sur la volonté de l'Etat mauritanien et sur son intervention efficace, en particulier sur l'usage qu'il fera de ses nouvelles ressources et l'impulsion qu'il fournira au secteur rural traditionnel.

Quoi qu'il en soit c'est en vertu de cette théorie et de ces perspectives, du côté mauritanien, que la convention liant la société européenne et l'Etat mauritanien a été signée le 10 juin 1959, plus d'un an avant son Indépendance.

Miferma s'engage à verser à l'Etat pendant sa période d'installation 5 % de la valeur globale des biens d'équipement importés. Mais le montant global de la fiscalité ainsi touchée est considéré comme une avance à déduire ensuite par tranches successives de la fiscalité des premières années d'exploitation. Pendant cette phase d'exploitation, tant qu'il n'y a pas de bénéfices, la société verse une royalty équivalent à 6 % du prix du minerai F.O.B. à Port-Etienne tant que la production ne dépasse pas 6 millions de tonnes, de 9 % au delà (en fait, dès 1964). Quand l'exploitation de-

vient bénéficiaire (en fait, 1966), il y a partage par moitié des bénéfices.

En échange, la société reçoit pour une durée de trente ans des concessions étendues à Caurado (Port-Etienne), au pied de la Kedia d'Idjill et le long de la voie de chemin de fer. Il lui est reconnu une totale liberté de décision "couvrant la structure et la gestion technique, administrative et financière" d'elle-même et de ses filiales, en particulier du mouvement de ses fonds et capitaux à l'intérieur et à l'extérieur. Enfin elle bénéficie pour la même durée d'un régime fiscal favorisé : exonération pendant cinq ans des droits à l'importation sur les biens d'équipement et pendant cinq ans de l'impôt sur les B.I.C. (23), etc.

c) Les effets réels de l'implantation de Miferma

Il est possible aujourd'hui de commencer à évaluer les effets réels de l'implantation de Miferma par rapport aux effets escomptés dix ans auparavant et par là même de porter une première appréciation sur le modèle "de croissance par impulsion extérieure" dont les experts faisaient miroiter les promesses aux Mauritaniens.

Les effets appelés plus haut "directs" paraissent impressionnants. De 1959 à 1968, le produit intérieur brut n'a pas doublé, il a triplé (cf. Tableau 1), soit un taux de croissance moyen de 13 %. Le budget de l'Etat dont 50 à 60 % des dépenses étaient réglées avant 1959 par des apports extérieurs est devenu, comme on verra dans le paragraphe suivant, indépendant de ces subventions en 1964. Depuis 1965, son solde annuel est même positif. Enfin la balance commerciale toujours déficitaire avant 1960, déficit se montant à 7 ou 8 milliards par an dans les deux premières années de l'Indépendance, devient très excédentaire à partir de 1964.

Mais on a dit plus haut que la croissance de ce P.I.B. était essentiellement celle de Miferma qui en constituait en 1968 près d'un tiers. On verra que les apports directs et indirects de Miferma constituent entre 30 et 40 % du budget de l'Etat. Enfin le Tableau suivant montre que Miferma assure 85 à 90 % des exportations, et que c'est uniquement à lui qu'est dû l'excédent de la balance.

4. Balance commerciale de la R.I.M. de 1961 à 1970 (24)

	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	196
Importat.	7 683	8 806	7 413	3 879	6 139	5 678	8 408	9 341	11 76
Exportat.	432,2	687,2	3 475	11 307,1	14 219	17 089	18 219	18 204	20 01
(dt Miferma)			2 712	10 655	13 020	15 591	15 734	15 728	17 10
S o l d e	-7251,2	-8 108,8	-4 038	+ 6 428	+ 8 180	+11 411	+ 9 811	+8 863	+ 8 25

La croissance de l'économie mauritanienne, c'est donc fait la croissance de Miferma. Il est vrai que cette croissance produit ce qui a été appelé plus haut des "effets induits". Deux cités, estimées en 1969 à 11 000 habitants chacune, Zouerate - Fo Gouraud et Causade, ont été édifiées. Mais elles sont entièremen dépendantes de Miferma. Les activités secondaires (infrastructur et tertiaires (commerce) qu'elles ont demandées ou suscitées son dirigées à 85 % ou contrôlées par la société elle-même ou ses fi liales : sociétés d'aconnage, de manutention, de transports aéri et ferroviaire, d'hébergement, etc., et jusqu'aux économats de c tégorie A (cadres européens) et B (ouvriers africains). Une seul activité indépendante a sans doute profité des aménagements de l Baie du Lévrier, c'est l'industrie de la pêche dont on verra les avatars plus loin.

Au total, ces effets induits ont été bien moindres que promis. Ni l'économie du Tiris-Zemmour, ni celle de l'Adrar n'on été touchées par l'essor de Miferma sinon indirectement par les laires distribués aux Mauritaniens.

Toutes les sociétés susdites importent ce dont elles o besoin, y compris les économats, le lait et une bonne part de la viande, et réexportent éventuellement les profits. Le marché d'A en particulier a continué à péricliter à cause de la fermeture d frontières marocaines et du départ de la garnison française. Mif ma n'absorbe qu'une partie de la production de primeurs spontané produite sous palmeraies à usage de cette garnison. Enfin ce que

l'auteur appelait "effets indirects" est pratiquement nul. Mais comme il disait que ces effets dépendaient de la volonté de l'Etat, nous nous l'expliquerons plus loin.

Cela suffit déjà, nous semble-t-il, pour conclure dans les termes cités plus haut que "la croissance impulsée de l'extérieur" est bien demeurée une "croissance juxtaposée" et qu'elle n'a pas pu se transformer en "croissance diffusée"; nous dirions plutôt - dans le langage de Samir Amin - une croissance extravertie ou excentrée, sans aucun effet d'entraînement sur l'économie globale. Cet auteur fait remarquer que la partie du produit minier (déterminant à 90 % cette croissance) qui revient à la Mauritanie est très limitée : au plus, par an, 1 milliard de salaires versés aux 3 000 ouvriers et employés nationaux de la société et 1,5 milliard versé à l'Etat, soit moins de 7 % du P.I.B. et moins de 20 % de la valeur ajoutée dans le secteur minier (25).

Par contre, la balance des paiements montre que la part prélevée par le capital étranger qui assure cette croissance déséquilibrée n'est pas négligeable : aux revenus des investissements (moyenne annuelle 1965-1967 : 1,7 milliard) s'ajoutent une grande partie des "services privés" transférés au titre de règlements de services extérieurs par les compagnies minières (moyenne annuelle : 2,6 milliards), les remboursements de capitaux empruntés à long terme et payés sur les profits bruts de la Miferma (moyenne annuelle : 1,8 milliard), enfin l'épargne privée européenne transférée (moyenne annuelle : 0,6 milliard)(25).

C - La situation économique de l'Etat : une économie dominée

Le projet théorique de développement à partir de l'impulsion extérieure soulignait fortement que, pour que la croissance juxtaposée devienne une croissance diffusée, la politique économique et financière de l'Etat était fondamentale. Non point du tout que l'auteur préconise une main-mise sur les moyens de production et une planification autoritaire; mais il voyait la nécessité d'une redistribution des revenus et d'un transfert des capitaux d'un secteur à l'autre par une politique budgétaire appropriée et une orientation planifiée des investissements extérieurs, afin d'éviter des distorsions dans la croissance; en particulier sur l'usage qui devait être

fait de la part des bénéfices de Miferma reçue par l'Etat : "ce qu'il faut c'est que le budget national d'équipement puisse constituer à lui seul la base d'une politique continue du développement"(26). On peut déjà se demander aujourd'hui ce qu'il en a été.

a) Le budget de l'Etat. Fonctionnement et développement. Recettes et dépenses

Le budget de l'Etat mauritanien a vu son volume augmenter de 125 % environ en neuf ans :

5. Evolution des budgets primitifs de 1960 à 1969 (27)
(en millions de F C.F.A.)

	1960	1962	1964	1966	1968	1969
Fonctionnement	2 993	4 078	5 034	4 710	6 296	7 083
Equipement		190	1 000	200	285	435

Ce qui a caractérisé essentiellement la politique budgétaire de l'Etat pendant ces années, c'est la pratique d'une gestion "d'austérité et de rigueur" afin d'arriver à un budget équilibré et indépendant des subventions extérieures.

Cette politique a abouti, comme en témoigne le Tableau suivant :

6. Evolution des moyens budgétaires depuis 1960 (28)

	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969
Ressources propres en %	43	63	66	69	80	88	100	95	100	98,5
Aide extérieure en %	57	37	34	31	20	12		5		1,5

C'est en mai 1963, au Congrès de Kaédi, qu'il fut décidé de renoncer totalement dès l'année suivante aux subventions d'équilibre françaises du budget de fonctionnement. Depuis 1965, l'exercice budgétaire annuel dégage un excédent d'une moyenne de 300 millions au lieu du déficit antérieur. Pour voir par quels moyens ce but a été atteint, il faut analyser brièvement la structure des budgets de fonctionnement et d'équipement.

7. Evolution de la répartition des recettes 1960-1970 (en pourcentage) (29)
- Budget de fonctionnement -

	1960	1965	1967	1970
Impôts directs	12	21	15,5	24
Impôts indirects	26	64	65,5	67
Subventions françaises	62			
Divers		15	19	9

On voit que l'essentiel des recettes du budget de fonctionnement est fourni par les impôts indirects à partir du moment où il n'est plus apporté par les subventions d'équilibre françaises. Ce qu'une analyse plus détaillée révèle, c'est que près des deux tiers de ces impôts indirects, soit 25 à 30 % des recettes globales, représentent les redevances de Miferma versées en vertu du régime fiscal de longue durée. Depuis 1965, ces redevances sont calculées uniformément sur la base d'une perception de 9 % des recettes d'exportation de la firme. On estime qu'elles représentent une moyenne de 1,5 milliard de F C.F.A. par an et qu'elles se montent, entre 1960 et 1969, à une somme totale de 9,5 milliards de F C.F.A. (sur un total budgétaire, pour les mêmes années, de 40 milliards environ). Cette somme dépasse largement la moitié des bénéfices déclarés par Miferma à partir de 1966 seulement, soit 1,75 milliard, et des divers droits d'entrée qui devaient revenir, selon la convention, à l'Etat mauritanien. L'excédent est considéré comme une avance ou un

crédit fait par Miferma sur les bénéfices futurs. Autrement dit, l'Etat mauritanien est débiteur de Miferma (30).

Mais la part de Miferma dans le budget de fonctionnement ne se limite pas à ces 25 % de redevance. Il y a encore dans les impôts indirects les droits de douane payés sur les produits de consommation importés par Miferma, pour ses coopératives par exemple, et les taxes sur les marchés passés par elle avec d'autres sociétés (400 millions en 1969); dans les impôts directs, les impôts sur les revenus du personnel de la firme, particulièrement élevés chez les Européens (500 millions en 1969). Au total, directement ou indirectement, c'est 46 % du budget dans les années 1966, 35 % dans les années 1970 qui seraient alimentés par l'entreprise minière.

Pour une autre part importante, 30 % environ, les recettes du budget seraient fournies par les impôts sur les revenus des fonctionnaires et par les taxes sur biens et services consommés par l'Etat, c'est-à-dire engendrées par... ses propres dépenses budgétaires. Ce ne sont donc que les 30 à 35 % restants qui proviennent des activités productrices du territoire national autres que Miferma. Encore s'agit-il surtout des entreprises étrangères ou liées à l'étranger installées dans les villes car, en 1966 encore par exemple, on estime que les impôts sont recouvrés à 95 % à Nouakchott, Port-Etienne et Zouerate, mais qu'ils ne le sont qu'à 36 % chez les éleveurs nomades qui forment la majorité de la population (31).

Deux tendances fondamentales se détachent de cette analyse. D'une part l'Etat mauritanien pour fonctionner se nourrit essentiellement d'activités étrangères à l'économie proprement productive mauritanienne, enclavées et excentrées. D'autre part la totalité du revenu additionnel créé par l'extraction et le transport du minerai se trouve absorbée par cet entretien de l'Etat et non pas affectée au développement du secteur productif proprement mauritanien comme il était prévu. C'est le prix coûteux de l'indépendance budgétaire. Les redevances de Miferma ont dû remplacer les subventions de la France.

8. Répartition des dépenses du budget de fonctionnement (32)

	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968
Total	3 146	3 736	4 606	4 331	4 137	4 164	4 408	4 979	5 373
Personnel	1 479	1 400	2 085	2 338	2 357	2 311	2 383	2 620	2 796
Equipement	967	1 188	1 449	1 233	1 048	836	818	1 050	1 032
Entretien	169	79	101	107	81	109	107	134	93
Transferts & participations	459	493	732	547	431	694	701	878	995
Dette publique	71	576	239	106	220	214	397	301	457

On remarque que les dépenses globales augmentent (avec les recettes) de 1960 à 1962, plafonnent de 1963 à 1966 - c'est la période d'austérité - et croissent de nouveau avec les apports réguliers de Miferma. Le service de la dette publique reste toujours relativement modeste. Ce sont les dépenses de fonctionnement des services (personnel et équipement) qui absorbent les 3/4 ou les 4/5 du budget. Mais celles affectées à la rémunération du personnel croissent entre 1960-1963, puis 1966-1969 et ne sont que contenues entre 1963-1966. Les dépenses d'équipement par contre sont fortement réduites dès 1963 et n'augmentent à nouveau que lentement après 1966.

L'étude de la répartition des dépenses par catégories administratives montre que, pendant la période d'austérité, ce furent les dépenses des services d'administration générale et surtout économiques qui furent réduites ou contenues et non celles affectées à la sécurité (24 % en moyenne) et à l'éducation (22 %).

En particulier les crédits aux services ruraux sont passés de 1960 à 1969 de 212 millions de F C.F.A. à 217 millions, soit de 7 % du budget total à 4 %. Les dépenses de matériel tombant de 108 millions à 52 millions. Ceux du service de l'élevage ont, quant à eux, diminués : de 69 millions en 1960 à 27,5 millions en 1970 (33).

Ainsi, par sa politique d'austérité budgétaire, l'Etat a

réussi à assainir ses finances et à ne pas s'endetter. Par contre, en diminuant ou en n'augmentant pas proportionnellement les dépenses de matériel et d'entretien, il a laissé gravement se dégrader le capital fixe de la nation, y compris celui qui a été ajouté par les investissements étrangers, c'est-à-dire qu'il a contribué à la diminution de la richesse réelle. Surtout il a complètement laissé à lui-même le secteur économique rural dont subsiste 90 % de la population (34).

Par contre il n'a pas pu empêcher l'augmentation pléthorique du personnel et son poids sur le budget : 46 % en 1960, 56 % en 1969, avec une pointe de 60 % en 1965. Or on sait qu'avoir un personnel trop nombreux mais pas assez compétent avec un matériel en mauvais état et des moyens trop restreints est une situation typique des administrations des pays dits sous-développés et une cause de blocage du développement. Une telle administration absorbe directement une bonne partie du surplus national sans provoquer efficacement, de manière indirecte, une augmentation de ce surplus. On verra comment à notre avis une telle situation s'explique aux niveaux socio-politiques.

b) Le budget d'équipement

Le budget d'équipement ne représente que 1/10 en moyenne du budget global. Jusqu'en 1965, il est intégralement constitué par l'aide publique étrangère. A partir de cette date, les recettes proprement mauritaniennes y participent pour environ 50 %. L'essentiel des dépenses de ce budget est affecté à l'infrastructure et aux constructions d'immeubles à Port-Etienne et Nouakchott, c'est-à-dire dans les régions où s'est implanté le secteur capitaliste excentré.

9. Recettes du budget d'équipement (35)

	1965	1966	1967	1968
Total	296	771	688	538
Participations budget fonctionnement		20	52	194,6
Contributions-subv.		424	636	227,2
Autres recettes	296	287		116,4

10. Dépenses du budget d'équipement (36)

	1965	1966	1967	1968
Total	291,3	771,6	687,8	530,3
dont Infrastructure	175,2	270,3	142,4	103,5
Construction d'immeubles	87,2	395	295	327,5

c) La planification incitative et les investissements

On ne peut pas dire, au vu de ces chiffres, que l'Etat se soit servi des redevances de l'enclave capitaliste pour induire un développement continu dans les secteurs de production dits traditionnels comme il était préconisé. Il ne semble pas l'avoir cherché non plus en orientant les investissements. Le seul plan effectivement réalisé jusqu'ici est celui de 1963-66 prolongé en fait jusqu'en décembre 1967. Or il déclarait dans son préambule :

> Dans un pays où les ressources agricoles sont limitées, le développement des richesses pastorales handicapé par la situation des pâturages et le manque d'eau, la progression économique peut être recherchée dans l'exploitation des ressources minérales (37).

11. Sources des investissements du plan quadriennal 1963-1967
(en millions de F C.F.A.) (38)

	Aide publique étrangère	Capitaux privés étrangers	Financement interne	Total
Réalisations	10 648,93	17 206	5 978, 9	33 833,83
Prévisions	11 107	8 210	3 657	22 974

L'aide publique et les capitaux étrangers constituent environ 82 % des investissements totaux. L'aide extérieure représente

94 % des investissements publics. Elle est pour les 9/10 fournie par le F.A.C. et le F.E.D., ce qui fait que la France y participe au total pour plus de 60 %. Elle s'est portée essentiellement sur l'infrastructure et l'urbanisation des pôles de croissance capitalistes : Nouakchott et Port-Etienne. On n'insistera pas ici sur les modalités et l'impact de cette aide publique qui sera étudiée en détail plus loin.

Les capitaux privés étrangers représentent 88 % des investissements privés et environ 55 % du total des investissements. Mais il faut préciser aussitôt que, sur un total de 17 206 millions de F C.F.A., 11 293 millions sont le fait de Miferma et ont été investis dans son secteur minier et 4 120 millions se sont dirigés sur le secteur de la pêche industrielle. Ce secteur a du reste été l'objet de surinvestissement et de spéculation. En 1969, trois entreprises privées dirigées ou contrôlées par un Français, dans lesquelles avaient été investis plus de trois milliards, ont fait une faillite retentissante. Après la fuite du responsable jouissant de hautes protections, l'Etat mauritanien qui s'était porté garant de l'affaire et y avait acquis 55 % des parts s'est trouvé seul à devoir éponger des dettes importantes (39).

En dehors des mines et de la pêche les capitaux privés étrangers se sont fort peu manifestés, contredisant l'idée naïve que l'argent appelle nécessairement l'argent en pays sous-développé. Le secteur de la production rurale en tout cas n'a absolument rien reçu de ce côté.

Il n'a également rien reçu des capitaux privés nationaux malgré les prévisions. Pourtant ceux-ci, malgré leur faiblesse, s'avèrent déjà plus importants que les investissements privés étrangers si l'on excepte Miferma et la pêche : 2 409 millions de F C.F.A. contre 1 800 millions. Mais ils ont manifesté un véritable rush sur les constructions résidentielles (1 160 millions sur 500 prévus dans le plan) et de l'intérêt pour les transports (695 millions sur 500 prévus) et les installations commerciales privées (554 millions sur 150 prévus).

Il faut noter à ce propos qu'une bonne partie de la modeste épargne nationale s'évade à l'étranger. Ainsi la B.I.A.O., seule banque privée jusqu'en 1968, sur un montant de dépôts de 2,2 milliards de F C.F.A., dont 800 millions faits par l'Etat ou la Banque Publique de Développement et 1,1 milliard par les particuliers, a exporté

1,4 milliard dans ses agences de France ou d'Afrique. Ici aussi la Mauritanie est exportatrice de capitaux (40).

L'Etat mauritanien est donc très dépendant de Miferma. C'est sur ses redevances, totalement absorbées par le simple entretien de son appareil administratif, que repose l'équilibre financier et budgétaire. Or, si la croissance de la Mauritanie de 1960 à 1969 c'est celle de Miferma, Miferma n'est pas la Mauritanie, son gouvernement et encore moins son peuple. "Etat dans l'Etat" comme on l'a dit, disposant de concessions et protégé par des conventions, c'est une enclave locale d'un secteur capitaliste puissamment intégré et concentré, celui de la sidérurgie européenne. Actionnaire et cliente, celle-ci peut jouer sur les prix à la production et à la consommation, y compris mondiaux; elle peut arguer de la concurrence et s'approvisionner ailleurs, etc. La liberté de choix des deux partenaires, dès le départ, n'était pas égale. Cette situation ne saurait aller sans créer ce qu'on a appelé les "effets de domination" propres aux relations entre une grande firme et une petite nation, même s'ils sont moins apparents que dans certains pays d'Amérique du Sud.

En dehors de Miferma dont nous avons vu le peu "d'effets induits", le gouvernement mauritanien, pour provoquer une croissance générale de son économie, se trouve quasi totalement tributaire des capitaux étrangers. Dans ces conditions, on peut se demander ce que signifie le rôle planificateur de l'Etat sinon celui d'un intermédiaire politique obligé. Car les capitaux privés ne viennent que là où ils ont espoir d'un profit sûr et rapide, quitte à laisser le gouvernement local payer ses dettes... grâce à l'aide publique étrangère (ou à une ponction plus accentuée des revenus nationaux). Mais il est évident que l'aide publique provenant des mêmes pays ne se fait pas sans intérêts que nous préciserons plus loin. Bref, une économie à croissance impulsée de l'extérieur et dirigée vers lui, est également une économie dominée.

D - La structuration de l'économie mauritanienne : une économie désarticulée

a) La désarticulation des secteurs économiques

Une économie excentrée et dominée est aussi une économie désarticulée. On a insisté jusqu'ici sur les deux premiers traits.

Il convient maintenant de préciser le troisième et son rapport avec les précédents.

Cette désarticulation apparaît déjà avec évidence dans les Tableaux 1 et 2, déjà commentés, qui représentent la formation et la structure du P.I.B. de 1960 à 1968.

Le secteur primaire, c'est d'abord l'ensemble des productions "traditionnelles" dont nous avons étudié les caractéristiques dans les deux premières Parties. Rappelons qu'elles consistent pour les 3/4 en production de l'élevage, pour 1/4 en production agricole dans le Sud, et pour une part très minime, difficilement comptabilisable, en produits de l'artisanat. Il faut y ajouter la collecte de la gomme - qui reste contrôlée, selon la tradition, par des maisons de commerce françaises (Buhan et Teyssère, Iranex...) et acheminée par le Sénégal - et la pêche. En 1968, 10 000 tonnes de poissons sont transformées industriellement et exportées et 20 000 tonnes environ pêchées par les moyens traditionnels sont consommées ou troquées sur place.

L'ensemble de ce secteur occupe ou du moins entretient toujours 90 à 95 % de la population. Si l'on excepte la pêche industrielle, on peut dire qu'il est en complète stagnation, car on estime que le taux d'accroissement économique de 3 % par an est annulé par le taux d'accroissement démographique de 1,7 % au moins (41).

Cependant, à l'intérieur même de ce secteur globalement stagnant, on observe un écart croissant et dangereux dans l'évolution des deux activités complémentaires. La production pastorale, si l'on en croit les statistiques, n'a que très peu augmenté :

12. Cheptel mauritanien de 1959 à 1970 (42)

	1959	1964	1966	1967	1969
En têtes					
Bovins	1 250 000	2 000 000	2 000 000	2 225 000	1 800 000
Ovins et caprins	8 600 000	4 605 000	5 900 000	6 550 000	6 000 000
Camelins	500 000	505 000	700 000	675 000	700 000

Cette production est toujours très vulnérable et soumise aux aléas du climat. La sécheresse de 1968-69 aurait détruit, disent des connaisseurs, 30 à 40 % du cheptel d'un coup. Mais, grâce aux campagnes de prophylaxie du service de l'élevage dont ce fut la principale activité étant donné son peu de crédits, les épidémies font moins de ravages. Surtout le développement de l'urbanisation à l'intérieur et à l'extérieur du pays a favorisé la commercialisation du bétail - déjà amorcée avant l'Indépendance - et augmenté le profit des éleveurs. Les produits commercialisés de l'élevage sont passés d'une valeur estimée à 520 millions de F C.F.A. en 1960 à 1 380 en 1968 (43). Mais les 3/4 de ces produits continuent à être exportés dans les pays voisins du Sud et de l'Est par des voies échappant totalement au contrôle de l'Etat, et donc aux taxes douanières (44).

La commercialisation de la production agricole par contre a très peu augmenté. Toujours aussi variable d'année en année (de 1 à 5), à cause des pluies et des crues, cette production continue à être estimée entre 80 000 et 100 000 tonnes de mil dont les 9/10 sont autoconsommés ou troqués. Elle ne satisfait plus qu'aux 2/3, dans les bonnes années, la consommation intérieure. La Mauritanie doit importer pour les villes et les cercles du Nord et du Centre du mil, de la farine et surtout du riz.

La collecte de la gomme (4 000 tonnes par an en moyenne) et la pêche traditionnelle n'ont pas varié sensiblement. Seule la pêche industrielle, qui ne ressort évidemment pas du secteur traditionnel, a vu sa production augmenter. Les exportations sont passées de 2 700 tonnes en 1962 à 11 000 tonnes en 1969. Mais on a vu que ce secteur a été objet de surinvestissement et de spéculation. Entre 1966 et 1970, 6 milliards ont été engouffrés dans des armements et des installations de traitement du poisson (salé - séché, frais ou congelé, farine de poisson) qui ont aujourd'hui une capacité globale d'au moins 60 000 tonnes de produits finis. Deux entreprises (Survif-Guelfi, S.O.M.A.P.) sont fermées tandis que les autres (S.I.G.P.-E.G.A., S.O.M.A.P.E.C., S.O.M.I.P.) sont obligées de se faire une dure concurrence; et l'Etat reste avec une dette de 1 642 millions de F C.F.A. Pour la régler, il octroie des autorisations de pêche aux flottilles étrangères le long des côtes mauritaniennes. Ces flottilles ont capturé en 1970 dans ces eaux territoriales 270 000 tonnes de poissons frais d'une valeur de 12 milliards de F C.F.A. (45) !

En dehors de Miferma et de l'industrie de la pêche qui produisent 95 % de la valeur ajoutée dans le secteur secondaire, on ne peut guère compter entre 1960 et 1969 que les productions annexes nécessaires à ces entreprises et aux nouvelles concentrations urbaines : eau, électricité, construction (et spéculation) immobilière, travaux publics.

Enfin le tertiaire a connu, lui aussi, une croissance relativement importante. Il y a d'une part l'importation des biens d'équipement et des biens de consommation européens provoquée par l'implantation du secteur capitaliste enclavé et l'installation de l'administration avec son corps d'assistants techniques. Ce commerce-là est resté l'exclusivité des maisons franco-sénégalaises et libanaises. Il y a surtout, avec l'augmentation des emplois salariés et de la production pour l'échange, la multiplication des petits commerçants et transporteurs intermédiaires.

L'Etat s'est efforcé de contrôler ce réseau commercial où sévissent l'anarchie, la contrebande et une spéculation effrenée sur les prix dont nous avons déjà décrit les causes et les effets (46). En 1964, il a créé un office national des transports mauritaniens (O.N.T.P.) qui a été dissous à la fin de 1967 à cause - disent pudiquement les documents officiels - "de la perturbation des circuits de transport, de la baisse des prix et d'autres raisons" (47). En 1966, a été créée une société nationale d'importation et d'exportation, la Sonimex, au capital de 150 millions dont 63,03 % reviennent à l'Etat, 12 % à Miferma et le reste à des commerçants mauritaniens qui sont aussi ses principaux clients. Sonimex a le monopole des importations de sucre, de riz, de thé et de tissu (percale et guinée), soit les produits de consommation de base du Mauritanien moyen. Dans les deux premières années, des chiffres d'affaires annuels de trois millions environ ont été réalisés, dont le sucre représente à lui seul près de la moitié. Sonimex monopolise déjà 1/4 du commerce d'importation mauritanien et vend les 2/3 de ses produits à Nouakchott même à ses gros commanditaires-actionnaires qui les redistribuent ensuite. Cela représente donc une concentration assez remarquable du commerce des produits de consommation entre les mains de quelques commerçants et de l'Etat sous la coupe des grands fournisseurs étrangers. En outre, Sonimex a contribué à restructurer les circuits commerciaux en important directement par le wharf de Nouakchott, mis en service en 1966, au lieu de passer par Dakar et la

piste de Rosso. Nous retrouverons le commerce et les commerçants dans le chapitre suivant. Il reste ici à remarquer que le développement rapide de ce secteur tertiaire est sans commune mesure avec le maigre progrès des ressources et richesses du secteur de production proprement national.

b) La dynamique de la désarticulation

Secteur primaire stagnant, secteur secondaire monopolisé et excentré, secteur tertiaire hypertrophié, cette désarticulation croissante entre l'évolution des différents éléments de la structure économique peut encore être saisie de manière plus dynamique dans la répartition des investissements dont on a étudié précédemment les sources.

Par exemple, la totalité des capitaux publics et privés du plan triennal de 1963 à 1966 se distribuait selon les postes suivants (48) :

Exploitation minière	33,8 %
Développement urbain et municipal.	14,5 %
Infrastructure	12 %
Elevage et agriculture	8,6 %
Education et information Formation professionnelle	3,3 %
Pêche	6,9 %

Si l'on regarde la répartition géographique, on s'aperçoit que trois régions se partagent les 9/10 des investissements du plan de 1963 à 1967. La Baie du Lévrier - c'est-à-dire Port-Etienne - a bénéficié de 13 130 millions de F C.F.A., soit environ 38,5 % du total (2 616 millions pour bâtiments et T.P. et 9 698 millions pour la production); le Trarza - c'est-à-dire Nouakchott - de 8 655 millions, soit près du quart du total (mais cette fois 7 227 millions pour bâtiments et T.P. et 1 101 millions pour services et commerce); enfin le Tiris-Zemmour - c'est-à-dire Zouerate et Fort-Gouraud - a reçu 8 034 millions, soit environ 23,8 % du total, dont 7 738 millions pour la production (49).

Ainsi la loi du profit des capitaux privés, la politique de l'aide publique étrangère et l'action de l'Etat se conjuguent-elles pour créer et reproduire des pôles de croissance excentrés dont nous avons vu qu'ils sont sans effet positif sur le reste du

pays.

Il ne semble pas que les nouveaux projets en discussion à la fin de la décennie que nous étudions, veuillent ou puissent apporter quelque changement structurel aux déterminismes mis en place.

Ce sont d'abord les projets de nouvelles exploitations des richesses minérales de la Mauritanie qui vont bon train : fer des guelb (monts isolés) à l'est de la Kedia d'Idjill et près d'Akjoujt (18 millions de tonnes à 51 %); gypse au nord-est de Nouakchott (réserves estimées à 4 milliards de tonnes, soit la consommation mondiale actuelle durant un siècle !); recherches pétrolières de la Planet Oil depuis 1966 le long de la côte entre Cap Tanit et Port-Etienne; etc. Mais les deux projets de beaucoup les plus avancés et les plus importants pour le moment sont ceux qui concernent les terres rares de Bou-Naga (150 km à l'est d'Akjoujt) et le cuivre d'Akjoujt.

On a beaucoup parlé en Mauritanie en 1968-69 de la possibilité d'exploitation de ce gisement de terres rares (ytrium) de Bou-Naga, considéré comme très précieux en particulier pour l'industrie de la télévision en couleur. En fait, Somirema, une filiale de Saint Gobain - Péchiney, a effectivement extrait et exporté pendant ces deux années 1400 tonnes de minerai. Elle s'est arrêtée brusquement fin 1969 du fait d'un effondrement des cours mondiaux de l'ytrium qui aurait été de 7 à 1. Bel exemple de la fragilité des exploitations minières en pays sous-développé.

Le projet d'exploitation du cuivre d'Akjoujt, après avoir été abandonné par Micuma en 1964 (50), a été repris par une société fondée en mars 1967, la Somima, avec un capital de 2 milliards de F C.F.A. réparti comme suit :

Anglo-american et Charter Cd. . .	44,6 %
R.I.M. et administrateurs	22 %
Groupe français	14 %
dont Pennaroya	6,57 %
B.R.G.M.	6,13 %
Paribas	3,77 %
Cofimer	1,93 %
Société Financière Internationale (S.F.I.)	15 %

On estime que le gisement pourrait être exploité pendant dix-huit ans avec une production annuelle de 1,2 million de tonnes

de minerai, soit 25 000 tonnes de concentré. La situation et les conditions semblent plus avantageuses pour la Mauritanie puisque le cuivre serait évacué par la route Akjoujt-Nouakchott et le wharf de la capitale, et que l'Etat est un actionnaire important. On pense qu'à partir de 1975 il pourrait recevoir, outre sa part éventuelle de bénéfice, de 180 à 200 millions de F C.F.A. par an de taxes à l'importation, et que l'entreprise pourrait employer 500 Mauritaniens (51).

Mais les travaux d'installation ont subi déjà d'importants retards. Prévue initialement pour 1969, l'exploitation ne commencera pas avant 1972. Les travaux ont jusqu'ici coûté 60 millions de dollars dont 23 apportés par les actionnaires, 20 prêtés par la S.F.I., filiale de la Banque Mondiale. Surtout, la Mauritanie n'a évidemment aucune prise sur la demande et les prix mondiaux du cuivre, alors qu'elle a affaire à un partenaire encore bien plus puissant que Miferma et qui, lui, peut y prétendre.

La Charter Cd. en effet a le contrôle financier de Somima, est chargée de sa gestion, et possède l'exclusivité du seul procédé (Torco) rentable pour l'exploitation du minerai oxydé d'Akjoujt. Elle a son siège à Londres mais est le résultat de la fusion en 1966 de trois sociétés qui ont leurs sources et une bonne partie de leurs intérêts en Afrique du Sud. Ce sont la British South Africa Co (Rhodésie et cuivre de Zambie), la Central Mining (mines d'or de Johannesburg) et enfin The Consolidated Mines Selection Co. Cette dernière est une des sociétés fondatrices du groupe Anglo-American-Corporation à laquelle est donc associée par de multiples liens financiers et personnels la Charter Consolidated. Or on sait que l'A.A.C., qui a aussi son origine en Afrique du Sud (Oppenheimer), est un des plus grands holding du monde occidental, le plus grand sans doute dans le domaine minier. Par l'intermédiaire de 312 sociétés de production ou de placement dont elle est la tête, elle contrôle, dans trente pays différents, une bonne part de la production mondiale d'or, de diamant, d'uranium, etc., et certainement la majorité de la production du cuivre en dehors de la production interne des U.S.A.

Le but de la Charter elle-même a été, depuis sa création,

> de devenir une société financière minière avec une très large activité internationale sur une grande échelle, avec un rôle prépondérant dans la découverte, la reconnaissance et l'exploitation de gisements minéraux et donc la création d'une

diversité équilibrée d'intérêts (52).

En 1970, elle a investi en même temps qu'en Mauritanie, en Australie et au Katanga, et a déclaré des bénéfices consolidés après impôt de 15 471 000 livres sterling, soit un produit de 15 % par action ! Le gouvernement mauritanien dont on verra la politique étrangère d'allure progressiste ne reconnaît évidemment pas l'Afrique du Sud. On dit que les experts et ingénieurs sud-africains passent par Londres prendre un passeport britannique avant de venir à Akjoujt.

Le deuxième élément qui pourrait infléchir les tendances de l'économie mauritanienne, c'est la reconnaissance par le 2e Plan quadriennal que "la situation du monde rural s'est considérablement dégradée depuis dix ans" et l'intention proclamée de donner la priorité au secteur rural (53). Ce 2e Plan, qui devait commencer en 1967, a été repoussé successivement jusqu'à 1970 et porte jusqu'en 1973. Il s'intitule modestement "plan-cadre résumant les voeux du gouvernement dans le domaine économique". Il préconise l'exploitation des ressources aquifères, la remise sur pied des brigades d'entretien des puits supprimées en 1960, la rénovation des pare-feux, dans les zones de pâturages, laissés en friche depuis dix ans, et l'aménagement de périmètres cultivables dans le Gorgol.

Quelques autres réalisations particulières sont prévues sur crédits F.A.C. ou F.E.D. Si aucun tableau d'investissements ne figure dans le plan tel qu'il a été adopté par l'Assemblée Nationale le 14 juillet 1970, celui-ci reconnaît que les capitaux consacrés au secteur rural seront cependant "modestes". Il déclare aussi que "toute une mutation psychologique" doit être opérée par les populations : "elles doivent d'abord compter sur elles-mêmes et n'attendre d'aide de l'Etat que pour ce qui dépasse objectivement leurs possibilités".

Si l'ensemble de ces mesures peut limiter la dégradation du capital existant et des niveaux de vie, on peut douter qu'elles soient suffisantes pour révolutionner la production agricole, "changer les mentalités" et donner aux populations rurales un esprit d'entreprise libéral.

On peut rappeler à ce propos l'expérience des années précédentes. Les rares opérations importantes dans le secteur rural, financées par le F.A.C. ou le F.E.D., en sont restées au stade de la recherche et de l'expérimentation et ont été abandonnées avant celui de la réalisation. Il s'agit du projet d'aménagement de la

plaine de Boghé (2 400 ha de riz et 1 200 de coton), de l'encadrement du périmètre agricole de Dar el Barka (200 ha), de l'opération de culture attelée dans le Hodh. Quant aux seules petites industries de transformation des produits agricoles locaux à partir des mêmes sources de crédit - abattoir frigorifique et tannerie de Kaédi, usine de conditionnement de dattes d'Atar -, elles se sont arrêtées ou tournent au ralenti faute de débouchés ou de compétitivité.

Pour révolutionner véritablement les rapports de production du secteur traditionnel et permettre à ses forces productives de se développer, l'Etat aurait besoin de moyens financiers, sociaux et politiques considérables. Dans sa logique actuelle, il ne peut se les donner. L'aide extérieure publique ou privée ne les lui apportera jamais. Or les modestes efforts budgétaires et les aides extérieures ponctuelles et localisées ne peuvent au mieux que dissimuler l'écart grandissant, et dangereux politiquement, entre les secteurs et leurs niveaux de vie.

E - L'instauration d'un sous-développement structurel

Le cas de la Mauritanie n'est pas original. Avoir une économie excentrée, dominée et désarticulée est le fait de tous les pays sous-développés.

Il est cependant, si l'on peut dire, intéressant en ce sens que l'on voit cette structure du sous-développement s'installer très rapidement pendant la période même où se constitue une entité politique et nationale indépendante. Cela pose évidemment une série de problèmes, qui seront discutés dans les chapitres suivants, sur la nature des rapports entre ce pouvoir et cette structure économique. Mais on peut constater dès maintenant qu'en dix ans d'indépendance, la Mauritanie a rattrapé le peloton des Etats d'Afrique de l'Ouest. Ce peloton n'est certes pas un ensemble économique intégré aux éléments complémentaires : on sait que l'Organisation des Etats Riverains du fleuve Sénégal (O.E.R.S.) en est toujours au stade des querelles politiques. Il est fait d'une série d'Etats qui ont mêmes structures internes désarticulées et sont pour ainsi dire rivaux dans leur dépendance des capitaux extérieurs publics et privés.

Il y a dix ans, la Mauritanie n'était qu'une réserve laissée en friche. Son économie était archaïque et pauvre, seulement

rongée sur ses franges par le commerce de traite; mais elle était non-développée plutôt que sous-développée. Aujourd'hui, elle fait figure de riche au milieu de ses voisins, mais elle est tout aussi sous-développée. Cette richesse, établie sur les exportations minières qui lui valent l'équilibre financier, est fragile (54) et de toutes façons ne profite pas à la majorité du pays. Des études récentes (55) ont montré le sort des pays qui ont connu plus tôt semblable richesse par semblable mise en valeur. Ainsi, un ingénieur de Miferma, embrassant du geste les installations spectaculaires de la firme à Zouerate, nous confiait à peu près : "Dans quinze ans, le sable aura recouvert tout cela et les caravanes de chameaux passeront à nouveau dessus sans s'en apercevoir."

Le cas de la Mauritanie paraît également intéressant parce qu'on voit clairement, nous semble-t-il, le lien entre les différents critères du sous-développement. Il y a économie désarticulée parce que dominée et excentrée. C'est l'installation rapide d'un puissant secteur capitaliste dépendant de monopoles étrangers, et l'adoption d'une politique économique conforme à leurs intérêts, qui provoque la distorsion grandissante des structures économiques internes, ce qu'on a appelé la croissance sans développement ou le développement du sous-développement.

La désarticulation n'est pas une fatalité ou plutôt ne l'est que dans la logique de la loi capitaliste du développement inégal. Elle signifie qu'il y a impossibilité de développement autocentré et équilibré dans un pays économiquement satellisé, mais non pas qu'il y a absence de liens entre les différents secteurs de son économie comme le laisse entendre la théorie du dualisme rigide. Cela apparaîtra plus clairement si l'on étudie la formation et la répartition du revenu national entre les secteurs distingués dans ce chapitre et, par là même, la constitution des classes, dans une société sous-développée, et leurs rapports.

2. Les nouvelles structures sociales : classes et rapports de classe dans la société sous développée

Les changements sociaux survenus en Mauritanie depuis l'Indépendance sont aussi impressionnants que les changements économiques. Ils sont d'ailleurs une autre face du même phénomène. Mais on est totalement démuni d'informations statistiques sur leur compte à part quelques données concernant l'emploi dans le "secteur moderne" surtout privé (56).

C'est par l'analyse de ces données que nous commencerons. Puis nous essayerons, à partir d'elles, de quelques autres informations et des connaissances générales acquises jusqu'ici de discerner la structure des classes en formation et leurs rapports tant internes qu'externes.

A - Analyse de l'emploi dans le secteur moderne

a) Données d'ensemble

13. Evolution des emplois du secteur moderne 1959-1968

	1959	1962	1964	1966	Début 68
Effectifs secteur privé	1 900	11 700	8 972	8 288	8 900
Effectifs secteur public	5 400	6 500	7 200	8 015	9 060
T o t a l	7 300	18 200	16 172	16 303	17 960

On voit que les effectifs du secteur privé ont quintuplé entre 59 et 62 puis ont diminué jusqu'en 1964 et se sont stabilisés. Les constructions de Nouakchott et de Miferma, puis leur achèvement et le démarrage de la production expliquent ces fluctuations. Les effectifs du secteur public par contre ont connu une augmentation constante. Enfin les emplois du secteur privé redeviennent en 1968

légèrement inférieurs à ceux du secteur public. En fait, à partir de 1966, les salariés proprement mauritaniens sont plus nombreux dans la fonction publique que dans les activités privées. Cette proportion ne semble devoir se renverser de nouveau qu'avec l'installation de nouvelles activités minières importantes ou un gonflement encore plus disproportionné du tertiaire privé.

Si l'on répartit les effectifs selon les secteurs d'activité distingués par C. Clarck, on obtient le Tableau suivant pour la fin de 1966, qui ne s'est pas modifié sensiblement en 1968 :

14. Répartition des effectifs globaux par secteur

Secteurs d'activité	Effectifs	Proportions
PRIMAIRE	500	3 %
dont pêche industrielle	370	
SECONDAIRE	6 200	38 %
dont Miferma	4 100	25 %
TERTIAIRE	9 700	59 %
dont privé (commerce, transports, services)	1 700	10 %
et fonction publique	8 000	49 %

On constate ainsi la quasi absence de salariés dans le secteur primaire et au contraire la présence des 3/5 des effectifs dans le tertiaire, malgré l'importance dominante de Miferma dans le secondaire.

En combinant les deux Tableaux, on peut distinguer trois grands groupes socio-professionnels que nous allons étudier de plus près. Il importe de noter qu'il ne s'agit pas là de classes, mais plutôt de diverses voies d'accès récentes à la société moderne (travail mécanisé ou de bureau, revenus monétaires, vie urbaine) à partir des sociétés traditionnelles. Il y a ainsi les fonctionnaires, les ouvriers et employés salariés du secteur privé, enfin les commerçants et entrepreneurs indépendants mauritaniens. Ce n'est qu'en

conclusion que nous pourrons nous demander s'il y a classes en formation selon les critères classiques propres aux sociétés industrielles et quelles elles sont.

b) Les salariés du secteur privé

La structure des emplois tenus par des Mauritaniens dans le secteur privé moderne en 1968 est résumée dans les Tableaux 15 et 16.

On voit que si les Mauritaniens occupent à cette époque presque les trois-quarts des emplois, 90 % sont en fait des travailleurs manuels dont les deux-tiers ne sont pas qualifiés, tandis que 9,5 % seulement ont des emplois de bureau ou de responsabilité. Le salariat national est fait de manoeuvres et d'ouvriers. Ils se répartissent à raison de 88 % dans trois secteurs d'activité : celui des bâtiments et des T.P., celui du secteur tertiaire et surtout celui des mines. Les autres, agriculture et pêche, industries de transformation sont négligeables, sinon inexistants, de ce point de vue.

15. Salariés mauritaniens du secteur privé par qualifications professionnelles et par rapport au total des salariés privés

Qualification professionnelle	Salariés mauritaniens	Effect.d'1 qualif. / Effect. d'ensemble	Total salariés	Salariés maurit. / ensemble salariés
Direction et cadres	27	0,4 %	317	13 %
Maîtrise	212	3,3 %	1 205	17 %
Employés qualifiés	371	5,8 %	679	52 %
Ouvriers qualifiés	1 439	22,4 %	2 072	69,5 %
Aides spécialisés	1 613	25,2 %	1 727	93 %
Manoeuvres	2 478	42,9 %	2 884	96 %
T o t a l	6 410	100 %	8 884	71 %

16. Salariés mauritaniens du secteur privé
par branche d'activité
et par rapport au total des salariés privés

Secteur d'activité	Salariés mauritaniens	Effectif sect. Effectifs totaux	Total salariés	Salariés maurit. total salariés
Agriculture Pêche	518	8,1 %	583	89 %
Miferma	2 978	46,5 %	4 187	71 %
Industries transformation	89	1,4 %	167	51 %
Bâtiments-T.P.	1 540	24 %	2 042	80 %
Eau-Electricité	169	2,6 %	306	56 %
Banques Commerce	266	4,1 %	394	67 %
Transport Manutention	432	6,7 %	688	68 %
Service	420	6,6 %	567	75 %
T o t a l	6 410	100 %	8 889	71 %

Comme il fallait s'y attendre, le poids de Miferma est déterminant sur le marché du travail, bien que sa nature d'industrie extractive hautement mécanisée et tournée vers l'extérieur donne des limites à sa capacité d'emploi.

En effet la croissance remarquable des effectifs entre 1959 et 1962 est due à l'industrialisation et à l'urbanisation quasi inexistante il y a dix ans et très rapide à ce moment, c'est-à-dire essentiellement à l'installation de la société à Zouerate et Causado où sont employés dès ce moment plus de 70 % des salariés.

La baisse très sensible des effectifs après 1962, puis leur stabilisation, est la suite des débauchages (près de 7 000 "chômeurs" à ce moment) opérés dans les bâtiments et les T.P. une fois les gros travaux d'infrastructure de Miferma et de la capitale

terminés.

La société emploie près de la moitié des effectifs du secteur privé, le quart de ceux du secteur moderne. Elle distribue 68 % des salaires du secteur privé, 41 % de la masse globale des salaires publics et privés - sans compter toutes les autres activités dépendant indirectement de sa présence.

17. Personnel de Miferma en 1968 par nationalité et qualification

		Européens	Africains étrangers	Mauritaniens	Total
Cadres	Zouerate	32			32
	Causado	55			55
	Total	87			87
Maîtrise	Zouerate	393	16	59	468
	Causado	350	31	63	444
	Total	743	47	122	912
Ouvriers	Zouerate	3	95	1 282	1 380
	Causado	6	193	1 484	1 683
	Total	9	288	2 766	3 063
Total général		839	335	2 888	4 062

Une estimation de bonne source en 1967 nous avait donné seulement 50 Mauritaniens agents de maîtrise et avait précisé que les ouvriers mauritaniens étaient à peu près 700 ouvriers spécialisés sur engins mécaniques et 2 200 manoeuvres.

A la différence de la structure globale de l'emploi, Miferma emploie presque autant d'ouvriers que de manoeuvres. Cela manifeste sa nature d'entreprise hautement mécanisée, qui doit faire appel à une main-d'oeuvre qualifiée, au bénéfice de la productivité mais aux dépens de l'emploi. A vrai dire, il ne s'agit pas tant de qualification que d'une spécialisation très poussée pour des postes précis, par exemple conduite des camions de 65 tonnes dans la mine, maniement des bulldozers et des pelles mécaniques, etc.

La masse de cette main-d'oeuvre non qualifiée est très instable et mobile. Le taux annuel de turn-over en 1966, dans le secteur privé, était de 49 % à l'entrée, de 32 % à la sortie; respec-

tivement 30 et 25 % à Miferma, 100 et 95 % dans le secteur bâtiment. C'est qu'elle ne se révèle aucunement attachée à ce travail pénible sans intérêt et sans prestige. Sa motivation essentielle est de gagner un peu d'argent afin de payer l'impôt et d'acquérir plus facilement les denrées importées de consommation quotidienne pour sa famille. Les ouvriers de Miferma ne restent en moyenne que de 1 an à 1 an et demi dans le poste pour lequel ils ont été formés. Ainsi, en 1966, la firme avait-elle fait suivre un stage de formation professionnelle pour sa section chemin de fer à 478 manoeuvres (352 Maures, 176 Noirs). 260 seulement (177 Maures, 83 Noirs) sont restés à la Miferma. Les employeurs européens affectent de se plaindre et de s'étonner de cette instabilité. Ils semblent s'en accommoder dans la mesure où cette masse devient de plus en plus récalcitrante et difficile à manier.

De toutes façons, la nature même du secteur moderne ne favorise pas la stabilité. A part Miferma et l'industrie de la pêche, ce sont surtout des chantiers d'infrastructure ou de constructions résidentielles qui ouvrent, ferment... ou suspendent leurs travaux faute de crédits. Le cycle paraît impossible à briser tant que d'une part la demande d'emploi en nombre et en qualification n'augmente pas, tant que d'autre part la formation technique et professionnelle n'est pas plus poussée. On verra que jusqu'en 1970, l'école publique, du primaire au supérieur, ne forme qu'exclusivement pour le fonctionnariat... ou le chômage. La société Euréquip donne pour le compte de Miferma une formation très spécialisée et rapide en vue de postes très précis dans l'entreprise (200 à 300 par an de 1960 à 1966). Le centre Mamadou Touré, à Port-Etienne, forme des O.S. pour le reste du secteur privé dans des stages de huit mois comprenant jusqu'en 1969 70 à 80 individus. A Euréquip comme à Mamadou Touré, tous sont recrutés au niveau manoeuvre ou "illettrés".

Seuls les employés et ouvriers qualifiés, environ 30 % de cette main-d'oeuvre nationale, semblent mieux formés à leur nouveau travail et plus attachés à leur nouveau mode de vie.

Il est impossible de se faire une idée précise de la répartition ethnique de cette main-d'oeuvre : sur ce point, les statistiques officielles sont muettes. Mais il est certain qu'elle est encore composée en majorité de membres des ethnies noires du Fleuve, particulièrement dans les catégories d'employé et d'ouvrier qualifié.

Ceci s'explique par la crise économique plus aiguë (forte natalité, production stagnante), la déstructuration sociale plus avancée du secteur agricole, et aussi par une adaptation plus facile aux travaux manuels et techniques et une tradition d'émigration de masse qui remonte à la colonisation au moins (57) chez les ethnies noires.

Ce n'est pas que l'ethnie maure manifeste moins d'aptitudes dans l'apprentissage d'un métier qualifié et dans l'exercice de tâches techniques complexes. Au contraire, une équipe d'experts psychotechniciens a enregistré plusieurs années de suite des "résultats statistiquement aberrants" par rapport à la moyenne obtenue en milieu africain francophone et même en milieu français dans le test des cubes de Kohs pratiqué en vue de recruter des apprentis. Il s'agissait en général de jeunes forgerons ou de jeunes lettrés traditionnels (58). Mais le secteur de l'élevage et les productions d'oasis connaissent une croissance relative, les structures sociales et le mode de vie inhérent au nomadisme semblent se conserver plus longtemps. Surtout la répugnance "culturelle" de l'ethnie maure, particulièrement des castes nobles, au travail manuel et technique est beaucoup plus forte. La plupart des ouvriers et manoeuvres maures sont des membres des castes artisanales ou serviles, souvent des affranchis envoyés par leurs maîtres traditionnels et qui leur reversent une partie de leur salaire.

Cependant ces facteurs particuliers de résistance tendent immanquablement à se résorber, et la quantité de Maures dans les effectifs à augmenter. L'implantation de Miferma en pleine région de grand nomadisme et l'action des pouvoirs publics semblent favoriser cette tendance.

L'aspect social de la domination complète du secteur moderne par le capitalisme étranger et son excentration apparaissent dans la répartition des salariés étrangers dans les différentes catégories professionnelles.

18. Répartition des salariés étrangers par qualification professionnelle

	1966	1968
Direction, cadres	93 %	91 %
Maîtrise	88 %	83 %
Employés qualifiés	48 %	47 %
Ouvriers qualifiés	32 %	30,5 %
Aides spécialisés	10 %	7 %
Manoeuvres	1,6 %	4 %

On verra les conséquences de cette dépendance technologique dans la répartition des revenus (cf. Tableau 21).

Le pourcentage de ces étrangers sur la totalité des salariés du secteur privé selon leur provenance et selon les années est le suivant :

19. Distribution des salariés étrangers du secteur privé par année et par origine

	1962	1966	1967
Etrangers européens	21 %	15,3 %	15,5 %
Etrangers africains	26,9 %	13,3 %	12,5 %
Total étrangers	38,9 %	28,6 %	28 %

Il en résulte que la proportion des Européens, direction, cadres, maîtrise, augmente, tandis que celle des Africains non mauritaniens diminue. La "mauritanisation" des emplois, devenue pratiquement totale dans ceux qui ne demandent pas ou peu de qualifica-

tion, progresse très lentement dans les cadres moyens (2 % par an); elle est pratiquement nulle dans les cadres supérieurs et de direction - les 7 % de Mauritaniens que l'on remarque dans cette catégorie sont des commerçants, des transporteurs et petits entrepreneurs dont le chiffre d'affaires peut être important relativement, mais non point la qualification technique ni le poids sur le marché du travail. Il convient de les étudier à part.

c) Les commerçants et entrepreneurs

Cette deuxième catégorie socio-professionnelle est la plus difficile à cerner, au moins en tant que groupement représentatif "moderne", parce que de formation récente elle prend sa source dans les activités traditionnelles de trec, de commerce et d'artisanat et qu'elle emploie peu de salariés.

Ici non plus ce n'est pas l'école qui donne accès à la vie moderne, mais le déploiement quantitatif d'activités traditionnelles grâce à des moyens et à des débouchés décuplés. Le passage du "traditionnel" au "moderne" se fait sans solution de continuité. La mentalité traditionnelle, surtout du Maure, s'épanouit et trouve de nouvelles dimensions dans les risques et les profits du commerce d'export-import.

Mais où commencent le commerce, l'artisanat et le transport modernes, où finissent leurs équivalents traditionnels ?

La frontière indécise entre les deux se situe sans doute à la base de la hiérarchie professionnelle : dans cette prolifération de petits colporteurs, petits courtiers en bétail, petits commerçants de campement "à la cantine" au nombre naturellement non recensé car ils ne payent pas patente, et chez ces "vendeurs au tablier" sur les marchés des petites cités, estimés à 3 350 en 1967, qui ne vendent pas plus en moyenne de 100 à 200 F C.F.A. de marchandises par jour. Tous ceux-là forment une sorte de sous-prolétariat du tertiaire, et dans les villes, ils ne se distinguent pas de celui des autres secteurs.

Juste au-dessus, dans cette hiérarchie, viennent les très nombreux et très modestes boutiquiers des villes, servant uniquement la petite clientèle africaine urbaine. Ils étaient au nombre de 3 260 en 1967, inscrits à la 7e classe et à la demi 7e classe du tableau des patentes, c'est-à-dire ne dépassant pas en principe 200 000 F de chiffre d'affaires par an. Ils abondent particulièrement

dans les cercles de Miferma : Tiris-Zemmour (46 hab. par boutique) et Baie du Lévrier (94 hab. par boutique) où le pouvoir d'achat autochtone est relativement élevé et les marchés locaux peu fournis. Par contre le cercle du Trarza avec Nouakchott compte environ 30 citadins par vendeur au marché (59).

A l'autre extrémité de la hiérarchie professionnelle, en son sommet, on trouve les maisons d'export-import à capitaux et direction étrangers ou plutôt leurs filiales mauritaniennes, soit françaises : Siemi, Peyrissac, Buhan et Teissère, Lacombe, soit libanaises comme Séjean. Les secondes ont le quasi monopole, dans les villes, des produits alimentaires de type européen; les premières, selon la tradition des maisons de traite, vendent de tout - gros matériel ou gadget - soit aux particuliers européens et aux quelques citadins autochtones qui suivent le même modèle de consommation, soit aux principaux commerçants mauritaniens qui, par la masse et le mode des crédits à eux consentis, se trouvent toujours plus ou moins endettés auprès de ces maisons. En 1967, leurs chiffres d'affaires respectifs se situent entre 350 et 100 millions de F C.F.A.

Rien de propre à la Mauritanie dans la base et le sommet de cette structure professionnelle, ni rien de nouveau, qualitativement, par rapport à toute société coloniale.

L'originalité de la société coloniale mauritanienne, par rapport aux territoires voisins, était que succursales européennes ou sous-traitants libanais n'avaient pratiquement pas dépassé les escales du Fleuve. Les distances, les conditions de vie austères, surtout l'absence de marchés urbains et européens importants à l'intérieur (sauf Atar), mais aussi la vitalité commerçante des Maures, leur maîtrise dès cette époque du flux d'exportation de bétail vers le Sénégal, expliquaient cette place laissée libre par les agents économiques du colonisateur.

Cette place a été occupée au moment de l'Indépendance par une importante catégorie de commerçants nationaux. L'urbanisation du Centre et du Nord du pays leur a donné une clientèle de fonctionnaires et de travailleurs jusque-là inexistante; le wharf de Nouakchott et les installations de Port-Etienne leur a permis de se rendre relativement indépendants du Sénégal et de la route du Fleuve et de modifier profondément les circuits commerciaux de l'intérieur. Il résulte aussi de cette nouvelle structure que la plupart des pro-

duits de consommation de base non seulement sont vendus plus abondamment, mais encore moins cher aux plus riches : la population urbaine (environ 8,7 % du total 1967) consomme plus de 30 % du thé, riz, sucre, tissu importés, à des prix de 10 à 40 % inférieurs qu'en brousse selon les produits, les époques et les régions...

On peut distinguer parmi cette catégorie de commerçants ceux dont le chiffre d'affaires annuel se situe entre 200 000 et 1 million (5e et 6e classes du tableau A des patentes), au nombre de 576 en 1967; ceux qui dépassent annuellement cette dernière somme (1ère à 4e classes du même tableau), au nombre de 272 en 1967, n'étaient que 22 en 1959. Au total, le nombre de commerçants enregistrés officiellement depuis cette époque a quadrupé (60).

Il faut même préciser - ce que le tableau laisse seulement entendre - que dans le dernier groupe se détache nettement une vingtaine de commerçants qui représentent de plus en plus, à l'échelle du pays, un véritable "capitalisme monopolistique" commercial en plein essor. En effet, ce sont eux qui maîtrisent l'essentiel du marché intérieur en produits de consommation de base grâce à leurs réseaux satellites de petits boutiquiers, à leur possession de moyens de transport importants, ou simplement parce qu'ils sont capables de constituer des stocks spéculatifs importants de marchandises chacun dans leur région. Leurs chiffres d'affaires dépassent dans tous les cas 30 millions par an. Tel, à Tidjikja, atteindrait plus de 600 millions, tel autre à Rosso plus de 400... Ils rivalisent donc aisément sur ce point avec le commerce d'export-import européen ou libanais.

La fondation, en janvier 1966, de Sonimex, société d'économie mixte, qui a le monopole des importations de sucre, riz, thé, tissu de percale et de guinée, bien loin d'entraver l'essor de ce capitalisme mercantile local semble l'avoir puissamment favorisé, ce qui n'est paradoxal qu'en apparence en régime d'économie libérale.

En effet, si l'Etat détient la majorité du capital de la société, ces gros commerçants en sont aussi des actionnaires et siègent au conseil d'administration. Par ailleurs Sonimex en est venu à leur vendre préférentiellement les produits importés à Nouakchott à des prix de gros plus avantageux que ceux consentis aux petits commerçants. Cela leur permet à la fois de vendre en détail dans leurs propres boutiques à des prix concurrentiels, et de revendre

aux autres détaillants aux moments - fréquents - où les circuits officiels sont taris ou coupés, toujours aux dépens du petit consommateur de l'intérieur. Ainsi, en 1967, on estime que 44,8 % du riz, 37 % du sucre, 36,3 % du thé, 10,5 % de la percale et de la guinée vendus par Sonimex ont été acquis par ces commerçants dans un but purement spéculatif (61).

Le même processus de concentration, plus tardif, se remarque dans les villes en faveur d'une trentaine d'entrepreneurs en bâtiment mauritaniens. A vrai dire, ces derniers sont aussi des commerçants, jouant habilement de la spéculation foncière et de la fureur de bâtir des hauts fonctionnaires, empruntant plus ou moins leurs plans aux architectes européens ou libanais, louant les services d'ouvriers qualifiés africains, en général étrangers.

Par tous ces aspects, l'intérêt du gros commerce mauritanien paraît lié à celui de l'Etat et dépendant de la politique de ses dirigeants. Sous d'autres aspects par contre, ces intérêts paraissent divergents ou, à la longue, les rapports de dépendance pourraient s'inverser.

Bien que le volume des échanges ait en effet connu depuis 1963 un accroissement spectaculaire, les charges fiscales directement ou indirectement supportées par la profession n'ont augmenté que de 3,5 % en moyenne en cinq ans, tandis que, par exemple, impôts sur les salaires et traitements ou sur les revenus ont enregistré des accroissements respectifs de 64 et 48 %. Ainsi, la part des commerçants dans la création des recettes de l'Etat est-elle en nette régression, bien que leurs profits augmentent (62).

C'est surtout que, par complicité ou impuissance des services publics responsables, la contrebande s'est intensifiée sur toutes les frontières. Dans le Nord, les 3/4 des marchandises importées par Bir-Moghrein, zone franche (thé, surtout tissu, tabac, sucre du Maroc et du Rio de Oro, savon d'Algérie) ou par Port-Etienne (alcools, radio, cigarettes, vêtements des Canaries) entrent frauduleusement, et représentent une perte de l'Etat estimée à 500 millions en 1967 (63).

Dans le Sud, c'est surtout le bétail sur pied qui continue à franchir le Fleuve clandestinement. Depuis 1964, les exportations contrôlées de bétail ont diminué de 60 % ! On estime qu'en 1967 un boeuf sur cinq, un mouton sur neuf, un chameau sur dix-sept quittent le pays régulièrement (64).

Ainsi les monopoles de Sonimex et les contrôles de l'Etat sont-ils facilement tournés par le commerce national quand ceux-ci ne sont pas à son avantage.

Il est intéressant de noter que la voie qui mène au capitalisme commercial est jusqu'ici tout autre que celle qui permet d'accéder aux postes administratifs et politiques. Le groupe des vingt nouveaux "capitalistes" cités plus haut est composé, à une exception près, de Maures. Ces 19 là sont originaires de tribus célèbres de tout temps pour leur aptitude au négoce : Ouled Bousba, Idaouali, Smacide, etc. La plupart n'ont pas dépassé l'école primaire, certains ne l'ont pas fréquentée du tout. Ils se sont formés "sur le tas" grâce à leur esprit d'entreprise. Ils ne sont pas passés non plus par la fonction publique et ne semblent pas tentés par elle. Ce serait plutôt le contraire qui se passerait : certains hauts fonctionnaires se servent de leurs responsabilités publiques comme d'un négoce, démissionnant ou "démissionnés" de leurs fonctions, se livrent volontiers à cette activité.

d) Les salariés du secteur public

Constituant en 1968 encore 49 % des emplois modernes, le secteur public en comptait en 1959, avant l'arrivée de Miferma, 80 %. Ses effectifs ont connu une grande croissance de 1957 - année de la loi-cadre et de l'autonomie - à 1962; une certaine stabilisation de 1963 à 1966; puis de nouveau une croissance irrésistible (cf. Tableau 13). Il est difficile de donner un chiffre exact. Les rares sources officielles, pour une même année, se contredisent parfois à 1 500 ou 2 000 près. Cela est dû au nombre très important des contractuels plus ou moins enregistrés dans les rôles, et aussi au fait que dans la plupart des cas ne sont pas comptés les membres des forces armées et de sécurité (2 600 en 1967). Ceux-ci compris, les estimations les plus compétentes donnent les chiffres de 9 060 en 1968. De toutes façons, nous avons vu la part croissante des dépenses de personnel dans les budgets de fonctionnement : de 40 % en 1959 à 56 % depuis 1964.

La fonction publique mauritanienne distingue en effet nettement deux catégories d'employés. Les fonctionnaires titulaires sont répartis en quatre classes désignées par des lettres de A à D et qui correspondent en principe aux critères de responsabilité et de compétence suivants :

Catégories de la fonction publique	Catégories professionnelles	Niveau de formation
A (fonctions de conception et de direction)	1. Ingénieurs principaux et assimilés	Licence + diplôme supérieur - ou 13 années d'études après l'école primaire
	2. Cadres administratifs supérieurs	Etudes supérieures - 13 ans après E.P.
	3. Ingénieurs de travaux, cadres administratifs moyens	Licence - 11 ans après E.P.
B (fonctions d'application)	1. Agents techniques et maîtrise	Bac technique ou assimilé - 7 ans
	2. Employés supérieurs (v.g. enseignants primaires)	Bac complet ou assimilé - 7 ans
C (fonctions d'exécution)	1. Employés subalternes	Brevet élémentaire ou assimilé - 4 ans
	2. Ouvriers qualifiés	C.A.P. industriel ou assimilé - 3 ans
D (Ibid.)	1. Ouvriers spécialisés	1 à 6 mois d'enseignement de base
	2. Manoeuvres	Néant

Les contractuels, par contre, sont classés selon les conventions collectives de droit commun qui s'appliquent au secteur privé. Si l'on classe l'ensemble des fonctionnaires, titulaires et contractuels, dans la même grille hiérarchique de la fonction publique, hors l'armée et la gendarmerie (2 600) et l'assistance technique (270), on a la répartition suivante de 6 192 fonctionnaires mauritaniens :

20. Emploi public par catégories professionnelles
(mai 1967)

	A			B			C			D			TOTAL
	1 et 2	3	Total	1	2	Total	1	2	Total	1	2	Total	GENERAL
Titulaires	115	120	235	57	1 131	1 188	346	186	352	135	601	736	2 691
Contractuels	70		70	145	723	868	551	855	1 406	714	443	1 157	3 501
Ensemble	185	120	305	202	1 854	2 056	897	1 041	1 938	849	1 044	1 893	6 192

On peut remarquer que 45 % de l'effectif global est composé d'ouvriers et surtout de manoeuvres (plantons, gardiens, domestiques...). Ce sont les catégories C et D dont la dernière ne demande aucune qualification. Les cadres moyens (B) constituent à peu près 1/4 des effectifs, mais si la catégorie des employés supérieurs (B2) est la plus importante de toutes, c'est parce qu'elle inclut les enseignants (sauf une dizaine de professeurs licenciés) qui sont environ 1400. Par contre, les cadres moyens techniques (B1) sont très peu nombreux en comparaison de l'abondance des ouvriers et employés subalternes. Enfin les cadres supérieurs constituent 0,5 % de cet effectif global. On verra que ministres, secrétaires généraux de ministère, commandants de cercle (préfets), députés et membres du Bureau politique national du parti unique, qui tous sont fonctionnaires, bref le haut personnel politique que nous appellerons la classe dirigeante, forme à lui seul la moitié de ces cadres supérieurs.

Par ailleurs la quantité des contractuels (plus de 50 % du total) est un indice de plus que l'administration a une certaine fonction politique et sociale, mais est pléthorique, parasitaire et peu efficace. D'une manière générale, il est clair que la hiérarchie des qualifications calquée sur la fonction publique française ou sur celle d'une société dite développée, ne correspond pas à grand chose ici. Les très nombreux manoeuvres ne sont, économiquement, que des chômeurs déguisés au même titre que les dioula. Les 202 agents techniques comprennent une bonne partie de travailleurs (chefs d'atelier et d'équipe) qui ont le titre de maîtrise sans en posséder la qualification et encore plus rarement le diplôme. Les trois-quarts des enseignants ne sont pas bacheliers. Enfin, jusqu'en 1969, on ne peut compter qu'une ou deux dizaines de licenciés et d'ingénieurs. Les autres sont en majorité des cadres subalternes de l'administration coloniale, recyclés ensuite (stages E.N.F.O.M., E.N.A. locale), ou promus par la politique; car de nombreux fonctionnaires, s'ils n'ont pas la compétence requise, sont du moins des cadres ou une clientèle du Parti ou de notables.

La mauritanisation a été évidemment plus rapide et facile dans le secteur public que dans le secteur privé. Il semble aussi qu'elle se soit faite plus vite que dans beaucoup d'autres Etats africains disposant pourtant souvent d'un plus grand nombre de cadres autochtones formés. Cela révèle sans doute un sentiment d'in-

dépendance davantage exacerbé, mais aussi le fait que, plus qu'ailleurs, selon la tradition coloniale et étant donné la structure économique, le système d'enseignement, lui-même calqué sur le système français, ne débouche que sur le fonctionnariat. Il est peu probable pour autant que l'administration soit plus indépendante dans la réalité. Si le personnel de l'assistance technique, dont on parlera plus loin, semble être passé entre 1962 et 1967 de 10 à 8 % du total, il a augmenté et continue à augmenter en chiffres absolus. Il constitue la moitié du personnel de catégorie supérieure et occupe dans celui-ci la quasi totalité des fonctions techniques et de compétence spécialisée : médecins, ingénieurs, professeurs du secondaire, etc.

B - Répartition des revenus et consommation

a) Les salaires dans le secteur privé

C'est pratiquement dans ce seul secteur que la répartition des revenus est connue avec une certaine précision grâce aux statistiques de la direction du travail.

21. Répartition des effectifs du secteur privé par classe de rémunération mensuelle

Classes de salaires	Effectifs		Pourcentage		Proportion de la masse des salaires	
	1966	1968	1966	1968	1966	1968
Jusqu'à 10 000 F C.F.A. par mois	2 299	2 703	27,7	32	5,7 %	6,3%
de 10 000 à 15 000	2 052	2 177	24,7	23	8,2 %	7,9%
de 15 000 à 25 000	1 793	1 604	21,7	17	11 %	8,9%
de 25 000 à 50 000	884	911	10,7	10	9,3 %	9,2%
de 50 000 à 75 000	485	624	5,8	8	14,1 %	16,5%
+ de 150 000	775	865	9,4	10	51,6 %	51,2%

En rapprochant ces données de celles de la distribution par catégories professionnelles (cf. Tableau 15), on constate que l'effectif des salariés percevant moins de 10 000 F C.F.A. correspond presque exactement au nombre des manoeuvres qui constituent 42 % du salariat de nationalité mauritanienne. De même les aides spécialisés (25,2 % du salariat mauritanien) perçoivent entre 10 et 15 000 F C.F.A.; la plupart des ouvriers qualifiés entre 15 000 et 25 000, et des employés entre 25 000 et 50 000 (respectivement, 22 % et 6 % des salariés mauritaniens). Enfin c'est le personnel d'encadrement qui perçoit des revenus au-dessus de 50 000 F C.F.A.

Mais en comparant les mêmes données on s'aperçoit que les étrangers qui sont 29 % des salariés du secteur privé touchent 67 % de la masse salariale. Plus précisément encore, on peut dire que 775 ou 865 salariés selon l'année, dont 90 % sont européens (cf. Tableau 18), reçoivent à eux seuls plus de 51 % de la masse globale des salaires du secteur privé (qui est estimée en 1968 à 3 694 milliards C.F.A.), soit 1 874 milliards dont la moitié au moins est transférée à l'étranger. Inversement, à la même époque, les travailleurs mauritaniens qui constituent pourtant 71 % des effectifs ne perçoivent que 33 % de cette masse. La rémunération moyenne du salarié en Mauritanie est de 38 000 F C.F.A. par mois, celle du travailleur mauritanien de 18 000 F C.F.A.

b) Les salaires du secteur public

On dispose de moins de renseignements officiels sur la répartition des salaires dans le secteur public. Mais la distorsion entre la proportion des salaires d'étrangers et des salaires nationaux dans le secteur privé se répercute ici. L'Etat ne verse que 35 % du revenu global des salariés, mais environ 63 % du revenu des salariés nationaux. Il paye par ailleurs très peu d'étrangers, la plupart des coopérants recevant leurs salaires de leur pays d'origine.

Par contre, étant donné le nombre de ses employés, l'échelle des salaires est beaucoup moins grande que dans le secteur privé : en 1966, 75 % des salaires (catégories B et C) étaient entre 15 et 75 000 F C.F.A.; 23 % (catégorie D) inférieure à 15 000; et 2 % seulement (soit une moitié de la catégorie A) supérieure à 75 000. On disait en effet à l'époque qu'un salaire net de ministre ne dépassait pas 200 000 F C.F.A. (abstraction faite d'indemnités et autres revenus), tandis qu'un instituteur diplômé ou un professeur rece-

vaient de 40 000 à 50 000 F C.F.A.

On voit par là l'importance du fonctionnariat dans un pays où l'argent est rare et l'emploi difficile à trouver. L'Etat fournit presque les 2/3 des emplois salariés et paye proportionnellement mieux que le privé, sans doute pour un travail moindre, en tout cas plus prestigieux.

c) Estimation globale de la répartition des revenus et des dépenses de consommation

Nous avons essayé d'estimer la répartition de l'ensemble des revenus du travail en Mauritanie dans le Tableau suivant :

22. Revenus de la population active en 1967 par secteurs et nationalité

		Population active	Revenus globaux annuels (millions CFA)	Population active	Revenu annuel	Revenu mensuel moyen
Secteur "traditionnel"		475 000	15 000	96,6 %	65 %	2 614
Secteur "moderne"	public	8 000	3 670	1,6 %	16 %	38 229
	privé	6 410	1 358	1,3 %	6 %	17 655
	total	14 410	5 028	2,9 %	22 %	55 884
Personnel étranger privé		2 470	2 885	0,5 %	13 %	97 335

La notion de population active est un concept déjà vague en soi (personnes en âge de travailler et capables de travailler) et particulièrement inadéquat en pays sous-développé. Le travail du secteur dit traditionnel peut difficilement se comparer avec celui du secteur moderne dans la mesure même où il ne fait pas partie du "marché" et ne se mesure qu'arbitrairement en équivalent monétaire. Nous employons ici ce terme au sens des démographes, y compris en Afrique : classes d'âge des deux sexes entre 15 et 65 ans.

Elle est évaluée pour le secteur traditionnel d'après l'enquête démographique 1963-64. On pourrait certes y retrancher les femmes des ordres nobles maures, mais il faudrait y ajouter bien des en-

fants des deux ethnies. Pour le secteur moderne national, il se trouve que la population active, c'est-à-dire employée ou en chômage, n'est faite que d'hommes. Il n'y a en effet, en 1967, que 0,4 % de femmes mauritaniennes sur les 16 880 salariés de Mauritanie. Tous les emplois "féminins" sont occupés, en 1966, par les Européennes.

Ce Tableau est donc une approximation. Tel quel, il permet de mesurer avec suffisamment de vérité, à notre avis, les inégalités de revenu (et de productivité) du travail en Mauritanie. Il représente l'aspect social de la désarticulation économique dont on a parlé plus haut. Ainsi, 96 % de la population mauritanienne ne perçoit que 65 % des revenus de ce travail (et 42 % du revenu national global), 2,9 % en perçoivent 22 % et 0,5 % de salariés étrangers en perçoivent 13 %. L'immense majorité a un revenu mensuel par tête qui ne dépasse pas 3 000 F C.F.A., une minorité nationale en perçoit un de 25 000, quelques étrangers de 100 000 (200 000 pour Européens).

Le rapport entre les Mauritaniens est de 1 à 10, entre la masse des Mauritaniens et les étrangers de 1 à 100. Si l'on veut considérer les 15 milliards du secteur primaire comme produit par la population active masculine seulement, on aura alors le revenu moyen des chefs de ménage : 6 000 F C.F.A. dans le secteur traditionnel, 25 000 dans le secteur moderne national, sachant qu'un ménage mauritanien comprend en moyenne 4,5 personnes. Les différences de productivité seront alors de 1 à 5 entre Mauritaniens, de 1 à 10 par rapport aux étrangers.

Depuis l'enquête de la M.I.S.O.E.S. en 1958 que nous avons utilisée dans la Deuxième Partie (65), aucune étude des budgets familiaux et de consommation n'a été faite en Mauritanie. Une telle enquête serait pourtant absolument nécessaire si l'on voulait connaître véritablement le niveau de vie réel de la masse de la population et si l'on cherchait à l'améliorer. Il est symptômatique qu'elle ait été inscrite logiquement par le gouvernement dans son premier plan quadriennal, pour préparer en connaissance de cause, disait-on, une action efficace dans le deuxième plan, mais que ce fut justement une des prévisions non réalisées à côté de tant d'autres dépassées : aucun crédit ne fut débloqué par le budget ni offert par l'étranger pour une opération aussi vitale.

Par contre l'enquête citée sur les échanges commerciaux, bien qu'estimée moins urgente par le planificateur, a calculé les moyennes de consommation en produits de première nécessité par tête

d'habitant (66). Elle permet par ailleurs d'estimer le prix moyen sur le marché national de ces denrées (67). Cela donne le Tableau suivant :

23. Consommation en produits de première nécessité en quantité et en valeur par tête d'habitant (1967)

	Produits importés				Produits locaux	
	Riz	Sucre	Thé	Tissu	Mil	Viande
Quantité moyenne par an et par tête (kilo, mètre)	10,3 kg	17, 8 kg	1, 44 kg	15,3 m	87 kg	24,2 kg
Prix moyen au détail sur le marché (F C.F.A.)	60 F/kg	80 F/kg	1000 F/kg	100 F/m	18 F/kg	100 F/kg
Dépenses annuelles moyennes par tête (F C.F.A.)	620	1 420	1 440	1 530	1 570	2 420

Il en résulte que la dépense moyenne par an et par tête en produits de consommation de première nécessité se monterait à 9 000 F C.F.A., soit environ 40 500 F C.F.A. par ménage.

Il est vrai que, comme toute moyenne, celles-ci sont abstraites; on peut les préciser selon les grandes catégories de la population mauritanienne :

24. **Consommation moyenne individuelle et par an en quantité et en valeur du sédentaire, du nomade et du citadin mauritaniens**

	1 Riz		2 Sucre		3 Thé		4 Tissu		5 Mil		6 Viande		7 Moyenne dépenses
	Q.	F.	Q.	F.	Q.	F.	Q.	F.	Q.	F.	Q.	F.	
Rural nomade	6,17	370	16,6	1 320	1,42	1 420	13,2	1 320	75,7	1 360	23,5	2 350	8 140
Rural sédentaire	6	360	12,4	1 020	0,72	720	16,8	1 680	140	2 520	17,5	1 750	8 050
Citadin	55,2	3 310	36,7	2 935	2,8	2 800	31,5	3 150	94,8	1 705	42,3	4 230	18 130

Q. = quantité (kilos ou mètres)

F. = F C.F.A.

Ce Tableau est une évaluation des dépenses monétaires annuelles que chaque catégorie de Mauritanien doit consentir pour subsister. Il faudrait pour l'affiner considérer d'une part que la moitié de la viande consommée par le nomade et les 3/4 du mil consommé par le sédentaire ne sont pas achetés sur le marché mais toujours autoconsommés ou troqués. Il faudrait d'autre part mieux tenir compte des différences de prix sur le marché selon les époques, les régions et les denrées. Le mil peut être vendu quatre fois plus cher dans les villes et dans le Nord (40 F le kg) qu'il n'est acheté au producteur (10 à 12 F le kg); la viande est 10 % plus chère dans le Sud et les villes que chez les nomades. C'est le contraire qui se passe pour les denrées importées : elles sont 10 à 20 % moins chères dans les cités modernes qu'en brousse. Les différences dans les deux cas représentent les prix de revient et les profits des très nombreux intermédiaires transporteurs et commerçants.

Toutes ces données permettent d'entrevoir les inégalités croissantes des niveaux de vie et le mécanisme subtil d'exploitation qui fait que, à chaque étape des échanges, les plus riches s'enrichissent aux dépens des plus pauvre jusqu'au dernier partenaire qui est à l'étranger.

Si l'on compare en effet les dépenses monétaires incompressibles du nomade ou du sédentaire rural en 1968 avec celles estimées en 1958 (68) par la M.I.S.O.E.S., on s'aperçoit qu'elles sont passées de 4 000 F C.F.A. à 8 100 F C.F.A. Si l'on tient compte que cette dernière somme ne comptabilise ni l'impôt, ni diverses petites dépenses comme la première étant donné la dévaluation du franc et l'augmentation des prix, on peut estimer que le niveau de vie n'a pratiquement pas changé.

Ce qui a changé par contre, c'est la constitution en Mauritanie même d'une population urbaine nationale qui a un pouvoir d'achat par tête dix fois supérieur. Quoique ne formant que 6 à 7 % de la population globale, elle absorbe 18 % de la consommation totale.

Au-dessus de ces deux couches de population, il y a une frange très minime de Mauritaniens et l'ensemble des Européens résidents qui ont un niveau de dépense sans comparaison avec les précédents. Si l'Annuaire statistique officiel de la R.I.M. ne donne aucun renseignement sur le prix de la vie et son augmentation pour le Mauritanien moyen, il ne consacre pas moins de treize pages de

tableaux et de graphiques aux prix de détail de la consommation à Nouakchott d'une famille de type européen et à l'évolution de l'indice de ces prix de 1961 à 1968 (69). Cela révèle la prégnance du modèle de consommation européen sur les couches privilégiées des citadins mauritaniens et aussi le souci de ces derniers comme des assistants techniques d'avoir des revenus à la hauteur de ce modèle. Nous ne pouvons nous y attarder ici. Disons simplement que l'indice des prix est passé à 180 en 1968 (sur la base 100 en 1961), que la consommation familiale de type européen coûte deux fois et demi à trois fois plus chère qu'en France et qu'elle suppose en Mauritanie une dépense moyenne de 125 000 F C.F.A. par mois (1 million 500 000 F C.F.A. par an), soit 100 fois plus grande que les dépenses strictement nécessaires au citadin mauritanien !

Il faut ajouter à ces estimations sur la consommation, les éléments d'information notés plus haut sur la faiblesse de l'épargne nationale et sur l'importance des capitaux exportés à l'étranger (70). Il apparaît alors que, par l'exploitation du travail productif comme par les distorsions du marché interne et externe, il y a une ponction incessante du surplus produit par les uns au profit des autres, surplus qui est soit dépensé en consommation improductive (entretien de l'administration, investissements dans le commerce ou l'immobilier, consommation ostentatoire, etc.), soit exporté à l'étranger.

On connaît la thèse de P. Baran (71) selon laquelle le principal obstacle qui s'oppose au développement ce n'est pas l'insuffisance des capitaux, mais celle du surplus effectif investi dans les secteurs productifs nationaux, ici d'abord l'agriculture et l'élevage. Selon lui, le surplus potentiel dont les pays sous-développés pourraient disposer pour un tel investissement est important non pas si on le compare à celui des pays capitalistes avancés, mais si on l'envisage par rapport au revenu national de ces pays sous-développés. En Mauritanie, grâce à Miferma, comme par exemple dans les pays producteurs de pétrole, ce surplus potentiel est particulièrement abondant.

En tout cas, s'il y a désarticulation entre les secteurs de l'économie nationale au sens où la croissance du secteur excentré n'entraîne pas celle des autres, il y a bien articulation entre eux au sens où chacun, à partir du secteur traditionnel, est économiquement satellisé par les secteurs capitalistes locaux et tous en-

semble par les métropoles extérieures.

C - Essai de détermination des classes en formation

Les analyses précédentes sur l'emploi, les revenus et la consommation doivent nous permettre d'esquisser un schéma de la nouvelle structure sociale en Mauritanie.

Rappelons que nous entendons ici par classe sociale un groupement d'individus qui ont une position semblable dans le système de production, en particulier même rapport aux moyens de production et en conséquence même place dans la répartition des revenus. En ce sens précis et limité, il n'y a de classe à proprement parler que dans une société capitaliste où tout est devenu marchandise, y compris la force de travail. Les groupements constitutifs d'une société précapitaliste, comme celles des Maures et des Toucouleurs, sont déterminés intrinsèquement, outre leur position économique, par des traits qui relèvent des instances politiques et idéologiques.

C'est cet aspect objectif de rapports de production nouveaux liés aux changements des structures économiques que nous envisageons dans le présent chapitre. Il s'agit, selon l'expression de Marx, de classes "en soi". On verra plus loin si et comment elles deviennent des classes "pour soi", c'est-à-dire prenant conscience d'elles-mêmes en tant que telles et de leur rôle politique et idéologique. Nous parlons enfin de classes sociales en formation parce que c'est pendant les dix premières années de l'Indépendance qu'on les voit se former rapidement, aussi rapidement que s'est instauré le sous-développement structurel.

En ce sens nous croyons pouvoir distinguer cinq classes embryonnaires : le sous-prolétariat, le prolétariat, la petite bourgeoisie, la grande bourgeoisie commerçante et la bureaucratie dirigeante.

a) Le sous-prolétariat

On peut commodément, à notre avis, se servir des catégories utilisées par Marx dans le Capital (72) à propos du capitalisme anglais pour analyser le sous-prolétariat mauritanien.

Il y a d'abord le sous-prolétariat "flottant" composé d'individus qui ont déjà travaillé dans le secteur moderne et se trouvent en chômage actif pour ainsi dire. Il est relativement important en Mauritanie étant donné l'instabilité de l'emploi et l'importance des migrants temporaires d'une part, la récession de la demande d'emploi qui a suivi l'implantation de Miferma et la construction de la capitale d'autre part. C'est ainsi qu'en 1963 il y eut un débauchage d'environ 3 000 travailleurs dans le bâtiment et les T.P. En 1967, 3 700 travailleurs mauritaniens demandeurs d'emploi s'étaient inscrits au bureau officiel de la main-d'oeuvre.

Il y a ensuite le sous-prolétariat "stagnant" qui n'a pas encore la volonté de chercher du travail ou n'a plus l'espoir d'en trouver et qui vit d'expédients depuis le parasitisme pur et simple jusqu'à la prostitution des femmes et le cambriolage organisé, en particulier par des bandes de jeunes. Ces deux dernières activités, pratiquement inexistantes en 1962-63, ont augmenté pour ainsi dire "à vue d'oeil" dans les cités nouvelles depuis cette époque, bien qu'on évite d'en parler officiellement.

Il y a enfin le sous-prolétariat "latent", celui de cette population rurale toujours en surnombre, plus ou moins importante selon la fatalité des années de sécheresse ou de pluie, mais toujours prête ou contrainte à quitter ce milieu qui les emploie et les nourrit mal.

Cette dernière strate, difficile à estimer, est à la limite innombrable. Il faudrait pouvoir estimer les familles qui autour des villes, mais aussi dans tout le pays, ne vivent plus que des reliefs et des subsides du secteur moderne. Quant au sous-prolétariat stagnant, en soustrayant de la population active masculine de Nouakchott, Zouerate, Fort-Gouraud et Port-Etienne le nombre des emplois offerts et des chômeurs inscrits, on arrive à une estimation pour ces trois cités de 3 000 à 3 500 sans doute au-dessous de la réalité. Cela fait déjà, avec les deux premières catégories, 6 500 à 7 000, soit à peu près le 1/3 de l'ensemble des emplois du secteur moderne.

A vrai dire, ce sous-prolétariat ne forme pas une classe à proprement parler étant donné qu'il est exclu malgré lui du système de production capitaliste. Mais il est bien secrété par lui et l'on sait que si cette couche sociale marginale est particulièment abondante dans les pays sous-développés au capitalisme naissant

ou bloqué, elle existe aussi dans les sociétés capitalistes les plus avancées. Trop plein d'un secteur rural économiquement stagnant mais démographiquement croissant, contenu sur la frange du secteur moderne actif, il ne fait partie ni de l'un ni de l'autre. C'est plutôt un agrégat de déclassés non reclassés, au surplus rivaux entre eux dans la course à l'emploi ou du moins à la subsistance, victimes de la désarticulation de la croissance et de l'articulation de l'exploitation.

Masse dangereuse par son désoeuvrement pour l'ordre établi, mais divisée et vénale, elle peut fournir, comme cela s'est vu, des troupes bon marché pour l'exécution des basses-oeuvres politiques. Mais sa fonction essentielle, si l'on peut dire, c'est de fournir à volonté de la main-d'oeuvre non qualifiée et sous-payée, et de faire ainsi une pression continuelle sur les revendications du prolétariat. Cette masse irrigue en permanence en effet les derniers degrés des échelles socio-professionnelles distinguées plus haut : manoeuvres et tâcherons, petits commerçants à l'étalage et tenanciers, plantons et domestiques. Il s'agit bien de cette "armée industrielle de réserve" dont parlait Marx, même si le sous-développement consiste précisément à ne pas ou peu "enrôler" dans "l'armée active".

b) Le prolétariat

La classe ouvrière proprement dite constitue à elle seule, en 1968, 90,5 % du salariat privé mauritanien dont près de la moitié de manoeuvres. Elle est concentrée à 50 % à Miferma, à 70 % à Miferma et dans les entreprises de construction et de T.P., et à 95 % dans les trois cités : Nouakchott, Port-Etienne, Zouerate.

La moyenne hebdomadaire d'heures de travail estimée à 50 h en 1962 a été réduite officiellement à 47 h en 1967 afin de dégager de nouveaux emplois. Les salaires des manoeuvres, on l'a dit, s'échelonnent entre 6 000 F C.F.A. - niveau moyen du S.M.I.G. de 1962 à fin 1969 - et 10 000 F C.F.A.; ceux des ouvriers ou aides spécialisés entre 10 000 et 16 000; et ceux de la minorité d'ouvriers qualifiés (1 sur 4) entre 20 000 et 25 000. Les ouvriers de Miferma et des grands chantiers semblent un peu mieux payés que ceux des petites entreprises. Mais la firme et le gouvernement veillent à ce que l'écart reste minime. Par ailleurs, dans ces entreprises importantes, l'ouvrier mauritanien travaille à côté d'expatriés européens

ou même africains qui, pour un travail à peu près équivalent, sont payés quatre ou cinq fois plus. En 1970, dans un grand garage européen, l'ouvrier mauritanien est payé 11 000 F C.F.A. par mois, mais l'heure de travail de l'ouvrier européen est facturée au client 5 000 F C.F.A.

Par leur travail comme par les revenus qu'ils en tirent - comparativement aux bénéfices de ceux qui les emploient - ces ouvriers sont bien des prolétaires. On a évalué empiriquement, en 1966, les dépenses annuelles en habillement et en nourriture d'un ouvrier maure marié avec deux enfants. Elles se répartissent comme suit :

Habillement -	Homme	2 "boubous" par an entre 1000 et 4000 F CFA	12 000
	Femme	id.	3 000
	Enfants	id.	
	Turban	1 par an	200
Nourriture -	2 kg sucre semaine	175 x 52	9 100
	1 litre beurre liquide par semaine	600 x 52	31 200
	mil - 2 kg/jour	120 x 365	21 900
	thé - 1 kg/mois	1 200 x 12	14 400
	riz - 1 kg/jour	50 x 365	18 250
			98 250

Il s'agit d'une dépense réduite au strict nécessaire du modèle de consommation traditionnelle. Or le manoeuvre avait à cette époque un revenu annuel de 72 000 F C.F.A. et l'ouvrier de 100 à 120 000. Mais la plupart d'entre eux ont plus ou moins à leur charge une "grande famille". Souvent, ils doivent de plus payer un loyer très élevé dans les villes. "En 1971, un O.S. gagne 15 000 F C.F.A. par mois [à Miferma], mais en dépense 12 000 pour son loyer", écrivait récemment un journaliste (73).

A ces 5 800 ouvriers du secteur privé productif, on peut joindre plus du tiers des employés de la fonction publique, manoeuvres et ouvriers (pour la plupart contractuels), au nombre de 3 000, qui sont payés au même niveau de salaire. Il faudrait enfin ajouter un bon nombre de salariés non déclarés par leurs employeurs et rétribués au niveau le plus bas, comme les employés de maison ou "boy" qui ne sont officiellement que 200 en 1968. Sans les compter, on arrive à un prolétariat qui compose, en 1968, plus de 60 % du salariat mauritanien (8 800 sur 14 400).

c) La petite bourgeoisie

Nous regroupons sous cette appellation les catégories suivantes dont les similitudes de la position sociale nous paraissent plus grandes que les différences :

Secteur privé -	Employés qualifiés	371	
	Agents de maîtrise	212	
	Total		583
Secteur public -	Agents techniques et agents de maîtrise	202	
Enseignants :	Employés supérieurs	1 854	
	Employés subalternes	897	
	Total		2 953
Total secteur public et secteur privé			3 536

Tous ces salariés se distinguent des ouvriers en ce sens qu'ils n'exécutent pas seulement un travail manuel commandé: comme agents de maîtrise, ils en contrôlent l'exécution sur place; comme employés de bureau et enseignants, ils accomplissent un travail purement intellectuel. Dans les deux cas, ils en retirent plus de prestige. Ils se distinguent de leurs employeurs parce qu'ils ont des fonctions d'application et non de direction et de conception qui impliquent un intéressement plus ou moins direct aux profits ou à la bonne marche de l'entreprise.

Leurs intérêts ne se confondent ni avec ceux de leurs supérieurs, ni avec ceux de leurs inférieurs. Comme tous les cadres, ils gagnent à être bien vus et notés des premiers, mais ils ont moins à perdre au changement de l'ordre socio-économique établi. Tout en tenant à leurs privilèges, ils forment, en tant que salariés subordonnés, la classe moyenne ou naissante de Mauritanie.

Tous reçoivent des salaires situés entre 25 000 et 40 000 F C.F.A. Il est remarquable que 1 sur 8 seulement soit un technicien et 1 sur 6 un employé du secteur privé. La classe moyenne de la nouvelle société mauritanienne est une petite bourgeoisie de "cols blancs". Nous en avons expliqué les raisons : pas de formation technique et scientifique, l'administration unique débouché de l'école, 65 % du personnel de ces catégories importé de l'étranger par les industries enclavées. A un niveau d'explication plus global, le phénomène paraît un héritage du modèle européen du XIXe siècle transformé et adapté à l'usage des sociétés coloniales. Son maintien et même son essor après l'Indépendance sont significatifs.

d) La bourgeoisie commerçante

Nous avons noté qu'entre 1959 et 1968 le nombre des commerçants a quadruplé, atteignant le nombre de 7 428 dont 4 108 dûment patentés. Il faut laisser les 3 350 qui ne le sont pas dans les catégories sociales traditionnelles et, pour un bon nombre, dans le sous-prolétariat. De la masse de ceux qui restent - boutiquiers plus ou moins prospères - se détachent 300 ou 350 commerçants dont le chiffre d'affaires dépasse 1 million par an et une vingtaine plusieurs centaines de millions.

Ce nombre restreint est déjà en proportion inverse de sa puissance effective et potentielle. Il s'agit en effet de la naissance d'une classe bourgeoise au sens propre du terme, c'est-à-dire ayant accumulé un capital et cherchant à le multiplier, mais d'une bourgeoisie précapitaliste ou paracapitaliste en quelque sorte, typique d'une structure socio-économique sous-développée. En effet sa manière d'accumuler et d'utiliser ce capital n'augmente pas la richesse productive du pays, mais au contraire, comme on l'a vu, contribue à l'épuiser.

e) La bureaucratie dirigeante

De tous les emplois recensés par les statisticiens dans le secteur moderne, il ne reste que ceux qui sont situés au sommet de la hiérarchie administrative : à peine 300 personnes. On verra dans le chapitre suivant comment elles se distinguent par leurs origines sociales et leurs fonctions, et pourquoi on peut parler, à notre avis, de classe politique ou classe dirigeante.

D - Structure sociale "moderne" et sous-développement

Schématisée dans la Figure suivante, la structure de la société moderne mauritanienne - ou plutôt du secteur capitaliste de la société globale - apparaît incomplète et tronquée. Il y a un sous-prolétariat et un prolétariat très développés, un petit commerce et un fonctionnariat de bureau pléthoriques, une bourgeoisie mercantile et une classe politique au nombre infime, mais peu de cadres privés surtout techniques et supérieurs, pas de bourgeoisie d'entrepreneurs et de patrons.

Judiciaire 1
Administration 2
Commerce 3
Classe dominante
Classe moyenne
Prolétariat
Sous-prolétariat
Etrangers
1000 personnes

Représentation schématique de la structure sociale sous-développée en R.I.M. (d'après données et catégories de ce chap.)

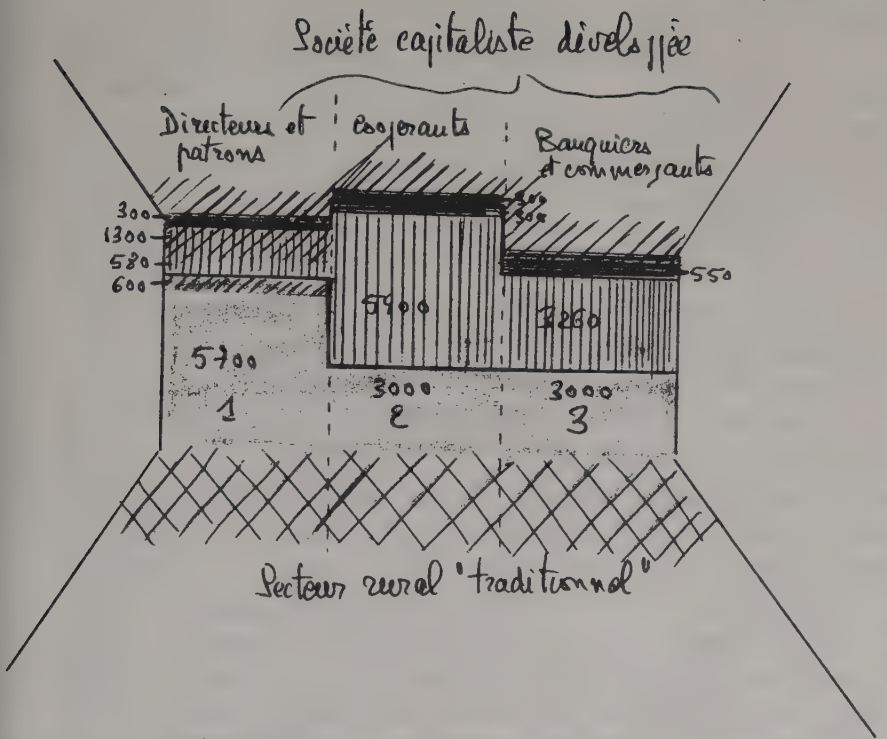

a) La masse rurale et les rapports internes du secteur moderne

Les classes en formation que l'on vient d'étudier, c'est-à-dire ce que les statisticiens appellent la population active du secteur moderne, ne constituent que 6 à 7 % de la population active globale; l'ensemble de la population urbaine elle-même ne représente au maximum que 11 % du peuple mauritanien (180 000 / 1 500 000 en 1966). Ce sont ces cités, leurs entreprises, leurs ministères et leurs habitants, que connaissent l'homme d'affaires, le diploma-

te ou le journaliste de passage en Mauritanie. Le reste du pays n'est le plus souvent pour lui que l'occasion d'une excursion exotique et folklorique dans une société moyenâgeuse du Sahara de la légende. Qu'en est-il de ce reste, c'est-à-dire des 89 % de la population ?

Nous avons déjà signalé le manque de toute information scientifique globale et récente sur la nature et l'évolution du milieu rural et ce qui, à notre avis, explique cette carence. Mais ce que nous savons déjà des sociétés traditionnelles maure et toucouleur, de la société coloniale, et des aspects économiques de la société indépendante, permet, pensons-nous, de s'en faire une représentation juste quoique qualitative.

Depuis l'Indépendance en effet, aucune politique d'envergure n'a été entreprise pour modifier activement les techniques de production traditionnelles. Celles-ci, chez les éleveurs et surtout chez les agriculteurs, sont donc restées les mêmes que celles décrites dans la Première Partie de cette étude. Bien plus, l'administration de l'Indépendance a laissé se détériorer le capital fixe de ce secteur mis en place dans les quinze dernières années d'administration coloniale. Nous avons vu plus haut la maigreur relative des crédits affectés au secteur rural. Ils furent essentiellement destinés à des opérations expérimentales (culture du coton, du riz...) par des sociétés spécialisées françaises. Mais jusqu'en 1970, deux jeunes militaires français seulement s'occupaient des quelques chantiers "d'investissement travail" et un seul fonctionnaire mauritanien était au service des 38 coopératives agricoles ou maraîchères. Par contre, en 1967, il n'y avait plus de vétérinaire... hors de la capitale et une seule brigade d'entretien des puits subsistait, sur dix, cinq ans auparavant... Quelques expériences locales ont pourtant montré que, dans l'agriculture par exemple, on pouvait augmenter de 50 % les rendements de mil par des procédés simples (culture attelée dans le Hodh, semences traitées et semailles précoces) sans même avoir à modifier brutalement les pratiques traditionnelles (74).

Les techniques de production demeurant les mêmes, il n'est pas étonnant que les structures familiales, tribales, de castes ainsi que les modèles de comportement qui les accompagnent demeurent aussi solides et résistent aux changements. En principe, certes, il n'y a plus de serviteurs, d'affranchis, de tributaires, mais seulement des travailleurs contractuels et rétribués par heure de travail.

La Constitution a proclamé l'égalité et la liberté démocratiques. De même une loi domaniale d'août 1960 a-t-elle réformé le droit de propriété des terres en faveur des usagers. Sa portée a jusqu'ici été théorique. En fait les liens traditionnels entre producteurs et possesseurs des terres et des troupeaux régissent toujours élevage et agriculture. Dans la mesure où ils sont contestés, c'est spontanément par les premiers. Ainsi le mouvement irrésistible de fuite des membres de castes serviles et artisanales hors des structures tribales des campements vers les villes est-il peu encouragé par les autorités. Elles fermeraient plutôt les yeux sur la surveillance et la répression de ce mouvement exercées par les chefs et notables locaux. Mais nous verrons que ceux-ci se trouvent être aussi, souvent, hauts fonctionnaires et parents de hauts fonctionnaires.

La seule évolution insensible, à l'intérieur du secteur rural traditionnel - tribus maraboutiques ou guerrières commençant à se mettre au travail de la terre, fractions de harattine agriculteurs de plus en plus indépendants... - n'est pas due à l'action gouvernementale mais à une adaptation contraignante déjà commensée sous la colonisation (75).

Mais si les rapports de production anciens ne sont pas attaqués de front, ils sont rongés et corrodés par la pénétration des rapports marchands.

Impôts (devenus beaucoup plus pesants depuis l'Indépendance), denrées de subsistance de plus en plus commercialisées et besoin d'argent d'une part; stagnation économique, croissance démographique et recherche de travail d'autre part - on a déjà décrit longuement ce mécanisme qui provoque inexorablement l'appauvrissement de la masse rurale (76). Là non plus il n'y a pas eu de changement fondamental par rapport à la société coloniale. Mais le mouvement s'est intensifié et surtout il s'est recentré. L'administration n'est plus coloniale mais indépendante, elle ne se trouve plus à Saint Louis du Sénégal mais à Nouakchott. On n'est plus obligé de s'expatrier pour trouver du travail. On peut d'abord en chercher à la capitale, à Zouerate ou à Port-Etienne. Bref, le secteur capitaliste et ses superstructures se sont implantés au coeur même des sociétés traditionnelles.

Celles-ci sont une réserve inépuisable de main-d'oeuvre pour celui-là. En ce sens, les emplois salariés dans le secteur moderne apparaissent toujours, aux yeux de la société traditionnelle,

comme des détours pour satisfaire ses propres fins. Ceux qui les exercent sont considérés comme des délégués de la fraction, du village, de la famille, qui, de gré ou de force, se doivent de leur obtenir revenus monétaires, biens de consommation enviés ou notabilité. Le flux de richesses qui passe ainsi, en vertu de la solidarité tribale ou familiale du secteur moderne où elles sont acquises au secteur traditionnel reste sans doute relativement important en Mauritanie où tous les habitants des cités modernes sont des émigrés ruraux très récents.

Mais si ce transfert permet à une bonne partie du milieu rural de subsister, il ne lui sert aucunement à améliorer sa productivité. De toutes façons, ce qui est donné d'une main est repris de l'autre par les impôts de l'Etat et les échanges inégaux et souvent usuraires des commerçants. C'est ainsi tout le secteur traditionnel qui peu à peu se "parasitise". On voit des vieilles cités beidanes, des villages noirs ou des campements qui ne vivent plus que pour une faible part de leurs activités productives traditionnelles. L'essentiel de leurs ressources est fait des envois des parents ou clients employés en ville. Nous avons également montré que ce parasitisme provoque, pour une minorité, une "hypertrophie de la notabilité". Ce sont les familles de gros commerçants ou de hauts fonctionnaires qui rachètent les terres ou les troupeaux de leurs voisins, augmentent leur clientèle, etc.

Le secteur rural traditionnel comme réservoir de main-d'oeuvre et source de profit pour le secteur moderne, il s'agit là, pensons-nous, de rapports purement économiques. Mais ces rapports sont surdéterminés par des variables d'ordre politique et idéologique qui seront étudiées plus loin ou qui l'ont été précédemment.

En fait, ce sont les "producteurs" de la société traditionnelle, c'est-à-dire les membres des castes et ordres inférieurs, qui alimentent le prolétariat et le sous-prolétariat : serviteurs, affranchis, tributaires, forgerons et autres artisans, paysans sans terres ou aux terres insuffisantes. Rares y sont les membres des classes nobles traditionnelles et ceux qui y sont, ont bien le sentiment de déchoir.

Les grands commerçants quant à eux sont tous originaires de quelques tribus maraboutiques. On verra que la classe dirigeante est en majorité issue des medersa coloniales ou de leurs équivalents réservés aux fils de chefs et que l'école, source du fonctionnariat

moyen, est encore largement aujourd'hui l'apanage des ordres nobles traditionnels. Bref si ces trois classes en formation transforment les relations traditionnelles, c'est en prolongeant les hiérarchies héritées plutôt qu'en les supprimant ou en les bouleversant.

En effet, d'une manière générale, les prolétaires et les sous-prolétaires apparaissent comme les premières victimes de la décomposition effective des sociétés traditionnelles tandis que hauts fonctionnaires et commerçants en sont les artisans et les bénéficiaires. C'est la pression de l'impôt et la détérioration des termes du marché interne qui appauvrit les uns et les force à s'expatrier tandis qu'elles contribuent à entretenir ou à enrichir les autres.

b) Le secteur moderne et ses rapports externes

Chacune des classes en formation est en contact direct et quotidien, dans l'accomplissement même de sa fonction sociale, avec une minorité d'étrangers qui ont une situation prééminente. Ce sont les patrons, directeurs, ingénieurs, et même contremaîtres qui dirigent et payent les ouvriers; les coopérants qui "assistent" et conseillent fonctionnaires et classe dirigeante; les représentants des maisons d'expert-import et les banquiers qui fournissent marchandises et crédit aux commerçants. Ces étrangers, en 1968, occupent 2 770 emplois de cadres supérieurs ou moyens-supérieurs sur les 18 000 emplois du secteur moderne mauritanien. Quelles que soient leurs motivations et leurs fonctions ils personnifient les rapports de dépendance économiques,financiers et technologiques qui lient ce secteur moderne aux sociétés capitalistes développées. Mais, quoique surpayés, ils sont eux-mêmes des salariés intermédiaires qui ne font que transmettre et reproduire les rapports de production et les modèles de consommation qui existent chez eux.

La véritable cause du déséquilibre et des lacunes de la structure des classes en Mauritanie, c'est le type de croissance rapide, mais impulsé de l'extérieur et excentré du secteur moderne et, en conséquence, les relations négatives qu'on vient de voir entre ce secteur moderne et le milieu rural traditionnel. Les capitaux étrangers peuvent se passer de cadres locaux et le préfèrent sans doute. Occupant les places où ils peuvent fructifier, ils peuvent aussi se passer de capitaux nationaux et en tout cas ne contribuent pas à les développer. Par contre, ils ont besoin d'une main-d'oeuvre

bon marché qu'ils rétribuent et dont ils tirent profit directement, et d'un pouvoir fort garant de stabilité et de sécurité dont ils rendent possible indirectement, par leurs redevances, le déploiement. Quant à la bourgeoisie commerçante, elle ouvre aux grandes compagnies étrangères, de sucre ou de tissu par exemple, un marché qu'elles atteindraient mal ou pas du tout sans eux.

Mais ici aussi les avantages procurés par ces rapports externes ne sont pas les mêmes selon les catégories. La classe ouvrière n'en tire que sa subsistance nécessaire. L'appareil politico-administratif de la couche dirigeante ne pourrait être entretenu sans l'apport financier public et privé étranger. Enfin les commerçants tirent directement profit de leur rôle obligé d'intermédiaires.

c) La brousse, la ville et l'aéroport

Les caractéristiques de la rapide urbanisation de la Mauritanie symbolisent remarquablement les effets de la croissance excentrée. La structure sociale moderne, dans ses rapports internes avec le milieu rural traditionnel comme dans ses rapports externes avec les métropoles capitalistes, s'y projette dans l'espace.

En 1960, la population urbaine mauritanienne était estimée par les recensements administratifs à 35 000 habitants. Ces villes étaient plutôt des bourgs : chefs-lieux de cercle, carrefours de route et marchés ou anciennes cités caravanières endormies. La plus grande cité, Atar, avait 10 000 habitants (77). En 1964, l'enquête de la S.E.D.E.S. estimait déjà cette population à 120 000 habitants, bien que les rôles administratifs n'en décomptent à l'époque que 80 000. En 1970, on peut estimer qu'elle atteint 150 à 180 000 habitants. Mais cette progression galopante n'est due qu'aux lieux d'implantation du secteur moderne : Nouakchott, Nouadhibou (Port-Etienne), Zouerate (Fort-Gouraud). A eux trois, ils concentrent 90 % des emplois de ce secteur : en 1968, pour le secteur privé, 73 % environ à Zouerate et à Port-Etienne; et 20 % à Nouakchott qui doit bien par ailleurs réunir 70 % du secteur public. C'est donc pratiquement là seul qu'on y rencontre regroupées les classes sociales dont nous avons parlé. Mais c'est là aussi que se trouvent les seules colonies européennes importantes et que se déversent les débris du milieu rural.

C'est par le décret du 5 mai 1957 que la capitale de la Mauritanie a été transférée de Saint Louis du Sénégal à Nouakchott,

symbole de l'autonomie et bientôt de l'Indépendance du pays. A l'époque, ce n'était qu'une étendue vaste et désertique à l'exception, à 3 km de là, d'un ksar de 500 habitants autour d'un petit bordj militaire. L'ensemble de la construction, achevé seulement en 1961, a été subventionné par la France sur des crédits F.A.C. qui représentent 40 % des crédits d'investissements accordés à la Mauritanie de 1957 à 1967. Prévu pour abriter les fonctionnaires, les représentants étrangers et quelques emplois du tertiaire, le plan d'origine avait été établi dans la perspective de 20 000 habitants en 1975; il y en avait déjà, estime-t-on, 35 000 en 1968 et plus de 40 000 en 1970. Les spécialistes du service de statistique évaluent à l'énorme proportion de 10 % par an, entre 1964 et 1969, par rapport à leur population globale, la croissance annuelle de Nouakchott, comme de Zouerate et Port-Etienne. Or dans les mêmes années il n'y a pas eu globalement augmentation de la demande d'emploi.

Nouakchott est partagé en deux par une artère principale, aujourd'hui avenue Gamal Abdel Nasser. Au sud, c'est la medina avec ses ruelles ensablées, ses maisons de parpaings blanchis sans étage où s'entassent le prolétariat, le sous-prolétariat et les très nombreux petits commerçants. Ce sont aussi les immeubles des fonctionnaires subalternes. Au nord, près des ministères et du palais présidentiel, s'étend le quartier résidentiel : villas des coopérants, des ministres et hauts fonctionnaires, résidences des ambassades qui rivalisent de luxe, au moins par l'étendue et la verdure de leurs gazons et leurs piscines.

La crise du logement et la spéculation immobilière sévissent depuis le début. Un ouvrier mauritanien doit payer couramment une chambre commune 5 000 à 6 000 F C.F.A. Mais une villa de 5 ou 6 pièces de moyen standing se loue facilement 120 à 150 000 F C.F.A. Il y a peu de hauts fonctionnaires qui n'aient pas fait construire sa propre villa sur crédit de la Banque Mauritanienne de Développement. Ce n'est pas pour l'habiter, mais pour la louer ensuite à une ambassade ou à une entreprise étrangère au-dessus de 200 000 F C.F.A. Sur les bords de la medina elle-même, les concessions, qui ne sont parfois qu'une enceinte rectangulaire enfermant un tas de sable, sont louées ou relouées et se hérissent de quelques tentes ou baraques.

Au nom de l'esthétique, les édiles interdisent de telles pratiques sans arriver à les arrêter. Ils ne peuvent non plus empê-

cher les cercles concentriques qui entourent de plus en plus la ville : baraquements, puis tentes misérables, avec autour d'elles un mobilier hétéroclite et toutes sortes de déchets de la civilisation nouvelle. C'est surtout dans les périodes de sécheresse, lorsque le mil fait défaut dans tout le pays et que le bétail est décimé, que cette population s'accroît ainsi que celle de la medina. Certains n'en repartent plus.

Zouerate, la cité minière, a été construite en pleine région désertique du Tiris pour 5 000 habitants en sorte d'abriter tous les employés de Miferma et leurs familles : un quartier de 50 villas "cadre", un autre de 160 logements maîtrise, enfin un troisième de 870 "logements économiques". Comme en fait les catégories professionnelles recoupent les catégories raciales, la cité est coupée en deux. Seuls quelques notables et fonctionnaires fréquentent les clubs et le restaurant et quelques boys les logements européens. Il y a deux catégories d'économat appartenant à la firme. Le désert n'a pas empêché un quatrième quartier de se constituer : derrière une haute palissade qui le dissimule tout en marquant la concession de la société, s'est créé un prolifèrant bidonville estimé en 1966 à 6 000 habitants.

Autour de Nouakchott et surtout de Port-Etienne et de Zouerate, c'est apparemment le désert; c'est aussi la majorité du peuple mauritanien. Mais il y a l'aéroport, centre affectif important des Européens et des couches autochtones supérieures. Grâce à l'avion, les trois villes sont reliées avec les chefs-lieux de l'intérieur, mais surtout entre elles et avec Paris où, hormis Dakar, on est plus facilement et rapidement que dans n'importe quelle autre capitale africaine.

De telles villes, pôles de développement du sous-développement, centres d'exploitation d'un arrière-pays et elles-mêmes satellites de métropoles extérieures, se retrouvent partout en Afrique, en Amérique du Sud et en Asie. Pas plus que la structure socio-économique dont elle est le reflet, ce mode d'urbanisation n'est particulier à la Mauritanie. Mais il s'est réalisé en dix ans à partir de rien.

II

LES NOUVELLES STRUCTURES POLITIQUES ET IDEOLOGIQUES ET LEURS CONTRADICTIONS: LE POUVOIR, LA CLASSE DIRIGEANTE ET LES CONFLITS SOCIAUX

Comme dans les deux premières Parties de cette étude, nous nous sommes efforcé d'analyser d'abord la société mauritanienne actuelle d'après ses déterminations strictement économiques pour montrer combien celles-ci sont primordiales et contraignantes dans la formation du sous-développement (ou du développement), quelles que soient par ailleurs les bonnes volontés et les bonnes intentions. Mais ces déterminations ne peuvent être isolées de leur contexte politique et idéologique que par une analyse abstraite. Nous n'avons pu éviter du reste de faire allusion à la politique - idées et actions - du nouveau pouvoir en matière économique. C'est à ces niveaux qu'il nous faut maintenant étudier la formation de la société sous-développée.

Nous décrirons d'abord brièvement l'organisation et le fonctionnement de l'appareil politique, puis l'appartenance sociologique de ceux qui le détiennent et leur idéologie. Cela devrait nous permettre de qualifier la nature et la fonction du pouvoir dans une telle société. Puis nous essayerons de préciser les contradictions propres au sous-développement en étudiant les conflits d'ethnies et de classes.

1. L'appareil du pouvoir

A - Du régime parlementaire au régime présidentiel à parti unique

Née dans le cadre de l'Union Française puis de la Communauté, la vie politique mauritanienne était caractérisée à l'Indépendance en novembre 1960 par le parlementarisme et le multipartisme dans la tradition de la IIIe République française. On a retracé plus haut l'origine, la nature et les conditions de cette lutte politique à partir de 1946 qui amenèrent au pouvoir le P.R.M. et son secrétaire général grâce à l'appui de l'administration coloniale et de la chefferie traditionnelle, en face d'une opposition parfois vigoureuse et populaire mais désunie et sans grands moyens d'action (78). On peut caractériser l'évolution des institutions politiques à partir de l'Indépendance en novembre 1960 et pendant la décennie qui nous occupe comme le passage d'un régime parlementaire (1959) à un régime présidentiel (1961), du multipartisme au parti unifié (1961), puis au parti unique (1965), enfin à la suprématie du Parti sur l'Etat (1966). On verra plus loin combien le problème ethnique et la question de l'unité nationale face aux revendications du Maroc, dont nous avons déjà parlé, ont sous-tendu et dramatisé toute cette évolution. On ne marquera ici que son aspect formel.

Dans une première constitution (mars 1959), le pouvoir exécutif est assuré par un Premier Ministre élu par une Assemblée Nationale élue au suffrage universel. Une seconde constitution, en mai 1961, confie la plénitude du pouvoir exécutif au Président de la République, chef du gouvernement, élu au suffrage universel tous les cinq ans (août 1961 - août 1966 - septembre 1971).

De même, en décembre 1961, au Congrès constitutif de Nouakchott, toutes les petites formations politiques surgies depuis 1958 fusionnent dans un nouveau parti autour du P.R.M. et de son secrétaire général qui disposent de la totalité des sièges à l'Assemblée Nationale et acceptent ainsi de les partager. C'est le Parti du Peuple Mauritanien (P.P.M. ou Hizb Chaeb). Après le Congrès de Kaédi en 1964, l'institutionalisation du P.P.M. comme "le seul parti de l'Etat" est décidée et légalisée (janvier 1965). Le Congrès d'Aïoun en juin 1966 renforce le lien entre Parti et Etat en affirmant clairement la suprématie du premier sur le second. C'est désormais institutionnellement que le Bureau Politique National, organisme suprê-

me du Parti, composé de treize membres, a la haute main sur l'Etat, tandis que le gouvernement est chargé "d'exécuter" ses décisions.

Cette évolution vers le régime présidentiel et le parti unique n'a rien d'original puisqu'elle fut, comme on sait, la voie classique suivie par la plupart des pays nouvellement indépendants du Tiers-Monde, singulièrement de ceux d'Afrique de l'Ouest (79). Il est assez remarquable, par contre, que le passage, s'il fut souvent délicat, ne fut jamais violent : il n'y a jamais eu de coup d'Etat en Mauritanie. D'autre part, l'évolution fut, à chaque étape, sanctionnée et institutionalisée alors que dans beaucoup d'autres régimes analogues, elle n'est qu'un état de fait. Cependant, comme ailleurs, il s'agit bien d'une escalade vers la concentration verticale et la personnalisation du pouvoir. Une rapide analyse de la constitution et des statuts du P.P.M. va le montrer.

B - La concentration du pouvoir : l'Etat et le Parti

a) La monopolisation de la vie politique et du pouvoir par le P.P.M.

Selon la constitution, la Mauritanie est un "Etat républicain, indivisible, démocratique et social" qui assure à tous les citoyens sans distinction de race, de religion ou de condition sociale, l'égalité devant la loi. Le Président de la République comme les députés doivent la légitimité de leur pouvoir au suffrage universel direct.

Mais le Président de la République est le candidat unique du parti unique. D'après la constitution, il a la plénitude du pouvoir exécutif, puisque les ministres sont responsables devant lui et non devant l'Assemblée, et il partage le pouvoir législatif - il a l'initiative des lois - avec l'Assemblée.

Quant aux députés, le congrès extraordinaire de Kaédi en 1964 a décidé qu'ils seraient élus sur une liste unique dressée par le Parti et envoyés aux circonscriptions. Lors de leur élection, ils remettent à ce dernier une feuille de démission signée en blanc.

Depuis cette époque leur mandat est déclaré gratuit. Bien qu'ils touchent une indemnité journalière de 4 000 F C.F.A. pendant la durée des sessions et qu'ils se trouvent par ailleurs tous de fait fonctionnaires régulièrement rétribués, cela représente une

restriction importante par rapport aux sommes touchées pendant la première législature. Ce retrait de l'autonomie financière de l'Assemblée, décidé au nom de l'austérité, n'est pas allé sans résistances. Il marque une étape importante dans la concentration du pouvoir. Par ailleurs la réunion, avant chaque session de l'Assemblée et en dehors d'elle, du groupe parlementaire composé, en plus des députés, des ministres et des membres du Bureau politique national du Parti, achève d'enlever toute initiative de fait aux députés.

Aussi bien ministres comme députés, hauts ou petits fonctionnaires, ne méritent leur place que dans la mesure de leur fidélité au Parti : "Le premier critère retenu pour l'accession à toute fonction de responsabilité (Commandement, Territorial, Administration centrale, fonctions diplomatiques, etc.) est l'engagement inconditionnel vis-à-vis du Parti" (80) "Gouvernement et Administration ne font qu'exécuter strictement et totalement les programmes et directives du P.P.M." (81).

Au parti unique sur le plan politique, correspond le syndicat unique sur le plan corporatif. L'Union des Travailleurs Mauritaniens (U.T.M.) est "la seule organisation syndicale représentative de l'ensemble des travailleurs de la Mauritanie" (82), c'est-à-dire la seule reconnue et autorisée par le gouvernement. Inversement, depuis le "Protocole d'accord" du 22.12.1966, elle "reconnaît la suprématie politique du P.P.M., apporte son soutien à la réalisation des objectifs définis dans sa charte, s'engage à collaborer étroitement avec lui". Le secrétaire général est, depuis sa fondation, le même notable du Parti qui, ancien fonctionnaire de l'administration coloniale, avait commencé sa carrière syndicale dans le cadre de la Fédération de cette époque.

La Centrale regroupe douze syndicats professionnels (enseignement arabe, enseignement "francisant", santé, administration générale, douanes, plantons, transport aérien, élevage, agriculture et eaux et forêts, gens de maison, travailleurs des banques), et quatre unions locales (Nouakchott, Rosso, Port-Etienne, Zouerate). On voit que dix sur douze syndicats professionnels sont composés de fonctionnaires, tandis que les ouvriers du secteur privé sont soigneusement regroupés par localités et non par profession ou entreprise.

De plus, il existe deux "mouvements parallèles" rattachés à la direction du Parti et structurés en comités, sections et con-

seils supérieurs de onze membres à l'image du Parti lui-même : le mouvement des jeunes et le mouvement des femmes sont également les seuls regroupements autorisés et officiels de ces catégories sociales importantes. Enfin, en 1969, il a été décidé de trouver des modalités pratiques d'intégration de l'armée et de ses cadres au Parti.

Ainsi, non seulement "on ne peut être quoi que ce soit dans la vie politique en dehors du Parti" (83), mais en dehors de lui on ne peut être quoi que ce soit dans la vie publique tout entière.

Mais quels sont la structure et le fonctionnement du Parti ?

b) La concentration de l'autorité du Parti entre les mains du B.P.N. (84)

Comme son nom l'indique, le P.P.M. se présente comme "un Parti de masses puisant sa force dans l'adhésion des populations mauritaniennes à ses idéaux" (85). Tout citoyen mauritanien âgé de 18 ans peut être membre, il ne lui en coûte que 100 F C.F.A. d'inscription annuelle (86). En 1966, le P.P.M. annonce des effectifs de 180 000 membres; en 1968, il proclame une augmentation de 50 % par rapport à l'année précédente avec 214000 inscrits dans 1605 comités de base (87) !

Les comités, qui correspondent à un quartier de ville, à un village ou à un campement fixe, comprennent dans leurs bureaux des membres élus. Il en est de même à toutes les instances supérieures : sections (une par subdivision), fédération (depuis 1968 seulement, une par région, i.e. nouveaux cercles), jusqu'à l'instance suprême exécutive : le Bureau Politique National. Le B.P.N. comprend treize membres élus par le congrès national qui se réunit ordinairement tous les deux ans (88).

Mais cet aspect démocratique est solidement canalisé par l'aspect centralisateur.

D'abord, pour être membre du Parti, il faut aussi être "agréé par une autorité compétente du Parti" et cet agrément doit être renouvelé chaque année. Toute élection doit être ratifiée par le B.P.N. De plus, à toutes les instances, il y a au comité directeur un certain nombre de membres de droit ou désignés par le B.P.N. qui ne peuvent en fait être mis en minorité : délégués des mouvements parallèles, fonctionnaires locaux, etc. Ces comités sont soumis aux

directives de l'instance immédiatement supérieure et responsables devant elle. Chaque militant a le devoir de dénoncer toute "action subversive ou fractionnelle" d'un autre membre. Enfin, il y a des "inspecteurs du Parti" délégués par le sommet et chargés de régler les problèmes locaux comme de veiller à la transmission et à l'exécution des décisions de ce sommet (89).

Bien que Parti des masses, le P.P.M. ne se veut pas Parti de masse et affirme rechercher la qualité plus que la quantité. Il s'agit de recruter et de former des militants qui à leur tour "encadreront" et "mobiliseront" la population.

Le parti unique ainsi constitué permet "de faire comprendre et de faire accepter les innovations, les transformations économiques et sociales, d'amener les masses naturellement inertes et conservatrices à participer dans l'enthousiasme à la réalisation des objectifs fixés par le pouvoir" (90). Bref, l'appareil du Parti est bien conçu comme un moyen pour une élite de faire descendre ses consignes jusqu'au peuple.

Au sommet de la hiérarchie du Parti, il y a enfin le Bureau Politique National qui a "effectivement la haute main sur la direction de l'Etat" et dont le rôle est de "concevoir puis animer, c'est-à-dire canaliser, diriger, impulser, enfin contrôler et redresser" (91).

Trois personnalités sont membres de droit du B.P.N. : le Président de la République, le Président de l'Assemblée et le Président du groupe parlementaire. Les autres membres, et en principe le secrétaire général, sont élus par le congrès national composé : des délégués des bureaux de sections et de fédération, des députés, des ambassadeurs et ministres, des directions des mouvements parallèles et de l'ancien B.P.N., qui se réunit normalement tous les quatre ans. Or tous sont désignés, selon les modalités et critères susdits... par le B.P.N.

Le pouvoir est donc totalement concentré entre les mains du bureau national du P.P.M. qui le délègue, selon son bon vouloir, aux détenteurs de ces hautes fonctions. En fait, le rapport de ces fonctions entre elles, leurs modalités d'accès, déterminent une sorte de cooptation réciproque entre ceux qui les détiennent, un cercle vicieux du pouvoir. A travers les changements de ministères, les renouvellements du B.P.N. et les deux Assemblées nationales de 40 députés chacune qui se sont succédés de 1957 à la fin de 1968, on

peut dénombrer 283 postes de ministres, députés et membres du B.P.N. Ces deux cent quatre-vingt-trois postes n'ont été occupés que par 112 personnes dont nous allons étudier tout à l'heure les composantes sociologiques (92). On peut préciser ici que sur ces 112 personnes, 74 n'ont tenu qu'une seule place et une seule fois, tandis que 38 occupaient à elles seules les 209 autres postes. Quatre d'entre elles avaient été, à la fois ou tour à tour, député des deux législatures, ministre et membre du B.P.N.; 17 avaient rempli trois sur quatre de ces charges (93) !

Pourtant ce club restreint n'est pas tout à fait fermé. On y entre et on en sort. Qu'est-ce qui détermine ces entrées et ces sorties outre les critères sociologiques que nous verrons ? Il semble bien que ce soit le degré de fidélité personnelle au chef de l'Etat, c'est-à-dire, si on nous permet de modifier l'image du cercle, la force et l'amplitude de la gravitation sur "l'orbite du pouvoir" dont le centre est la personnalité du "camarade secrétaire général du Parti, Président de la République", selon l'expression consacrée.

C - La personnalisation du pouvoir : le Président de la République - secrétaire général du Parti

A vrai dire l'allure réservée du Président, sa parole au débit calme et mesuré, son peu de goût pour les bains de foule et les parades, bref l'absence de tout culte apparent de la personnalité tranche avec l'aspect extérieur que prend l'exercice du pouvoir personnel dans tant de pays du Tiers-Monde et des deux autres. Du coup, elle séduit souvent les journalistes qui pensent que ce pouvoir n'a pas ces dimensions charismatiques et sacralisantes qu'il prend si souvent ailleurs (94).

Nous pensons qu'il n'en est rien. Le tempérament du Président est le fruit d'une parfaite éducation dans un milieu maraboutique raffiné, lettré et diplomate. Cela lui permet d'exercer le pouvoir sur ce nomade maure individualiste, critique et ironique avec un art consommé.

On dirait qu'il manie sa classe dirigeante comme un chef sa djemaa, plus efficacement par petites réunions, tête-à-tête, discussions patientes, discrètes manoeuvres, que par coups d'éclat

et représentations; du moins, c'est ce qui s'est avéré aux moments les plus graves. Quant au peuple traditionnel, habitué à vénérer les saints marabouts, il est sans doute plus impressionné par ce visage serein et cette attitude modeste qu'il le serait par les paroles et les gestes d'un tribun. Quoi qu'il en soit, le pouvoir est bien personnel.

Comme chef de l'Etat et secrétaire général du Parti, avec voix prépondérante au B.P.N., "le Président" tient entre ses mains tous les pouvoirs depuis qu'ils existent, c'est-à-dire plus de dix ans; il tend naturellement à incarner la permanence et la dignité non seulement du régime mais de l'Etat et à symboliser l'unité nationale. Pendant ce temps, se succèdent autour de lui hauts fonctionnaires, ministres, membres des B.P.N., comme si le prix de l'inaltérabilité du chef était l'usure de ses seconds.

De décembre 1961 à janvier 1968 inclus, il y eut cinq B.P.N.; aucun membre, sauf une exception en plus du Secrétaire général, ne dura plus de deux B.P.N.

Chez les ministres, le turn-over est moins rapide : 3,5 entrées, 2,5 sorties en moyenne par an, de 1957 à 1969, avec une cadence accélérée depuis 1965. A vrai dire, si l'on tient compte des permutations à l'intérieur du "ministériat", les changements sont plus fréquents. Ainsi, entre septembre 1961 et fin 1968, les trois principaux ministères : Intérieur, Affaires Etrangères, Justice, ont changé 8,6 fois de titulaires. Si l'on y ajoute l'Education nationale, la Défense et les Finances, la moyenne s'abaisse à 7 changements de titulaire, soit presque un par an. Du coup, la durée moyenne d'un ministre au gouvernement est relativement longue : 29 mois et 15 jours. Le ministre, le plus "long" pendant la période susdite, totalisait cinq ans et cinq mois, mais il avait changé 7 fois de ministère.

Si ces permutations, dont les motivations précises échappent au profane, s'expliquent mal autrement que par les contraintes du dosage à établir entre différents groupes de pression, les sorties fracassantes de ceux-là mêmes qu'on dit, un temps, bras droit et éminence grise du Président, doivent souvent trouver leurs raisons dans l'ombrage porté au pouvoir personnel, plus fort que l'utilité qu'il en tire et, plus rarement, par le désaccord positif des idées politiques.

En tout cas, une loi n'a jamais été infirmée jusqu'ici :

une personnalité qui quitte l'orbite du pouvoir, ministère ou B.P.N., n'y reparaît jamais plus. Poste doré ou secondaire de fonctionnaire; exclusion "politique" du Parti, puis de la fonction publique; retour volontaire à la vie privée, souvent - mais pas toujours - fortune faite; poursuite judiciaire et passage en prison... les règlements de compte au sein de la classe dirigeante n'ont jamais donné lieu à des violences physiques. Quand celles-ci se sont déchaînées, c'était ailleurs, entre "les autres" et la classe dirigeante, ou entre les autres eux-mêmes.

L'appareil politique apparaît ainsi comme un instrument permettant le maintien au pouvoir et son exercice par un groupe restreint d'individus réunis autour d'un leader. Quel est ce groupe ?

2. La classe dirigeante (95)

A - Définition et distribution statistique du groupe

La jeunesse de la société mauritanienne indépendante, son organisation politique extrêmement centralisée, ses dimensions relativement modestes nous ont permis de procéder à une étude sociologique précise et exhaustive de ce groupe dirigeant.

On peut considérer en effet, d'après ce qui vient d'être dit, que le haut personnel politique qui dispose du pouvoir et de l'influence, est composé des députés, des ministres et des membres du Bureau Politique National du P.P.M. Le nom de tous ceux-ci est évidemment public et s'il n'existe pas de Who's Who mauritanien imprimé, il en circule un, sans arrêt mis à jour, dans les conversations. D'une part en effet cela fait partie de la culture traditionnelle de l'honnête homme que de connaître l'identité de son voisin, surtout s'il est notable, et de commenter ses faits et gestes. D'autre part, nous le verrons, ce haut personnel se recrute dans un milieu déjà sélectionné, assez limité, où tous se connaissent.

C'est ce savoir oral qu'on trouvera consigné dans les deux Tableaux et figuré dans les schémas des trois pages suivantes.

25 - Déterminations sociologiques de la classe dirigeante.

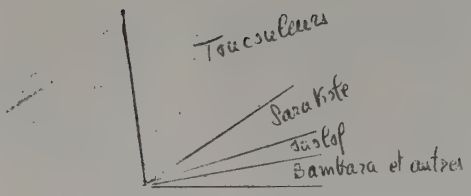

Maures

I. Répartition par ethnies

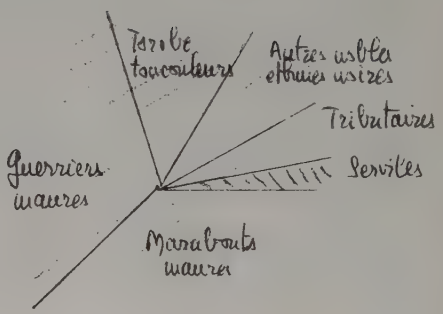

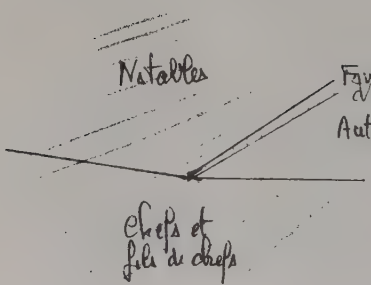

II Répartition par ordres et castes

/// = ordres "nobles"

III Origine foncière traditionnelle

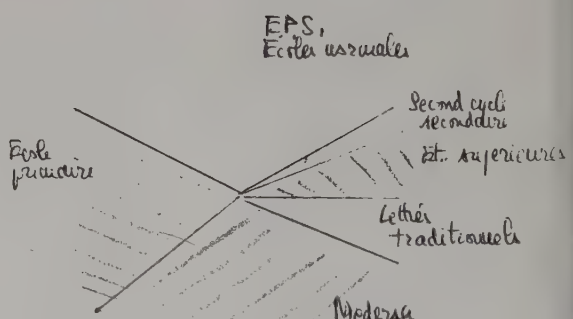

IV Etudes

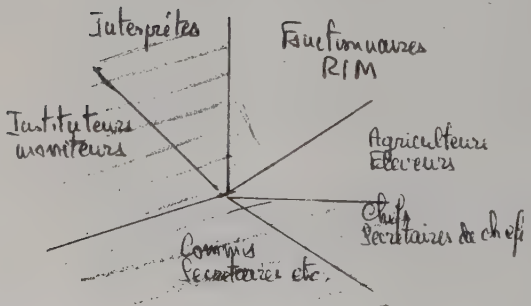

V Profession d'origine

/// = fonctionnaires coloniaux

26 - LA CLASSE DIRIGEANTE

	Total	Classes d'âge: 1895/1905	1905-1915	1915-1925	1925-1935	1935-1945	Origines régionales: Nord (Tiris-Zemmour)	Sud-Est (les 2 Hodh)	Tagant-Adrar	Trarza	Sud-Fleuve	Sénégal	Ethnies: Maures	Toucouleurs	Sarakolé	Ouolofs	Bambara - autres	Origines sociales traditionnelles: Marabouts maures	Guerriers maures	Torobé - toucouleurs	autres nobles toucoul.	nobles autres ethnies	Tributaires maures	Griots, forgerons maures	autres castes	gens castés toucoul.	serviles maures	serviles toucouleurs	Notabilité: Chefs traditionnels	Fils de chefs	Notables traditionnels	fils de fonctionnaires	autres	inconnus
Députés 1° législature (+2 frç) 57-65	38	4	4	15	15			6	8	8	11	5	28	6	2	1	1	13	15	3	3	2			1 +1 (inconnu)				6	16	9			4
Ministres (+ 2 frç) 57-61	10	1	2	6	1			1	1	4	2	1	8	2				5	3		2								1	6	3			
Ministres 61-66	15			3	11	1		3	4	3	5		12	2	1			5	5	2		1	1				1		2	5	7			1
B.P.N. 61-66	38		1	14	23			8	7	8	15		29	7	2			16	11	6	1	2	1				1		7	12	19			2
TOTAL 57-66	101	5	7	38	50	1		18	20	23	33	6	77	17	5	1	1	39	34	11	6	5	2		2		2		16	39	38			7
Députés 2e législature 65-69 et	40		2	9	15	14	2	7	8	10	11	2	30	6	1	1	2	15	14	4	2		1 (inconnu) →		2 +1		1		13	8	13	1		4
Ministres 66-69	16			3	7	6	1		5	3	6	2	11	3	1	1		8	2	3		2	1						1	7	5	1		2
B.P.N. 66-69	18			7	8	3	1	2	2	2	7	1	11	5	2			5	5	5		1			1		1			6	10			1
TOTAL 66-69	74		2	19	30	23	4	9	15	15	24	5	52	14	4	2	2	28	21	12	2	3	2		4		2		14	21	28	2		7
TOTAL 57-69	175	5	9	57	80	24	4	27	35	38	57	11	129	31	9	3	3	67	55	23	8	8	4	0	6	0	4	0	30	60	66	2		14

27- LA CLASSE DIRIGEANTE

ETUDES

		Néant	Lettres traditionnels	Medersa; Ecole f. de chefs	Ecole primaire	Ecole primaire sup.	E. W. Ponty - AOF	Collège - Cours Normal	Lycée	Etudes supérieures	Formation prof.
1e législature 57-65	38		1	23	4	2	4	2	1	1	
Ministres 57-61	10		1	7			2				
Ministres 61-66	15			4	2	3	2			3	1
BPN 61-66	38		1	13	7	4	2	7		4	
TOTAL 57-66	101		3	47	13	9	10	9	1	8	1
Députés 2e législature	40		2	8	8	2	2	16	1	1	
Ministres 66-69	16			2	1	1	2	3		2	
BPN 66-69	18		2	4	4	1		4	1	2	
TOTAL 66-69	74		4	14	13	4	4	23	2	10	
TOTAL 57-69	175	0	7	61	26	13	14	32	3	18	1

DIPLÔMES

	Néant	CEP	CEP franco-arabe	Brevet ou BEPC - W. Ponty	Baccalauréat	Diplômes sup. Lettres	Diplômes sup. Sciences
1e législature 57-65	9	12	7	9		1	
Ministres 57-61	1	2	4	2	1		
Ministres 61-66	2	3	3	4	1	1	1
BPN 61-66	5	11	10	8		2	2
TOTAL 57-66	17	28	24	23	2	4	3
Députés 2e législature	6	15	5	10	3	1	
Ministres 66-69		2	2	6		3	3
BPN 66-69	3	6	3	4	1	1	
TOTAL 66-69	9	23	10	20	4	5	3
TOTAL 57-69	26	51	34	43	6	9	6

PROFESSIONS d'origine

	Néant (éleveur, cultiv. etc)	Chef - Secrétaire chef	Interprètes	Commis - Sécr. Rédacteur	Instituteur - Moniteur	Cadres techn. spécial.	Ht. fonctionnaires RIM
1e législature 57-65	4 +1 Commerçant	6	7	16	4		
Ministres 57-61	1 (commerç.)	1	2	3	2		1
Ministres 61-66	2	1	2	1	3	1	5
BPN 61-66	2	4	7	15	5	5	
TOTAL 57-66	10	12	18	35	14	6	6
Députés 2e législature	3 +1 commerç.	4	—	11	9	3	9
Ministres 66-69			2		3	4	7
BPN 66-69	1		3	2	4	1	7
TOTAL 66-69	5	4	5	13	16	8	23
TOTAL 57-69	15	16	23	48	30	14	29

CARRIÈRE politique

	Néant	Ass. territoriale CUF	Député 1e législature	Député 2e législature	Ministres	BPN	Autres Ht. fonct.	Démis - Démissionnaires exclus etc.
1e législature 57-65		34	(38)	11	11	15	6	
Ministres 57-61		8	8	2	(10)	3	2	2
Ministres 61-66		3	3	4	(15)	12	5	3
BPN 61-66		12	11	2	15	(38)	12	5
TOTAL 57-66		57						10
Députés 2e législature		8	11	(40)	8	3	7	4
Ministres 66-69				1	(16)	5		4
BPN 66-69		5	4	6	2	(18)		2
TOTAL 66-69		13						10
TOTAL 57-69		70						20

Avant d'en dégager une signification, quelques remarques sont nécessaires.

L'Assemblée nationale mauritanienne est élue pour cinq ans et comprend quarante membres. Depuis l'Indépendance, il y a eu deux législatures. La première Assemblée, élue en mai 1959 encore au temps de l'autonomie, a vu son mandat prolongé jusqu'en 1965 après le congrès de Kaédi de 1964. La seconde, élue en juin 1965, était encore en place à la fin de 1969. Dans cette première Assemblée, il y avait deux Français, démissionnaires en 1961, que nous ne comptons pas. Cela fait donc 78 postes de députés.

Le Bureau Politique National est élu à la suite de chaque congrès du Parti jusqu'au suivant. Outre le congrès de décembre 1961 qui constituera le parti unifié, il y eut trois congrès ordinaires (Nouakchott, avril 1963; Aïoun, juin 1966; Nouakchott, janvier 1968) et un congrès extraordinaire à Kaédi en janvier 1964 où une conférence des cadres du Parti réunie par le Secrétaire général s'érigea comme tel et prit les décisions dont nous avons parlé. Il y eut donc cinq B.P.N. successifs. Les deux premiers (jusqu'à Kaédi) comptaient 21 membres, les trois suivants 13, ce qui fait au total 81 postes de membres dirigeants du P.P.M.

Enfin depuis le premier gouvernement mauritanien formé sous la loi-cadre du 21 mai 1957 jusqu'au début de 1969, il y eut onze ministères successifs comprenant en moyenne 11,2 membres (de 8 à 14 en fait). Cela fait 124 postes.

Il y a donc eu 283 "postes" dirigeants. En fait, ils ont été partagés par 112 personnes.

C'est cependant à un décompte différent que nous avons procédé. Tout d'abord, afin que la physionomie sociologique de chaque organisme se détache, nous avons recensé chacun de leurs membres, même si certains d'entre eux font également partie de certaines ou de toutes les autres institutions. Ceux-ci ont donc été comptés plusieurs fois. Par contre nous n'avons, à l'intérieur de chaque institution, recensé qu'une seule fois chaque personne, même si elle a fait partie par exemple de plusieurs ministères ou de plusieurs Bureaux politiques successifs. Cela donne 38 députés dans la première législature, 40 dans la seconde, 56 membres du B.P.N. (sur 78 postes), 42 ministres (sur 113 postes (96).

De plus, afin de mieux saisir les changements de ces physionomies sociologiques, nous avons distingué deux ensembles : la

première législature, les ministères jusqu'en février 1966, les B.P.N. jusqu'en juin 1966, d'une part; la seconde législature, les ministères et les B.P.N. depuis cette date, d'autre part.

Cette coupure n'est pas arbitraire. La deuxième Assemblée a été élue avec de nouveaux critères fixés au congrès extraordinaire de Kaédi : inscription sur une liste unique dressée par le B.P.N. pour chaque circonscription, remise d'une démission en blanc, etc. Quant au haut personnel politique du gouvernement et du Parti, il a subi un profond remaniement après les affrontements ethniques de février 1966. Cela fait deux ensembles respectivement de 101 et de 74 membres et un total de 175. Huit personnes, ministres ou membres du B.P.N., se retrouvent dans l'un et l'autre ensemble, sans compter 11 députés de la première législature reconduits dans la seconde.

B - Les changements survenus dans la classe dirigeante

On remarque aussitôt certaines différences entre les deux ensembles.

Dans le premier, la majorité est née avant 1925 et a seulement un niveau d'études primaires (60 / 101). Dix-neuf ont fréquenté le premier cycle secondaire; deux sont allés jusqu'au bac et aux études supérieures. Cependant tous, sauf trois lettrés traditionnels, ont fréquenté "l'école administrative" et, la plupart des Maures, des medersa.

Mais fréquentation, on l'a vu, ne signifiait pas achèvement: 14 sur 101 n'ont pas de diplômes, 60 / 101 ont le C.E.P. ou le C.E.P.F.A. (des medersa), 23 / 101 ont un diplôme de fin de premier cycle ou de l'école William Ponty, 9 seulement sont bacheliers ou plus.

Dans le second groupe, la majorité est née après 1925 : 57 / 74 ont quarante ans ou moins; plus de la moitié a fréquenté l'école au delà du primaire (43 / 74); un peu moins de la moitié ont un diplôme du niveau fin de premier cycle du secondaire; une dizaine ont fait des études supérieures.

79 / 101, dans le premier groupe, ont commencé une carrière administrative sous le régime colonial : fonctionnaires subalternes, particulièrement interprètes; chefs traditionnels ou "secrétaires de chef" au statut reconnu par la puissance coloniale. De même, plus

de la moitié (57/100) avaient déjà représenté la Mauritanie dans une des Assemblées locales, fédérales ou... nationale de l'Union française. L'immense majorité adhérait déjà avant l'Indépendance au parti politique dominant favorisé par l'administration coloniale (U.P.M. et P.R.M.). Dans le deuxième groupe au contre, 21/74 seulement étaient déjà fonctionnaires sous le régime colonial, et 13/74 y jouaient un rôle politique officiel.

Ces différences sont particulièrement accusées si l'on compare les députés de la première période aux ministres de la seconde. Dans le premier cas, la moyenne d'âge est la plus élevée : 33/38 sont d'anciens fonctionnaires coloniaux, 34/38 d'anciens conseillers territoriaux ou conseillers d'Union française. Six seulement ont un diplôme supérieur au C.E.P. dont un de niveau supérieur (le Président lui-même). Ce sont eux qui ont fourni la majorité des membres du B.P.N. et des ministères jusqu'en 1962.

Par contre, à partir de cette date et surtout après 1966, les membres du B.P.N. et surtout les ministres ont une moyenne d'âge plus jeune, des formations de niveau plus élevé ou plus spécialisé. La plupart sont devenus directement hauts fonctionnaires de la R.I.M. et n'ont pas joué de rôle politique avant l'Indépendance. Au total dans cette seconde période, 36 "hommes nouveaux" sur 74 ont accédé à ce niveau supérieur de responsabilité politique.

Ces différences marquent des changements à la fois naturels et intentionnels. D'une part une génération plus jeune pousse une génération plus mûre. Celle-ci a été la première à être sérieusement marquée par la politique coloniale. Formée dans ses écoles, particulièrement medersa, écoles de fils de chefs ou, sur le Fleuve, simples écoles primaires, elle était déjà adulte en pleine colonisation et y remplissait des fonctions de subordination ou de collaboration (chefs). Choisie par le colonisateur comme "représentative" dans les Assemblées politiques de la période de décolonisation, elle se trouvait en place pour hériter de la direction administrative puis politique lors de l'Indépendance.

La seconde génération n'est devenue adulte que pendant la période de décolonisation ou au début de l'Indépendance. Elle a bénéficié du changement de la politique scolaire après la deuxième guerre mondiale: extension de la scolarisation, élévation du niveau. C'est parmi elle qu'on trouve les premiers élèves ayant commencé leurs études secondaires en Mauritanie même et un certain nombre

qui ont pu les achever et entreprendre des études supérieures à l'étranger. Ceux-ci se sont alors trouvés d'emblée intégrés dans les catégories supérieures de la fonction publique de la R.I.M., sans manquer évidemment d'ambition politique ni de conscience de leur compétence.

Mais cette évolution est aussi en partie le fruit d'une politique concertée de la "conférence des cadres" de Kaédi en 1964 transformée en congrès extraordinaire du Parti. Elle a amené l'élimination d'un certain nombre de vétérans habitués à jouer leur jeu personnel entre leur clientèle traditionnelle et le pouvoir colonial et mal résignés à le subordonner désormais à l'autorité de quelqu'un des leurs. Ils ont été remplacés par des plus jeunes, militants locaux plus dévoués au Parti et à son chef ou jeunes "technocrates" revenus de leurs études mieux acquis aux impératifs internes et externes du nouveau pouvoir.

C - Les caractères permanents de la classe dirigeante

Mais cette évolution ne marque pas un changement dans la base sociale du recrutement de la couche dirigeante. Celle-ci reste la même. C'est plutôt une génération plus adaptée et compétente qui remplace la précédente. Cela se lit à l'évidence sur les deux tableaux : les traits communs aux deux ensembles recouvrent les traits différentiels.

L'ethnie maure fournit la grande majorité de cette couche dirigeante, pas tout à fait cependant les fameux 80 % : 129 / 175. Vient ensuite une minorité représentative toucouleur (31 / 175), puis sarakolé (9 / 175). Quelle que soit l'ethnie, les groupements de lettrés traditionnels (tribus maraboutiques maures, torobe toucouleurs, etc.) dominent légèrement ceux des guerriers. Mais le trait le plus accusé, c'est que Maures ou Toucouleurs, marabouts ou guerriers, avant 1966 ou après 1966, la quasi totalité des dirigeants de la R.I.M. sont issus des ordres traditionnels nobles : 162 / 175. On compte sur les doigts des deux mains les hommes originaires de groupements tributaires ou artisanaux (10) et des classes serviles (6).

Bien plus, 90 / 175 sont chefs ou fils de chef, 66 sont de famillesnotables. Au total, 156 / 175 membres dirigeants de la société moderne indépendante sont issus des dirigeants effectifs de

la société traditionnelle. Chefs et fils de chefs se définissent d'eux-mêmes. Les notables sont les membres des familles qui traditionnellement sont influentes dans les djemaa et assemblées de village, alliées à des chefs et susceptibles éventuellement de le devenir. Nous savons qu'on peut être de sang noble sans pour autant être chef, fils de chef ou notable. Inversement, on peut être chef ou notable sans être de sang noble, mais tributaire ou affranchi. C'est le cas ici de 8 sur 16 appartenant à ces catégories (97).

Un autre trait tout aussi remarquable, c'est que la quasi totalité également de cette classe dirigeante est faite de fonctionnaires et est passée par l'école. On ne compte que 13/175 "civils", tous notables ou fils de chef : 10 "propriétaires" - éleveurs ou agriculteurs -, 3 commerçants seulement. Dans ces deux traits essentiels, on reconnaît les fruits de la politique coloniale : maintien et "respect" des structures sociales traditionnelles et de leurs valeurs d'une part; "apprivoisement" d'autre part des élites de ces sociétés par un recrutement préférentiel dans les écoles primaires, exclusif dans les medersa, et par une ouverture de faveur aux fonctions administratives subalternes non manuelles ou techniques. Particulièrement marquée et poursuivie très tardivement en Mauritanie, cette politique a introduit une sorte de nouveau déterminisme social : les héritiers du pouvoir et de l'honneur dans les sociétés traditionnelles ont hérité du pouvoir dans la société indépendante.

Il ne s'agit pas évidemment d'un transfert du pouvoir direct et personnel, comme si les plus hauts responsables de la société traditionnelle étaient passés à la tête du pouvoir moderne. Les Maures, et particulièrement les guerriers, ne manquent pas l'occasion de faire remarquer que la hiérarchie et l'authenticité de la noblesse ont été profondément altérées. Il y a eu en effet la médiation de cinquante ans de politique coloniale, abaissant les plus frondeurs, élevant les plus "loyaux" et avec eux leur famille ou leur tribu; ceci le plus souvent par pression indirecte, plus rarement en destituant et en imposant brutalement, mais en respectant le plus possible les règles formelles de l'hérédité et le principe hiérarchique, y compris dans le choix, après 1945, des élus aux assemblées locales et fédérales.

Les deux émirs survivants, les "chefs généraux" et la plupart des chefs de tribus importantes sont encore aujourd'hui - eux-mêmes ou par descendance interposée - députés, hauts fonctionnaires,

membres du Parti, etc.

Il s'agit donc d'un héritage de "classe" et non de famille ou de personne. Le Secrétaire général du Parti, Président de la République, est lui-même tout à fait représentatif à la fois de cette classe et de la fortune croissante de certaines de ses familles.

Né en 1924, près de Boutilimit, dans la tribu des Oulad Biri, celle des prestigieux Cheikh Sidia auxquels sa famille est alliée, son grand-père était un cadi renommé dans sa région et fut l'un des premiers compagnons des équipées de Coppolani. Elève de la medersa de Boutilimit, puis de l'école de fils de chefs de Saint Louis, interprète du cadre local jusqu'en 1948, il échoua une première fois aux élections contre son cousin Abdallahi ould Cheikh Sidia en 1947. En 1948, il reprit ses études secondaires en France, puis suivit celles de Droit. Avocat stagiaire à Dakar en 1956, il a alors la faveur de l'administration coloniale et des notables qui cherchent un homme pour la nouvelle politique de la loi-cadre. Elu conseiller territorial de l'Adrar, puis président de l'U.P.M., parti "officiel", il est vice-président du gouvernement en 1958. La suite se confond avec l'histoire du régime.

Cela ne s'est pas passé aussi simplement dans la plupart des autres territoires de l'ancienne A.O.F. Dès 1945, et dans des proportions variées, se sont formées des "classes" modernes plus diversifiées : fonctionnaires sortis d'écoles plus démocratiquement ouvertes, syndicalistes dans les grandes concentrations urbaines, bourgeoisie commerçante ou rurale, comme au Sénégal ou en Côte d'Ivoire.

Du coup, des conflits parfois aigus se sont produits entre les détenteurs du pouvoir traditionnel longtemps favorisés par la puissance coloniale et ces nouvelles "élites", tous affirmant leur vocation dirigeante et se disputant l'emprise des populations. Dans l'ensemble des Assemblées territoriales de l'ex-A.O.F. issues de la loi-cadre de 1957, on ne comptait que 50 % de fonctionnaires, surtout enseignants, et déjà 20 % de membres de professions libérales, bien que la proportion des jeunes soit aussi faible qu'en Mauritanie (98). En Mauritanie, à l'Assemblée de 1957, il n'y avait que trois non fonctionnaires, dont un commerçant à Dakar, mais 22 / 23 chefs ou fils de chefs.

Nous savons pourquoi avant l'Indépendance aucun autre groupement que ce fonctionnariat spécifique ne s'était détaché des socié-

tés traditionnelles.

3. L'idéologie du pouvoir

Il s'agit bien de l'idéologie du pouvoir en ce sens qu'elle est officielle, exclusive de tout autre ne provenant pas de lui; en ce sens aussi qu'elle a pour ambition de pénétrer la pensée et diriger l'action de la masse selon la direction fixée par ce pouvoir.

C'est un des traits de la personnalisation de ce pouvoir que son idéologie soit, semble-t-il, conçue - en tout cas exprimée en priorité - par le Chef de l'Etat lui-même et ensuite seulement reprise et répercutée par les responsables du Parti et du gouvernement à tous les échelons grâce aux moyens d'informations dont ils ont le monopole. Nous exposerons d'abord les thèmes majeurs en laissant le plus possible la parole à l'auteur lui-même. Nous essayerons ensuite de qualifier cette idéologie en elle-même et d'après ce que nous savons des réalités économiques et politiques.

Pour cela, nous avons procédé à un dépouillement systématique de vingt-neuf discours importants prononcés en diverses occasions par le Président depuis le début de l'autonomie (1957) jusqu'à la fin de 1968, particulièrement des Rapports annuels sur l'état de la Nation et des Rapports moraux aux congrès du Parti où sont souvent lancés les nouveaux thèmes et les nouvelles formules destinées à faire fortune (99). Nous nous sommes efforcé de ne pas opérer dans notre exposé succinct une reconstruction artificielle. Il se trouve cependant que cette pensée officielle dans son ensemble et dans chaque discours est plus ordonnées et systématique que lyrique et redondante. Cette caractéristique formelle serait à rattacher à ce que nous avons dit plus haut du mode de pouvoir personnel spécifique à la Mauritanie.

A - La vocation de trait d'union et les fondements de l'unité nationale

A peine née, elle [la Mauritanie] s'est trouvée face à son

> destin, devant cette première urgence : bâtir son unité, maintenir son intégrité (100).

Les visées de ses voisins comme les tendances centrifuges des diverses ethnies ont menacé radicalement l'existence du régime et vraisemblablement celle de l'Etat lui-même. Il n'est pas étonnant dans ces conditions que l'unité nationale soit présentée constamment comme la première tâche à réaliser et la première volonté commune à promouvoir. "Faisons ensemble la patrie mauritanienne" est la parole historique prononcée en 1957 que l'on trouve sous la plupart des portraits officiels du Président. Le choix de Nouakchott, "situation charnière entre la Mauritanie blanche et la Mauritanie noire", comme capitale plutôt que les villes déjà existantes, mais excentriques, de Rosso ou Port-Etienne, sa construction à partir de rien, sont toujours présentés comme le symbole de l'Indépendance affirmée et de cette unité à construire (101).

Devant les tentations contraires, cette tâche est même présentée comme une nécessité impérieuse "dans l'intérêt de chacun et de tous".

La partition - "un Etat noir jouxtant un Etat maure" - est impossible étant donné l'imbrication des populations et de leurs intérêts et aussi les appétits des voisins respectifs. La fédération est irréaliste : elle est trop onéreuse et a partout échoué en Afrique. L'octroi de garanties constitutionnelles à la minorité noire, l'assurance d'un dosage dans la répartition des postes basé sur les pourcentages démographiques ne peuvent que multiplier les obstacles à l'union et au développement. "L'exemple de Chypre est-il tentant" ?

> Non, en Mauritanie il n'y a des Noirs et des Blancs que pour les sociologues et les ethnologues. Il ne saurait être question de bâtir une Nation sur des pourcentages aussi fluctuants qu'absurdes.
>
> Une Nation Mauritanienne viable suppose au niveau de tous les citoyens, noirs et blancs, une volonté commune et inébranlable d'être Mauritaniens, avec les droits et les devoirs attachés à cette qualité. En d'autres termes on n'est pas Mauritanien à divers degrés. Il ne peut y avoir de Mauritaniens de diverses catégories, ceux de la majorité, ceux de la minorité. Tout citoyen de ce pays quel qu'il soit est Mauritanien à part entière, associé à tous les niveaux aux activités du Parti et de l'Etat (102).

C'est cette volonté d'être seulement Mauritanien qui fit conclure, juste après les conflits ethniques de 1966, "qu'il n'existe pas en Mauritanie un problème racial" et interdire par le B.P.N.

son évocation (103). Désormais on ne doit plus parler de "Blancs et de Noirs", on évite même de dire les "Maures", les "Toucouleurs", les "Sarakolé", etc.; on emploie les expressions "nomades" et "sédentaires", Mauritaniens du Nord, Mauritaniens du Sud; en langage militant du Parti, "camarades du Fleuve", etc.

Cependant, avant même ces événements, la situation interdisait, pour souder cette unité nationale, la référence à des traditions ethniques - qui en l'occurrence se trouveraient raciales - comme la Nation arabe ou la négritude, ou aux conquérants prestigieux que compte chaque ethnie, ou encore à ces manières de sentir communes que charrie une langue maternelle.

Par contre, il est possible d'évoquer des valeurs communes et des influences réciproques :

> Bien avant la colonisation de nombreux facteurs existaient déjà, véritables germes d'unité, je ne citerai que la religion commune, l'Islam, les alliances politiques entre chefs maures et chefs noirs, les intérêts économiques étroitement imbriqués dans la "Chemama", les nombreux mélanges de sang. La colonisation a donné à ce pays mauritanien des frontières plus précises en créant d'abord une colonie, puis un territoire où ces populations restent étroitement unies (104).

La foi musulmane partagée intégralement et séculairement par tous les Mauritaniens, la haute culture arabo-islamique traditionnellement en honneur dans toutes les ethnies se trouvent évidemment parmi les premières valeurs à exalter dans ce sens. C'est pourquoi la référence se trouve dans le nom même de la jeune République. L'article 2 de la Constitution stipule "que la religion du peuple mauritanien est la religion musulmane". Le Président de la République, ainsi que les députés, prêtent serment "devant Dieu l'Unique". Cependant la liberté religieuse est garantie.

Finalement ce qui se trouve évoqué pour fonder l'unité nationale, c'est cela même qui pourrait être facteur de division et est affirmé comme ayant été et devant demeurer source d'enrichissement et de complémentarité : la Mauritanie "terre de rencontre" ou "trait d'union entre l'Afrique blanche et l'Afrique noire". Cette dernière expression est certainement de beaucoup la plus fréquemment employée à travers l'ensemble des discours du Président (105).

C'est également cette vocation de trait d'union, déterminée par la géographie et l'histoire, qui est invoquée pour justifier le souci de l'unité africaine et l'activité diplomatique en sa fa-

veur. En ses débuts, la Mauritanie a souffert des prétentions marocaines et du dédain arabe; elle a bénéficié du soutien de la Tunisie et des pays de l'Afrique noire francophone; elle a elle-même soutenu discrètement l'indépendance de l'Algérie pendant la guerre de libération de celle-ci et avant même sa propre indépendance (106). Elle est un des quatre seuls pays à avoir rompu avec la Grande-Bretagne à propos de la Rhodhésie selon une décision unanime de l'O.U.A. de l'époque, etc. (107).

Elle se déclare en faveur des organisations économiques régionales, et participe à celle des "riverains du fleuve Sénégal" comme à celle des "riverains du Sahara", à condition que cela ne crée pas de groupes politiques au sein de l'O.U.A. et que soit respecté le principe de la non intervention dans les affaires intérieures.

B - La repersonnalisation de l'homme mauritanien

> Dans nos pays sous-développés, hier colonisés, une repersonnalisation de l'homme apparaît comme à la fois prioritaire et vitale (108).

C'est au "congrès de l'authenticité", en 1968, que ce concept de repersonnalisation a fait fortune. Son contenu était déjà présent sous d'autres termes dans l'idéologie officielle, mais il est l'axe du Rapport moral de ce congrès. Il sert d'abord à présenter systématiquement certains traits de la colonisation et de la tradition comme des aliénations et des altérations de la personnalité mauritanienne authentique.

a) Les aliénations coloniales

A ses débuts, le régime défend plutôt son attachement à la puissance coloniale contre les mouvements nationalistes et oppositionnels accusés d'être rétrogrades ou pro-marocains :

> On voudrait nous faire passer pour de faux musulmans parce que nous sommes attachés à la France. A cela nous répondons que nous avons de bonnes raisons de l'être, que la reconnaissance n'est pas pour nous un sentiment honteux ... Vous le savez bien, renoncer à l'amitié de la France, ce serait renoncer à toute perspective d'avenir radieux pour notre pays, ce serait revenir en arrière, ce serait abandonner toute idée d'évolution, toute idée d'une grande Mauritanie riche et prospère (109).

Cette amitié, ces intérêts communs ne cesseront jamais d'être proclamés (110); seront même toujours reconnus "certains aspects positifs" de la colonisation "tels que le rétablissement de la paix intérieure et l'ébauche d'un Etat mauritanien" (111).

Cependant avec le temps, la critique du passé colonial, inexistante ou timide au départ, se fera en 1968, systématique. Les objectifs du colonisateur étaient clairs : pacifier un monde en majorité nomade, miné par les guerres intestines, et s'assurer une zone de sécurité entre le Maghreb et l'Afrique noire occidentale déjà en sa possession.

Il employa pour les réaliser des "moyens avisés et perspicaces". Renonçant à briser des structures traditionnelles archaïques, il décida de "pactiser" avec elles et de les renforcer. Il "confirma le pouvoir temporel et renforça l'autorité spirituelle de la plupart des chefs et des cheikhs, utilisant leur pouvoir à son profit, s'en servant comme "des instruments commodes qui l'aideraient à atteindre ses buts", des "intermédiaires entre nos masses et lui".

Surtout, voulant pacifier mais aussi "maintenir sa puissance dans l'avenir", le colonisateur "négligea sciemment la formation de l'homme mauritanien" se contentant "d'assurer le renouvellement des agents d'exécution qui devaient appliquer sa politique et l'aider à se maintenir". Cette négligence délibérée se conjugue avec "l'hostilité farouche d'une grande partie des Mauritaniens à l'école moderne, 'école des infidèles', due à l'influence réactionnaire des chefs et des cheikhs". Tout en renforçant les structures sociales archaïques, il imposa des modèles de pensée et d'action tout à fait plaqués sur la réalité mauritanienne.

Enfin "y a-t-il une véritable colonisation sans colonisation économique ?" Intégrée de force, à titre de "parente pauvre" dans le groupe des territoires de l'A.O.F., l'économie mauritanienne, "déjà primaire et archaïque", fut tout entière orientée selon les intérêts du colonisateur.

"Structures archaïques précoloniales consolidées par le colonisateur, absence de technicité de l'homme mauritanien, modèles importés et non adaptés", économie dépendante et orientée vers l'extérieur, tous ces traits composent un tableau sévère et rigoureux du phénomène colonial mauritanien.

Le premier de ces traits a développé "le goût des intérêts

matériels sordides, le népotisme, le tribalisme, le régionalisme et le racisme ... contraires à la formation d'une authentique élite nationale" et a rendu tributaire de l'Assistance technique étrangère. Le troisième a habitué ou obligé "à copier servilement" dans tous les domaines des modèles étrangers et inadaptés; le dernier a installé la dépendance économique qui se perpétue par le néocolonialisme (112).

b) Les altérations de la société musulmane authentique

Cette critique du passé colonial implique une critique du passé pré-colonial ou traditionnel sur lequel il s'est appuyé. Il faut dénoncer comme issus de la société traditionnelle un certain nombre de "coutumes dépassées, nuisibles car contraires tant à l'Islam orthodoxe qu'à nos objectifs modernes de développement".

D'abord le mépris du travail et ses conséquences :

> Une très ancienne organisation en castes fait que notre société traditionnelle connaît deux catégories d'hommes : ceux qui travaillent et ceux qui ne travaillent pas. Les seconds se contentent de vivre en parasites du travail d'autres. Il s'agit tout simplement d'une exploitation de l'homme par l'homme refusée et condamnée par tout parti populaire et révolutionnaire comme le nôtre.

Ensuite, la "pratique nocive des dépenses somptuaires et excessives", la soif de paraître, de montrer aux autres qu'on est riche, même si on est démuni de tout moyen, "ce qui amène" à contracter des dettes, à voler même "au lieu de répartir rationnellement ses dépenses en fonction de ses recettes, et de développer le sens de l'épargne".

Enfin une conception abusive ou erronée des règles de l'Islam qui couvre des pratiques traditionnelles inacceptables.

Cette conception est propagée par les faux cheikhs, qu'il faut distinguer des vrais savants pieux et modestes. Les premiers

> sont le plus souvent ignorants. Ils font dire à la religion ce qu'elle n'a jamais dit. Ils lui font taire ce qu'elle affirme avec évidence. Bref, ils se servent de la religion. Ils en font commerce, ils la bafouent.

En véritables imposteurs, ils tendent à se poser en intermédiaires entre Allah et sa Loi, et les hommes. Les croyants "qui leur attribuent un pouvoir quasi divin deviennent idolâtres et cessent d'être musulmans comme eux".

Ces faux cheikhs encouragent les pèlerinages à la Mecque

sans qu'on dispose de moyens suffisants contrairement aux prescriptions du Coran. Un acte pieux devient ainsi abandon de famille, endettement, sinon "simple opération commerciale de contrebande".

> Ainsi, prétendant accomplir un devoir, ils commettent un péché. Commettent également un péché ceux qui veulent, malgré les directives de notre religion, reléguer la femme au deuxième plan et la confirmer dans une condition indigne de l'être humain qu'elle est, condition contraire à celle qui fut la sienne, dans les premiers temps de l'Islam où la femme participait activement à la vie de la communauté. Seuls les siècles et les faux cheikhs ont créé la situation que nous connaissons actuellement : à savoir la condition dégradée de la femme musulmane en général et de la femme mauritanienne en particulier.
>
> Il faut donc dénoncer les coutumes ancrées comme celle des "mariages trop précoces", des "mariages fugitifs ou secrets"... considérés comme nuls par notre religion, les divorces arbitraires, la pire des choses licites selon les propres paroles du Prophète Mohamed, la polygamie illégale parce que ne respectant pas les conditions qui y sont attachées [le traitement égal des épouses], le montant abusif de la dot, "qui relègue la femme au rang d'une marchandise plus ou moins chère", les manifestations familiales somptuaires : baptêmes, mariages, funérailles.

Outre la condition aliénée qu'elles réservent à la femme, ces pratiques empêchent la scolarisation des jeunes filles que leurs familles ne songent qu'à marier le plus tôt possible, engendrent des foyers instables, éphémères et coûteux et par contrecoup, dans les villes, provoquent prostitution et délinquance (113).

c) "La création de l'homme nouveau mauritanien" (114)

> Notre situation actuelle apparaît maintenant clairement dans ses causes comme confluent de facteurs que nous recevons d'un lourd héritage précolonial et colonial (115).

Comment sortir de cette situation ? Par une sorte de conversion psychologique et morale : la repersonnalisation; et par une structure politique et économique déterminée : "la voie mauritanienne du développement". Mais le premier aspect est clairement présenté comme la condition de l'efficacité du second (116).

Pour repersonnaliser, il s'agit d'inventorier et d'exalter les "valeurs nationales" fidèles au passé et adaptées au présent. A vrai dire, ces valeurs gardent un contenu assez vague et abstrait dans les discours officiels comme lorsqu'on interroge les responsables. Elles sont surtout définies négativement comme les vertus et comportements opposés aux vices et coutumes désuètes ou nocives que

l'homme mauritanien a contractés de son passé colonial et précolonial : habitude et goût du travail, y compris manuel; sens de l'épargne et de la modestie de ses moyens; esprit d'initiative "car à cause de notre paresse et malgré notre orgueil, nous n'avons pas confiance en nous"; bref, attitude de producteur et non de consommateur, d'acteur et non de spectateur. Mais aussi "sens des réalités mauritaniennes" et dégagement des modèles étrangers servilement imités comme en sont tentés les jeunes scolarisés et étudiants, et surtout "retour aux sources de notre religion, indispensable pour lutter contre une série de pratiques non orthodoxes et rétrogrades" (117).

Le contenu le plus précis donné à cette repersonnalisation, c'est la justification du bilinguisme comme une des options fondamentales de la culture mauritanienne, et la nécessité de réformer l'enseignement dans ce but.

d) Les fondements du bilinguisme

"Depuis plusieurs siècles, la langue et la culture arabe constituent un patrimoine commun à tous les habitants de notre pays" (118). C'était le cas non seulement chez les Maures mais aussi chez les Noirs et particulièrement dans cette "République théocratique du Fouta", foyer de culture islamique "où la langue arabe était à la fois langue de travail et langue de communication avec l'extérieur".

Avec la colonisation, le colonisateur "imposa sa langue comme langue dominante, tout en réservant une place secondaire certes, mais non négligeable à la langue arabe" : medersa, enseignement obligatoire dans les E.P., Institut de Boutilimit.

Avec l'indépendance, le français "était devenu un fait désormais inscrit dans l'histoire" :

> soixante années d'une colonisation culturelle de laquelle était déjà nées plusieurs générations utilisant cette langue française, langue universelle tant technique que littéraire dont le rayonnement a atteint tous les continents, seule langue écrite moderne dans l'Afrique noire d'expression française (119).

Aussi le bilinguisme doit-il permettre, "tout en revalorisant notre patrimoine moral et culturel, d'acquérir une culture scientifique et technique indispensable dans le monde moderne" (120).

Cette option, à mesure qu'elle s'est affirmée dans la doc-

trine du Parti et mise en place dans l'enseignement, a suscité de vives oppositions chez les cadres, les uns craignant une assimilation par la culture arabe, les autres par la culture française. Ces oppositions ont empoisonné la vie du Parti depuis 1961 et dégénéré en "dangereux affrontements raciaux" en 1966. Mais il faut reconnaître, d'autre part, que "l'hostilité à l'égard de la langue arabe de certains cadres francophones" comme l'exigence par les cadres arabophones "d'une arabisation rapide qui ferait de la langue arabe la seule langue de travail" traduisent des "préoccupations essentiellement économiques" (121).

Le bilinguisme reste donc affirmé comme la seule voie réaliste. Après les "événements" de février 1966, provoqués à partir du décret d'application de la loi rendant obligatoire l'enseignement de l'arabe dans l'enseignement secondaire, le congrès d'Afoun en juin 1966 a adopté le principe de l'officialisation de la langue arabe, déjà "langue nationale", à égalité avec le français. Une commission culturelle a été désignée, chargée de faire passer ces principes dans une réforme de l'enseignement. Nous retrouverons donc le problème dans la dernière partie de ce travail.

C - La voie mauritanienne du développement

Elle s'affirme comme une voie originale, refusant les modèles politiques inadaptés des pays développés occidentaux, pratiquant une politique de non alignement, ni vraiment capitaliste, ni encore socialiste.

a) Le parti unique, seul mode adapté de gouvernement

La nécessité d'un pouvoir exécutif fort au service d'une politique cohérente et définie, bref du régime présidentiel et du parti unique, est un des leitmotive des discours et interviews du Président de la République, secrétaire général du Parti, surtout depuis 1964. Le régime parlementaire et le multipartisme qui furent la pratique originaire - théorique - et demeurent une tentation sont toujours cités comme un exemple-type de ces modèles occidentaux hérités de la colonisation, plaqués et inadaptés aux réalités du sous-développement. L'expérience a montré que non seulement ils ne permettaient pas de réaliser rapidement les tâches urgentes de bâtir

l'unité et de maintenir l'intégrité de la jeune nation, mais que bien plus ils mettaient sa vie en danger. En l'occurrence les modèles d'organisation politique, particulièrement du parti unique et de ses relations avec le gouvernement, ont été cherchés en Tunisie d'abord, puis au Mali, et surtout en Guinée, où des missions officielles se sont successivement rendues dans ce but.

Le "parlementarisme d'importation" n'a eu pour résultat que "chaos et désordre"; le multipartisme, sous couvert de démocratie, entretient et développe les tendances au régionalisme, au tribalisme, sinon au racisme.

Le parti unique peut au contraire lutter contre tous ces maux, être un parti de masse ouvert à toutes les classes, les races, les générations, favoriser l'unité du pays et l'efficacité du développement. La démocratie, elle, règne à l'intérieur de ses organes de la base au sommet : "c'est le centralisme démocratique" (122).

Le non alignement est également un principe affirmé fréquemment et depuis toujours. Il ne veut pas être un neutralisme passif, mais, en même temps, le refus de s'intégrer à l'un des deux camps qui se partagent le monde, la volonté active de contribuer à son unité en faisant bloc avec les pays du Tiers-Monde partageant la même situation et les mêmes sentiments. Plus concrètement, elle signifie que la Mauritanie accepte "l'amitié et la coopération" de tous les pays qui respectent son indépendance et celle de l'Afrique quel que soit leur régime politique et économique.

Sans pour autant renier son neutralisme et son libéralisme, la Mauritanie s'est pourtant de plus en plus, ces dernières années, affichée avec les Etats progressistes ou socialistes par les voyages officiels nombreux de ses représentants et les relations diplomatiques établies : Russie, Yougoslavie, Chine, Corée du Nord, Vietnam du Nord. En 1966, elle est un des quatre seuls pays africains à avoir rompu avec la Grande-Bretagne à propos de la Rhodésie selon les décisions de l'O.U.A. En juin 1967 surtout, elle dénonce "l'impérialisme américano-sioniste" et rompt aussitôt avec les U.S.A., tandis qu'elle intensifie les liens déjà établis avec l'Egypte (123).

b) Le libéralisme économique

Enfin le troisième trait de cette voie mauritanienne de développement, c'est l'adhésion à une forme libérale et capitaliste d'économie. Cette adhésion s'était manifestée avec enthousiasme lors

de l'implantation de Miferma en 1960 et encore en 1962 :

> Miferma n'est plus un mirage, Miferma devient une réalité ... Réjouissons-nous donc, mes chers collègues, de voir s'amorcer la transformation économique de cette région que nous appelions de nos voeux et à laquelle vous avez si puissamment contribué en accordant à la société le régime fiscal de longue durée et la convention qui ont emporté la décision de la B.I.R.D. (124).

> Le Gouvernement ... participe désormais au capital de Miferma. Actionnaire de la Société, il sera associé directement à sa gestion. Ainsi pourra mieux s'affirmer la conjonction des intérêts bien compris de Miferma et de l'intérêt national (125).

Avec les années, et l'évidence aidant, une certaine critique des résultats de cette forme de développement est faite, l'optimisme de départ est fortement tempéré à partir de 1966.

Dangereux dualisme de l'économie mauritanienne, présence de l'industrie moderne sous forme d'enclaves étrangères, stagnation du secteur rural sont reconnus. Bref, le "mythe aussi tenace que dangereux ... que le développement ne peut être entrepris et réalisé qu'à partir des facteurs de production d'origine externes" est dénoncé.

La nécessité de certains aménagements est proclamée. La promesse de s'occuper prioritairement du secteur rural majoritaire est faite depuis l'Indépendance. Le retard de son application est toujours expliqué par diverses raisons : priorité de l'industrialisation, de l'infrastructure; nécessité de procéder d'abord à des études; résistance psychologique du milieu rural; etc.

On insiste aussi sur le besoin de développer des petites industries de transformation branchées sur ce secteur rural, d'assurer une participation de l'Etat au capital des sociétés étrangères qui veulent s'installer, de demander à celles-ci d'investir en partie sur place leurs bénéfices, etc. (126).

Néanmoins les effets "positifs" spectaculaires, dont les effets négatifs ci-dessus ne sont pourtant que des conséquences inévitables, ne manquent jamais d'être soulignés d'abord : indépendance et équilibre du budget, développement de l'infrastructure, accroissement du P.I.B., faiblesse de la dette extérieure, balance commerciale excédentaire et avoir en devises, etc. (127).

Les principes généraux d'un développement capitaliste sont toujours affirmés :

- Appel aux capitaux étrangers par des conditions libéra-

les d'investissement et des garanties de sécurité en vue de la construction du secteur moderne, particulièrement celui de la grande industrie extractive :

> Je n'ai pas dit, et je ne dirai jamais, qu'il faille arrêter le développement des grandes industries en Mauritanie. Bien au contraire. Leurs bienfaits directs et indirects sont nombreux et loin d'être négligeables (128).
>
> C'est pour nous l'occasion de redire ici que tous les capitaux sont les bienvenus chez nous, qu'ils pourront s'y investir en toute sécurité, à condition que les investisseurs respectent l'indépendance et la souveraineté de l'Etat mauritanien et concourent effectivement au développement économique et social du pays (129).

- Refus d'une planification autoritaire, d'une réforme économique et sociale du secteur rural par intervention directe de l'Etat, appel à l'esprit d'initiative privé :

> Il faut encourager les initiatives individuelles et l'esprit d'entreprise et ne pas oublier que l'Etat n'a que des moyens limités, ne peut faire face en même temps à tous les problèmes. Il faut donc répudier définitivement cette notion d'Etat-Providence et développer cet esprit d'entreprise qui fait tant défaut à nos sociétés (130).
>
> Reconnaissons cependant que, dans le domaine du développement rural, aucun résultat spectaculaire ne peut être attendu du fait de la nécessité préalable de transformer progressivement les mentalités de nos éleveurs et de nos agriculteurs (131).

Etant donné la déficience des instruments et des connaissances, le premier plan était plutôt un programme incitatif (132). Le deuxième plan, en préparation de 1966 à 1970, sera un plan "national", c'est-à-dire préparé et contrôlé par des Mauritaniens, bien que toujours "incitatif" et financé essentiellement à partir de capitaux étrangers, surtout ceux du F.A.C. et du F.E.D. C'est pourquoi il ne sera pas possible de lui donner une étiquette classique, car il ne sera ni de type capitaliste, ni de type socialiste (133).

En 1968, le terme de socialisme apparaît pour la première fois dans l'idéologie officielle. C'est pour s'en démarquer de la manière suivante :

> Nous ne sommes pas attachés aux mots sonores, les réalités nous importent davantage. C'est pourquoi notre plan, basé sur les objectifs que nous avons préalablement définis, ne sera pas encore un plan socialiste, malgré notre tentation d'opter pour cette voie qui, il faut le dire, correspond parfaitement à nos options politiques, notamment le Parti unique, et à nos

aspirations.

C'est donc conscients de la faiblesse actuelle de nos moyens que nous saurons choisir une voie originale, d'ailleurs non figée. Toute contradiction entre le Parti unique et son corollaire classique, le socialisme, s'explique ainsi par ce qui précède (134).

Plan national et incitatif, à partir de capitaux étrangers et grâce à l'esprit d'entreprise intérieur, parti unique encadrant les masses et politique de non alignement, tels sont donc les traits que compose cette "voie mauritanienne de développement" originale.

D - L'idéologie libérale d'une bourgeoisie bureaucratique naissante

On reconnaît dans cette idéologie officielle de la R.I.M. des traits qu'elle partage avec celles du Tiers-Monde en général : condamnation de l'exploitation et de l'oppression passées, coloniale et précoloniale; exaltation de l'Indépendance et de la nation; prédominance des thèmes et symboles unitaires; syncrétisme entre valeurs traditionnelles propres et valeurs modernes inspirées de modèles étrangers (135).

Si on la compare avec les idéologies qui animent les Etats d'Afrique francophone au sud du Sahara, on ne peut y reconnaître clairement qu'un des trois thèmes distingués par L.-V. Thomas : "la mystique de la démocratie forte et de l'unité africaine" (136).

Le deuxième thème, "une idéologie culturelle, la négritude", est évidemment absent autant - pour le moment du moins - qu'un arabisme explicite. Ils seraient plutôt les thèmes majeurs d'idéologies oppositionnelles et centrifuges.

C'est donc la foi islamique commune qui s'efforce de jouer ce rôle. Il est vrai qu'elle signifie indirectement affirmation passionnée de son arabité pour la majorité maure... arabisation subie bon gré mal gré par la minorité noire.

Quant au troisième thème, "une idéologie socio-économique : la mystique du socialisme", nous l'avons vu écarté, respectueusement, comme réalisation utopique ou référence démagogique (bref, "idéologique" justement) dans la situation actuelle du pays.

C'est peut-être effectivement le caractère particulier de l'idéologie du régime mauritanien, par rapport à tant d'Etats qui,

tout en pratiquant la même politique socio-économique, se réclament des socialismes "africains" ou "arabes", ou encore par rapport à d'autres qui pratiquent aussi cette même politique et refusent aussi ces références, mais sont dirigés par des bourgeoisies d'affaires et bureaucratiques plus anciennes que l'Indépendance.

Il est vrai que, moins que la plupart de ceux du premier groupe, la Mauritanie ne pouvait arguer d'un socialisme vécu avant la lettre dans ses traditions précoloniales, étant donné les hiérarchies rigides qui caractérisent ses sociétés traditionnelles et les formes supertribales de pouvoir que toutes deux ont connues à certaines époques.

On peut reconnaître à l'idéologie du pouvoir en Mauritanie un caractère de cohérence et un sens des nuances assez remarquables comparé à bien d'autres. Mais ces caractères mêmes, et les autres, en font justement une idéologie typiquement libérale propre à une classe sociale déterminée.

Il n'y a de contradiction entre une telle idéologie et un pouvoir autoritaire et personnel que pour les mentalités "européocentristes", attardées au XIXe siècle, qui voient un lien nécessaire entre libéralisme et démocratie parlementaire. Elles ne voient pas par contre que dans les sociétés périphériques et satellites des grandes démocraties bourgeoises où l'industrie capitaliste pénètre de l'extérieur par l'intermédiaire d'une minorité locale, celle-ci est amenée à la fois à professer le libéralisme et à pratiquer quelque "despotisme éclairé", semblable à celui du XVIIIe siècle en Europe, où la bourgeoisie capitaliste ne dirigeait encore que par rois et noblesse interposés. Mais alors la "contradiction", reconnue par le Président lui-même, "entre le Parti unique et son corollaire classique, le socialisme", et expliquée comme une impossibilité actuelle, signifie en clair que l'organisation politique autoritaire mise en place n'est pas une dictature du prolétariat, même idéologiquement. C'est la dictature d'une bourgeoisie bureaucratique en formation, coupée de la masse du peuple et très dépendante des capitaux, des techniques et des idées de la bourgeoisie capitaliste extérieure.

Cette idéologie est libérale non seulement par les principes qu'elle ne cache pas, de sa politique économique (incitation à l'initiative des capitaux privés) et sociale ("laisser-faire") mais aussi par la croyance dans le primat de la "conversion psychologi-

que" sur le changement des structures économiques et sociales : la "repersonnalisation" "conditionnant" le développement (137). Ainsi du reste, explique-t-on, nous l'avons vu, la stagnation du secteur rural.

Il en résulte, non pas la contradiction normale et universelle entre idées et faits, mais le contraste, classique dans ce cas, entre la théorie et la pratique : moralisme puritain dans les discours et pour le moins larges tolérances dans les faits et scandales répétés. La vigueur même des appels au "Bien" révèle l'ampleur du mal (138). Plus globalement se remarque le contraste entre les buts idéalement poursuivis et les résultats concrètement obtenus : le développement partagé par tous d'une part, la croissance au profit de quelques-uns d'autre part (139).

Il n'y a pas de raison de mettre en doute, comme on le fait parfois trop facilement, le sentiment national qui anime cette idéologie. Dans le contexte historique donné, l'unité nationale est une condition vitale de la modernisation du pays par l'apport du capitalisme externe et donc du maintien au pouvoir de la couche dirigeante. Le tribalisme et les querelles ethniques sont bien des obstacles à cette modernisation. Mais il faut reconnaître que cette voie de développement n'est pas celle d'une indépendance nationale réelle, économique, politique et psychologique. En ce sens le recours à la "repersonnalisation", aux valeurs mauritaniennes authentiques, etc., risque de ne paraître qu'un leurre bien abstrait en face des causes réelles de l'aliénation ressentie.

Un autre aspect caractéristique de ce libéralisme, c'est son rationalisme critique mesuré et de bon ton.

On l'a vu à propos du jugement porté sur la colonisation et plus nettement sur l'Islam vécu par les Mauritaniens. Dans ces critiques de croyances et de pratiques religieuses séculaires, et souvent pourtant fidèles à la lettre du Coran ou de la Tradition, mais irrationnelles dans une société moderne, critiques faites au nom même d'un Islam authentique, à la fois fidèle aux origines et ouvert aux valeurs contemporaines, on ne peut pas ne pas reconnaître la "conscience libérale" telle que l'analyse magistralement Abdallahi Laroui dans L'Idéologie arabe contemporaine (140).

D'après celui-ci cette conscience est précisément, comme ici, "issue de la décomposition et de la reconversion des anciennes classes dirigeantes". On y assimile toutes les valeurs prônées par

les XVIIIe et XIXe siècles européens... et on les retrouve en germe dans les principes de l'Islam et dans la pratique des premiers khalifes avant l'obscurantisme turc. On s'oppose donc fortement, du moins en paroles, à certaines coutumes et valeurs traditionnelles (hiérarchie sociale, esclavage, superstitions, etc.) comme n'étant pas authentiquement traditionnelles (141).

Dans le même sens, on peut noter une moindre inflation de langage dans cette idéologie que dans d'autres analogues.

"Le colonialisme, le néocolonialisme et l'impérialisme" sont assez rarement dénoncés dans la bouche du Président ("nous ne sommes pas attachés aux mots sonores") mais très fréquemment dans celle de ses seconds ou des speakers. Quand ils le sont, ce n'est certes pas pour analyser précisément la situation mauritanienne et y trouver des applications pratiques : on ne dénonce certes pas le néocolonialisme de la France en Afrique de l'Ouest mais ceux de l'Angleterre ou des U.S.A. ailleurs; ni l'impérialisme manifesté par la présence de Miferma ou de Somima, mais par le capital en général. Là où le langage se fait violent, c'est par exemple à propos du Moyen-Orient, mais alors cette violence est certainement réellement sentie par la population maure.

Le procédé idéologique classique qui consiste à "gouverner avec les idées de l'opposition" se manifeste aussi dans l'amitié déclarée aux pays réputés progressistes, entretenue par visites et voyages multiples alors que toute la politique intérieure est un désaveu de celle de ces pays, en particulier sur le plan économique. Cette politique étrangère ne laisse pas d'établir de curieuses équations quand le Président de la R.I.M., rencontrant en des temps rapprochés Mao, Tito, Brejnev, Sékou Touré, Ahidjo ou Tubman, constate imperturbablement dans le "communiqué final" sa complète identité de vue avec chacun.

Rationalisme mesuré et réformisme tempéré laissent peu de place au mythe et à l'utopie dans cette idéologie. Elle ne paraît pas non plus s'exprimer dans une double version : l'une pour l'élite ou la diffusion extérieure; l'autre, simplifiée, pour la masse. Le Président parle à peu près le même langage dans les tournées de brousse et dans les comités réservés.

Mais dans une société sous-développée, la conscience libérale ne saurait être partagée par un grand nombre. Aussi, indépendamment de la personnalité du Président, mis à part les thèmes

de la foi islamique, de l'Indépendance nationale et de l'unité africaine, il ne semble pas que les autres idées-force de cette pensée expriment ou touchent les sentiments profonds du peuple.

Celui-ci, dans ses couches traditionnelles, vibre bien plus aux thèmes ancestraux et enracinés de race ou d'ethnie, dans ses nouvelles classes et sa jeunesse aux thèmes de luttes de classe et d'anti impérialisme.

4. La nature du régime politique mauritanien et la fonction de sa classe dirigeante

A - Un régime bureaucratique

Un appareil administratif surpeuplé, aux lourds services concentrés dans la capitale, irriguant mal l'ensemble du pays; un parti unique très hiérarchisé, parallèle à cette administration et la dominant, s'efforçant, lui, de pénétrer dans les régions les plus excentriques et d'enrôler tous les habitants, s'attribuant la seule interprétation valable de la situation et monopolisant les moyens d'expression; enfin, grâce à cette organisation administrative et politique, une minorité restreinte d'individus, groupés autour d'une personnalité charismatique, exerçant l'intégralité du pouvoir et s'y maintenant... Tels sont les caractères essentiels du régime politique mauritanien qui constituent ce que nous appellerons un régime bureaucratique.

Or, de même que pas un élément essentiel de l'idéologie officielle mauritanienne, au delà de ses modalités particulières, ne lui est vraiment spécifique, de même l'ensemble de ces caractères formels se retrouvent, on le sait, dans la plupart des pays du Tiers-Monde y compris ceux qu'on appelle socialistes.

Cette quasi universalité ne saurait être le fruit du hasard. Il nous semble que le régime bureaucratique est une structure politique déterminée par les structures socio-économiques que nous avons décrites plus haut comme caractérisant le sous-développement, c'est-à-dire où le passage à la société industrielle se heurte à des blocages et à des contraintes qui le différencie radicalement

du passage effectué aux siècles passés par les sociétés capitalistes actuellement développées.

L'urgence, idéologiquement ressentie, de ce passage, la persistance de la majorité du pays dans des structures socio-économiques et politiques traditionnelles, l'intégration économique inévitable à un marché extérieur unifié et coordonné, etc., sont quelques-uns des facteurs qui peuvent expliquer dans tous les cas la nécessité et l'importance d'une organisation bureaucratique centralisée. Ils peuvent expliquer aussi que ceux qui sont à la tête de cette organisation n'y soient jamais parvenus par le jeu de la démocratie libérale classique, qui suppose une structure sociale capitaliste avancée, mais par une intervention minoritaire plus ou moins violente. De ce fait, c'est un groupe restreint qui jouit d'une sorte de "propriété privée de l'organisation" (142). Cette appropriation lui permet de s'attribuer une partie importante du surplus national sans participer directement à la production et par là de jouer un rôle économique important surtout dans une structure sous-développée.

B - Le critère économique

Mais étant admis que c'est le sous-développement, conçu ici comme une situation commune de départ, qui détermine les régimes bureaucratiques, il n'en reste pas moins qu'une série de facteurs positifs différencient profondément le statut et le rôle de chaque classe dirigeante dans ces régimes analogues. Cela devrait permettre de constituer une typologie plus précise et opérationnelle du pouvoir politique dans les sociétés sous-développées. Nous voudrions ici seulement l'esquisser à propos de la Mauritanie.

Le facteur différentiel le plus important, c'est le régime économique effectivement adopté et mis en oeuvre par la classe dirigeante. Il distingue à notre avis dans les faits, les pays en voie réelle de développement des pays en voie persistante de sous-développement, quels que soient par ailleurs leurs taux de croissance économique (143).

Dans les premiers (pays socialistes asiatiques, Cuba, dans une certaine mesure Algérie, etc.), la suppression de la propriété privée des moyens de production et leur gestion par l'Etat assure à

la minorité dirigeante, grâce à l'outil bureaucratique, un pouvoir politique discrétionnaire, mais elle limite sa capacité d'enrichissement et lie son intérêt à l'enrichissement "national".

Certes, elle peut percevoir des revenus élevés et jouir d'un niveau de consommation favorisé, par rapport à l'état de pénurie ou d'uniformité de la masse, et cela peut expliquer son intérêt matériel à se maintenir au pouvoir. Mais elle ne peut opérer ces prélèvements sur les capitaux qu'elle gère et accumule qu'en affectant ceux-ci pour l'essentiel à la constitution d'une économie industrielle nationale et indépendante.

Dans les régimes du second type, par exemple celui de la Mauritanie et de la plupart des Etats de l'ouest africain, la classe dirigeante opère également une ponction importante sur le revenu national pour entretenir l'appareil du pouvoir par l'absorption des redevances et la pression fiscale (144). Les traitements relativement élevés qu'elle s'attribue lui permettent également un train de vie qui tranche de plus en plus avec celui de la masse des citoyens.

Mais le rôle économique de la couche dirigeante est ici d'attirer les grands capitaux étrangers industriels (mines, pêche, etc.) et de favoriser l'essor d'un capitalisme satellite local - comme le montre clairement en Mauritanie la structure des investissements, la politique budgétaire, etc. (145). Du coup, par rapport au cas précédent, son pouvoir de décision est limité par ces deux clientèles tandis que sa capacité d'enrichissement ne l'est plus; elle est à la meilleure place pour accéder à ce capitalisme privé. Comme le dit G. Balandier, "c'est la participation au pouvoir qui donne une emprise sur l'économie beaucoup plus que l'inverse" (146).

Les détournements de fonds ne manquent pas comme le reconnaît à sa manière l'Etat en les dénonçant fréquemment et en emprisonnant de temps à autre un de ses serviteurs - jusque-là inattaquable - devenu indésirable. Mais ils ne sont pas nécessaires pour s'enrichir et peut-être moins généralisés en Mauritanie qu'ailleurs. Ce qui semble néanmoins faire partie intégrante d'un tel système, ce sont les enveloppes et commissions aimables des capitaux étrangers intéressés par tel marché national, les cadeaux offerts par tel autochtone intéressé à l'indulgence fiscale, les crédits plus facilement consentis aux hauts fonctionnaires par les banques nationales ou privées étrangères, etc., toutes ressources qui permettent l'acquisition de biens immobiliers aux fructueux rapports

ou la participation financière dans le tertiaire local.

C - Le_critère_idéologique

Un second facteur qui différencie ces régimes politiques analogues, sur lequel nous n'insisterons plus, c'est leur orientation idéologique. Il faudrait alors distinguer les idéologies socialistes qui s'efforcent de mettre en oeuvre une pratique adéquate, qui suppose au moins la nationalisation des moyens de production, des idéologies socialisantes où l'idéal proclamé est accompagné d'une pratique libérale. Nous avons vu que l'idéologie officielle mauritanienne n'appartient ni à l'un ni à l'autre cas : elle proclame et pratique le libéralisme.

D - Le_critère_du processus de_venue_au pouvoir

Le processus historique de venue au pouvoir de ces régimes est un troisième critère différentiel. Dans de nombreux cas, l'unité du parti au pouvoir et la personnalité de ses leaders ont été forgées dans une révolution sociale ou une lutte de libération, armée ou pas. Ils ont alors, au moins à ce moment, bénéficié réellement de l'adhésion populaire et restent souvent liés par elle. En Mauritanie, c'est le parti soutenu notoirement par l'administration coloniale qui a hérité peu à peu du pouvoir et de son outil bureaucratique. Il a su ramener à lui ou neutraliser de gré ou de force les groupes nationalistes plus impatients et exigeants (147). Mais il a eu beaucoup de peine à maintenir et renforcer son unité et ce n'est que très progressivement, entre 1961 et 1968, qu'il en est venu à acquérir le régime classique d'une société sous-développée indépendante : celui d'un parti unique dominant toute la vie publique.

E - Le_critère_de l'origine sociale

La source de ces difficultés et de cette lenteur, comme

aussi la nécessité de cette évolution, se trouvent dans ce quatrième et dernier facteur différentiel que nous relèverons : l'origine sociale de la classe dirigeante.

Nous avons signalé que dans la plupart des anciennes colonies d'A.O.F. la chefferie traditionnelle ne représentait plus qu'une partie minoritaire et combattue de la nouvelle couche dirigeante. Il en est résulté, dès avant les indépendances, la suppression pure et simple du statut officiel de la chefferie, soit par une véritable lutte de classes (Guinée, 1957), soit par constat de sa perte effective de pouvoir (Sénégal, 1957). Dans d'autres territoires, chefs et notables ont été intégrés comme aile conservatrice minoritaire de la classe dirigeante (148).

En Mauritanie, chefs et notables composaient la quasi totalité de cette couche dirigeante. C'étaient eux qui avaient été recrutés préférentiellement dans les écoles et intégrés, d'une manière ou d'une autre, dans l'administration coloniale.

En 1958, le gouvernement mauritanien sous la loi-cadre a pris une série d'arrêtés qui reconduisait le chef traditionnel dans les fonctions et privilèges que lui avait attribués le pouvoir colonial : "représentant de sa collectivité auprès de l'Administration et de celle-ci auprès de sa collectivité"; chargé du maintien de l'ordre, de la justice coutumière et surtout de la collecte des impôts; intéressé à ce rôle par des "rémunérations", des "gratifications" et particulièrement des "primes de rendement" diverses. Choisi par la djemaa ou le conseil de village, selon les procédures et droits traditionnels, le chef était nommé par le Ministre de l'Intérieur. L'arrêté 61 précisait que les fonctionnaires pouvaient remplir ces fonctions (149).

En 1963, dans le cadre des mesures contre le "tribalisme, l'électoralisme et le parlementarisme", le Parti a décidé non pas l'abolition de la chefferie, mais sa "suppression par extinction" : un chef démissionnaire ou défunt n'est pas remplacé officiellement, c'est la djemaa ou le conseil de village qui joue son rôle.

En fait, comme nous l'avons remarqué, le secteur rural continuant à vivre selon une économie traditionnelle stagnante et le pouvoir renonçant à la révolutionner, la structure sociale et mentale est aussi restée en place. Les chefs et notables continuent à jouir d'une influence avec lequel le pouvoir doit compter. Mais il ne peut tolérer qu'elle menace, par ses tendances centrifuges,

son unité et même son existence.

Cette mesure, qui du reste n'a jamais reçu valeur juridique (ni les décrets susdits, ni l'article 47 de la Constitution n'ont été révisés), consiste donc surtout à intégrer davantage les jeux de l'influence traditionnelle dans celui du pouvoir central. Les cellules locales du P.P.M. sont presque toujours animées par les chefs ou notables en titre (ou par un jeune parent ou allié) qui sont liés par le sang à des hauts fonctionnaires. Même s'il s'agit d'un homme non représentatif traditionnellement, il lui est pratiquement impossible de ne pas tenir compte des puissances de fait en place (150).

Vue avec le regard de l'immense majorité de la population, la politique intérieure du régime demeure une question familiale, tribale, régionale, voire raciale. Tout changement dans le haut personnel politique est de ce point de vue sujet à interprétations : un tel est écarté du pouvoir, qui va le remplacer à son poste ? un parent, un allié, ou un ennemi traditionnel ?

Nous avons recensé 112 personnes sur 283 postes dirigeants, mais si nous avions pu décompter avec précision les "personnalités morales" constituées par des groupes de pression familiaux et tribaux, nous aurions trouvé un nombre beaucoup plus réduit.

En ce sens, le pouvoir politique qui est détenu au sommet par quelques individus grâce à une organisation bureaucratique extrêmement hiérarchisée et centralisée, continue à reposer, à la base, sur une clientèle traditionnelle irresponsable et non réellement concernée. De ce point de vue, il y a beaucoup plus continuité que rupture entre le pouvoir colonial et le pouvoir de la société sous-développée indépendante.

En conclusion de ces trois chapitres, nous pouvons dire que la couche responsable formée par le pouvoir colonial et qui en a hérité sans à-coups à l'indépendance est bien devenue une classe dirigeante au sens précis du terme que nous appellerons bourgeoisie bureaucratique. Elle se définit comme une minorité restreinte issue des strates supérieures des sociétés traditionnelles transformées par la colonisation et jouant un rôle économique privilégié d'intermédiaire entre le capital, étranger ou local, et la force de travail dans l'instauration des rapports de production capitaliste en Mauritanie. Comme toute classe sociale, elle cherche à maintenir et à maximiser ses avantages. Comme classe dirigeante, elle peut imposer,

grâce à sa maîtrise de l'appareil d'Etat complété et adapté à cet usage, une pratique politique et une conception idéologique conformes à ses intérêts et à ceux de ses appuis internes et externes.

5. L'expression des contradictions de la société sous-développée : idéologies oppositionnelles et conflits sociaux

La société mauritanienne indépendante a été affectée par deux sortes de tensions idéologiques et de conflits sociaux.

L'une, tensions et conflits ethniques et raciaux, est évidente au premier journaliste venu qui tend à l'isoler de son contexte et à en faire "l'essence" de la réalité mauritanienne. Elle s'est en effet manifestée au grand jour dès l'Indépendance jusqu'à éclater en crise dramatique en février 1966.

L'autre, tensions et conflits de classe, insensible d'abord, le plus possible dissimulée ensuite, n'a cessé pourtant de se développer, parfois dramatiquement aussi, à peu près depuis cette année 1966.

Ce sont ces deux sortes de conflits que nous voudrions analyser successivement. Nous tenterons ensuite d'en dégager la signification dans le contexte socio-historique que nous connaissons mieux maintenant.

A - Idéologies nationalitaires et conflits ethniques

Par sentiment nationalitaire, nous entendons selon une première approximation, du reste classique, la conscience immédiate d'une identité collective vécue de fait par un groupe ethnique. Cette conscience secrète une idéologie nationalitaire parce qu'elle repose explicitement sur un ensemble de traditions psycho-socio-historiques communes.

Nous la disons nationalitaire, et non nationale, pour la distinguer d'emblée d'une conscience collective analogue, mais qui comprendrait en plus de ces déterminations l'exigence d'une organi-

sation étatique et spécifique reconnue nécessaire par tous les membres de cette ethnie.

Nous pensons cependant que cette distinction, utile pour l'analyse formelle, n'a rien de rigide. Elle est, si l'on veut, de "degré" et non de "nature" et le passage du nationalitaire au national est contingent, c'est-à-dire dépendant du contexte socio-historique (151).

a) Le sentiment nationalitaire maure

Sur le plan idéologique, la communauté maure se caractérise par une affirmation passionnée de son "arabité".

D'après ce que nous avons dit dans notre Première Partie, on comprendra à quel point cette affirmation s'enracine dans sa plus profonde et authentique tradition culturelle (152).

Mais dans la nouvelle situation, cette affirmation ne peut plus être tranquille et sereine. Le Maure ne peut plus posséder son identité sans surmonter la contradiction. Il ne peut plus cultiver cette conscience de soi d'être unique et pur qui caractériserait le grand nomade. Il est contraint à la comparaison s'il veut survivre en tant qu'entité.

La comparaison s'est d'abord imposée brutalement de l'extérieur par l'imposition coloniale de l'Occident.

Indirectement, celle-ci a renforcé les liens avec l'ensemble négro-africain de l'Afrique de l'Ouest et a détendu ceux entretenus avec le Maghreb au point que la communauté maure, nous l'avons vu, a été, dans les premières années de l'Indépendance, acculée à ce choix pénible par le monde arabe lui-même : ou bien ne pas être reconnu par lui, ou bien être assimilé au peuple marocain.

Longtemps, pendant la colonisation même, la communauté maure a pourtant refusé toute comparaison et tout mélange. Elle s'est repliée sur elle-même jusqu'à ce que la force de la pénétration occidentale et la nécessité de survivre dans le nouveau contexte l'ait amené à y participer activement.

Avec l'Indépendance, la comparaison et la contestation se sont installées à l'intérieur de la conscience maure. Elle ne peut plus se définir sans définir ses rapports avec le monde moderne d'origine occidentale : le défi de cette culture nouvelle qu'elle assimile avec une aisance surprenante contre celle, très élaborée, qui structure sa personnalité est un défi d'elle-même contre elle-même.

Selon Abdallahi Laroui, ce sont à peu près les caractères généraux de l'idéologie du monde arabe dans son ensemble depuis plusieurs siècles.

Mais la conservation et la défense jusqu'aujourd'hui d'une culture arabo-islamique remontant aux premiers siècles de l'hégire, la brusque et relativement récente irruption de l'Occident, enfin le désir d'être au coeur du monde arabe parce que dans une de ses extrémités, lointaine et contestée, rendent sans doute cette conscience idéologique plus compulsive qu'ailleurs. Son sentiment de frustration y est vécu plus brusquement et violemment.

Si l'on reprend la terminologie de Laroui, on peut dire que la masse des Maures se définit encore collectivement dans le langage théologique et mystique de ses lettrés traditionnels, c'est-à-dire dans une forme de conscience cléricale. On se veut avant tout musulman et la confrontation Orient-Occident se réduit à la confrontation Islam-Christianisme (moslim nazrani). La Tradition sacrée fournit éventuellement une foule d'explications de la conception scientifique de l'univers et de justifications de l'envahissement occidental. Selon Laroui lui-même, "cette conscience cléricale est à mettre en relation avec la société colonisée dominée par l'ancienne Khâssa" (aristocratie culturelle et politique) vaincue et subordonnée. Dans son expression extrême par son contenu dogmatique comme par la psychologie qui l'anime, elle serait assez bien qualifiée par ce qu'on a appelé en France l'intégrisme.

Le fait que la classe dirigeante se définisse plutôt selon une conscience libérale et les jeunes générations plutôt selon une conscience nationaliste et socialisante, ce qui les oppose sur d'autres plans, n'empêche pas tous ces groupes, en tant que Maures, de partager un puissant sentiment d'identité collective.

Cette conscience nationalitaire se projette selon une double dimension historique. Dans le passé, le Maure s'identifie à ses grands ancêtres : guerriers de la foi, lettrés prestigieux, saints mystiques, etc.; dans l'avenir, aux héros nationalistes et progressistes du monde arabe. Son idéologie se conjugue quelque peu, selon l'heureuse expression de Laroui, au "futur antérieur". "Notre présent est un passé revécu et un futur anticipé", dit-il à propos du Maroc (153).

Cependant cette double identification prend un contenu concret dans le présent immédiat sous la forme de l'ardente revendi-

cation de la langue arabe comme langue nationale et officielle, langue d'enseignement et de pensée.

Nous avons vu son importance dans la culture traditionnelle, sa résonnance affective et esthétique pour le petit Maure musulman qui ânonne dès cinq ans les lettres du Coran. Nous avons vu aussi que le colonisateur a dû passer par elle pour que ses écoles se peuplent et que, quand il a essayé de renoncer à cette première "politique d'apprivoisement" pour la classique politique assimilationniste, il s'est heurté à forte résistance.

L'usage obligé du français comme langue scolaire principale et langue administrative officielle a certainement été pour la collectivité maure le symbole de sa domination culturelle, le signe de la perte de son identité. Le fait qu'une minorité seulement d'adultes, 10 à 15 % selon l'enquête S.E.D.E.S., lisent et écrivent couramment l'arabe littéral ne change rien à l'affaire, car il s'agit avant tout d'une revendication idéologique qui cristallise la recherche passionnée de l'authenticité perdue et la volonté de continuité avec un passé représenté.

Mais cette revendication exprime aussi le désir de partager avec la nation arabe tout entière, du Moyen-Orient à cette extrémité de l'Occident, un idiome commun, que peuvent du reste capter les transistors.

b) Le sentiment nationalitaire toucouleur

Devant la puissance de cette affirmation de soi, quelles sont la position et la réaction des ethnies noires du Fleuve, particulièrement de la plus importante d'entre elles : les Toucouleurs ?

Certes, on pourrait retrouver chez eux ce que nous avons appelé après Laroui une conscience cléricale, une conscience libérale, une conscience progressiste embryonnaire. Ces catégories ne sont pas après tout propres au monde arabe mais à toutes les communautés qui tentent de se définir par rapport à l'impact occidental.

Mais ce ne sont que les "formes" différentes de la conscience idéologique; il faut aussi une matière ou un contenu nationalitaire. Celui-ci est sans ambiguïté fourni à l'ethnie maure par la tradition arabo-islamique et par son évolution dans les sociétés plus "avancées" et de même tradition. Il n'en est pas de même chez les Toucouleurs.

En effet chez ces derniers, la culture traditionnelle domi-

nante, celle des conquérants torobe, est bien la culture islamique et donc indirectement arabe. Mais d'abord si la foi musulmane est profondément enracinée et vécue depuis longtemps par tous, la culture théologique arabe est pratiquement réservée à une minorité de marabouts de la caste torodo. Ensuite cette culture ne différencie pas le Toucouleur du Maure, bien au contraire elle en fait traditionnellement de ce point de vue son tributaire.

C'est pourquoi les revendications nationalitaires toucouleurs n'échappent pas à une certaine contradiction formelle. En même temps qu'elles affirment fièrement l'authenticité et l'ancienneté en leur sein de la culture arabo-islamique, elles "dénoncent toute confusion hypocrite visant à poser un problème à tendance politique (Arabe) sous l'optique religieuse (Islam)" (154). La langue arabe est pour les Maures aussi bien la forme sacrée qu'a revêtue la Révélation divine que l'expression de leurs sentiments intimes et de leur vision du monde spontanée. Les Toucouleurs, quoique fervents musulmans, ont pour cela une autre langue maternelle et d'autres modes d'expression.

Aussi les voyons-nous, dans le cadre de la société indépendante et sur la question de l'enseignement de la langue arabe, reprendre les mêmes arguments que leurs représentants avaient combattus dans le cadre de la société coloniale. C'est qu'alors il s'agissait de s'opposer en commun avec les Maures au même colonisateur et à son assimilation culturelle. Il s'agit aujourd'hui de s'affirmer face à l'ethnie majoritaire de l'Etat indépendant.

Outre une confusion entre arabité et islamisme, les Noirs verront dans l'enseignement obligatoire une tentative de domination et finalement d'assimilation de l'ethnie maure envers eux. Ils souligneront les difficultés psycho-pédagogiques et le handicap que représente pour l'enfant noir l'apprentissage de deux langues étrangères à son entrée à l'école, etc. Ils se feront indirectement les champions d'une francophonie africaine (155).

Cette expression conceptuelle et affective adéquate d'une situation vécue que l'idéologie traditionnelle ne fournit pas, l'idéologie moderne de la négritude ne semble pas non plus l'offrir. Même si ce qu'elle dit de "l'âme noire" est exact, ce qui n'est pas la question, elle n'a pas d'assise traditionnelle populaire. Ne peut y adhérer qu'une petite minorité qui justement est passée par la culture française. En Mauritanie, ce n'est même pas le cas. Cette

minorité semble mettre une certaine pudeur à évoquer les thèmes de la négritude.

Cependant en juin 1965 les discours de distribution des prix dans les deux établissements secondaires du pays sont l'occasion, l'un d'une apologie de la négritude par un jeune professeur toucouleur, l'autre d'une revendication pour une culture arabo-islamique nationale par son homologue maure. Signes des temps : dans le dernier cas, un incident, et l'Ambassadeur de France manque de quitter la salle. Aujourd'hui, ses successeurs en entendent bien plus sans murmurer. La France semble s'être résignée à ce que sa francophonie ne soit pas exclusive en Mauritanie.

Dans cette difficulté de l'ethnie toucouleur à constituer une idéologie où soient définies sa situation ambiguë entre sa négritude originaire, vécue mais non conceptualisée, son islamisation et son occidentalisation, nous retrouvons ce qui a semblé un problème spécifique de sa culture et de sa personnalité de base. Il est vrai que ce manque de définition de soi fixe et univoque la rend peut-être plus souple et moins retenue par le passé que les Maures. Elle semble apte à dépasser plus rapidement ces contradictions dans un mouvement effectif d'assimilation aux valeurs et aux techniques modernes. Mais cette assimilation n'est peut-être qu'une acquisition superficielle et superposée qui ne change pas aussitôt les structures de base de la personnalité sur laquelle l'individu lui-même n'a pas de prise.

Cette identité collective n'est d'ailleurs pas pour autant unité d'action. Les Maures, quelles que soient les différentes formes que prend leur conscience de soi - et qui les opposent par génération -, ne se retrouvent pas moins pour exiger énergiquement la reconnaissance d'un certain nombre de valeurs et de droits. Il semble que les rivalités intestines de ses leaders divisent davantage la communauté noire, l'empêchent de s'entendre longtemps pour mener une entreprise commune. Du moins, c'est ce qu'eux-mêmes se reprochent. Nous pensons aussi que l'origine de ce caractère se trouve dans les traits psycho-sociaux et historiques de la tradition toucouleur (156).

c) Le contexte de compétition économique et politique

Chez les Maures, comme chez les Toucouleurs, les idéologies nationalitaires reposent sur un sentiment très vif d'identité

collective partagé par chaque ethnie. Cette conscience d'être lié par la même langue, les mêmes traditions historiques prestigieuses, et finalement le même mode de vie ou les mêmes bases sociales de la personnalité est très ancienne. Elle fait déjà partie des sociétés traditionnelles dans l'un et l'autre cas.

Au niveau proprement idéologique, "cette recherche de l'authenticité", commune à tous les peuples sortant de l'aliénation coloniale, signifie, pour chaque ethnie, le désir de maîtriser les bouleversements et altérations subis en affirmant son identité face au sentiment de dépossession de cette identité par l'Occident colonial.

Mais si ces sentiments nationalitaires sont devenus de véritables sentiments de frustration réciproques, c'est qu'ils expriment les péripéties d'une compétition économique et politique très vive dont la première cause est la politique du colonisateur.

Avant la colonisation les rapports inter-ethniques n'étaient pas toujours pacifiques, ils étaient parfois fort peu amènes, remplis de ces généralisations abusives que tout peuple entretient vis-à-vis d'un autre mais ils se faisaient à distance. Bref, il y avait deux entités socio-historiques qui, sur le plan économique, étaient complémentaires depuis des siècles et non pas compétitives(157)

C'est le colonisateur qui, pour les besoins de sa cause et indépendamment de la volonté des autochtones, réunit ces deux entités dans le même territoire et sous la même administration. C'est lui aussi qui, pour son bénéfice essentiel, instaure cette économie coloniale dont nous avons parlée.

Pour la masse des autochtones, elle consiste à payer des impôts et pour cela à vendre une partie de ses produits de subsistance à une valeur de moins en moins grande. Pour une minorité d'entre eux, qui peut en tirer profit subsidiaire, elle ne consiste pas à produire plus, ou autrement, mais, en se faisant l'agent intermédiaire de ces prélèvements, à s'assurer un revenu monétaire plus facile et à jouir d'un niveau de consommation plus élevé. Ce sont les catégories de petits commerçants satellites de la grande traite et surtout les chefs administratifs et les fonctionnaires subalternes.

Dès lors, la compétition est ouverte entre les ethnies dans la course vers ces statuts ambigus et au nombre limité. Or nous avons vu que, selon le jeu combiné des actions différenciées du colonisateur et des réactions des colonisés, les Noirs ont pris une avance certaine dans ce processus : scolarisation plus rapide et plus

nombreuse, aptitudes plus grandes ou résistance moins forte aux fonctions subalternes, surtout "techniques". Jusque vers la fin de 1945, la majorité des cadres autochtones de la colonisation sont originaires du Fleuve : instituteurs, "agents spéciaux" (comptables), infirmiers, secrétaires d'administration, commis expéditionnaire, etc. Les Maures de bonne famille, formés dans les medersa, sont chefs ou secrétaires de chef et surtout interprètes du cadre local.

A partir de 1945, avec la représentativité parlementaire puis l'autonomie octroyées, les Maures commencent à s'intéresser davantage à la politique coloniale et donc à l'école et à la fonction publique. Ils y sont du reste poussés par l'administration coloniale qui se rend compte qu'elle ne pourra "tenir" la Mauritanie avec ces nouvelles formules politiques qu'avec des cadres choisis de l'ethnie majoritaire.

Pour celle-ci, l'Indépendance représente incontestablement la volonté ferme et l'immense espoir de s'épanouir librement non seulement sur le plan culturel, mais aussi économique et politique(158) Dans le contexte pluri-ethnique et étant donné le passé colonial, cela signifie inévitablement affirmer sa prépondérance sinon prendre sa revanche. En effet l'Indépendance coïncide avec un afflux des enfants maures dans les écoles officielles et des adultes dans la fonction publique.

Les atouts économiques des riverains du Fleuve restent importants dans la société indépendante. Ce sont eux qui occupent et exploitent la seule région agricole fertile de Mauritanie, la seule qui serait capable de produire la nourriture de base de toute la population : mil, riz, etc. Pour des raisons historiques et géographiques déjà énoncées, ils continuent à bénéficier d'un taux de scolarisation plus élevé qu'en pays nomade.

Enfin, aussi bien par nécessité économique que par faculté d'assimilation, ils constituent 70 % des demandes sur le marché de l'emploi moderne et remplissent, à raison de 80 %, les quelques nouveaux centres de formation technique et professionnelle. Au total, la majorité des emplois qualifiés dans le secteur public comme dans le secteur privé tenus par des nationaux le sont par eux. Autrement dit, ils fournissent la plus grande part de la force de travail qualifiée du secteur moderne et exploitent une région vitale du secteur primaire et ils en ont conscience.

Mais ils ont conscience aussi que le pouvoir politique et

la puissance économique leur échappent. Pour des raisons déjà dites, la situation du paysan sédentaire est celle qui a le moins profité, voire le plus pâti, des transformations coloniales et post-coloniales.

Par ailleurs, nous avons vu que le capitalisme naissant de commerce et d'entreprise est entièrement maure tandis que 80 % à peu près des hautes fonctions administratives et politiques sont exercées par ces derniers.

Bref, par rapport aux réalités et surtout aux promesses de la situation coloniale antérieure, la situation des ethnies noires paraît beaucoup moins favorable. Elle a été réduite à un statut de minorité. Beaucoup de ses membres non seulement ne s'y sont pas résignés, mais ont tendance à estimer qu'ils sont devenus une minorité opprimée (139).

Ainsi cette course à l'enrichissement facile, ou cette fuite de la misère croissante, sur quoi reposent l'économie et la politique coloniales et post-coloniale, sont responsables de la rivalité ethnique et partant du jeu réciproque de sentiments d'infériorité et de complexes de supériorité s'enchaînant les uns aux autres depuis la colonisation.

A vrai dire, si les sentiments nationalitaires respectifs semblent largement partagés par l'ensemble de chaque ethnie, leur transformation en sentiment de frustration réciproque affecte surtout les minces catégories modernisantes les plus touchées par les changements, engagées dans cette course ou contraintes à cette fuite : travailleurs,et chômeurs des villes, jeunesse scolarisée et étudiants, fonctionnaires.

Pour ces deux dernières catégories, le problème linguistique n'est pas seulement une question idéologique, un symbole culturel. L'enseignement obligatoire de l'arabe dans les écoles, son usage dans l'administration à titre de langue officielle apparaissent aux Noirs une pénalisation et un barrage de plus à leur promotion. Inversement, la grande majorité des lettrés maures traditionnels (49049 d'après l'enquête S.E.D.E.S. 1964-1965) qui ne savent pas le français, langue scolaire et administrative dominante, se sentent particulièrement victimes. Exclus de la fonction publique et donc de l'accès principal aux revenus modernes, ils se voient en outre diminués dans leur prestige social et appauvris par la désaffection envers les études traditionnelles.

Ceux d'entre eux qui ont pu se faire intégrer comme maîtres d'arabe contractuels de l'école primaire ont formé un "Syndicat des enseignants arabes", puissant groupe de pression par son audience en milieu traditionnel conservateur dont il exprime le ressentiment, et auprès des jeunes comme porte-parole du nationalisme arabe.

C'est dans ce contexte qu'il faut comprendre aussi bien l'idéologie et la politique culturelles du régime que la résistance qu'elles rencontrèrent dans les couches modernisantes et favorisées de la population.

Estimant que cette politique ne réservait pas assez de places et de postes à leur ethnie, les extrémités de chaque tendance en vinrent à réclamer soit la scission (et le rattachement éventuel de la partie maure au Maroc), soit la Fédération (et une certaine autonomie de la région du Fleuve, éventuellement de ses deux rives). Chaque tendance accusera le régime de favoriser l'autre : l'une de vouloir "noircir" la Mauritanie, l'autre de vouloir la "beidaniser" :

> Les Maures savent qu'avec l'arabisation, le pays va à l'échec, mais ils y tiennent tout de même, animés qu'ils sont par un complexe d'infériorité devant la supériorité qualitative et quantitative des cadres noirs, et poussés par le désir ardent de couper la communauté noire de l'ensemble négro-africain et de réaliser ainsi l'assimilation des Noirs à leur mode de vie et de penser.

> Cette répression impitoyable de l'ethnie maure inspirée par la hantise d'être Marocain et en général d'être Arabe se manifeste dans tous les domaines ... Cette politique qui consiste à forger de toutes pièces une ethnie noire pour noircir la Mauritanie, pour se mettre à l'abri du Maroc, n'est plus voilée (160).

d) L'affrontement racial et les divisions au sein de la classe dirigeante

Lorsque de telles opinions furent prononcées en 1966, le sentiment de frustration réciproque avait atteint chez un certain nombre d'individus un degré d'exacerbation tel qu'il était prêt à chaque instant à éclater en violence collective.

Mais dès l'Indépendance, le problème idéologique, sous la forme de celui de l'officialisation de la langue arabe, fut disputé âprement au niveau des plus hautes instances politiques (congrès du Parti de 1961-1963-1964) et entre les membres dirigeants eux-mêmes(161)

La résistance des Noirs, l'urgence de s'unir contre la "subversion marocaine" liée à tort ou à raison à la cause des partisans de l'arabisation rapide permet de temporiser tout en éliminant les plus radicaux de ces derniers.

Surtout dès l'Indépendance et même dès l'autonomie, l'unité et l'existence même de la classe dirigeante fut sans arrêt menacée par la pratique coloniale qui lui avait permis d'accéder elle-même au pouvoir. Elle consiste à distribuer, en l'occurrence à se distribuer, les hauts postes, sources de revenu et d'influence, selon un dosage savant des tribus, villages, régions et donc ethnies. Manié par les dirigeants mauritaniens eux-mêmes et non plus par un troisième partenaire dominant, ce moyen de pression devenait plus dangereux.

Toute l'évolution politique et idéologique du régime est provoquée par la nécessité vitale pour la classe dirigeante de surmonter ces menaces et ces crises successives. En ce sens, les événements de 1966 suivis du renforcement de la centralisation et de la personnalisation du pouvoir au congrès de Kaédi, n'en sont qu'une péripétie dramatique. Le déroulement de ces événements fut le suivant.

Le 4 janvier 1966, les élèves d'ethnies noires du Lycée et de l'Ecole Normale de Nouakchott puis du Lycée de Rosso se mettent en grève pour protester contre le décret d'application, qui vient de paraître, d'une loi du 30.1.1965 rendant obligatoire l'enseignement de l'arabe dans l'enseignement du second degré (pour les élèves mauritaniens entrant en 6e). De hauts fonctionnaires des mêmes ethnies appellent leurs compatriotes à se solidariser avec ce mouvement et publient un manifeste signé, dit "des 19", dans lequel pour l'essentiel ils accusent le régime de vouloir "arabiser" la R.I.M., et d'abord la fonction publique, et réclament un Etat fédéral. La grève s'étend à l'administration. Les établissements scolaires sont mis en vacances anticipées de quinze jours. Mais la réaction de l'ethnie maure se manifeste violemment. Huit jours après la rentrée scolaire, le dimanche 6 février au soir, des bagarres sont déclenchées au réfectoire du lycée contre les élèves noirs. Il y a huit blessés dont deux graves à coups de couteau. Trois jours après, le mercredi 9 au matin, ce sont des bandes organisées de "Maures-Noirs" qui opèrent des représailles violentes sur les habitants noirs de la medina de Nouakchott. Le Président de la République et

la majorité de son gouvernement sont justement absents, en visite au Mali, et ne rentrent que le même jour à midi. Une journée et demie d'affrontements sanglants entre les deux ethnies s'ensuit que l'armée finit par réduire. Malgré la tension générale, les villes "de l'intérieur" et la campagne n'ont pas bougé. Le bilan officiel, déjà tragique, se monte à 6 morts et 70 blessés dont une vingtaine très graves. Il y en eut certainement beaucoup plus. Les élèves des établissements secondaires de Nouakchott et Rosso sont renvoyés chez eux pour la fin de l'année. La très grande majorité d'entre eux devront redoubler l'année suivante. Ving-six fonctionnaires de rang secondaire et lycéens des deux ethnies suspendus six mois de leurs fonctions et assignés à résidence ensemble à l'intérieur du pays, seront ensuite libérés sans jugement et réintégrés.

Il est probable qu'au long de ces événements les passions des jeunes et de la population de la medina furent exacerbées et manoeuvrées par des membres de la classe dirigeante qui menaient leur jeu propre dans la lutte pour le pouvoir, jeu complexe et caché du reste, demeuré secret d'Etat et que nous ne prétendons pas connaître dans le détail. Il est en tout cas remarquable que les scènes d'émeute de Nouakchott, manifestement provoquées et préparées de haute main, se passèrent précisément en l'absence du Chef de l'Etat. En tout cas, ce fut l'occasion de règlements de compte autour du chef de l'Etat. Certaines hautes personnalités qui, de notoriété publique, s'étaient mêlées de l'affaire, continuèrent à faire partie de l'équipe dirigeante. Par contre, d'autres, connues pour leur modération sur le plan ethnique et réputées progressites, furent éliminées.

Tout se passa comme si les membres de la classe dirigeante qui avaient pensé se servir des rivalités ethniques pour accéder au sommet du pouvoir, et le leader qu'ils voulaient évincer et qui, lui, s'était toujours appuyé sur l'unité nationale, avaient finalement préféré s'entendre devant un danger commun.

En tout cas, 1966 marque sinon la fin, du moins une pause, de la question linguistique et ethnique. Depuis, ce sont d'autres conflits qui agitent la société mauritanienne.

B - Conflits de classe et idéologie nationaliste

a) La naissance des conflits de classe

Depuis 1966, en effet, des conflits apparaissent et se multiplient qui ne divisent plus d'abord les ethnies à l'intérieur de chaque groupe socio-économique, mais certains de ces groupes tout à la fois à la politique du régime, à sa classe dirigeante et à ses appuis internes et externes.

Deux événements en particulier, dont l'un sanglant, symbolisent le point de départ de ce processus.

Le 27 mai 1968, de 400 à 800 - selon les estimations - des ouvriers mauritaniens de Miferma se mettent en grève. Les travailleurs reprochent à la direction les salaires de misère qu'elle leur verse (6 000 à 8 000 F C.F.A. pour les 3/4) pour un travail très dur et dangereux (nombreux accidents de travail) et son refus de les augmenter. Ils lui reprochent aussi le non-respect des règlements en matière de congés, de primes et de licenciements; sa politique discriminatoire qui consiste à embaucher des travailleurs étrangers européens et africains (Togolais, Dahoméens, Guinéens, etc.) et à leur verser des salaires plus élevés; sa mauvaise volonté manifeste à promouvoir des Mauritaniens aux postes techniques. La direction répond qu'elle observe les conventions de salaire passées avec le gouvernement mauritanien et qu'elle est libre d'accorder des primes à ceux qui sont les plus assidus et fidèles, même s'ils se trouvent être des étrangers ! De toutes façons, en vertu de ces conventions, elle est maîtresse de sa politique d'emploi.

Le 27 mai est marqué de bagarres entre le personnel, surtout étranger, qui se rend au travail à la mine et les piquets et barrages organisés par les grévistes. Le 28 mai, les grévistes sont massés sur la place de Zouerate qui sépare la cité des cadres, c'est-à-dire la ville européenne, de la cité ouvrière, c'est-à-dire indigène, et menacent de pénétrer dans la première. Ils sont contenus par les troupes mauritaniennes, amenées rapidement sur place grâce à l'appui logistique du point d'appui français de Dakar. L'énervement et la peur sont à leur comble. Finalement, après sommations, l'armée mauritanienne tire dans la foule qui a refusé de se disperser. Il y a, officiellement, huit morts et quarante blessés.

Ce fut une grève "sauvage", l'explosion spontanée des sentiments de frustration accumulés et contenus depuis des années. Elle s'est faite malgré et contre les représentants politiques et syndi-

caux officiels qui ont été impuissants à s'interposer entre les réclamations des ouvriers mauritaniens et l'intransigeance de la direction européenne de la firme. Les ouvriers exigeaient d'ailleurs d'avoir leurs propres délégués élus auprès de la direction, après avoir renvoyé les dirigeants locaux et nationaux de la centrale syndicale unique, l'U.T.M.

A propos de ces derniers, l'impression de L.-V. Thomas notée le 1er mai 1964 à Nouakchott reste vraie : "Militants ou ministres, il s'agit toujours du même groupe, sinon d'amis, du moins de vieilles connaissances" (162). Effectivement, la création même de l'U.T.M. et sa situation de subordination institutionnelle au parti unique explique que ceux qui en ont été à la tête aient toujours été des membres de la classe dirigeante, pratiquement désignés par le pouvoir. Mais à partir de cette époque l'opposition entre ces derniers et la masse des syndiqués se développe.

Elle éclate au grand jour en février 1969, au 4e congrès de l'U.T.M., lorsque neuf syndicats sur les douze de la confédération refusent d'entériner le rapport moral du bureau sortant, de réélire le même secrétaire général, depuis l'origine candidat du pouvoir, et s'efforcent de constituer une nouvelle centrale que le gouvernement, au nom de la doctrine du syndicat unique, refuse de reconnaître. Ces neuf syndicats regroupent la majorité des employés du secteur public, soit les petits et moyens fonctionnaires. Les unions locales dans lesquelles sont regroupés les travailleurs du secteur privé des trois principaux centres restent fidèles à la centrale officielle. Mais six mois après les événements de Zouerate, quelle représentativité peut-on leur reconnaître ? Parmi les syndicats qui ont fait scission, celui des enseignants (S.F.E.M.) s'affirme le plus en pointe. En août 1969, son congrès élit un nouveau bureau que le gouvernement refuse de reconnaître. Les membres sont mutés à l'intérieur. Il s'ensuit, à la rentrée d'octobre, une grève de l'enseignement primaire largement suivie (environ 650 maîtres sur 750). En réponse, tous les contractuels sont exclus et les titulaires suspendus. Des maîtres de fortune sont recrutés jusqu'au Sénégal. C'est l'épreuve de force qui durera deux mois et demi, jusqu'à ce que l'autorité revienne sur ses sanctions.

Il faut ajouter à ces mouvements des ouvriers, des employés et des fonctionnaires, ceux de la jeunesse scolarisée. Nous reparlerons dans le dernier chapitre des grèves des élèves du secondaire

(qui, chaque année depuis 1968, contraignent à fermer plusieurs jours, voire plusieurs semaines, tout ou partie des établissements de second cycle du pays), et de l'opposition au régime, de plus en plus radicale et unifiée, des deux associations d'étudiants jusque-là divisées par le problème ethnique.

Dans ces mouvements divers et non coordonnés au départ, il faut voir à notre avis les premiers symptômes des contradictions de la société sous-développée. Ces conflits locaux et localisés sont à la fois l'effet et la cause d'une prise de conscience d'elles-mêmes par les classes "objectives" dont nous avons étudié plus haut la formation rapide, si peu de temps auparavant encore déchirées par leurs divisions ethniques. Ces divisions ont de plus en plus tendance à s'atténuer dans la saisie, par chacun des groupes socio-professionnels pluri-ethniques, de ses intérêts propres et de la nécessité de s'organiser pour les défendre.

En tout cas, au terme de la décennie que nous étudions, on ne peut plus voir la Mauritanie à la fois comme la nation la plus artificielle et la moins viable et comme l'Etat le plus débonnaire et le moins contesté parmi les anciens territoires de l'A.O.F. Certes, la population du secteur moderne, où ces classes sociales antagonistes se constituent, est proportionnellement plus mince que dans d'autres pays voisins. Elle est peut-être aussi plus combative à cause de sa concentration et sans doute à cause des traditions et du tempérament propre de la majorité maure. L'hégémonie économique et politique étrangère y est plus visible qu'ailleurs, en tout cas plus fortement ressentie par la population. En particulier à Miferma les 3 000 ouvriers mauritaniens sont commandés par moins de 1 000 représentants étrangers d'une grande organisation capitaliste étrangère. C'est à eux directement qu'ils s'affrontent dans leur lutte contre l'exploitation. Le pouvoir local est dans la fausse position d'un étranger sur son propre territoire. Tenu qu'il est par ses engagements juridiques et finalement politiques et ses besoins économiques, s'il s'entremet dans les conflits, ce ne peut être, aux yeux des travailleurs nationaux, qu'en faveur de leurs patrons étrangers.

Quant à la majorité de la population, celle des éleveurs et des paysans, si elle n'est pas directement concernée et active dans ces conflits, il semble qu'elle soit de plus en plus politisée. En tout cas, elle est intensément sollicitée depuis 1969, aussi bien par la propagande du P.P.M., avec tous ses moyens de diffusion et

d'organisation, que par celle de ses adversaires, diffusée dans leurs milieux d'origine. Dans cette lutte idéologique, les élèves, périodiquement renvoyés chez leurs parents, ne sont sans doute pas les moins efficaces. Au moins sont-ils des signes de contradiction.

Bien que cela dépasse les limites chronologiques que nous nous sommes assignées dans ce travail, on peut, pour conclure ce chapitre, évoquer le contexte de la visite du Président de la République française à Nouakchott les 3 et 4 février 1971. La grande presse n'a remarqué que "l'accueil discret et réservé" de la capitale, attribué aux "qualités traditionnelles de sobriété et d'austérité du Mauritanien, et l'incident tragi-comique de l'oeuf pourri (lancé par un "jeune chômeur" arrêté et aussitôt relâché), sur lequel s'est assis le Président français (163). Elle n'a pas su ou voulu savoir que, un mois auparavant, les 5 et 6 janvier, le procès politique d'un responsable étudiant avait déclenché de dures bagarres entre les forces de l'ordre et les jeunes; que les 9 et 10 janvier des réunions syndicales et des meetings de travailleurs avaient été brutalement dispersés par la police non sans blessés de part et d'autre; que, du 17 au 23 janvier, la grève de 900 ouvriers mauritaniens (sur 1 500 environ) réclamant l'égalité de salaire avec les étrangers avait paralysé les installations de Miferma à Port-Etienne (Nouadhibou) et ne s'était terminée que par une cinquantaine de licenciements, 25 arrestations et la reprise du travail sans condition des autres grâce aux exhortations d'un ministre et aux injonctions précises de l'armée et de la gendarmerie. Peu ontremarqué enfin que les nuits précédant la visite, la capitale était quadrillée par les patrouilles et qu'il était interdit de circuler, du moins dans la medina, après minuit (164).

b) L'idéologie nationaliste

Le fait que ces mouvements divers en viennent vite à s'opposer aux mêmes adversaires et aux mêmes intérêts, contribue de les rendre objectivement et de plus en plus consciemment solidaires les uns des autres. Cette conscience collective est elle-même en pleine gestation et ne peut s'exprimer que sous le manteau, dans la conversation privée et les manifestes clandestins. On peut cependant relever quelques idées-force.

C'est d'abord l'opposition passionnée à Miferma. Avec sa puissante organisation et son efficacité purement exportatrice, son

régime de concession marquée dans l'espace, sa pyramide de l'emploi où le sommet, uniquement français, dirige la masse mauritanienne, sa convention fiscale de faveur passée avant l'Indépendance..., bref son allure d'Etat dans l'Etat selon une formule fréquemment employée, la société des mines de fer symbolise la subordination de tous les intérêts mauritaniens aux intérêts étrangers. C'est un fait qu'aujourd'hui son sigle même cristallise tous les sentiments de frustration et électrise toutes les passions d'une très large couche de la population bien au delà de ses employés et même des citadins.

L'opposition au régime et à ses dirigeants s'est également faite plus explicite et violente depuis les événements de mai 1968. Dans la répression sanglante de la population mauritanienne par l'armée mauritanienne, équipée et formée par des Français et pour protéger des cadres français, répression regrettée dans ses dramatiques conséquences mais non désavouée par le gouvernement, beaucoup ont voulu voir la preuve éclatante et définitive que le régime était l'allié inconditionnel, ou le prisonnier, de ces intérêts étrangers.

L'opposition à la forme actuelle de la coopération française, accusée d'être la garantie et la couverture de ces intérêts étrangers, est également de plus en plus claire. Outre l'Ambassade de France, ce sont aussi les assistants techniques, collectivement ou nommément, que l'on met en cause dans les manifestes et slogans.

Enfin, le dernier élément de cette conscience collective, plus confus et moins unanimement partagé, c'est l'aspiration au socialisme et l'attirance vers les pays qui ont choisi ce "modèle de développement", particulièrement vers la Chine, largement représentée en Mauritanie nous le verrons.

Toutes ces idées-force ont un point commun : c'est le refus des dépendances économiques et politiques les plus marquantes de la société sous-développée actuelle, la revendication d'une indépendance nationale véritable. On peut donc parler de la naissance d'une idéologie que nous appellerons nationaliste.

Ce qui distingue cette idéologie nationaliste de l'idéologie nationale de la classe dirigeante, c'est que celle-ci essaye d'abord de surmonter des conflits ethniques et de nier les conflits de classe. Elle les nie tellement qu'elle tend obstinément, dans ses interprétations officielles, à les ramener aux termes des premiers.

Bref, elle parle surtout d'unité nationale. L'idéologie nationaliste au contraire accompagne et accélère l'apparition d'une lutte de classe nationale : elle parle d'abord d'indépendance nationale. L'une est l'idéologie des classes exploitées et dominées, l'autre celle de la classe dominante. Il est intéressant de noter qu'ainsi dépassée sur sa "gauche", celle-ci en vient à s'appuyer davantage sur sa droite, c'est-à-dire, comme tant d'Etats arabo-musulmans, à jouer d'un certain intégrisme religieux. Le 3 avril 1970, a été créé un "Haut Commissariat aux affaires religieuses" qui doit viser "la rénovation des mentalités" et la recherche "d'un homme mauritanien nouveau", option-clé désormais du P.P.M. Le 19 juin de la même année, a été formé un "Comité national des affaires religieuses ... dont la mission est de donner, sur les questions qui lui sont soumises par le Parti et le gouvernement, des avis conformes à l'esprit de l'Islam"(165).

C - Ethnies, classes, nation et société sous-développée

Les analyses de ce chapitre nous permettent de dégager une sorte de dialectique socio-historique des ethnies et des classes dans la formation de la société mauritanienne, et, analogiquement, dans la formation d'une société sous-développée indépendante.

D'un point de vue formel quelque peu statique, ethnies et classes sociales apparaissent comme deux types de groupements qui se juxtaposent, se composent ou se recoupent de manière complexe selon les différents secteurs de cette société.

En tant que formations socio-économiques globales, les groupements du premier type sont antérieurs à la constitution d'un Etat unitaire et freinent cette constitution. Ceux du second type au contraire, comme éléments d'une structure économique et politique moderne, supposent un marché et une administration supra-ethnique.

En tant que tels, les premiers sont en voie de disparition, les seconds en voie de formation. Mais la répartition très inégale, et commandée de l'extérieur, des changements socio-économiques, caractéristique de la société sous-développée, compliquent le phénomène.

La permanence, favorisée par la stagnation du secteur rural, des traits psychologiques et culturels légués par l'histoire,

la charge affective des liens traditionnels, font du sentiment d'appartenance ethnique, que nous avons appelé ici nationalitaire, un mécanisme d'identification élémentaire et un recours quasi spontané, surtout en période de changement.

Au contraire, la nouveauté et la froide rationalité des rapports sociaux modernes qui substituent "les dures exigences du paiement au comptant" aux "relations féodales, patriarcales et idylliques" (166), leur emprise totale sur une frange seulement de la population globale, ne permettent à des consciences de classe que d'émerger lentement et de manière limitée.

Dans tous les cas, que les individus se regroupent par ethnie ou par classe, il s'agit toujours pour eux de défendre ou de maximiser, selon l'expression de Rodinson (167), leurs intérêts économiques et leur prestige social. Dans le premier cas, l'ethnie tend à se doter d'un pouvoir politique autonome, dans le deuxième cas la classe vise à participer à un pouvoir déjà constitué, à s'en emparer ou à s'y maintenir. Mais pour quelles raisons une société globale s'oriente-t-elle vers la division et la reconstitution ethnique ou vers la consolidation d'une unité pluri-ethnique ?

Nous pensons qu'il n'y a là aucune vocation prédestinée mais un jeu complexe de facteurs historiques objectifs. Pour les comprendre, il nous faut retourner à un point de vue plus dynamique et concret.

En Mauritanie, le premier facteur d'une unité nationale supra-ethnique, c'est le colonisateur qui enclot des ethnies spécifiques et autonomes dans le même territoire et sous la même administration. Certes, par sa politique, il déclenche entre elles la compétition pour la participation au pouvoir et à ses revenus; mais d'une part, il l'arbitre à son profit, d'autre part il favorise, contre sa domination et au delà des divisions ethniques, l'identification collective des colonisés.

Le deuxième facteur de cette unité nationale, c'est la classe dirigeante du régime post-colonial. Elle est en effet amenée à assumer et à développer exactement le même rôle. On peut distinguer dans l'exercice de ce rôle une phase plus active, puis une phase plus passive.

Fruit elle-même de la politique coloniale, elle est d'abord la source et l'enjeu essentiel de la compétition ethnique qui manque de la faire éclater. La seule manière pour elle de se mainte-

nir au pouvoir, c'est de se faire l'arbitre de cette compétition en instaurant l'économie, la politique et l'idéologie que nous avons vues. Le symbole de cette phase active, c'est le déclenchement et la rapide maîtrise des affrontements raciaux de 1966.

Mais l'application de cette politique et de cette idéologie - pouvoir centralisé et personnalisé, libéralisme économique, etc.- engendre elle-même rapidement de nouvelles forces sociales antagonistes et favorise leur alliance de classe au delà des différences ethniques. Le symbole de cette phase négative pourrait être l'écrasement en mai 1968 de la grève des ouvriers de Miferma.

Si donc on ne peut parler de nation mauritanienne au sens classique et complet du terme (qui implique entre autres "communauté stable ... de langue, de formation psychique ... de culture" (168)), on peut dire qu'actuellement, à la fois de par l'action de la classe dirigeante au pouvoir et la réaction de celles qui n'y sont pas, il y a bien une nation mauritanienne en voie de formation : marché économique unifié, administration commune, pouvoir politique centralisé, système d'enseignement identique et conflits de classe naissants. Dans le cadre socio-idéologique actuel, le citoyen mauritanien tend plus à se définir d'après ses appartenances de classe et de génération que d'après ses origines ethniques. Il aspire d'abord à l'indépendance nationale et donc - au moins comme moyen - à l'unité supra-ethnique.

Ce que l'analyse socio-historique ne peut pas faire, c'est de prédire le destin de cette nation. En effet les données internes et externes qui le déterminent sont complexes et instables. A long terme, le problème ethnique ne peut manquer de se reposer d'une manière ou d'une autre. Car les sentiments nationalitaires latents demeurent très vifs et profonds. Surtout, ils restent les extrémités sensibles d'aires politico-culturelles plus larges, en pleine gestation elles-mêmes : monde arabe nord africain d'une part, monde négro-africain d'autre part.

L'évolution interne de ces deux ensembles sous-développés dépend directement de l'évolution de leurs rapports avec les pays développés, particulièrement la France. C'est la nature actuelle de ces rapports extérieurs, dans le cas de la Mauritanie, qu'il nous reste à préciser.

III

LES RAPPORTS EXTERNES DE LA SOCIETE SOUS-DEVELOPPEE : L'AIDE ET LA COOPERATION

L'objet de notre travail étant la société mauritanienne actuelle, nous avons commencé à l'étudier en elle-même.

Mais à chaque niveau de ses structures internes, politique et idéologique, et non seulement économique, nous avons été renvoyé à des rapports externes, particulièrement à ceux quasi exclusifs d'abord et toujours privilégiés, entretenus avec l'ancienne puissance coloniale.

Il est clair que notre étude de la société sous-développée indépendante serait incomplète si nous n'analysions pas plus en détail et de manière globale ces rapports qualifiés officiellement d'Aide et de Coopération.

D'un point de vue diachronique et non seulement synchronique, cette analyse nous intéresse aussi. En quoi ce lien de coopération diffère-t-il, en quoi hérite-t-il de celui qui qualifiait intrinsèquement la société coloniale ?

1. Les cadres juridiques et administratifs de l'aide française

A - L'organisation

On sait que la part du budget que l'Etat français consacre

officiellement "à l'Aide et à la Coopération" a été répartie, du moins à l'origine, entre une multitude d'organismes politiques et techniques : Secrétariat d'Etat auprès du Premier ministre chargé des T.O.M. et D.O.M.; Secrétariat d'Etat aux Affaires algériennes; Ministère de la Coopération; enfin Ministère des Affaires étrangères lui-même. Cette répartition géographique des mêmes compétences reflète l'histoire tourmentée, incohérente et inachevée de la décolonisation, relayée par des intentions politiques spécifiques à chaque ensemble.

Bien que la décolonisation ait été menée avec plus de maîtrise dans le cas des anciens territoires d'A.E.F. et d'A.O.F., l'organisation des relations avec les quatorze "Etats d'Afrique et de Madagascar" (E.A.M.) dont la Mauritanie, n'échappe pas à cette complexité.

En effet, le décret du 10 septembre 1961 charge le Ministère de la Coopération, héritier du "Secrétariat d'Etat auprès du Premier ministre chargé des relations avec les Etats de la Communauté", des relations avec les E.A.M. "dans le domaine économique, financier, culturel, social, militaire et technique".

Ce même décret attribue les relations proprement politiques avec ces Etats au ministre des Affaires étrangères qui les délègue en principe à un secrétaire d'Etat, tandis qu'il autorise un certain nombre de ministères dits techniques (Finances, Education nationale, Travaux publics et Transports) à intervenir directement en certains cas dans leur domaine (169).

Enfin, selon des modalités juridiques jamais précisées, toute une part des affaires politiques, hautes et basses oeuvres, se trouvèrent <u>de facto</u> "réservées" au "secrétaire général à la Présidence de la République pour la Communauté et les Affaires africaines et malgaches".

On peut voir dans cette organisation le souci empirique de s'adapter à la fois à une évolution juridique plus rapide et différenciée que prévue (indépendances dès 1959-60; abandon de la Communauté par les Etats de l'Entente, etc.) et à une réalité économique et politique demeurée analogue dans tous les cas quelles que soient les distinctions formelles : anciens Territoires sous mandat, Etats de la "Communauté réservée" ou non, tous en effet héritaient du même type de relations coloniales et les transformaient en même temps en signant des traités à peu près identiques avec la France.

Mais dans ce traitement privilégié au sein d'un ministère particulier et dans ce "domaine réservé" à l'Elysée, s'expriment aussi les visées politiques et économiques particulières de la Ve République, dans le contexte mondial, des indépendances africaines.

De même la transformation, en janvier 1966, du "Ministère" en un "Secrétariat d'Etat aux Affaires étrangères" doué des mêmes compétences ne marque-t-elle pas seulement la volonté officiellement affirmée de mettre un peu plus de cohérence et d'unité dans la politique d'aide française.

Elle révèle aussi sans doute, une fois la délicate période des indépendances passée et les nouveaux rapports considérés comme stabilisés, la moindre importance donnée par la France à l'Afrique du Sud du Sahara dans un contexte mondial différent, l'alignement progressif de la Coopération sur la politique traditionnelle des Affaires étrangères (170).

Quoi qu'il en soit, le ministère - ou secrétariat d'Etat - à la Coopération apparaît dans ce contexte politique et administratif comme un coordinateur et un gestionnaire de l'aide publique en capital et en personnel que l'Etat français consent aux E.A.M. Il ne décide directement ni du montant de cette aide ni de son accompagnement politique. Il est seulement responsable de l'efficacité économique, technique, culturelle de cette aide. C'est un organisme "technocratique".

La nature et la répartition de ces fonctions sont visibles aux échelons "locaux", c'est-à-dire dans chaque Etat concerné. Des "missions permanentes d'Aide et de Coopération" et des conseillers culturels disposant d'importants services sont placés "sous l'autorité" de l'ambassadeur de France, tout en dépendant techniquement et financièrement du Secrétariat de la rue Monsieur. L'ambassadeur, quant à lui, "rend compte", sous des formes différentes, à la fois à l'Elysée et au quai d'Orsay (171).

B - Le cadre juridique de l'aide

Le contenu et les modalités juridiques de la coopération sont établis par des "traités et accords de coopération" signés entre la France et chacun des quatorze Etats dès leur accession à l'indépendance, c'est-à-dire entre juin 1960 et juin 1961, sauf pour le

Mali et le Togo qui ne signèrent qu'en 1963.

Ces traités ou accords sont semblables à peu d'exceptions près, jusque dans leur formulation. Seul le nom du partenaire de la France change. Il est donc d'autant plus instructif de rappeler les chapitres essentiels de ceux de juin 1961 liant la France et la Mauritanie (172).

Le traité est en effet accompagné de quatre grands accords : militaire, économique et financier, culturel, et sur le personnel de l'assistance technique; et de cinq accords portant sur des domaines plus particuliers.

En vertu de l'accord de défense, la France et la R.I.M. "se prêtent aide et assistance pour préparer et assurer leur défense". C'est-à-dire que la France s'engage "à mettre sur pied gratuitement les forces armées mauritaniennes" en fournissant l'aide du personnel et en matériel nécessaire, tandis que la R.I.M. garantit le libre accès et la possibilité de garnison sur son territoire, terre, air, mer aux forces armées françaises. Une annexe concerne les "matières premières et produits stratégiques" dont la liste est donnée. Il stipule que la "R.I.M., pour les besoins de la défense, réserve par priorité leur vente à la République française après satisfaction des besoins de sa consommation intérieure, et s'approvisionne par priorité auprès d'elle" (173).

L'accord en matière économique et financière établit quatre règles fondamentales.

Celle de l'aide économique et financière appelée couramment depuis "aide liée" (Titre II); celle du régime commercial préférentiel par protection contingentaire, tarifaire, ou par organisation de marché (Titre III); celle enfin de l'appartenance de la Mauritanie à l'Union monétaire ouest-africaine (Titre IV) et à la zone franc (Titre III). En vertu de ce dernier principe, le compte en devises de la Mauritanie se trouve à Paris. Bien que ce compte, grâce à Miferma, soit excédentaire, l'accord précise qu'il pourra présenter un solde débiteur sans limitation.

L'accord en matière culturelle est le seul qui, dans ses considérants initiaux, porte quelques nuances significatives avec les accords analogues des autres E.A.M.

La plupart d'entre eux en effet rappellent que "la langue française, langue officielle de la République de ... et l'enseignement de caractère français sont devenus pour le peuple de ... l'ins-

trument de son développement culturel, politique, économique et social". Ils soulignent ensuite "les liens particuliers qui unissent la République de ... et la République française dans la solidarité morale et spirituelle des nations d'expression française". Il y a déjà là une définition précise de la francophonie, sans le terme. L'accord franco-mauritanien se contente d'affirmer plus discrètement "les liens de solidarité spirituelle et morale qui unissent librement les deux républiques" et de constater simplement que "la langue officielle de la R.I.M., comme la République française, est le français". On pourrait juger, d'après ces nuances, que dès le principe la R.I.M. ne se considère pas incluse dans la francophonie.

Cependant le contenu de cet accord culturel est strictement le même que celui conclu avec les autres E.A.M. La France s'engage à fournir le personnel enseignant et à reconnaître la validité des diplômes délivrés en Mauritanie sous réserve qu'ils le soient "dans les mêmes conditions de programme de scolarité et d'examens que les diplômes et titres français existants". En outre, le Titre III de cet accord prévoit des échanges culturels réciproques sans autres limites que "le respect de l'ordre public et des bonnes moeurs". "En particulier, les deux parties favoriseront sur leur territoire la création, par l'autre partie, de bibliothèques, instituts et centres culturels destinés à répandre la connaissance mutuelle de leur culture et de leur civilisation".

"L'accord général de coopération technique en matière de personnel" stipule les modalités de recrutement, de séjour, de renvoi par la Mauritanie des agents de la coopération, bref les droits et devoirs de l'assistant technique envers le pays assisté. D'après l'article 2, il s'agit essentiellement d'un personnel de gestion et d'administration. Il est précisé en particulier que ce personnel exerce ses fonctions sous l'autorité du gouvernement de la R.I.M., qu'il se conforme à ses règlements et directives, est tenu à la "discrétion professionnelle" et s'abstient de tout acte susceptible de mettre en cause l'un des deux gouvernements (Art. 11). La France prend à sa charge ses rémunérations contractuelles (Art. 15), tandis que la Mauritanie lui assure des "avantages en nature" : logement, ameublement, soins médicaux (Art. 17).

Sont établis enfin des accords de coopération plus particuliers en matière de justice, postes et télécommunications, aviation civile, marine marchande. Dans tous ces domaines sont décidés

une association et une concertation étroites des politiques, l'engagement d'une formation des hommes et d'une assistance en matériel de la part de la France.

Quant au traité de coopération lui-même, le plus court de ces documents, il prévoit au nom des "liens particuliers d'amitié" unissant les deux Etats, une "place privilégiée" réservée aux ambassadeurs de chaque pays dans l'autre, des consultations régulières notamment en matière de politique étrangère, la représentation de la Mauritanie par la France là où elle n'en a pas elle-même.

On le voit, par cette brève analyse, au delà des formules affirmant une réciprocité sur pied d'égalité (respect des souverainetés, défense mutuelle, pénétration culturelle mutuelle, etc.), ces documents statutaires de l'aide et de la coopération franco-mauritaniennes établissent un ensemble d'obligations et de garanties politiques, militaires, économiques, financières, culturelles souscrites par la Mauritanie en faveur de la France et conditionnent l'assistance en capital et en personnel que celle-ci s'engage à fournir à celle-là dans tous ces domaines.

Avant de parler de la quantité et de la qualité de ces deux formes d'aide et d'estimer leurs effets, nous voudrions présenter l'idéologie officielle au nom de laquelle elle est fournie.

2. L'idéologie de l'aide française

De même que l'idéologie coloniale, celle-ci est la rationalisation, non pas d'une structure socio-politique et de son fonctionnement, mais de l'action menée par un pays capitaliste développé sur des pays sous-développés. Comme à propos de l'idéologie du pouvoir en Mauritanie, nous nous contenterons d'exposer d'abord les grands thèmes permanents dans leur contenu manifeste. Puis nous essayerons d'en dégager le contenu latent en montrant leurs liens entre eux et avec les causes et effets de l'action réelle économique et politique qu'ils accompagnent.

Comme cette action est conçue, décidée et dirigée d'abord au niveau des gouvernements, nous avons analysé les principaux rap-

ports et discours officiels des responsables politiques de l'entreprise. Outre les deux documents fondamentaux sur la question, le fameux "Rapport Jeanneney" de 1963 et le discours à l'Assemblée nationale de Mr Pompidou, Premier ministre, en juin 1964, il s'agit d'un lot de discours, allocutions ou déclarations de chacun des ministres ou secrétaires d'Etat à la Coopération qui se sont succédés jusqu'en 1968 : MM. Triboulet, Charbonnel, Bourges (174).

Dans tous ces documents, l'action de la France est justifiée toujours dans ses buts, souvent aussi dans ses moyens. Pourquoi la coopération doit être : ses raisons; comment elle doit être : le modèle français.

A - Les raisons de la coopération : devoirs et intérêts

Certains traits du modèle français d'aide au développement ont été modifiés avec les années, comme nous verrons; par contre les raisons alléguées pour fonder la politique française de coopération demeurent étonnamment semblables dans les documents officiels des diverses époques et des divers responsables, y compris dans l'ordre de priorité explicitement donné à chacune. C'est dans cet ordre, décroissant pour ainsi dire, que nous allons les résumer.

La raison toujours donnée comme fondamentale, la première ou la dernière selon les documents, relève de la morale universelle. Il s'agit d'abord d'un "devoir de solidarité humaine" (175), d'un "impératif reconnu vital par toutes les grandes nations dont elle [la France] partage les idéaux" (176). Cet impératif est à ce point kantien, si l'on peut dire, qu'il se présente comme une pure exigence intérieure :

> Comment voulez-vous qu'au moment où nous faisons un nouveau bond en avant extraordinaire cela ne nous pose pas à nous des problèmes de conscience et qu'en même temps ces peuples n'aient pas de difficultés à supporter cette injustice du sort (177).

La pureté et le désintéressement de cette exigence sont garantis d'une part par la décolonisation : la France n'est plus liée aux nouveaux pays indépendants par "le droit naturel et permanent ... de solidarité nationale" qui la liait comme métropole à ses colonies. Elle n'a plus d'obligation particulière (178). D'autre part elle n'a plus d'intérêt essentiel et contraignant à aider particulièrement

ses anciennes colonies africaines comme s'attachent à le démontrer la plupart des discours à la suite du rapport Jeanneney : ce marché africain est peu important pour la France et tend encore à diminuer relativement, les échanges de la zone franc sont en général favorables financièrement et commercialement aux pays pauvres, ceux-ci au total reçoivent (en aide) plus qu'ils n'achètent (importation), etc. (179).

Une deuxième raison, d'ordre moral également, mais plus spécifique, tient "à la générosité traditionnelle de la France ... au fait que nous avons toujours le souci des autres, surtout les plus malheureux que nous" (180); que la France, dans ce domaine de l'assistance et de la coopération a "une vocation particulière, héritée de son passé de nation civilisatrice" (181). Et à ce propos, tandis que Mr Pompidou évoque à l'Assemblée "la France des croisades et des armées révolutionnaires ... la France de Gallieni et de Ch. de Foucauld, de Savorgnan de Brazza et du docteur Schweitzer, de Lyautey et de Jules Ferry" (182), Mr Triboulet remonte jusqu'à Jeanne d'Arc et cite Napoléon à Sainte Hélène.

Cela donne l'occasion à l'idéologie officielle de rendre hommage à la "vraie" colonisation et de montrer la coopération comme son prolongement plus authentique encore :

> Comme anciens colonisateurs nous avons le devoir d'établir ce dialogue de coopération avec les Etats devenus indépendants et c'est même pourquoi l'on a créé le Ministère de la Coopération; c'est historiquement la source de la coopération sous la forme moderne.
>
> C'est que la coopération est fidèle à l'esprit de ce qui fait l'honneur de la colonisation. Car nous n'avons pas à rougir de notre colonisation, qu'il s'agisse des militaires qui ont rempli des tâches de civilisation magnifique ...; que ce soit bien entendu nos médecins, nos missionnaires, nos instituteurs, quelle somme de dévouements magnifiques ! leur amour du sol et des hommes d'Afrique noire mérite, je le crois, de se transposer et de se poursuivre sous une forme nouvelle et moralement à certains égards plus claire; puisque tout est volontaire, rien n'est imposé dans la Coopération (183).

C'est aussi l'occasion de reprendre un thème cher à la Ve République et à son fondateur. Après les indépendances des E.A.M. et la fin de la guerre d'Algérie, avec le dégagement relatif de la lutte hégémonique des deux blocs, la Coopération devient la "grande ambition" de la France, "nation aux mains libres". Elle est sa chance, son "assurance-destin" de ne pas se retirer, diminuée, dans son hexagone, mais de trouver nouvelle mission à sa hauteur, digne de

son traditionnel "besoin de rayonnement"... (184).

A côté, ou plutôt en dessous, selon l'ordre idéologique que nous suivons, des raisons morales universelles, ou particulières à la France de par sa vocation à l'universel, viennent des raisons culturelles, politiques et économiques. Elles sont avouées plus intéressées, mais il est affirmé aussi maintes fois que ces intérêts ne contredisent pas les premiers motifs, et qu'ils sont "essentiels encore qu'aléatoires et lointains" (185). Selon l'expression que Mr Pompidou aime reprendre, en l'inversant, au Rapport Jeanneney, "l'éthique rejoint la politique" (186).

Les intérêts les plus "nobles" sont les intérêts culturels. "De tous les pays, la France est celui qui tient le plus profondément à l'exportation de sa langue et de sa culture. Ce trait nous est véritablement spécifique" (187). De ce point de vue, elle se doit de maintenir sa place dans ses anciennes dépendances.

Intérêts politiques ensuite parce que "présentement dans le monde, les pays en voie de développement sont pour beaucoup un champ de rivalités entre les pays industriels, particulièrement entre les pays du monde communiste et les pays du monde libre, plus précisément entre U.S.A. et U.R.S.S." (188). Dans les pays où la coopération française est prépondérante, la France trouve des alliés diplomatiques sûrs, des points stratégiques éventuels. Si elle ne le reste pas, c'est au pire les pays communistes qui vont prendre sa place, au mieux des pays occidentaux, surtout les U.S.A. (189).

Intérêts économiques enfin. "Les pays industriels souhaitent pouvoir développer leurs ventes dans les pays non industriels et l'expérience prouve de plus en plus que pour pouvoir maintenir et développer ses ventes, il faut fournir des moyens d'achat aux pays preneurs, soit en leur achetant, soit en leur prêtant, soit même en leur donnant" (190). Bref, là aussi, les pays du Tiers-Monde sont reconnus comme étant l'enjeu d'une lutte concurrentielle vers et par les monopoles. Plus précisément, la France a besoin d'importer certaines matières premières vitales, d'exporter surtout biens d'équipements et produits manufacturés, enfin de stimuler sa recherche et ses progrès technologiques.

Or de même que, selon Mr Charbonnel, la coopération peut être occasion d'aventures modernes pour les jeunes Français, "expérience unique, source ultérieure d'épanouissement et de succès", de même peut-elle être un "banc d'essai incomparable pour la mise en

application de nouvelles techniques, de nouvelles méthodes" (191).

B - Le modèle français de coopération : pour une aide bilatérale

Le type d'aide bilatérale française est très souvent défini négativement d'abord, par opposition polémique avec l'aide multilatérale ou internationale.

Il est reproché à celle-ci d'être satisfaisante intellectuellement, mais non pas dans les faits. Les experts et les projets internationaux coûtent chers et sont peu efficaces. Les premiers ne sont pas assez près des réalités du pays et ne font que les survoler théoriquement; les seconds sont trop ambitieux et insuffisamment poursuivis. L'aide internationale est, tout autant que les autres, enjeu de luttes et de tentatives de monopole. Enfin une raison fondamentale de la rejeter, comme seule aide valable, pour la France, c'est que toute opération d'assistance internationale favorise en fait la langue anglaise, comme le souligne avec force Mr Pompidou (192)

L'aide française, au contraire, veut reposer sur un "dialogue permanent dans le respect mutuel". Les assistants qu'elle envoie ne sont pas des experts éphémères mais des "omnipraticiens" familiers avec le pays et mettant "la main à la pâte". Cette aide est "concertée" avec les responsables du pays, elle est intégrée dans leur plan de développement et institutionalisée par des accords et des traités. Elle porte sur tous les aspects importants à la fois.

A vrai dire, il est reconnu que de 1960 à 1968 cette aide a pris au moins deux formes différentes. Elle a d'abord été une "opération survie..." "pour permettre à des Etats politiquement viables mais administrativement prématurés" de perdurer (193). L'aide financière comme l'aide en personnel ont été surtout absorbées par l'administration ou les dépenses préliminaires d'infrastructure et de recherche. Elle a visé ensuite à devenir une véritable aide au développement. Elle a privilégié pour cela les fonctions d'enseignement et de formation et les investissements productifs et liés (194).

C - Une théorie libérale du développement

Une idéologie se juge finalement par son coefficient de corrélation avec les faits qu'elle inspire et leurs résultats. C'est pourquoi nous attendrons pour le faire. On peut remarquer en attendant qu'elle est d'inspiration "libérale" comme l'idéologie de la classe dirigeante mauritanienne. Ici comme là c'est sur la conscience morale, universelle et nationale qu'est fondée la pratique d'une classe.

Ce qui est d'abord exalté, c'est l'intention pure. La raison fondamentale de l'aide est un devoir de solidarité désintéressé des riches envers le pauvre. Cela la place d'emblée sur un plan de "charité" et non de "justice". L'aide n'est pas un devoir strict ou une dette contractée, ni un échange d'intérêts réciproques au moins égaux. Elle est d'abord un geste de bonne volonté.

Cela n'empêche que, ce qui est fait d'abord pour les pauvres, est reconnu en définitive aussi à l'avantage - quoique "aléatoire ou lointain", comme le dit le Rapport Jeanneney - des riches, ne serait-ce que parce que les riches rivalisent de générosité. Il est reconnu également tout à fait officiellement que les aides les plus "désintéressées" comportent des intérêts à long terme. La diffusion de la culture française par exemple favorise la diffusion de la technique et des produits français.

> Les initiatives les plus désintéressées ne sont pas les moins payantes : le concours que la France apporte à la formation des cadres des pays insuffisamment développés tend à constituer, par l'imprégnation culturelle qu'elle réalise, un environnement favorable à la diffusion de nos techniques et partant de nos marchandises (195).

Des envois gracieux de techniciens ou des dons de biens d'équipement peuvent jouer le même rôle, même si les capitaux qui les emploient sont ceux des pays sous-développés (196). Enfin, du point de vue du pays aidant, les intérêts publics à long terme coïncident avec les intérêts privés à court terme. C'est pourquoi des liens réguliers sont institués entre les organismes publics de la coopération et l'industrie privée (197). Bref, de toutes manières, l'intérêt général sert les intérêts plus particuliers et inversement.

Il se dégage aussi de cette idéologie officielle une vision du sous-développement et du développement typiquement libérale. Implicite ou non systématisée dans la plupart des discours étudiés, elle est explicite dans le Rapport Jeanneney.

Que ce soit aujourd'hui ou dans les siècles précédents, dans le Tiers-Monde ou en Europe et aux Etats-Unis, le développement est toujours fonction des mêmes "conditions constantes" que le Rapport Jeanneney énumère : "l'appétit de bien-être et la volonté de travail, la formation des capitaux, le respect d'un ordre social, un gouvernement et une administration de bonne qualité".

Toutes ces conditions se sont trouvées fortuitement réunies à une certaine époque dans les pays actuellement développés. Elles manquent toutes à la fois dans les pays sous-développés. De plus ceux-ci se trouvent affectés par une démographie galopante due aux progrès de la civilisation; et par un décalage croissant, par rapport aux pays développés, en capital accumulé, dû, lui, aux mécanismes naturels de croissance en économie industrielle. C'est le cercle vicieux du sous-développement.

Pour essayer d'en sortir, l'aide étrangère peut être utile. Elle doit alors "se concentrer sur les zones et les secteurs les plus rentables au sens large du terme, c'est-à-dire ceux où l'effet de l'aide est le plus rapide et demeure le moins aléatoire". Elle doit éviter les "actions diffuses ou dispersées", les "opérations marginales" sauf dans le cas "d'une situation locale détériorée qui pourrait devenir dangereuse pour l'équilibre de la Nation tout entière" (198).

Dans le cas des E.A.M. cela signifie qu'il faut investir selon les cas dans la modernisation de l'agriculture ou / et l'industrie légère. L'hypothèse de l'industrialisation lourde, la seule véritablement "industrialisante", est d'emblée écartée comme utopique dans le contexte socio-économique.

Sur ces secteurs ou régions choisies, capitaux publics et privés étrangers doivent se concentrer et, en quelque sorte, se répartir les tâches. Les premiers sont affectés à des opérations par nature non rentables directement (infrastructure, formation, accompagnement administratif, etc.) ou momentanément (masse trop grande à investir au départ avec trop de risques, cf. Miferma). Ils incitent les seconds à les suivre ou même à les remplacer en garantissant la rentabilité. Cette action d'ensemble doit contribuer peu à peu à dégager à la fois des capitaux nationaux et une classe nationale apte à les faire fructifier, c'est-à-dire à reproduire le mode de production capitaliste développé.

Car si l'aide étrangère peut être utile, elle ne peut être

déterminante, et elle n'est efficace que si le pays s'aide lui-même. Comme en Europe jadis, le développement est affaire avant tout de dynamisme interne. Ce n'est pas étonnant puisque le sous-développement lui-même a pour cause fondamentale des traditions psycho-culturelles propres à ces pays et non des rapports historiques d'exploitation. La preuve en est que la décolonisation n'a pas provoqué de "décollage"! Si la coopération n'est donc pas si efficace qu'elle pourrait l'être, c'est dû essentiellement au manque de volonté et de rationalité modernes des peuples aidés, à leur instabilité politique et sociale, etc. Mais il ne faut pas accuser ces peuples ni accabler leurs dirigeants qui font ce qu'ils peuvent. Un changement de mentalité est oeuvre de longue haleine... (199).

Dans cette priorité donnée à la conversion psychologique et culturelle, isolée des structures économiques internes et externes qu'on considère comme données par ailleurs et qu'on se garde de remettre en cause radicalement; dans cette confiance accordée par ailleurs aux mécanismes économiques spontanés, "naturels", quitte à déplorer leur lenteur ou à s'étonner de leurs "grippages", nous reconnaissons des traits semblables à ceux de l'idéologie de la classe dirigeante mauritanienne. Les déplacements dans l'insistance, les différences dans les thèses adjacentes, s'expliquent à notre avis par les positions des deux partenaires.

Nous pensons montrer du reste dans notre Conclusion générale que, à partir de ses postulats explicites ou implicites, une telle idéologie est parfaitement cohérente et même "compétente"; que de même elle est parfaitement "logique" étant donné les statuts sociologiques de ceux qui la portent. Il nous reste ici à voir l'action qu'elle implique et justifie dans le cas précis de la Mauritanie.

3. L'aide financière française

A - Nature et montant de l'aide

D'après les sources officielles mauritaniennes, la totalité de l'aide française depuis l'Indépendance jusqu'au 31.12.68

a été de 8 190 millions de F C.F.A., soit un peu plus d'un milliard par an. On peut les subdiviser en trois parties.

Il y eut d'abord les subventions d'équilibre du budget de fonctionnement accordées à la R.I.M. comme aux autres E.A.M. dans les premières années de l'Indépendance; restée à peu près constante en chiffres absolus de 1960 à 1963 (entre 1,5 et 1,8 milliards de F C.F.A. par an), elle constituait encore 63 % des recettes en 1962. En 1963, la Mauritanie ne reçut que 500 millions de F C.F.A. (36 % des recettes) puis renonça définitivement à cette subvention. Celle-ci fut compensée par l'augmentation des impôts directs et indirects due essentiellement, nous l'avons vu, à la croissance de Miferma. En fait, elle fut continuée indirectement d'une certaine manière par des "subventions d'équipement administratif" dont le montant est difficile à évaluer. Ces subventions ne semblent pas avoir été comptabilisées dans le chiffre officiel donné ci-dessus.

La deuxième part de l'aide française fut constituée de crédits mis à la disposition de l'Etat mauritanien qui en devenait le maître d'oeuvre et les inscrivait à son budget d'équipement de 1963 à 1966; ils furent de 2 800 millions de F C.F.A. sur un budget de 3 265 millions de F C.F.A., en 1967 de 300 sur 500, c'est-à-dire qu'ils étaient les sources essentielles de ce budget. Depuis 1968, ces crédits ne figurent plus aux recettes du budget d'équipement mauritanien. Pour la première fois celui-ci était financé par les propres recettes de l'Etat pour un montant de 285 millions.

Enfin la troisième part de l'aide publique française est constituée par les crédits du Fonds d'Aide et de Coopération (F.A.C., Titre VI) (200).

Ceux-ci se font sous forme de participations, de prêts et surtout de dons liés en vue d'objectifs précis, et restent contrôlés par la France qui tend de plus en plus à les accompagner des techniciens et du matériel de son choix. Ils sont en général inclus dans le plan de développement. Ils forment de loin la part la plus importante de l'aide : 5 190 millions de F C.F.A. depuis le début jusqu'au 31.12.68, soit 63 % de l'aide totale.

D'après le "Bilan de trois années d'exécution" du premier plan, les crédits F.A.C. de 1963 à 1966 ont été répartis de la manière suivante :

- 53 % sont allés à des travaux d'infrastructure dans le secteur moderne : études, routes et pistes, aéroports, surtout travaux

d'édilité et d'urbanisme en particulier à Nouakchott;

- 23 % ont été affectés à des réalisations expérimentales dans le secteur rural : palmeraies d'Atar, périmètres rizicoles sur le Fleuve, etc.;

- 16 % à des études statistiques générales ou à des recherches géologiques et minières;

- 8 % enfin à des investissements "sociaux" : constructions scolaires, formation de cadres, santé et hygiène.

Depuis 1966 les crédits F.A.C. semblent moins orientés vers des opérations d'infrastructure - dont la charge est laissée au F.E.D. - à moins qu'il s'agisse d'opérations favorisant directement des équipements et techniques français de pointe. Un exemple spectaculaire est l'usine de déminéralisation d'eau de mer destinée à alimenter Nouakchott, la sixième de ce genre dans le monde et la première française de cette importance. Financée à 90 % par le F.A.C. elle a été réalisée et est dirigée par une filiale de la Compagnie Générale d'Electricité, avec le concours du C.N.R.S. et de l'E.D.F.(2Q)

Cette exception faite, les capitaux publics semblent plutôt se porter sur des opérations plus précises et localisées favorisant à plus court terme la commercialisation de production rurale locale ou l'industrialisation légère à partir de cette production. On peut citer dans ce sens les réalisations sur participation du F.A.C. de la petite usine de conditionnement de dattes d'Atar, la poursuite des cultures encore expérimentales du coton et de riz sur le Fleuve, l'armement et traitement industriels de la pêche à Port-Etienne, l'abattoir frigorifique de Kaédi.

Le montant global des crédits F.A.C. semble avoir à peine baissé en chiffres absolus : 498 millions de F C.F.A. en 1966, 471 millions en 1967. Mais la cessation des subventions budgétaires d'une part, l'augmentation des effectifs des coopérants d'autre part, font que l'aide financière de la France, c'est-à-dire ses dépenses d'équipement, ont considérablement diminué en comparaison de l'aide en personnel, c'est-à-dire de ses dépenses de coopération technique et culturelle.

B - Les effets de l'aide financière française

Les résultats de l'aide financière française se lisent en

quelque sorte dans la structure et l'évolution de l'économie mauritanienne que nous avons exposée au début de cette Troisième Partie. Cette aide a en effet constitué jusqu'ici l'essentiel des crédits affectés au développement, y compris de ceux du budget d'équipement; de plus sans la préparation, l'accompagnement et la garantie de cette aide publique, il n'y aurait pratiquement pas eu "d'aide privée" française, en particulier pour Miferma.

Ces résultats confirment, à notre avis, les ambiguïtés et les contradictions, voire l'irréalisme, de la thèse de la "croissance économique" en pays sous-développé fondée sur "l'impulsion extérieure" également exposée plus haut (202). Or nous avons vu dans les chapitres consacrés à l'idéologie de chaque partenaire que c'est bien dans cet esprit que chacun conçoit l'aide économique et financière qu'il apporte et qu'il reçoit.

Sans entrer dans les détails techniques, on peut préciser les effets de cette aide de la manière suivante.

Incontestablement, il y a eu des effets directs, positifs si l'on veut, en faveur du secteur capitaliste de l'économie et de la superstructure administrative et politique du pays.

Les subventions d'équilibre versées au budget de fonctionnement jusqu'en 1969, d'autres crédits plus détournés ensuite ont permis la conversion de l'appareil administratif colonial en appareil d'Etat souverain et l'entretien de celui-ci. C'est en partie ce que les responsables de la coopération ont appelé "l'opération survie". L'aide incluse dans les budgets d'équipement et les crédits F.A.C. ont apporté la contribution essentielle à la création et au développement spectaculaires d'une infrastructure urbaine et de transport moderne. Enfin certains prêts et dons ont permis de tenter la commercialisation et l'industrialisation de quelques produits primaires locaux : poisson, dattes, viande, riz.

Mais ces effets directs n'ont pas été accompagnés et suivis des effets indirects induits qui, selon la théorie elle-même, devraient provoquer une "croissance diffusée" et un véritable développement et non seulement ce qu'elle appelle discrètement une "croissance juxtaposée".

Il en résulte qu'en définitive et en fait, les effets induits de l'aide économique sont des facteurs essentiels du sous-développement.

Tout d'abord ils ont créé et renforcé la désarticulation

économique et l'inégalité sociale dont nous avons parlé en favorisant la croissance des secteurs miniers et commerciaux dominés par l'étranger. Ils l'ont fait de deux manières : soit en finançant l'établissement de l'infrastructure nécessaire à la rentabilité de ces secteurs et donc à la venue des capitaux privés, soit en participant directement au capital investi : par le B.R.G.M., l'Etat français possède 23,9 % du capital initial de Miferma; c'est sa garantie qui a permis le prêt de la B.I.R.D.

Il est dans la logique de l'aide publique française, nous l'avons vu, de se concentrer sur ces secteurs pour y attirer les capitaux privés. Quand elle s'est dispersée dans d'autres secteurs, elle a donné lieu soit à des spéculations et à des scandales financiers (pêche industrielle), soit à des demi-échecs en raison de l'inadaptation des structures en aval et en amont de l'impact ponctuel réalisé. Ce fut le cas de la datte d'Atar où les producteurs eurent de la peine à se mettre en coopérative et où le prix de revient sur le marché mauritanien est plus élevé que les dattes du Sahara algérien conditionnées à Marseille. Ce fut aussi le cas de l'abattoir de Kaédi où le bétail livré répondait mal aux conditions et... où les débouchés manquaient (203).

Le deuxième effet induit de l'aide, c'est qu'elle a établi et renforcé une dépendance structurelle de l'économie mauritanienne sous-développée par rapport à l'économie française développée.

Cette dépendance économique est, on le sait, multiforme : financière, puisque, étant donné l'appartenance statutaire de la Mauritanie à la zone franc, c'est à Paris que se situent ses réserves de devises et que s'établissent l'équilibre de sa balance des paiements et la puissance de sa monnaie; commerciale, puisque 90 % des exportations de la R.I.M. sont constituées du minerai de Miferma, ce qui rend sa balance excédentaire aussi bien à l'intérieur de la zone franc qu'à l'extérieur, puisque d'autre part c'est la condition même de l'aide liée et que, comme le reconnaît le Rapport Jeanneney, "l'aide peut être liée en fait sans l'être en droit, puisque les liens économiques et commerciaux qui existent entre pays donateurs et pays bénéficiaires sont puissants". En 1967, 40 % des importations mauritaniennes venaient de France, 60 % du Marché Commun; 22 % des exportations seulement allaient en France qui n'est pas la seule et la principale cliente du fer, mais presque tout le reste était dirigé vers le Marché Commun et la Grande Bretagne (204);

dépendance budgétaire dans la mesure où l'aide est introduite dans les budgets de l'Etat et dispense d'une politique énergique de financement par l'épargne nationale qui, elle, tend à s'expatrier, tandis que grandissent les dépenses consacrées à la dette extérieure (205); dépendance technologique enfin; un exemple frappant en est cette usine de déminéralisation d'eau de mer, dernier cri de la technique française, dont dépend la survie de la capitale mauritanienne.

Depuis 1961, Nouakchott était alimenté, et rationné, en eau par une conduite provenant de la nappe phréatique d'Idimi à 60 km ayant un débit de 800 m^3. Avec l'augmentation beaucoup plus rapide que prévu de la population, la situation devenait impossible. Trois possibilités s'offraient : la moins coûteuse, doubler ou tripler la production d'Idimi par une autre canalisation; la plus utile, amener l'eau depuis le fleuve Sénégal, ce qui aurait permis d'irriguer des surfaces importantes; la plus coûteuse, réaliser la première usine de dessalement d'eau de mer en Afrique. Pour "d'obscures raisons politiques", la deuxième solution fut refusée; et pour des raisons de prestige de la technique française, la troisième adoptée par l'entreprise et au coût que nous avons noté.

Entrée en service en automne 1968, elle fournit 2 200 m^3 par jour. Cela fait avec Idimi 3000 m^3/jour. Or, en 1970, on estime que pour la population actuelle Nouakchott aurait besoin de près de 10 000 m^3/jour. D'autre part, "si la technique est excellente, la technologie n'est pas encore tout à fait au point". L'érosion est très forte et surtout chaque panne et chaque entretien suppose un arrêt de la production, un appel aux techniciens français, la fourniture et la fabrication de pièces rares. Le gouvernement mauritanien, du coup, s'est tourné vers les Chinois qui proposent ... une seconde adduction d'eau à partir d'Idimi qui pourrait fournir de 6 000 à 10 000 m^3/jour. En attendant, les habitants de Nouakchott, surtout ceux de la medina, ont la plus moderne et la plus coûteuse usine de dessalement qui soit et manquent cruellement d'eau potable (206).

Il ne faut pas oublier enfin la part très importante de l'aide de l'Etat français allouée en fait aux sociétés mixtes ou privées de recherche et d'expérimentation dans tous les domaines. Les meilleurs connaisseurs de la Mauritanie économique, et donc les conseillers techniques les plus compétents, restent des étrangers.

Certes le gouvernement mauritanien a tenté d'atténuer cette dépendance. Il a renoncé aux subventions d'équilibre dès 1964, a financé lui-même son budget d'équipement en 1968, et a pratiqué une politique d'austérité budgétaire. Mais, du coup, sa part importante au bénéfice de Miferma a été absorbée par ses dépenses de fonctionnement, une partie de l'infrastructure établie grâce à l'aide étrangère s'est dégradée faute d'entretien suffisant, enfin l'essentiel de ses modestes surplus a dû aller aux secteurs vitaux pour lui, c'est-à-dire à ceux déjà favorisés par la sollicitude étrangère. Il s'est efforcé également de diversifier son aide et ses exportations, mais nous verrons qu'il s'agit plutôt d'un élargissement de la même dépendance au Marché Commun, en dehors de l'action ponctuelle de la Chine.

On reconnaît nettement, dans le cas mauritanien comme dans d'autres, les deux caractères qui limitent ou bloquent l'efficacité de l'aide publique étrangère en vue du développement.

D'une part les capitaux publics étrangers ne s'investissent que là où ils ont des chances à terme d'attirer des capitaux privés, et ceux-ci ne viennent que s'ils ont une sécurité égale et une rentabilité supérieure à ce qu'ils trouvent chez eux. Il en résulte un surinvestissement dans certains secteurs et des espoirs optimistes perpétuellement déçus dans la plupart des autres, malgré les régimes de faveur promis. Comme nous le disait un haut responsable des crédits F.A.C. comparant l'aide publique française à la Mauritanie à celle accordée à d'autres pays voisins plus favorisés : "Il faut bien reconnaître qu'ici on ne sait pas bien où mettre des crédits ... Ce n'est pas à dire, mais il est bien vrai qu'on ne prête qu'aux riches!"

D'autre part, et c'est sans doute le caractère principal, quelles que soient les modalités et les motivations de l'aide étrangère, elle ne trouve pas de "structure d'accueil" économique, sociale et politique qui favorise un développement collectif et autonome tel que nous l'avons déjà défini. C'est-à-dire que les rapports sociaux et politiques induits par ce type d'aide bloquent le développement.

D'après son idéologie, le régime ne veut pas compter, pour mettre en place une telle structure, sur des changements économiques et sociaux provoqués et radicaux, mais sur une modification progressive des mentalités et une lente évolution des moeurs. En attendant,

celles-ci sont précédées comme fatalement par l'accroissement des inégalités internes et des dépendances externes.

Quant aux effets de l'aide publique française pour l'économie française, s'ils sont moins directement dans notre sujet, ils sont cependant en corrélation nécessaire avec les précédents.

Comme effets spécifiquement "mauritaniens", on peut citer, outre l'importance de l'apport du fer de Miferma dans la sidérurgie nationale, non seulement l'économie mais le gain en devises fortes dû à la vente du minerai à la Grande Bretagne, l'Allemagne, les Pays-Bas, l'Italie, etc.

D'une manière plus générale, commune à toutes les aides publiques de la France aux pays sous-développés, il est établi que celles-ci en définitive consistent en un versement du Trésor public français au profit d'affaires privées françaises et en une augmentation de l'investissement privé sur le territoire national, quels que soient par ailleurs les effets multiplicateurs induits en cours de route outre-mer. C'est par exemple ce que signale une étude de juillet 1968 due à des fonctionnaires compétents du Secrétariat d'Etat à la Coopération :

> Des études portant sur la période 1952-63 ont montré que les apports bruts de capitaux publics de la France dans les pays d'Outre-Mer ont donné lieu à un rapatriement en France sous forme d'un solde net de transferts privés égal à 94 % du flux net initial ...
>
> Les flux de retour sont essentiellement le fait des entreprises; ils donnent lieu, compte tenu des habitudes de comportement de celles-ci, à un surcroît de capacité de financement pour les investissements à réaliser sur le territoire français ...
>
> En résumé, il semble bien, paradoxalement, qu'une diminution de l'aide aux pays d'Outre-Mer se traduirait par une réduction des investissements réalisés en France. L'explication de ce paradoxe réside dans le phénomène de redistribution des ressources nationales. C'est parce que l'aide aux pays d'Outre-Mer se ramène en fin de compte à un transfert au sein de l'économie française en faveur des entreprises, à travers des circuits qui traversent les économies des pays d'Outre-Mer, que cette aide a pour conséquence indirecte de favoriser les investissements en Métropole (207).

En fait, on sait que si l'aide publique globale de la France aux pays sous-développés, en valeur absolue et exprimée à prix courants, est restée à peu près stable de 1960 à 1969, elle n'a cessé de diminuer en référence à la croissance de l'économie française, passant de 1,4 % du P.N.B. à 0,8 % en 1967. La part reçue par les E.A.M. dans cette aide publique globale est passée de 34 % en 1965

à 28 % en 1970. Quant au budget du Secrétariat à la Coopération qui distribue 86 % de cette aide, sa proportion dans le budget français a diminué de moitié : 1,30 % en 1963 encore, 0,74 % en 1970. Or, décroissante par rapport au potentiel de l'économie française, cette aide diminue également par rapport aux besoins des pays bénéficiaires. Pour l'ensemble des E.A.M., les crédits F.A.C. finançaient 50 % des investissements sur les fonds publics extérieurs en 1961, 20 % en 1966. S'ils ne varient pas, ils ne représenteraient plus en 1975 que 10 à 15 % des besoins des Etats africains et malgaches en investissements publics d'origine extérieure. Cette double baisse tendancielle est une menace grave pour les pays comme la Mauritanie qui comptent essentiellement sur l'aide extérieure pour leurs investissements. De plus, l'objectif explicite de la politique d'aide française est d'inciter des capitaux privés à venir et à la remplacer. Or, en Mauritanie comme ailleurs, sauf exceptions comme le secteur minier, le montant de cette "aide privée" piétine depuis plusieurs années (208).

Enfin il faut rappeler ici que la seule dépendance économique provoquée par l'aide financière et ses résultats entraîne directement une dépendance politique et culturelle en particulier par le rôle d'intermédiaire obligé, aux deux sens du terme, que joue la classe dirigeante et le fonctionnariat en général dans la répartition de cette aide.

Ces dépendances sont également provoquées par l'assistance technique en personnel qui, dans le type de Coopération français, accompagne toujours l'aide financière. Selon l'expression de Oualalou (209), c'est une enclave administrative qui correspond à l'enclave économique.

4. L'aide en personnel

En rigueur de terme, l'aide en personnel ne recouvre pas toute l'assistance technique puisque celle-ci comporte en outre les bourses et les stages offerts à des ressortissants mauritaniens et des actions plus ou moins prolongées d'experts ou d'organismes de

recherche para-publics. Mais c'est surtout à cette "société coopérante" que nous nous intéressons dans le cadre de cette étude. Elle est une partie intégrante et fort importante de la société sous-développée indépendante, non pas tant par son nombre, après tout dérisoire dans l'ensemble de la population, mais par ses fonctions au centre de l'administration, de la formation; par son rôle psycho-sociologique et politique au sein de la classe dirigeante et du fonctionnariat.

A - Structures et évolution de l'assistance technique

a) Aspect global

28. Evolution globale de l'effectif des assistants techniques de l'Indépendance à 1968 (210)

Effectif A.T. en R.I.M.	1961	1962	1964	1966	1968
Hors enseignement	185	176	173	156	122
Enseignement	34	36	64	90	135
T o t a l	219	212	237	246	257

Dans ce Tableau, on voit tout de suite que la légère augmentation de l'effectif global est dû à une croissance très importante, à partir de 1963, du personnel enseignant parallèlement à une diminution, moins sensible mais continue, des non-enseignants.

La diminution des assistants techniques non-enseignants est naturellement un effet de la "mauritanisation" de la fonction publique depuis 1961. Elle porte surtout sur les fonctionnaires d'autorité et les cadres moyens (catégories B et C).

L'importance prise par les enseignants s'explique par l'accroissement extrêmement fort et brusque, encouragé au début par les jeunes Etats, des taux de scolarisation et par la volonté affirmée de la France de suivre au moins et d'assurer par priorité ce

développement d'une culture et d'une formation françaises. Le personnel administratif de l'Education et celui du premier degré sont presque intégralement mauritanisés depuis 1966, mais près de 80 % du corps enseignant du secondaire et du technique, en plein essor, est français.

Particulièrement remarquable en Mauritanie, cette double évolution se retrouve dans tous les E.A.M. et même dans toutes les anciennes colonies assistées par la France. Elle est conforme à la politique énoncée par celle-ci : remplacer l'assistance de gestion par une assistance de formation (211).

Par contre, à l'origine, l'assistance technique en Mauritanie présentait un cas aberrant par rapport à celles des autres Etats anciennement colonisés. Dans tous ceux-ci, la quantité des assistants techniques est en proportion de la richesse du pays et de l'évolution des structures administratives : les Etats du Maghreb bénéficient d'une assistance technique plus nombreuse que les E.A.M.; Sénégal, Côte d'Ivoire, Madagascar, plus que tous les autres E.A.M. Une corrélation assez nette s'établit entre le pourcentage de Français dans la fonction publique d'un Etat et non pas sa population, mais son P.I.B. Or entre 1961 et 1964 la Mauritanie, avec un P.I.B. parmi les plus bas, avait le pourcentage d'assistants techniques dans l'administration le plus élevé après l'Algérie (21 %), entre 9 et 10 % (212).

On peut expliquer cette anomalie par la modestie initiale de l'appareil administratif mauritanien et par le fait d'autre part que celui-ci avait en grande partie à se créer à partir de rien.

En 1968, la croissance du P.I.B., le gonflement excessif du personnel mauritanien, surtout dans les emplois subalternes ou peu qualifiés, ont fait rentrer la Mauritanie dans la règle générale : les assistants techniques forment environ 8 % de l'administration civile mauritanienne. Mais depuis cette époque ils comprennent constamment entre 30 et 60 % des cadres administratifs supérieurs (catégorie A). Ils sont souvent plus de 80 % dans les services techniques spécialisés, surtout si l'on ajoute aux agents dépendant directement de la Coopération, ceux des Instituts et Bureaux d'études français subventionnés par elle, qui étaient en octobre 1968 de 59 (213).

La présence du personnel d'assistance technique reste donc déterminante dans la marche de l'administration mauritanienne telle

qu'elle est conçue aujourd'hui. Etant donné les perspectives envisagées de croissance de l'économie et celles de l'enseignement et de la formation, il ne semble pas prévisible à moyen terme que cette présence diminue ni en chiffre absolu, ni en importance relative.

b) Répartition par secteurs d'activité

Si l'on veut faire une analyse plus fine de la structure de l'assistance technique, on peut d'abord l'analyser par grands secteurs d'activité selon les critères généralement adoptés par les rapports officiels, comme le fait le Tableau de la page suivante.

On voit que les effectifs les plus nombreux en 1968 sont après l'enseignement, à l'infrastructure (Travaux Publics, P.T.T., Bureau des Mines, etc.), c'est-à-dire à un secteur vital pour le fonctionnement de l'Etat et de l'économie moderne et requérant une compétence technique certaine. Viennent ensuite le secteur social, composé essentiellement d'anciens médecins des troupes coloniales, et enfin seulement celui de l'administration générale.

Il est remarquable que le secteur de la production économique proprement dite soit de beaucoup le moins fourni, reflétant l'idéologie libérale de l'administration et son peu de penchant pour l'organisation et la prise en main par l'Etat de ce genre d'activités pourtant primordiales. Encore la quasi totalité des assistants de ce secteur sont-ils affectés à la production rurale (agriculture, élevage, eaux et forêts, génie rural) et nous savons qu'ils sont trop démunis de matériel et de moyens financiers pour changer grand chose. A part quelques agents de la planification, l'organisation du développement industriel est laissée entre les mains de l'industrie privée, c'est-à-dire essentiellement de Miferma.

c) Répartition par cadres d'origine

Ces quatre sous-groupes définis par leur appartenance à un secteur d'activité sont recoupés par des différences de formation et de cadres d'origine, où, si l'on veut, par des situations passées et des perspectives d'avenir diverses à côté du statut commun de coopérant.

Membres d'un corps en voie d'extinction, les anciens administrateurs F.O.M. ne sont plus que quelques unités, d'ailleurs en fin et en sommet de carrière pour la plupart. Mais très solidaires par leur formation et leur expérience passée; plus liés au pays et

29. L'assistance technique française en Mauritanie fin 1968
par secteur d'activité, lieu de travail, niveaux et catégories professionnels

	Ministères R.I.M. de tutelle	Origine					Lieu de travail						Qualification			
		Ancien administrateur F.O.M.	Détaché de la fonction publique	Contractuel	A.S.N.	T o t a l	Nouakchott	Rosso	Port-Etienne	"Intérieur"	Autre	T o t a l	Catégorie A	Catégorie B	Catégories C et D	T o t a l
Administration générale	Présidence	3	1	1		5	4		1			5	5			5
	Justice	1	5			6	6					6	6			6
	Intérieur		1			1	1					1	1			1
	Finances		11	1		12	10		2			12				12
	Affaires étrangères	1				1					1[1]	1	1			
	T o t a l	5	18	2		25	21		3		1	25	25			25
Production et infrastructure	Equipement P.T.T.		26	8	5	39	30	1	7		1[2]	39	30	6	3	39
	Industries et mines		1	3	2	6	5				1[3]	6		6		6
	Planification et développt rural		7	3	7	17	14	1		2		17	14	2	1	17
	T o t a l		34	14	14	62	49	2	7	2	2	62	44	14	4	62
	Education nationale		65	28	34	127	78	17	15	17		127	74	51	2	127
	Santé		19	14	2	35	24	2	2	7		35	25	8	2	35
	Organismes para-publics					59	37		13	9		59	30	21	8	59
	Total général	5	136	58	50	308	209	21	40	35	3	308	198	94	16	309

(1) Paris (2) Saint Louis (3) Dakar

aux cadres dirigeants nationaux - la plupart du temps leurs anciens subalternes -, ils sont tous conseillers supérieurs et pratiquement seuls à demeurer dans des secteurs à implications politiques (Présidence, Assemblée nationale, Justice, Affaires étrangères). Ils restent par ailleurs nombreux dans les postes de direction du Secrétariat d'Etat à la Coopération : les cinq "Chefs de Mission" à Nouakchott, de l'origine à 1969, furent tous des anciens administrateurs d'O.M. On peut juger significatif que de hauts responsables nationaux déclarent préférer un ancien administrateur "bon à tout" qu'un expert frais émoulu de la Métropole (et que pour reconstituer l'administration tchadienne en décomposition, Paris envoie un gouverneur en retraite qui s'empresse de remettre en honneur la vieille politique coloniale envers la chefferie traditionnelle).

Les fonctionnaires détachés provisoirement par leurs ministères français sont cependant de beaucoup les plus nombreux. Les contractuels non fonctionnaires ont certes des problèmes de "carrière" différents, mais de fait sont intégrés sur place au groupe professionnel des premiers. Ils sont du reste recrutés en principe sur qualification égale.

Par contre un troisième sous-groupe se détache nettement des deux premiers par son âge, sa mentalité, ses motifs de présence, son statut particulier : celui des appelés du contingent devenus en 1966 les "appelés du service national" (A.S.N.). Il se signale aussi par son importance numérique croissante relativement aux autres groupes (8 en 1960, 50 en 1963), particulièrement dans le secteur des enseignants où il se trouve pour les 3/9 affecté et dont il constituait en 1968 20 % des membres contre 6 % en 1965. Du coup, l'A.S.N. apparaît au civil comme un rival dans l'attribution des postes puisqu'il permet à la France d'en maintenir autant ou de les augmenter sans débourser davantage.

d) Répartition par niveau

Si on les répartit par niveau de qualification et de rétribution, il apparaît que 66 % des coopérants appartiennent aux cadres supérieurs de la fonction publique où y sont assimilés par leurs contrats. Beaucoup de cadres "moyens-supérieurs" (Cat. B) ont en fait des responsabilités ou fonctions plus élevées. Ainsi 30 des 51 instituteurs enseignent dans le second degré. Les A.S.N. ne font pas exception à la règle puisque seuls sont recrutés les licenciés

et agrégés, les ingénieurs, et parfois les techniciens supérieurs brevetés.

Les coopérants sont donc recrutés quasi exclusivement dans des milieux socio-professionnels hautement qualifiés. C'est même pour compenser les inconvénients techniques et sociaux de cette sélection de classe qu'ont été créés en 1964 les "Volontaires du Progrès" où de "jeunes ruraux, de jeunes artisans, qui touchent un salaire dérisoire" sont envoyés "en pleine brousse en contact avec la masse". Mais ils n'étaient que 400 en 1968 pour l'ensemble des E.A.M. et il n'y en a pas en Mauritanie (214).

e) Répartition par lieu d'activité

Les deux tiers des coopérants résident dans la capitale, le dernier tiers est dispersé par petites équipes dans les chefs-lieux ou, rarement, isolé en brousse : ce sont les médecins et les enseignants des C.E.G., en général A.S.N. Cela signifie que le lieu de travail est soit un bureau de l'administration centrale, soit une chaire du principal lycée, comme le lieu d'habitation est le quartier dit résidentiel de la ville, immeubles ou villas au mobilier stéréotypé, où l'on voisine avec les hauts fonctionnaires autochtones. Cela signifie aussi, dans les conditions mauritaniennes, que le coopérant est pratiquement coupé de la réalité du pays et de sa population.

f) Répartition par fonction

Il est de coutume dans les rapports officiels de la Coopération de distinguer des fonctions de conception, de gestion et de formation étant entendu que l'assistance technique vise à se cantonner dans la conception et surtout la formation. Nous avouons mal discerner dans les faits des différences aussi tranchées. On dit bien aussi parfois que la qualité de l'assistant technique français est de ne pas être un expert mais un omnipraticien qui met la main à la pâte. C'est pourquoi, s'il faut distinguer, il nous semble que les tâches de gestion (technique ou administrative) prédominent très largement sur celles de conception. Celles-ci sont réservées plutôt aux experts de passage ou aux organismes para-publics. Il n'y a pas d'assistant technique chef de service. Les conseillers techniques en titre sont très rares et un chef de mission aimait à répéter qu'en Mauritanie il n'y avait pas de conseillers à proprement par-

ler comme dans d'autres E.A.M. mais bien des assistants qui classent la documentation, la réunissent, la préparent... Quant à la formation, elle ne semble guère exister ailleurs en fait que dans les établissements scolaires et les instituts de formation spécialisés.

B - Psycho-sociologie de l'assistant technique

Toutes ces répartitions et leur dominante composent un certain visage sociologique du coopérant français en Mauritanie et, d'une manière plus générale, dans les E.A.M. (215).

Il paraît autrement plus difficile et hasardeux de parler avec précision de sa psychologie. Aussi, à notre connaissance, n'existe-t-il pas d'étude scientifique sur le sujet basée sur des statistiques précises et des dépouillements d'enquêtes. Cela ne manquerait pas d'intérêt.

Deux faits nous semblent souligner cette difficulté et cet intérêt.

D'une part on écrit passablement sur le coopérant, mais le coopérant, quant à lui, parle peu de lui, même en public, et écrit encore moins - quitte à être intarissable en petit comité avec ses pairs. La revue Coopération et Développement, distribuée gratuitement à tout assistant technique, a multiplié les articles et questions de spécialistes et responsables. Elle n'a jamais reçu que deux ou trois réponses anonymes (216). Pour notre part, nous avons adressé en 1968 un questionnaire à 48 A.S.N. et anciens A.S.N. sur des sujets débattus quotidiennement entre assistants techniques; nous n'avons reçu que quatre réponses dont trois nous reprochant assez agressivement notre indiscrétion. Il faut expliquer ce mutisme.

D'autre part on a constaté en plus d'un pays, et particulièrement en Mauritanie dans des cas souvent tragiques, parfois rocambolesques, la proportion plus grande d'attitudes névrotiques et dépressives dans le milieu coopérant que dans les milieux correspondants en France : inadaptation au changement, difficultés à supporter l'isolement, impossibilité d'assumer l'échec ? Pourquoi là plutôt qu'ailleurs ? (217).

En l'absence de matériel précis, nous ne pouvons que décrire l'ambiguïté du statut du coopérant et les contradictions de son rôle, qui peuvent peut-être répondre à ces questions.

L'assistant technique est d'abord un homme surpayé et surestimé par rapport à sa situation financière et sociale en France. Dans les E.A.M., son traitement de base métropolitain, déjà surindicié, est multiplié par un "index de majoration" dit indice d'éloignement, puis par un second coefficient de correction évoluant avec le prix de la vie de type européen sur place. En Mauritanie, ces deux indices (prix de l'isolement et prix des denrées importées) sont parmi les plus élevés (1,10 pour le premier, entre 1,20 et 1,50 pour le second en 1967).

De la sorte l'assistant technique reçoit un salaire, versé par la France, deux fois et demi ou trois fois plus élevé que celui qu'il recevrait en France à qualification et fonction égales. La facilité du climat, le peu de distractions offertes, les avantages matériels fournis par l'Etat-hôte, lui permettent de vivre à son aise tout en épargnant facilement la moitié de son salaire; autant d'avantages qu'il ne connaissait pas et qu'il ne peut manquer d'apprécier.

D'autre part, la société par laquelle il est employé lui manifeste une considération à laquelle il est également peu habitué. Ce peut être soit le respect manifesté par la mentalité traditionnelle pour le savoir-faire et la compétence technique, soit simplement la déférence formellement marquée de la politesse africaine envers l'étranger. On peut y ajouter le fait que souvent l'assistant technique est appelé par sa fonction à fréquenter quotidiennement la classe dirigeante et que sa qualification professionnelle se trouve rehaussée par sa rareté même.

Il y a là un ensemble de gratifications matérielles et morales qui ne peuvent manquer de provoquer un attachement certain à cette situation.

Mais cette situation a ses inconvénients : elle est provisoire et menacée. L'assistant technique est doublement dépendant, du pays assistant et du pays assisté, ses deux employeurs.

Cette double dépendance se manifeste particulièrement lors des périodes d'effervescence politico-sociales dans un pays ou dans l'autre (mai 68 en France, février 66, juin 67 ou encore mai 68 en R.I.M.); il vaut mieux alors pour sa sécurité que son mutisme soit complet. Mais elle est marquée dans les statuts juridiques : interdiction du droit de grève pour tous les assistants techniques, d'activités syndicales pour les A.S.N.; et dans le comportement ordinaire

pas de prise de position publique, surtout collective, envers la politique française ou la politique mauritanienne; activités syndicales, quand il y en a, limitées aux problèmes de reclassement et aux demandes d'augmentation, etc.

C'est pourquoi, si l'assistant technique est venu en Mauritanie, outre les motivations précédentes, poussé par quelque idéal ou espérant plus ou moins consciemment "régler son problème en réglant celui des indigènes", il risque d'être vite frustré et aigri. Le processus est classique - et fait se gausser les sceptiques et les blasés - de ces jeunes progressistes qui avant la fin de leur séjour se sont transformés en réactionnaires, voire en racistes.

Mais même neutre ou indifférent politiquement, ou vaguement d'accord, comme affirme l'être la grande majorité, tout assistant technique se sait périodiquement menacé de non renouvellement ou même de suspension immédiate de contrat par l'un ou l'autre Etat, pour des raisons de haute stratégie qu'il ne maîtrise pas ou pour des questions de personne. Chez les A.S.N., cela prend l'allure d'un véritable chantage : docilité ici ou caserne là-bas.

Cette situation est aussi éprouvante d'une manière plus insidieuse. L'assistant technique, surtout en Mauritanie, est un homme isolé dans un flot. Il est coupé de sa société originelle par le temps et le lieu. La France devient pour lui un monde abstrait raconté dans la presse ou un lieu de vacances familiales et de tourisme. Il est encore plus coupé de la société mauritanienne, par son mode de vie et son lieu de résidence séparé des "quartiers africains", médinas et bidonvilles, et surtout par ce mur psychologique plus impalpable et plus difficilement franchissable fait de manières de parler, de percevoir, de sentir tout autres que les siennes. Or il n'est pas ethnologue de profession et pas nécessairement de vocation. Il est à la rigueur venu pour apprendre aux autres, pas pour apprendre d'eux. Il lui est difficile de dépasser au mieux les relations de folklore. "L'assistant technique est le parisien de Montesquieu qui doit vivre au milieu des Persans" (218).

Son travail enfin risque d'être source d'anxiété ou d'aigreur si, prêt à l'accomplir comme il l'a fait en France, chargé souvent d'une responsabilité plus grande, il en constate l'inefficacité ou l'échec.

Ainsi, appartenant de par sa situation même à deux sociétés globales fort différentes dont il est le lien, l'assistant technique

se trouve à la fois comblé par elles - avantages économiques et gratifications sociales - et sevré de toute participation active et effective à elles. Dans une telle situation, en dehors des fuites dans la névrose, on peut noter deux attitudes compensatoires assez généralisées.

L'une consiste dans le "regroupement ethnique" et plus particulièrement dans la constitution de petits groupes fermés. Ils sont formés le plus souvent à partir de critères socio-professionnels, parfois de durée de séjour, d'âge (les jeunes), ou autour de goûts communs : chasse, pêche, cartes, tennis, etc., pratiquement jamais pour de simples raisons de voisinage.

Dans ces petits groupes, on parle beaucoup et d'abord de l'autre, du Mauritanien. C'est là que la pente raciste est facile à prendre : du différent, on conclut vite à l'inférieur. Mais en Mauritanie ces préjugés sont compliqués par la présence de deux ethnies très typées. Selon les tempéraments et les expériences, à partir des données détaillées dans les Première et Deuxième Parties et sur lesquelles nous ne reviendrons pas, on préfère le Maure aux dépens du Noir ou inversement (219).

On parle aussi des autres, les semblables : les enseignants si l'on est technicien, les administratifs si l'on est enseignant, les "civils" si l'on est A.S.N., et inversement; et aussi les "privés", les diplomates, etc. Par ces conversations toujours recommencées, on affirme, et on se rassure en critiquant. Dans ces groupes, on s'amuse aussi et on "fait la fête". On y mène de véritables "dynamiques de groupes" sauvages qui bouleversent les vies privées et défrayent la chronique mondaine.

L'autre attitude compensatoire consiste à supporter patiemment les neuf ou les vingt mois de séjour africain tout en thésaurisant méthodiquement, et en vivant dans l'imaginaire les deux ou trois mois de congé métropolitain passés ou futurs : la nouvelle voiture neuve, le voyage sur la Côte d'Azur ou à l'étranger, ou la maison de campagne en construction...

Ces deux attitudes, qui ne s'excluent pas nécessairement, n'empêchent pas non plus la plupart des assistants techniques de faire ponctuellement leur travail. Ponctualité et conscience professionnelle tendent même à devenir des sauvegardes et des assurances formelles dans l'ambiguïté générale et l'efficacité problématique de ce travail. Elles n'empêchent pas non plus un certain nombre d'en-

tre eux de trouver aussi satisfaction et épanouissement dans ce travail.

En définitive, on pourrait figurer la situation psychosociologique de l'assistant technique en corrigeant l'image de principe qui en a été donnée : celle d'un homme sciant la branche de l'arbre sur laquelle il est assis. Car la branche n'en finit pas d'être sciée, tandis que l'homme, lui, finit par s'accommoder de sa position inconfortable et toujours menacée. Cette dialectique du provisoire et du permanent résumerait aussi bien le statut que le rôle et les comportements réactionnels de l'assistant technique.

C - Les effets de l'aide en personnel

Quels que soient les motivations et réactions individuelles des assistants techniques et leur comportement collectif, l'aide en personnel revêt d'abord, au niveau des relations globales entre société développée et société sous-développée, France et Mauritanie, un caractère économique et politique.

A ce niveau, l'individu coopérant n'est plus qu'un pion, un instrument parmi d'autres dans la stratégie d'ensemble des deux partenaires. Cette dimension nous paraît du reste clairement signifiée par le fait que la R.I.M. redemande périodiquement à la France de pourvoir un certain nombre de postes anonymes et ne manque pas de proclamer à cette occasion son attachement à la coopération; tandis que la France de son côté accepte d'y nommer, à grands frais pour elle, un certain nombre de ses agents qui, techniquement, lui seraient utiles chez elle pour un moindre coût. La condition explicite pour les deux cas est pour l'agent recruté qu'il ne fasse rien de plus que ce que chaque partenaire lui demande et ne se soucie pas, de manière générale, de cette dimension que revêt sa présence parmi d'autres.

Nous retrouvons là le niveau abordé dans l'exposé du cadre juridique et de l'idéologie de l'aide et de la coopération.

Pour la France, nous avons vu que l'effet de l'aide en personnel doit être d'abord de maintenir et d'enraciner la présence économique et culturelle dans ses anciennes colonies devenues, comme tout le Tiers-Monde, champ de rivalité et enjeu d'influence des puissances développées. Les chiffres montrent effectivement que le sec-

teur public mauritanien est dépendant des cadres publics français, et de la même manière que l'aide publique est liée aux investissements privés. Sur place, les groupes sociaux du privé et des fonctionnaires français peuvent bien s'ignorer ou même se détester, ils se complètent objectivement. Tout en étant une assurance de stabilité et de sécurité pour l'industrie privée, l'assistance technique paraît, aux yeux du monde, une garantie morale du désintéressement français.

Ainsi établie par personne interposée au coeur de l'administration mauritanienne, la France ne peut manquer non seulement d'être bien informée des intentions économiques et politiques de son partenaire, mais aussi d'influencer puissamment ses décisions d'une manière ou d'une autre. Il ne faut pas oublier par exemple que c'est un Français qui a négocié au nom de l'Etat mauritanien la convention avec Miferma.

Quant aux effets pour la Mauritanie, il est certain que l'aide en personnel, plus encore peut-être que l'aide financière, a été d'abord cette "opération survie" dont les rapports officiels parlent tant et que, dans les conditions actuelles, elle représente encore et pour longtemps une ossature indispensable à la marche de cette administration, surtout dans les secteurs techniques et culturels.

Mais, comme le soulignent tous les experts, cette administration paraît très inadaptée au développement. Calquée obstinément sur le modèle français, elle n'est pas orientée vers la production ni conçue pour être l'instrument de transformation et de promotion économique et culturelle de la masse. Pléthorique, bureaucratisée et formelle, concentrée dans la capitale, coupée de la réalité du pays essentiellement agricole et pastorale en brousse ou minière à Miferma, elle paraît plutôt orientée vers l'autoconsommation d'une grande partie des surplus nationaux, qu'elle prélève, ou étrangers, qu'elle a charge de répartir.

Dans ces conditions, sans mettre en cause la compétence, la bonne volonté ou même l'efficacité ponctuelle de la majorité des individus, on peut s'interroger sur l'utilité globale de l'assistance technique pour le développement du pays où elle sévit.

D'ailleurs, même si les structures le permettaient, l'assistant technique moyen, en séjour de quelques années, n'est absolument pas préparé ni motivé pour essayer de travailler autrement que

selon le modèle français auquel il est habitué. C'est selon ce qu'il a appris à faire, mais dans un autre contexte et avec les moyens du bord, qu'il enseigne, qu'il gère, qu'il conçoit, ou qu'il apprend à le faire.

D'autre part, on a plus d'une fois souligné que la société coopérante provoque un puissant effet de démonstration sur la classe dirigeante et le fonctionnariat au sein desquels elle est implantée, en particulier par son modèle de consommation.

Grâce à son revenu très supérieur, non seulement à celui de l'ensemble des citoyens du pays sous-développé même privilégiés, mais aussi, artificiellement, à celui qu'elle aurait eu en France, elle peut se permettre un niveau et un mode de vie qui incitent directement à importer des produits de consommation manufacturés et à élever le prix de la vie dans les centres urbains et indirectement à provoquer la corruption et l'oisiveté des fonctionnaires locaux qui désirent l'imiter. Cela n'empêche pas la majorité de ses membres de ne pas dépenser sur place la plus grande partie du revenu gagné et de le transférer en France.

D'une manière plus générale, ce n'est pas la morale austère prêchée par l'assistant technique à usage des pays sous-développés, ni même les impératifs de la société industrielle intériorisés par lui dans sa "conscience professionnelle" avec tout ce qu'elle implique, bref tout ce qui pourrait servir à "l'en-voie de développement" qui passe d'abord de l'assistant technique à son entourage autochtone, mais le comportement vécu et pour une bonne part artificiel : femme, villa, voiture, costume, etc.

En définitive, on peut penser qu'étant donné le contexte socio-politique mauritanien, c'est surtout à la survie d'un régime politique, de sa classe dirigeante et d'une minorité privilégiée, que sert l'aide française en personnel.

5. Note sur quelques autres aides étrangères et le poids relatif de l'aide française

Nous ne prétendons pas ici faire l'analyse détaillée des

autres aides extérieures, on verra du reste que ce n'est pas primordial, mais simplement les signaler pour permettre de mieux dégager le poids relatif de l'aide française dans l'équipement et la croissance de la Mauritanie.

Selon le rédacteur des Comptes économiques 1964, "dans les ressources nettes globales (du secteur public mauritanien) les aides extérieures représentent 56 % et la part de la France dans ces aides est de 88 % du total". Par ailleurs l'ensemble des aides bilatérales et multilatérales, F.A.C. et F.E.D. exceptés, de 1963 à fin 1966, n'atteint que 440 millions, soit quatorze fois moins que l'aide française seule pendant la même période (220).

Cependant la diminution relative de l'aide française, la diversification et l'augmentation tendancielle des autres aides tendent peu à peu à faire perdre à la première son caractère de monopole et à installer malgré tout une sorte de concurrence des investissements étrangers en matériel, en valeurs ou en personnel.

Deux autres sources, à ce propos, sont à remarquer : l'une pour l'importance de ses financements, l'autre pour celle de son personnel. Il s'agit du F.E.D. et de la Chine.

Le montant de l'aide financière accordée par le F.E.D. à la Mauritanie jusqu'au 31.12.1968 atteint, selon les sources officielles, 7 300 millions soit seulement 890 millions de moins que l'aide française. D'ores et déjà, le F.E.D. a pris à sa charge la plus grosse part des dépenses d'infrastructure : route de Nouakchott-Rosso, hôpital de Nouakchott, port de pêche de Port-Etienne, aéroport de Nouakchott, etc.

Favorisant d'abord presque exclusivement les importations de biens d'équipement français, grâce aux entreprises qui se trouvaient sur place et bénéficiaient de leur expérience plus grande, les appels d'offre du Fonds européen semblent devoir très vite introduire sur ce marché africain, jusque-là réservé, la même concurrence avec les autres industries européennes, particulièrement allemandes, que l'abolition des barrières douanières en France. C'est désormais le même enjeu qui se prolonge sur ces anciens territoires.

Mais il faut noter que cet enjeu a été voulu et calculé par la France à la convention de Yaoundé. L'implantation des investissements du F.E.D., auxquels elle participe pour une part égale à l'Allemagne (33 %), est concertée à Paris et à Bruxelles et harmonisée avec ceux du F.A.C.; plutôt que d'un changement ou d'une riva-

lité dans les sources de capitaux, il s'agit plutôt d'un élargissement de la même source : capital européen intégré au lieu de capital français isolé.

Quant à l'aide chinoise, si elle n'a commencé qu'en 1967, après la rupture des relations avec Taipeh et le voyage du Président M. ould Daddah à Pékin, l'effectif de ses techniciens présents en R.I.M. était déjà estimé, par des sources ordinairement bien informées, à 150 à la fin de 1968, soit plus de la moitié du personnel français.

Ils sont répartis essentiellement en deux groupes. Des équipes médicales dans les rudes contrées de l'Est, des équipes de spécialistes ruraux qui doivent mettre en valeur (riziculture, élevage, construction d'une digue contre les crues et d'une ferme modèle) 4 000 hectares de friches près de Rosso. Dans chaque cas, ces équipes ont amené tout leur matériel et ne travaillent qu'avec lui. D'autres accords prévoient des dons en matériel, la construction - en cours en 1969 - d'un centre culturel mauritanien à Nouakchott. Cela représente un prêt sans intérêt de 1 125 millions de F C.F.A., remboursable en vingt ans après un délai de grâce de dix ans. On peut remarquer que l'aide chinoise s'est implantée là où les autres n'allaient pas et où pourtant elles auraient été les plus nécessaires : le secteur de la santé si démuni surtout à l'Est, la production de riz qui, à l'achèvement des travaux, devrait suffire à la consommation nationale. Il ne faudrait pas non plus sous-estimer l'action culturelle qui, dans ce cas, ne se cache pas d'être politique. Elle est visible au nombre des petits livres rouges et aux insignes de Mao, auprès de la jeunesse des villes, mais aussi dans la brousse où ne se rendent pas les techniciens étrangers et peu les fonctionnaires locaux.

L'apparition et la relative concurrence de ces autres types d'aide expliquent peut-être en partie l'évolution de l'aide française.

Nous avons vu qu'elle tend à devenir moins diffuse, plus surveillée et concentrée sur des secteurs en promesse de croissance rapide, favorisant davantage l'implantation de capitaux et d'équipements français; que l'aide financière diminue au profit des dépenses en personnel de coopération et que, dans ce personnel, sont recrutés surtout des agents de catégorie supérieure et des enseignants.

Mais cette évolution peut être aussi expliquée d'une part par la croissance, sur certains points, du pays aidé et sa plus gran-

de capacité de "survie", d'autre part par l'alignement progressif de la politique française envers les E.A.M. sur les principes traditionnels de la politique étrangère française. Celle-ci a toujours privilégié sans ambiguïté les aides économiques ponctuelles et liées, et le "rayonnement culturel" de la France.

Cependant, si elle n'est plus unique, comme au départ, l'aide française à la Mauritanie reste sans commune mesure avec les autres. Institutionalisée par un ensemble imposant d'accords politiques, militaires, économiques, financiers et culturels, enracinée par l'héritage et les habitudes coloniales, elle reste présente dans tous les domaines - économie, armée, administration, enseignement - et sous toutes les formes - matérielles, financières, humaines.

Elle reste aussi sans commune mesure avec les intérêts privés français qu'elle permet, garantit et accompagne. De 1960 à 1966, Miferma a investi une somme environ sept fois plus grande que la totalité de l'aide financière publique française, de 61 à 68, vingt fois plus grande que la somme totale des budgets d'équipements de la R.I.M. pendant la même époque (221). La société emploie en moyenne cinq fois plus de cadres et d'ingénieurs français que la Coopération en 1968. Ces chiffres donnent une idée du succès de la Coopération dans une perspective libérale et aussi de l'importance relative d'une grande firme dans un petit Etat.

6. Coopération et colonisation

A l'issue de ce chapitre sur les relations entre la France et la Mauritanie indépendante, nous devons être en mesure de répondre à la question posée dans son introduction : En quoi ce lien de coopération diffère-t-il, en quoi hérite-t-il de celui qui qualifiait intrinsèquement la société coloniale ?

> La coopération a pris sa véritable dimension. Elle correspond à l'édification d'un monde nouveau de relations reposant sur l'amitié et l'estime mutuels. Si chronologiquement elle intervient après la colonisation, elle n'en a pas pris la suite, déclarait en 1967 M. Y. Bourges, Secrétaire d'Etat à la Coopération (222).

A première vue, les changements ont été considérables. Ils sont particulièrement frappants au niveau des rapports entre individus et groupes des deux nations, au point de paraître, sur place, inversés.

Le fonctionnaire colonial pouvait se sentir chez lui et, par rapport à l'autochtone, supérieur incontesté, objet de crainte sinon de respect.

L'assistant technique se sait un étranger, un hôte. Il est tout au plus conseiller sinon exécutant au service d'un supérieur hiérarchique autochtone envers lequel il ne manque pas de marquer de la déférence. Il est tenu dans son attitude au respect du sacro-saint principe de "non ingérence dans les affaires intérieures du pays".

Mais ce sont là des statuts publics et des comportements extérieurs. Ceux-ci se sont formalisés et stéréotypés. Il n'est pas sûr que les opinions et attitudes profondes soient aussi radicalement modifiées, les sondages que chacun peut faire en étudiant les jugements prononcés, à l'abri des groupes ethniques homogènes, en font douter. On peut aussi, comme nous en avons fait l'expérience, lire à des auditeurs non prévenus les premières pages du Portrait du Colonisateur de Memmi : ceux-ci sont persuadés d'entendre un récent portrait de l'assistant technique.

N'est-ce pas un peu la même distorsion qui existe au niveau des Etats ?

Sous certains points de vue, la différence avec la situation précédente est en effet fondamentale.

Juridiquement, la Mauritanie est un Etat souverain qui a établi librement des liens contractuels, relevant du droit international, avec la France. Politiquement, elle s'est dotée d'une organisation autonome et de tous les appareils de souveraineté.

Mais comme le dit très bien et avec insistance un commentateur officieux en 1966, à propos des accords économiques de Coopération :

> Les liens que la France entretient au sein de la zone franc avec les E.A.M. qu'ils soient monétaires ou commerciaux, sont directement issus de la situation antérieure à l'Indépendance. Si leur nature juridique s'est profondément modifiée en devenant contractuelle, leurs mécanismes demeurent pratiquement identiques ... En ces domaines l'indépendance n'a pas entraîné de rupture (223).

Autrement dit juridiquement contractuel, au lieu d'être institutionnel, c'est-à-dire unilatéral, l'échange demeure inégal et les liens de dépendance. Le droit et les idéologies ont changé mais l'essentiel du pacte colonial demeure. Indépendante ou colonisée, la société sous-développée se caractérise fondamentalement par ses rapports externes de dépendance.

Cependant, par rapport à l'époque coloniale, ces liens se sont intensifiés considérablement, particulièrement en Mauritanie par des flux, dans les deux sens, des hommes et des capitaux. Ils se sont également complexifiés par l'apparition d'une classe dirigeante et d'une bureaucratie autochtone entre l'ancienne puissance coloniale et la population locale. Mais il s'agit là plutôt d'un développement, du reste progressif et longuement préparé, à partir d'une situation initiale plutôt que d'une rupture et d'un bouleversement structurels.

IV

ENSEIGNEMENT ET JEUNESSE SCOLARISEE DANS LA SOCIETE SOUS-DEVELOPPEE

Revenant à un des thèmes principaux traités dans nos Première et Deuxième Parties, nous rappelons brièvement que par éducation nous entendons, selon l'acception sociologique classique, tout processus de transmission de savoir, de savoir-faire et de valeurs, par un groupe social à un autre, plus spécialement par la génération adulte d'une société à la génération jeune, l'extension de ces deux termes étant définissable selon chaque société.

Tandis que l'éducation s'adresse à toute la personnalité de l'enfant, de sa naissance à l'âge adulte, et est diffusée de toutes les manières par le milieu psycho-social global, nous comprenons par enseignement cette partie de l'éducation spécifiée par des institutions, des méthodes, des contenus précis, distribuée par des professionnels spécialisés, réservée ou diversifiée selon les classes d'âge et les appartenances sociales. La jeunesse, de ce point de vue sociologique, est évidemment qualifiée comme le groupe d'âge objet de l'éducation et de l'enseignement. Quant à l'instruction, on peut ici la comprendre comme le résultat de l'enseignement. Sa nature et son extension quantitative sont essentielles pour apprécier le développement et l'orientation d'une société contemporaine puisque, d'une manière générale, l'éducation est le processus de reproduction sociale d'un groupe humain par lui-même.

D'après les résultats de l'enquête démographique de la S.E.D.E.S. en 1964-65, le groupe d'âge qui constitue la jeunesse mauritanienne (de 0 à 20 ans) représente 50,9 % de la population

totale, un peu plus que le groupe de la population potentiellement active (entre 15 et 59 ans). Un Mauritanien sur deux a donc moins de 20 ans et un Mauritanien sur trois a moins de 10 ans (224).

Dans sa totalité, cette jeunesse actuelle est façonnée, surtout dans ses premiers âges, par l'éducation que nous avons appelée traditionnelle et que nous avons étudiée en détail dans la Première Partie de ce travail, avec ses variantes selon les castes et les ethnies.

Une bonne partie de cette jeunesse, la quasi totalité de celle qui est destinée pour le moment à être scolarisée dans le système dit moderne, suit pendant trois, quatre, cinq ou six ans l'enseignement de l'école coranique également étudié plus haut (225).

Etant donné la nature traditionnelle de cette éducation et cet enseignement, c'est-à-dire leur persistance et leur peu d'évolution, nous ne les étudierons pas à nouveau ici, sinon dans l'optique des jeunes scolarisés, tout en signalant son importance dans la société actuelle.

L'enseignement moderne, par contre, dont nous avons suivi l'introduction et l'évolution pendant la période coloniale, s'adresse à une très petite partie de cette jeunesse.

Estimée couramment à 10 ou 11 % de la population scolarisable dans les premières années de l'Indépendance, les analyses plus fines de la S.E.D.E.S. et du Bureau de statistiques scolaires font descendre la porportion en 1967-68 à 8,91 % (13,35 % des garçons, 4,47 % des filles) : population scolarisable 265 200, scolarisée 23 635.

Malgré, sinon à cause, de cette faiblesse numérique, il est inutile d'insister sur l'importance de cet enseignement et de la jeunesse scolarisée dans la société sous-développée actuelle et son avenir.

Cette importance est soulignée par le degré et par le niveau d'instruction, au sens entendu plus haut, de la population mauritanienne masculine rurale au-dessus de 12 ans. D'après l'enquête S.E.D.E.S. citée, et sans entrer dans tous les détails, 88,6 % de cette population est illettrée, c'est-à-dire ne lit et écrit ni le français, ni l'arabe littéral, 10 % lit et écrit l'arabe et 1,7 % le français, 0,4 % ont un diplôme équivalent ou supérieuf au C.E.P. La proportion des lettrés en arabe et en français est de 0,7 % (226). La prise en compte de l'instruction des femmes, étant donné leur

taux de scolarisation le plus récent, ci-dessus reporté, ne ferait évidemment pas monter ces proportions.

C'est donc l'enseignement public moderne et la jeunesse scolarisée qui vont faire l'objet successivement des deux sections de ce dernier chapitre.

1. L'enseignement

Ce n'est pas seulement par goût de symétrie formelle, mais aussi parce qu'à notre avis la nature et les contradictions de ces deux enseignements s'enchaînent et donc se ressemblent, que nous reprenons dans cet exposé à peu près le même plan que celui suivi à propos de l'enseignement colonial. Pour donner plus de clarté à notre démonstration, nous nous efforçons, comme auparavant, de n'énoncer des jugements qui peuvent paraître "de valeur" qu'en conclusion de chaque thème.

A - Les idéologies de l'enseignement franco-mauritanien

De par l'origine et la nature du système d'enseignement que nous étudions, comme par la contribution en capital et en personnel qu'elle y apporte, la France est "co-responsable", comme aiment à le dire les documents de la Coopération, de l'enseignement mauritanien comme de celui de chacun des E.A.M. Il importe de voir, outre les buts assignés à cet enseignement par la pensée officielle mauritanienne, les raisons données par la France à sa participation.

a) Idéologie de l'assistance culturelle française

Ces raisons en général ont déjà été exposées à propos de l'ensemble de la politique de Coopération franco-mauritanienne. Nous n'y reviendrons pas. Mais il y a des raisons plus spécifiques sur lesquelles il convient d'insister. D'abord, l'aide à l'enseignement mauritanien est explicitement replacée dans l'ensemble de l'action culturelle française dans le monde. Celle-ci, comme le montre un ou-

vrage récent, s'exerce sur une aire beaucoup plus étendue que les E.A.M. et même les anciennes colonies et remonte à une époque beaucoup plus ancienne que leur décolonisation. Elle est une dimension traditionnelle et originale de la politique étrangère française que la Ve République a beaucoup développée dans un but précis et indirect de politique internationale.

> L'expansion de sa langue, le rayonnement de sa culture et de ses idées, l'attrait de sa littérature, de sa science, de sa technique et de son art, la valeur de ses méthodes de formation des hommes, constituent pour la France, par l'influence qu'elle exerce grâce à eux, des moyens d'action essentielle de sa politique étrangère. L'action culturelle est étroitement liée à l'action économique et politique qu'elle précède, qu'elle appuie et qu'elle complète. Elle contribue directement à la puissance de notre pays sur le plan international (227).

C'est justement pour ces raisons que l'action culturelle est particulièrement intensive et étendue dans les quatorze pays d'Afrique et de Madagascar qui forment "l'Afrique d'expression française". Déjà, le fait que chacun d'eux a pris le français pour langue officielle a considérablement renforcé la position de cette langue dans les instances internationales souligne-t-on (228). Il s'agit de rendre cette option définitive et d'enraciner le français dans les couches les plus larges possibles de la population et pour cela de le diffuser et d'abord par l'école.

On ne se cache pas que l'entreprise n'est pas assurée et en tout cas qu'elle est de longue haleine, puisque le français dans ces pays "francophones" n'est encore compris que par 4 à 5 % de la population, et qu"aujourd'hui, dans les bureaux du Ministère de l'Education nationale à Dakar, la langue la plus parlée n'est pas le français mais le ouolof" (229).

Mais le développement des langues vernaculaires ne représente pas pour le français un "danger réel", d'une part à cause de leur multiplicité, de leur pauvreté, etc., d'autre part parce qu'elles peuvent coexister à double titre à côté du français : comme instrument de maintien de structures traditionnelles nécessaires chez le paysan et comme objet de recherches érudites dans les universités que la France se doit d'encourager.

> C'est en formant à Paris des Africains spécialistes des langues africaines que l'on démystifiera le nationalisme culturel et que l'on assurera le mieux l'avenir du français comme langue de culture. C'est dans la mesure où les langues afri-

> caines seront devenues objet intensif d'études, pour l'enseignement supérieur français, que les Africains comprendront le mieux qu'elles ne peuvent, sans que l'on sacrifie la génération actuelle en la coupant de l'enseignement supérieur, devenir véhicules de l'enseignement primaire (230).

Le seul danger éventuel resterait donc la propagation de la langue arabe par l'Islam et par le prestige de certains pays arabes.

Quels sont les atouts à présenter en faveur du français ? C'est une langue de communication internationale, c'est un instrument d'unité dans les Etats pluri ethniques, c'est le porteur d'une culture prestigieuse... surtout ce doit être, pour les anciennes colonies françaises, l'outil indispensable que la France met à leur disposition pour un développement économique et social actuel et rapide.

> L'objectif de diffusion de la langue française et l'objectif de développement sont donc couplés. Plus précisément on essaiera de fortifier les positions de la langue et de la culture françaises en utilisant celles-ci comme instruments de développement. Cette politique repose implicitement sur le pari que notre langue et notre culture occuperont en Afrique une place d'autant plus large et indiscutée qu'elles auront été liées à des actions reconnues comme utiles par le bénéficiaire de l'aide (231).

On sait la fortune du mot et du projet de francophonie lancé par les Présidents Senghor et Bourguiba, non favorisé officiellement par la France, "pour ne pas être accusée de néocolonialisme", finalement institutionalisé à Niamey en 1969 et 1970 avec sa participation de mauvaise grâce, étant donné la place importante prise par le Canada (232). En fait, la politique de la France - dès les indépendances - marque bien sa volonté de créer effectivement une véritable francophonie au sud du Sahara. Le mot lui-même est employé dans les rapports officiels du Ministère de la Coopération, dès 1963, au moins en même temps que par les Présidents suscités. Celui de 1966 parle de la "création d'un espace francophone en Afrique" et de la "consolidation de l'Afrique francophone" comme "d'un vaste dessein de réalisation délicate" (233).

Il est vrai que la Mauritanie, pour des raisons que nous reverrons, n'a envoyé que des observateurs à ces assises; elle n'en est pas moins l'objet de la même politique dans le cadre de la Coopération. Du reste, elle participe régulièrement à la conférence annuelle des ministres de l'Education des pays francophones africains

et malgaches du sud du Sahara dont une session se tient dans une capitale africaine et une à Paris.

Pour servir ces objectifs, dans les principes comme dans les faits, la politique culturelle française envers ces Etats ne se limite pas à la fourniture massive de matériel et de personnel pour l'enseignement, mais s'étend à l'animation de centres culturels qui ont pour mission de répandre la culture française et sa langue autour et au delà des écoles, et à la direction et au financement de recherches pédagogiques dont sont souvent chargés, comme dans les autres domaines, des sociétés para-publiques florissantes comme l'A.U.D.E.C.A.M. ou des départements universitaires ou ministériels africains. Ces recherches sont surtout axées sur l'amélioration de l'enseignement du français d'une part, l'utilisation meilleure des moyens de diffusion de masse (audio-visuel) d'autre part.

b) Les buts de l'enseignement définis par le législateur mauritanien

Nous avons déjà noté plus haut, à propos de l'accord culturel franco-mauritanien, que dès son indépendance la Mauritanie, sur ce seul point, s'est quelque peu démarquée des autres anciens territoires coloniaux du sud du Sahara dans les termes mêmes. On n'y parle pas, comme dans leur cas, du français comme de "l'instrument de développement culturel, politique, économique et social", ni de la solidarité des "nations d'expression française", mais seulement du français, langue officielle de la R.I.M. comme de la France et des liens de solidarité morale unissant librement les deux Républiques. Nous savons aussi que, dès la même époque, l'arabe était proclamé langue nationale.

Ces réserves et cette double orientation se remarquent également dans les termes de la législation scolaire.

La loi de 1961 organisant l'enseignement primaire porte dans son titre :

> L'enseignement primaire élémentaire est donné dans le double but suivant :
> - Maintenir et développer la culture mauritanienne traditionnelle inspirée des valeurs spirituelles de l'Islam.
> - Donner à la totalité de la population la formation de l'esprit et les connaissances de base qu'exige l'intégration de la nation mauritanienne dans le monde moderne (234).

L'idéal démocratique, limité fortement dans les faits, s'exprime en reprenant la formule de la législation coloniale après

1945 :

> L'enseignement primaire est obligatoire pour tous les enfants d'âge scolaire dans la limite des places disponibles dans les écoles primaires.
> L'enseignement est gratuit, manuels et fournitures scolaires sont à la charge des parents sauf pour les familles reconnues indigentes (235).

Les lois sur les écoles primaires supérieures devenues successivement, à la suite des réformes françaises, C.E.G. puis C.E.S., et sur l'enseignement secondaire en 1965, reprennent exactement le premier considérant sur la culture traditionnelle, modifient le second en vertu du niveau d'enseignement.

Dans le premier cas, il s'agit de "donner un enseignement général destiné à préparer le recrutement", de cadres subalternes et moyens pour les emplois administratifs privés et publics. Dans le deuxième cas, de

> faire acquérir aux futurs cadres de la nation l'ouverture d'esprit et les connaissances précises et les aptitudes techniques, intellectuelles et morales, nécessaires pour contribuer à la formation d'une civilisation mondiale (236).

Point important : il est dans tous les degrés précisé que "l'enseignement donné en français et en arabe est obligatoire pour tous les nationaux" (237).

C'est le décret d'application de cette loi sur l'enseignement secondaire, en janvier 1966, stipulant que "l'arabe est obligatoire pour tous les élèves entrant en secondaire à partir du 1.10.65" sauf pour les étrangers, qui activera la grève des élèves noirs et déclenchera les événements de février 1966 (238).

Dans la même ligne, dès 1961,

> il est créé en R.I.M. un établissement d'enseignement officiel dénommé Institut National des hautes études islamiques. Il a pour rôle :
> 1 - de développer et diffuser la culture musulmane et arabe;
> 2 - d'assurer la formation de chercheurs et du personnel enseignant;
> 3 - de donner la formation juridique destinée à la formation des magistrats (239).

C'est ainsi, à Boutilimit, une nouvelle résurgence de la medersa franco-arabe créée en 1914 par la puissance coloniale, devenue peu à peu école primaire supérieure classique puis, à la fin de l'époque coloniale, remise entre les mains des Cheikh Sidia pour essayer de limiter et de contrôler le courant panislamique et arabe.

Sa nationalisation, dès l'Indépendance, témoigne des intentions du gouvernement de ressourcer et vivifier ce courant. Il importe peu ici que la réalisation n'ait pas suivi et que le décret d'application annoncé par la loi de 1961 n'ait vu le jour qu'en 1968.

Notons enfin dans ce paragraphe, pour nous en souvenir plus loin, que le Président de la République et les autorités ne manquent pas l'occasion de rappeler aux élèves, particulièrement du secondaire,

> combien est lourd le sacrifice que le Peuple s'impose pour [leur] formation et combien sont importantes et urgentes les tâches de futurs cadres techniquement et politiquement valables qui les attendent;

combien en conséquence,

> leur devoir est de s'instruire avec ardeur et non pas de se laisser entraîner dans des actions préjudiciables à leur intérêt et à celui du pays (240).

c) Les continuités politiques

On peut constater par cet exposé que, au delà des transformations de perspective et de statut juridique, les intentions politiques à propos de l'enseignement franco-mauritanien restent étonnamment les mêmes que lors de la période coloniale.

L'un et l'autre partenaire parlent davantage de culture en vue de développement. Mais la France manifeste toujours sa volonté obstinée d'implanter le français définitivement dans le pays aidé. Si elle y réussit moins totalement que dans les territoires voisins (241), c'est que les Mauritaniens devenus indépendants en profitent pour réaffirmer leur attachement à la culture arabo-islamique. Il n'y a rien de nouveau dans les principes (242); qu'y a-t-il donc dans les faits ?

B - Structures et effectifs de l'enseignement

a) Organisation et tableau général des effectifs

Sous l'autorité du ministre de l'Education nationale, il y a une direction générale de l'enseignement, des directions du 1er et du 2e degré. Directeur général jusqu'en 1965, l'inspecteur de l'Académie français n'est plus que conseiller technique du ministre,

tandis qu'il gère du point de vue français et supervise, sous l'autorité du chef de mission, le personnel enseignant français.

Grâce au bureau de statistique et planification scolaire, il est possible de présenter une vue générale du processus de scolarisation et de son rendement en deux Tableaux (cf. pp. 687 et 688). Le premier présente les effectifs globaux par degrés et cycles du degré secondaire de 1960 à 1968. Le deuxième ne conserve que la ventilation de ces effectifs dans les classes "charnières" ou... "barrages" du C.P. 1, jusqu'au bac. Ce sont ces deux Tableaux que nous allons commenter par degré d'enseignement.

b) L'enseignement primaire

D'une manière générale, on peut remarquer la forte croissance des effectifs du primaire qui était déjà très importante dans les dernières années de la colonisation : un peu plus de 100 % de 1960 à 1968.

Cette progression est cependant très inégale et ne paraît pas se faire selon une prévision planifiée, en tout cas pas celle du premier plan 1963-66 qui, tout en calculant une pause de la progression, prévoyait des effectifs de 27 700 en 1966-67 alors qu'ils ne sont en fait que de 21 000.

On peut distinguer trois périodes : un véritable "rush" dans les années autour de l'Indépendance (87 % de 59 à 63); une brusque stagnation de 63 à 66 (2,3 % par an) qui correspond en fait à une régression du taux de scolarisation étant donné le taux de natalité estimé à 2,7 %; enfin un nouveau démarrage beaucoup plus lent de 1966 à 1968 : 31,7 % soit presque 8 % par an.

A part l'année supplémentaire introduite à l'époque coloniale au début du cycle pour toute l'Afrique (C.P. 1), la structure de l'enseignement primaire reste la même qu'en France, c'est-à-dire organisée comme si tous les élèves devaient aller jusqu'au C.M. 2. Avant les réformes projetées en 1967, et en partie réalisées pour l'arabe, et mise à part une adaptation en histoire et géographie, les méthodes et les programmes restent ainsi les mêmes qu'en France. On l'a simplement comprimé pour ajouter l'enseignement arabe : 10 heures hebdomadaires aux C.P. 1 et 2, 8 ensuite, sur 33.

Les effectifs du personnel enseignant du 1er degré peuvent se répartir de la manière suivante en 1967-68 :

30. **Effectifs scolaires par degrés et cycles d'enseignement** (243)

	58 - 59	59 - 60	60 - 61	61 - 62	62 - 63	63 - 64	64 - 65	65 - 66	66 - 67	67 - 68
Total Ens. sup.						48		55		65
Total Ens. sec.			528	783	1 009	1 129	1 380	1 748	1 901	2 168
2e cycle Ens. sec.			28	46	82	113	120	167	139	195
1er cycle Ens. sec.			500	737	927	1 016	1 260	1 581	1 762	1 973
Total Ens. prim.	7 017	8 463	11 279	14 915	18 916	18 616	19 083	20 433	21 808	23 635

31. Effectifs scolaires par classes d'examens et résultats (243)

	58 - 59	59 - 60	60 - 61	61 - 62	62 - 63	63 - 64	64 - 65	65 - 66	66 - 67	67 - 68
C.P. 1	1 939	2 781	3 952	5 545	5 791	6 424	4 740	5 602	5 459	5 215
C.M. 2	732	772	805	949	1 321	1 442	1 703	2 186	2 906	3 291
Succès C.E.P.					582	509	305	696	987	1 595
Examen Entrée 6e				309	313	380	221	272	495	542
Effectifs 6e			157	341	383	381	481	599	724	598
Effectifs 3e			74	122	131	132	174	245	254	379
Succès B.E.P.C.	29	69	75	80	106	82	129	54	176	177
Effectifs 2e				22	43	57	55	79	90	120
Effectifs Terminale				9	15	21	22	38	22	24
Succès Bac	6	7	?	7	11	14	14	9	17	15

32. Enseignants du primaire par catégories en 1967-1968 (244)

Catégories		Enseignants en arabe	Enseignants en français	Totaux
Instituteurs	Cadres	18	109	128
	Contractuels	1		
Instituteurs adjoints	Cadres	209	166	381
	Contractuels		6	
Moniteurs	Cadres	188	167	527
	Contractuels	2	170	
Totaux		418	618	1 036

On voit le faible pourcentage de ceux qui ont un niveau d'études égal ou supérieur à la 3e (instituteurs adjoints) et une formation pédagogique (instituteurs). Il faut signaler aussi que sur ces 1 036 inscrits au budget de l'Education nationale en 1967, 894 seulement sont réellement en service dans les écoles.

En 1962, les effectifs étaient de 874 (245); autrement dit, la progression est plus forte, proportionnellement, que celle de l'effectif des élèves. Ils sont si importants proportionnellement au nombre de classes et d'élèves parce que les maîtres n'enseignent que dans une langue. Dans les écoles à une classe, il faut donc néanmoins affecter deux maîtres. Dans les autres, le maître d'arabe n'a pas toujours un horaire complet.

En 1964-65, a été inaugurée l'Ecole Normale d'Instituteurs qui vise à former des enseignants bilingues. A la fin de 1967-68, elle n'avait formé que 40 instituteurs bilingues, mais avait recyclé et initié à l'autre langue près de 150 instituteurs ou instituteurs adjoints d'arabe ou de français.

L'implantation géographique de l'école se résume dans le Tableau suivant, bien que les circonscriptions recoupent mal les régions économiques et humaines. On y constate une répartition fort inégale de la scolarisation. D'une manière générale, le taux par rapport à la population scolarisable est beaucoup plus élevé dans l'Ouest et surtout dans le Sud-Ouest, le long du Fleuve et dans les

33. Situation année scolaire 1966-1967 (246)

Circonscriptions	Taux de scolarisation	Pourcentage filles	Ecoles	Classes	Nombre d'élèves par classe
NORD Adrar, Tiris-Zemmour	10,8 %	24,9 %	17	61	38
OUEST Nouakchott, Akjoujt, Port-Etienne	29 %	31,2 %	13	66	47
SUD-OUEST Rosso, Mederdra, Boutilimit	9,8 %	20,7 %	46	122	35
CENTRE Kaédi, Boghé, Tidjikja, Aleg, Tichitt...	9 %	24,%	73	162	37
SUD-EST Hodh occidental	6,4 %	17,4 %	33	75	36
EST Hodh oriental, Aïoun	4,8 %	18,5 %	42	94	33
Moyennes	8,8 %	22,9 %	235	583	37

centres urbains. Il est particulièrement faible dans les deux Hodh, régions rurales plutôt délaissées. Aussi bien, des analyses plus fines permettent-elles d'estimer qu'un peu plus de la moitié des enfants scolarisés sont du Sud-Ouest, un peu moinsde la moitié habitent dans les centres urbains : Atar, Fort-Gouraud et surtout Port-Etienne, Rosso, Boghé, Kaédi, Aïoun et Nouakchott...

On peut estimer, d'une autre manière, qu'un enfant du Sud-

Ouest a une chance sur quatre d'aller à l'école, un enfant de centre urbain une chance sur cinq, un enfant du reste du pays une chance sur dix-sept.

Le pourcentage de filles est en général en corrélation avec le pourcentage général, plus élevé dans le Sud-Ouest et les villes, particulièrement à Atar-ville. Enfin, si le nombre moyen d'élèves par classe est de 37, beaucoup des classes de centre urbain comptent de 60 à 70 élèves, la plupart de celles de la brousse ne dépassent pas 20 ou 25. Près de la moitié des écoles sont à classe unique.

c) L'enseignement secondaire

Comme on peut le constater dans le Tableau 31, la croissance des effectifs de l'enseignement secondaire est très forte : ils ont un peu plus quadruplé de 60-61 à 67-68, alors que ceux de l'enseignement primaire n'ont pas tout à fait doublé dans le même temps.

On peut remarquer qu'avant l'Indépendance l'enseignement secondaire était très attardé numériquement (un seul collège, à Rosso) en Mauritanie. Il n'atteint pas encore tout à fait la proportion des 10 % par rapport à l'enseignement primaire estimée normale par les experts.

Cependant cette croissance semble avoir été un phénomène non maîtrisé. Le premier plan 63-66 prévoyait 390 élèves en 6e en 1965, et 460 en 1966; il y en eut respectivement 500 et 700. En 1966, il y avait 1 901 élèves du secondaire contre 1 560 prévus. La sélection à l'entrée en 6e semble en moyenne être beaucoup moins sévère que dans la plupart des autres E.A.M. : 35 % des élèves du C.M. 2 entrent en 6e environ, contre 15 % au Dahomey par exemple (247).

Les programmes, les méthodes et les diplômes sont les mêmes qu'en France à une modification et à un ajout près. Comme dans les autres E.A.M., les programmes d'histoire et de géographie ont été adaptés et d'autre part une moyenne de 6 heures d'arabe par semaine dans le Ier cycle, de 4 heures dans le second cycle, a été ajoutée. Bien qu'on enseigne le latin au lycée de Nouakchott et qu'on y ait fait une coûteuse et éphémère tentative "d'enseignement technologique", la plupart des élèves suivent un enseignement de type "moderne", se partageant inégalement en fin de 2e cycle entre les différentes sections, en faveur jusqu'en 67-68, de la section A.

Le personnel enseignant comprend en 1967-68, 104 professeurs et maîtres de C.E.G. dont 34 nationaux, 60 français et 10 enseignants d'arabe : Egyptiens, Tunisiens, Algériens et Palestiniens. A part ceux-ci, la quasi totalité du second cycle est donc assumée par des Français.

Il y a trois lycées. L'un, de filles, à Nouakchott (1967-68 : 124 élèves) qui s'arrête à la 3e; celui de Rosso poursuit jusqu'à la 1ère (1967-68 : 561 élèves). Seul le lycée de garçons de Nouakchott (690 élèves) possède des classes terminales.

Il y a quatre C.E.G., anciens cours complémentaires, suivant avec plus de difficultés exactement le même programme que les lycées jusqu'au B.E.P.C., comprenant au total 843 élèves.

Ces C.E.G. sont établis à Atar, Aïoun, Boghé et Kaédi. On voit que, comme l'enseignement primaire, le secondaire est très concentré dans le Sud-Ouest.

d) L'enseignement supérieur

Tous les étudiants bénéficient à l'étranger de bourses de pays étrangers. C'est peut-être pour cela qu'il est difficile d'en obtenir le décompte exact. La plupart des bacheliers sont réservés aux bourses de la Coopération française : 40 à Dakar et 20 en France au début de 1969. Mais il y a aussi des étudiants dans les pays arabes poursuivant surtout des études de lettres et droit islamique : Algérie (11), R.A.U. (24), Tunisie, Syrie, etc. Certains y sont du reste partis d'eux-mêmes, sans bourses. D'autres poursuivent des études de sciences, médecine et technique dans les pays de l'Est, surtout la Russie (17). Au total, avec les stagiaires du niveau du B.E.P.C. (29 en France), les Mauritaniens étudiant à l'étranger seraient plus de 150.

e) Enseignement technique et formation professionnelle

En 1967 seulement ont été ouverts à Nouakchott un collège et un lycée techniques. En 1969, le premier avait deux années et 131 élèves, le deuxième une année avec 26 élèves.

Depuis 1960, le centre de formation professionnelle Mamadou Touré à Port-Etienne forme environ 100 ouvriers qualifiés par an, employés sur place, comme le centre de Miferma lui-même. Ils sont en général illettrés et recrutés par test psycho-technique.

Une école d'infirmiers à Nouakchott avait 47 élèves en

1968. Enfin un centre de formation agricole à Kaédi, fondé par les Nations Unies en 1967 forme en principe des fonctionnaires moniteurs agricoles. Il n'y avait que 39 élèves en 1ère année en 1968, dont le programme semble fort peu au point. En tout cas il n'est pas encore prévu de structure administrative pour les accueillir et les utiliser efficacement.

Une Ecole Nationale d'Administration forme et recycle des fonctionnaires. 106 stagiaires y séjournaient en 1967, dont une trentaine avait en principe le niveau du baccalauréat.

Signalons à propos que l'alphabétisation des adultes est pratiquement insignifiante et se limite à trois centres modestes et récents à Zouerate, Port-Etienne et Nouakchott. Il y a des maisons de jeunes dans les principaux chefs-lieux, contrôlées par le Parti. Manquant d'animateurs compétents, leur action semble se réduire à la diffusion de livres français et arabes donnés par les centres culturels français et égyptiens.

L'Institut des Hautes Etudes islamiques de Boutilimit, dont nous avons vu la loi organisatrice, a dû attendre 1968 pour recevoir un statut. Dans l'intervalle il a hébergé une centaine d'élèves par an, âgés de 20 ou 25 ans, arabophones issus de l'enseignement traditionnel, dont les meilleurs entraient à l'Ecole Normale pour recevoir une formation bilingue.

f) La scolarisation des filles

Nous avons vu que dans l'enseignement primaire, le pourcentage de scolarisation des filles a légèrement augmenté de 1963 à 1968. Par contre, dans l'enseignement secondaire, il est resté stationnaire, et a même légèrement régressé en 66 et 67 : 7,8 % en 1964-65, 7,4 % en 1968. Les premières bachelières mauritaniennes devaient apparaître en 1971, au nombre de deux. Nous n'insistons pas ici sur les raisons de cette stagnation.

Cette revue un peu fastidieuse de l'ensemble de l'enseignement mauritanien nous permet de le caractériser.

Représentant le plus faible taux de scolarisation des E.A.M. (248), concentré dans le Sud-Ouest du pays et les jeunes centres urbains, ses programmes et ses méthodes sont rigoureusement calqués sur l'enseignement français, avec sa prédilection pour la culture littéraire et générale.

L'enseignement primaire a doublé ses effectifs depuis l'Indépendance, bien qu'il ait nettement ralenti sa croissance depuis 1963, et il connaît de graves obstacles dus au nombre et à la qualité des maîtres. L'enseignement secondaire par contre n'a jamais cessé de gonfler ses effectifs malgré les prévisions restrictives. Quant à l'enseignement technique et professionnel, longtemps inexistant, il est encore très modeste. Il n'y a pratiquement pas d'action culturelle et éducative para et post-scolaire.

S'il s'est développé quantitativement - développement largement amorcé dès 1945 et surtout 1956 -, l'enseignement de la société sous-développée indépendante reste dans la même ligne que l'enseignement colonial, marqué par son hérédité; là non plus, il n'y a pas eu rupture. Aussi, beaucoup de problèmes semblables se reposent-ils.

C - Contradictions et problèmes du système d'enseignement

Dans le chapitre précédent nous avons présenté le système d'enseignement mauritanien actuel, avec sa structure, ses effectifs, son évolution, comme un ensemble de données objectives. En fait, sa nature même n'a pas cessé de poser toute une série de problèmes techniques et politiques qui ont fait l'objet de réflexions, d'études et ont même amené quelques réformes effectives à la fin de la période que nous étudions. Ce sont ces problèmes, et la manière même de les poser, ainsi que les solutions préconisées - et pour quelques-unes en début d'application - dont nous voulons traiter maintenant.

Problèmes et solutions sont assez soigneusement considérés par les instances responsables comme étant de deux ordres spécifiques. Les uns sont tenus pour communs à tout pays en voie de développement et ressortant des techniques de recherche en vue d'un enseignement planifié et adapté dans le cadre d'une croissance, elle-même planifiée. Ils sont débattus couramment lors des sessions annuelles des conférences des ministres de l'Education nationale des pays africains d'expression française et étudiés par les organismes de recherche pédagogique et les divers experts que la France met à la disposition de ces pays dans le cadre de la Coopération.

Les autres sont estimés plus spécifiquement nationaux et politiques. Responsables politiques et experts français ont soin de

préciser qu'ils ne sont pas de leur ressort mais de la compétence souveraine des pays aidés. Ce sont des commissions culturelles et civiques désignées par le Parti et le gouvernement mauritaniens qui s'en occupent.

C'est en respectant cette distinction que nous allons exposer ces questions.

a) Première alternative : quantité ou qualité

On sait que dans les années 1960, la politique d'enseignement de tous les pays dits sous-développés, encouragée par l'U.N.E.S.C.O. a été marquée par ce qu'on a appelé ensuite "l'obsession quantitative". C'était en effet l'époque optimiste où l'on affectait volontiers de penser, du moins du côté des dirigeants nationaux et des experts internationaux, qu'indépendance politique signifiait inévitablement développement rapide puisque les anciens exploités étaient devenus libres d'agir à leur guise et à leur profit, et que les anciens exploiteurs se déclaraient prêts à les aider bénévolement.

Parallèlement aux conférences de Karachi (28.12.59, 9.1.60, janvier 70) pour les pays asiatiques, et de Santiago (5-19 mars 62) pour l'Amérique latine, c'est la conférence d'Addis-Abeba (15-25 mai 61) qui a manifesté avec éclat cet optimisme et cette obsession. Ces trois conférences furent toutes préparées par l'U.N.E.S.C.O., supervisées par les Nations Unies et leurs résultats furent considérés comme les "chartes internationales du développement en matière d'éducation" (249). Rappelons les "recommandations" votées et adoptées par tous les pays présents à Addis-Abeba.

A court terme, pendant la période 1961-1966, chaque Etat se déclarait décidé à augmenter de 5 % par an son taux d'inscription à l'école primaire, à tripler le taux d'inscription dans l'enseignement secondaire (de 3 à 9 %), et à se consacrer particulièrement à la formation des maîtres. A plus long terme (1961-1968), on pensait : obtenir un enseignement primaire obligatoire et gratuit d'une durée de six ans pour tous les petits Africains; fournir une éducation secondaire à 30 % des enfants qui finiraient l'école primaire; donner une éducation supérieure à 20 % de ceux qui achèveraient l'école primaire (250). Evidemment les participations budgétaires et le volume de l'aide étrangère étaient estimés en fonction de ces objectifs.

D'autres raisons en plus du climat d'optimisme susdit qui,

comme lui, sont le fruit du contexte idéologique et politique de l'ère de la décolonisation, expliquent sans doute l'ambition de ces projets.

Il y avait la frustration longtemps contenue des classes dirigeantes, elles-mêmes produit de la politique à la fois sélectionniste et assimilationniste de l'enseignement colonial. Il y avait aussi la pression des masses pour qui on identifiait indépendance et libre accès à la culture ou qui, plus simplement, comprenait que l'école paraissait la voie royale de la puissance et de la fortune grâce à la fonction publique. On voyait des comités de quartier ou de village faire de l'"investissement humain" pour construire leur école. Or il semblait plus facile d'obtenir rapidement une croissance des effectifs scolarisés qu'une croissance économique globale tandis que les experts proclamaient qu'aussi bien l'enseignement était la clé de tout développement.

Quoi qu'il en soit, les années 60-64 virent en effet en Afrique une augmentation très remarquable des effectifs. Dans les conférences internationales, taux de scolarisation et de croissance faisaient l'objet d'une sorte de surenchère entre pays sous-développés, qui n'a pas tout à fait disparu. Nous avons constaté que la Mauritanie n'a pas fait exception à la règle.

Mais dès 1964-65, difficultés et dangers d'une telle politique ne tardèrent pas à apparaître et on en vint à renverser complètement la théorie : de la priorité à la quantité à la priorité à la qualité (251). Ces difficultés peuvent se résumer en deux principales : la dégradation qualitative de l'enseignement et son coût estimé tout à fait excessif par rapport à son rendement.

En Mauritanie, comme ailleurs, cette dégradation est déplorée par les enseignants, soulignée par les experts, reconnue par les autorités politiques. Pour faire face à la marée des élèves, il fallut recruter hâtivement et en grand nombre des maîtres du niveau du B.E.P.C. (instituteurs adjoints) et encore plus du C.E.P. (moniteurs). Le départ des cadres français du primaire, l'évasion des cadres mauritaniens expérimentés dans les fonctions plus lucratives, politiquement plus importantes ou estimées plus urgentes, empêchaient en même temps toute formation et contrôle sérieux. Il s'ensuivit une baisse sensible du niveau d'examen de fin d'études primaires, une ouverture trop grande de la porte d'entrée du secondaire, une proportion de redoublements, d'abandons et d'échecs aux examens inquié-

tante dans ce cycle. Tout cela est décelable au niveau des chiffres dans le chapitre précédent.

D'autre part, l'application des techniques de planification, non dénuées de quelque "mode", à l'enseignement et l'affinement des méthodes de calcul mirent en lumière le gaspillage irrationnel des moyens et l'utopisme des buts, bref l'erreur de la politique de la "quantité pour la quantité". La démonstration peut paraître particulièrement éloquente dans le cas de la Mauritanie.

Le coût de l'enseignement y est singulièrement plus élevé que dans les autres E.A.M. Sans tenir compte du coût de la formation du personnel enseignant, ni des aides diverses, mais cependant mineures, de l'étranger, la Mauritanie dépense en moyenne en 1967, estiment les experts, 35 100 F C.F.A. par élève de l'enseignement primaire (Niger : 13 500; Sénégal : 12 900; Togo : 5 300 - 8 000 F C.F.A. en moyenne dans les E.A.M.) (252). Dit d'une autre manière, le coût de formation d'un titulaire du C.E.P. lui revient à 630 000 F. Ces dépenses représent les 2/3 du budget de l'Education nationale et 11 % du budget de l'Etat (252).

Quant au coût annuel réel de l'élève de l'enseignement secondaire, il serait en 1967 de 171 000 F C.F.A. La moitié de cette somme environ est à la charge de la Mauritanie, l'autre essentiellement à celle de la France qui rétribue son personnel de coopération, mais aussi à celle des pays arabes, du F.E.D., et du Programme Alimentaire Mondial (P.A.M.) qui fournit la base de la nourriture des internats que comprennent tous les établissements (253).

Les dépenses globales pour l'enseignement, représentées par le budget de l'Education nationale qui ne comprend pas les autres dépenses pour la formation, sont passées de 531 millions de F C.F.A. en 1962 à 705 millions en 1966, soit un pourcentage, par rapport au budget national, de 12 % en 1962 et de 15 % en 1966 (16 % en 1965, 18 % en 1969) (254). C'est un taux plus élevé aussi que les autres E.A.M. qui voisine en moyenne autour de 9 à 13 % pour les mêmes dates extrêmes. Incidemment, on peut remarquer que les dépenses de sécurité de la R.I.M. sont proportionnellement beaucoup plus élevées que celles de l'éducation (23,3 % en 1965) et que celles correspondantes des autres E.A.M. (15 à 16 %) (255).

Un "prix de revient" aussi élevé du produit de l'enseignement s'explique par plusieurs causes, dont quelques-unes peuvent paraître à priori des données difficilement modifiables et spécifiques

à la Mauritanie.

D'abord les conditions économiques et géographiques. Le matériel de construction scolaire (ciment, mobilier) et le matériel pédagogique sont fabriqués à l'extérieur et importés. Les distances à parcourir, à l'extérieur et à l'intérieur du pays, leur font atteindre des prix très élevés. Ce sont les mêmes raisons qui, entre autres, à l'époque coloniale, et comme dans les Etats de même latitude, ont ralenti déjà l'expansion scolaire et ont favorisé sa concentration dans le Sud.

Ensuite, la décision du gouvernement d'établir un enseignement bilingue, avec des maîtres qui ne le sont pas encore, ce qui amène à augmenter considérablement le corps enseignant et à doubler presque le ratio maître / élève dans l'enseignement primaire par rapport à des pays qui n'enseignent qu'en français. Etant donné ce grand nombre, le salaire relativement élevé consenti aux maîtres qualifiés pour les retenir dans leur profession, multiplie les charges de l'Etat par rapport à ses ressources. Avec un salaire de 55 000 à 60 000 F C.F.A. par mois en 1967, l'instituteur diplômé ou l'instituteur adjoint avec un peu d'ancienneté et deux enfants, reçoit un peu plus que deux fois le revenu moyen par habitant de la Mauritanie. Ceci ne correspond pas à une réalité, comme on l'a vu. On peut estimer de manière plus concrète qu'il a un revenu près de 3 fois plus élevé que celui de l'homme actif, employé dans le secteur moderne, 10 fois plus élevé que celui de l'homme subsistant dans le secteur rural traditionnel.

Enfin tradition coloniale, et sans doute aussi souvent nécessité, mais difficile à apprécier (dans la mesure où on connaît mal le revenu des parents), et à justifier dans un cadre libéral et dans le cas où la plupart des élèves, comme nous le pensons, sont issus de familles déjà privilégiées : la totalité des élèves mauritaniens sont boursiers de l'Etat, exactement en 1967-68 : 1 900 sur 2 052. A la même époque, plus des 3/4, internes, recevaient une bourse de 30 000 F C.F.A. par tête; les autres, externes, une bourse de 42 500 F C.F.A. par tête et par an (256).

En même temps que ces coûts élevés, les spécialistes calculent des indices alarmants du rendement de l'appareil scolaire.

Dans l'enseignement primaire en 1967-68, il y a 5 215 élèves au C.P. 1 (en fait C.J. d'arabe) et 3 291 élèves au C.M. 2, soit une déperdition de 20 % environ, au niveau du C.E. 2 et C.M. 1 sur-

tout. De manière plus parlante, sur 100 enfants entrés une année donnée à l'école primaire, il s'en retrouve 40 au pire, 50 au mieux, au C.M. 2 six ans après. Les redoublements et triplements sont également nombreux, de l'ordre de 20 à 25 % de l'effectif global; ainsi en 1967-68, pour 19 313 nouveaux inscrits dans toutes les classes, il y a 4 322 enfants qui y sont déjà depuis un ou deux ans (257).

40 % des effectifs des C.M. 2 environ sont admis au C.E.P., 25 % à 30 % à l'examen d'entrée en 6e. Dans l'enseignement secondaire, le taux d'abandon est de 50 à 60 % entre la 6e et la 3e. 60 % des élèves de 3e obtiennent le B.E.P.C. Dans le second cycle, la déperdition serait du même ordre jusqu'en terminale, mais le succès au baccalauréat de 75 à 80 % des élèves mauritaniens de cette classe. Les taux de redoublement seraient de 40 % (258).

Autrement dit, sur 1 000 élèves entrant à l'école primaire, 200 ou 250 obtiennent leur certificat d'études, six, sept ou huit ans plus tard; 120 entrent en 6e. Sur ces 120, 65 environ atteindront la 3e, 39 obtiendront leur B.E.P.C., 18 entreront en seconde, 8 ou 9 seront en terminale, 2 ou 3 bacheliers.

C'est le coût excessif de l'entreprise éducation, dans le cadre de toutes façons de ressources disponibles limitées, pour une productivité très basse qui n'a cessé de faire recommander par les experts le troc d'une politique de la quantité contre une politique de sélection qualitative. Nous avons vu que, sans les suivre précisément, la machine a d'elle-même ralenti son rythme puisque les effectifs du primaire ont connu une relative stagnation.

b) Deuxième alternative : production de chômeurs intellectuels ou enseignement au rabais

Mais le recrutement massif, dans les limites des ressources, accompagné d'une forte déperdition, a d'autres conséquences qu'un gaspillage financier.

Que vont devenir les 700 ou 800 élèves sur 1 000 qui ont quitté l'école primaire avant le C.E.P., les 80 ou 90 qui, entrés en 6e, n'ont pas obtenu le B.E.P.C., les 14 ou 15 qui entre la 2e et le baccalauréat ont abandonné leurs études ? Bien plus, que vont faire les 40 ou 50 % d'enfants admis chaque année au C.E.P. et qui sont refusés en 6e ? Ainsi, en 1967-68 :

3 291 élèves étaient au C.M. 2, classe terminale du primaire
1 595 ont obtenu leur certificat d'études
542 sont entrés en 6e

39 sont entrés au centre de formation agricole de Kaédi
65 à l'Institut islamique de Boutilimit
80 au collège technique
40 à l'Ecole Normale d'instituteurs.

Restent 830 élèves environ qui, après six ans de formation coûteuse, doivent rentrer chez eux ou quémander un emploi de bureau problématique. Quant à ceux qui sont partis auparavant, on sait qu'ils ont toutes chances de devenir "analphabètes de retour". Encore 1967-68 est-elle la première année où autant de débouchés scolaires, outre le lycée, sont ouverts aux élèves du C.M. 2.

Ce problème est évidemment créé par la rencontre de deux phénomènes : un système d'enseignement issu et imité du français, plaqué sur une structure socio-économique sous-développée. Il a été vite perçu par les experts et responsables politiques de l'éducation en Afrique d'expression française aux dépens de la très ancienne illusion entretenue de l'instruction à elle seule facteur de progrès (259).

On a reconnu que le modèle français était la conséquence d'un long développement socio-économique. L'enseignement primaire a pour but de donner les connaissances de base en langue et en calcul nécessaires et utiles à tout citoyen ou de préparer le secondaire. Le secondaire pour sa part vise avant tout à donner un niveau de culture générale et abstraite avant la spécialisation ou l'enseignement supérieur. L'enseignement supérieur universitaire, enfin, est réservé à la recherche ou au professorat.

De toutes façons, dans une société développée, l'offre d'emploi est assez croissante et diversifiée pour absorber tant bien que mal la demande à tous les niveaux d'instruction. Il n'en est pas de même dans une société sous-développée, où le seul débouché aux études paraît être une fonction publique déjà pléthorique. A vrai dire, si celle-ci paraît déjà surchargée dans les emplois du niveau de l'enseignement primaire, il y aurait des places vacantes, ou occupées par des étrangers, dans les emplois de cadres moyens techniques et spécialisés, dans le privé comme dans le public. Mais l'enseignement n'y prépare ni objectivement par sa formation abstraite et générale, ni subjectivement par la mentalité de "cols blancs" dont il contribue à imprégner ses élèves. De plus, les perspectives modestes de croissance du secteur productif moderne, la stagnation du secteur rural, aux techniques archaïques, ne laissent pas l'espoir de beaucoup de débouchés aux futurs diplômés (260).

Dans ce contexte, le résultat le plus clair de ce système d'enseignement c'est, qu'à la longue, et de la base jusque bientôt au sommet en passant par tous les niveaux intermédiaires (et d'autant plus que son taux de scolarisation est élevé et en croissance), il produit davantage de chômeurs "intellectuels" que de personnes intégrées économiquement, socialement et politiquement, c'est-à-dire des "déracinés", des "aigris" et des "mécontents". Cela ne saurait laisser d'inquiéter les dirigeants.

On en vient alors à estimer que, pour atténuer l'énorme déperdition du système, pour éviter la désertion des campagnes et le déracinement, pour satisfaire les besoins en cadres moyens ou techniques, pour faire pénétrer un peu mieux les connaissances transmises, en particulier celle de la langue française, etc., il faudrait adapter l'enseignement dans ses méthodes, ses contenus, sa structure; il faudrait surtout le rendre plus concret et pratique, moins long et encyclopédique, selon les niveaux, le "techniciser" ou le "ruraliser". La "ruralisation" de l'enseignement est le grand terme employé à toutes les instances nationales et internationales depuis 1965 environ.

Mais d'un autre côté, outre la difficulté technique de ne faire que des réformes à la fois partielles et efficaces, on se montre très attaché aux "qualités" du système en vigueur, aussi bien du côté du partenaire français que de la part du partenaire africain.

La France, en effet, ne s'engage toujours à reconnaître la validité des diplômes délivrés en Mauritanie ou en Afrique francophone qu'à condition "qu'ils le soient dans les mêmes conditions de programme, de scolarité et d'examens que les diplômes et titres français existants" (261).

Quant aux classes dirigeantes africaines, heureuses élues du système, après avoir combattu à l'époque coloniale pour y être intégrées au même titre que les métropolitains, elles craignent qu'un "décrochement" par rapport aux diplômes français fasse de nouveau de l'enseignement africain un "enseignement au rabais" selon la formule employée depuis 1945. Il faut donc maintenir des diplômes de type français qui garantissent une élite de qualité et du coup des professeurs français.

> J'ai toujours entendu les Présidents de la République, et encore tout récemment celui de Madagascar et celui du Sénégal, publiquement soutenir cette thèse : que certes, ils souhaiteraient africaniser très rapidement leur enseignement, mais

que le danger capital était de promouvoir des professeurs africains qui n'auraient pas le niveau exigé en France et en Europe, ce qui aboutirait à dévaluer l'enseignement africain par rapport à l'enseignement européen (262).

c) Troisième alternative : culture nationale ou culture scientifique et technique

C'est là le second ordre de problèmes posés que nous avions signalé. La colonisation a laissé à la Mauritanie deux langues d'enseignement dont l'une largement dominante : le français et l'arabe.

L'impératif d'une autonomie réelle de l'administration souveraine et du développement économique, l'imprégnation de la classe dirigeante par les modèles administratifs et culturels français, justifient la nécessité d'une langue de communication commune, semblent pousser ou contraindre à un maintien du français comme langue d'enseignement, au moins à court terme.

Par ailleurs, les besoins de "repersonnalisation", le sentiment souvent profond d'"aliénation culturelle" ou le danger d'influences antireligieuses ou "antinationales", c'est-à-dire politiquement dangereuses, exigent la diffusion et la renaissance d'une langue et d'une culture nationales, c'est-à-dire arabo-islamiques.

A vrai dire, les problèmes se compliquent du fait du pluriethnisme particulier de la Mauritanie. En Afrique noire, il y a plusieurs langues vernaculaires, dont une pourtant plus répandue que les autres en général, mais toutes non écrites publiquement pour le moment, et le français. En Mauritanie, il y a deux langues vernaculaires dont une, le hassania, rattachée à une langue classique écrite et enseignée, qui de plus est langue religieuse de tous les Mauritaniens, et le français (263).

Mais nous ne nous attarderons pas davantage à cette question déjà traitée sous tous ses aspects par ailleurs, dans les Deuxième et Troisième Parties (264).

D - Les solutions préconisées

Comme nous l'avons fait pour les problèmes posés, nous distinguerons les solutions relevant davantage de la technique économique et pédagogique, de celles plus spécifiquement politiques et nationales exclusivement mauritaniennes.

Face aux apories soulevées plus haut, les spécialistes, repris plus ou moins par les responsables politiques, vont préconiser un ensemble de mesures qui constituent, du moins pour la Mauritanie, une sorte de modèle théorique. Le modèle ne tranche à vrai dire que la première des trois alternatives, en optant clairement pour la qualité aux dépens de la quantité. Pour les deux autres problèmes, les solutions essayeront de concilier les exigences contradictoires en conservant le même enseignement secondaire, et en donnant une double orientation à l'enseignement primaire.

a) Sélection sévère et qualité de l'enseignement

C'est au nom des impératifs de planification de l'enseignement intégré dans la planification économique globale que l'expert de la S.E.D.E.S., chargé d'une mission financée par l'U.N.I.C.E.F. sur la demande du gouvernement mauritanien, va recommander avec insistance "la qualité de préférence à la quantité comme base de la politique de l'enseignement".

Il y va d'abord de la productivité de l'appareil éducatif. Si l'on veut pour un coût déjà lourd augmenter le rendement, diminuer les déperditions, il faut investir dans la formation et le recyclage des maîtres, fermer les classes à effectifs faibles, regrouper les classes terminales C.M. 1 et C.M. 2, dans les centres importants. Or ces mesures limitent toutes les perspectives de recrutement des élèves.

> Les prévisions d'évolution du budget et du personnel enseignant ont, en effet, montré qu'il n'était pas possible de jouer à la fois sur les deux tableaux : en réalité, tout accroissement quantitatif important dans le primaire, précipiterait la baisse de la qualité de l'enseignement et handicaperait l'évolution raisonnable du secondaire. On se trouverait devant le dilemme suivant : accepter beaucoup plus d'enfants dans le secondaire, ce qui est impossible compte tenu des contraintes budgétaires, du manque de locaux et de personnel, etc., ou laisser sans emploi utile une masse grandissante de jeunes issus du primaire, auxquels il ne serait pas possible de donner une formation professionnelle satisfaisante (265).

Il y va ensuite de l'adaptation de l'appareil éducatif aux besoins de l'économie mauritanienne.

> Une estimation provisoire des besoins en personnel qualifié pour l'ensemble du privé et du secteur public, et en tenant compte d'un taux de remplacement élevé (démission, mise à la retraite), d'un taux d'accroissement également élevé

(5 % par an dans le privé; 2,5 % dans le public), et du remplacement progressif des étrangers par les Mauritaniens (10 % par an), montre que jusqu'en 1976, les besoins ne dépasseront guère 800 emplois pour l'ensemble : direction et conception, cadres d'exécution et de maîtrise, personnel qualifié (266).

Traduit en effectifs scolaires, cela donne des besoins de l'ordre de 1 000 certifiés du primaire par an, dont 400 admis dans le secondaire, 350 au niveau du B.E.P.C., 300 munis du diplôme, 100 continuant jusqu'au baccalauréat et 80 bacheliers complets ou incomplets.

Or ce nombre de certifiés est celui déjà atteint en 1966 :

On voit qu'en termes économiques, à partir de 1 000 certificats d'études de qualité, délivrés chaque année, c'est-à-dire le chiffre actuel, on devrait pouvoir pendant les 10 années à venir au moins (et sans doute plus longtemps), fournir au pays l'ensemble des cadres nouveaux dont il a besoin à tous les niveaux, tout en assurant la mauritanisation des cadres étrangers et la relève du personnel en place (267).

Certes, l'auteur souligne qu'il parle en économiste et que le gouvernement, tenu par d'autres impératifs socio-politiques, ne pourra sans doute adopter des perspectives aussi restrictives. Mais il faut y tendre le plus possible. En tout état de cause, il ne faudrait pas dépasser 26 000 élèves du primaire en 1971, ne pas délivrer plus de 1 000 certificats d'études sur 2 200 à 3 000 élèves de C.M. 2 et ne pas admettre plus du 500 élèves, au maximum, dans le secondaire (chiffre dépassé depuis 1966), pendant une période qui peut durer de cinq à dix ans.

b) Enseignement de masse ruralisé et enseignement général d'élite

Parallèlement à ce projet qui se préoccupe surtout de l'aspect quantitatif et économique de la question, des organismes et experts pédagogiques français pour l'ensemble de l'Afrique d'expression française, et une commission culturelle mauritanienne désignée en 1966 par le B.P.N., après le Congrès d'Aïoun (1966), se préoccupent d'adapter qualitativement l'enseignement.

En relation avec des bureaux pédagogiques nationaux, les organismes de recherches français poursuivent, à vrai dire hors de Mauritanie (Niger, Côte d'Ivoire, Tchad, etc.), des expériences pilotes susceptibles d'être étendues. Elles portent surtout sur l'utilisation efficace des moyens audio-visuels, les recherches de linguistique structurale sur la langue vernaculaire par rapport au

français (C.L.A.D. Dakar) pour rendre l'apprentissage de ce dernier plus efficace, et les rédactions de nouveaux manuels, etc.

D'une manière plus générale, on préconise un enseignement plus adapté, moins "coupé du réel", "qui ne dépayse pas", etc. Pour cela il faut accepter d'enseigner le français au départ comme une langue étrangère et apprendre un vocabulaire et une syntaxe utilisables dans la vie quotidienne. Il faut lier l'enseignement du calcul à la perception de l'espace quotidien, celui des sciences naturelles et de l'instruction civique aux réalités physiques et sociales du pays, etc. (268).

La commission culturelle mauritanienne, quant à elle, dresse un projet beaucoup plus ambitieux de réformes structurelles. Outre l'année d'initiation à l'arabe, qu'elle ajoute au début de l'école, ce qui fait sept ans d'enseignement primaire, elle divise celui-ci en deux cycles. Au terme du premier, après cinq années (C.E.2), "les plus doués et les plus jeunes continuent le cycle primaire proprement dit, les autres sont orientés vers des Centres de Formation Rurale, où il leur sera donné un enseignement "en rapport avec les activités économiques de la région" (269). Après deux ans encore, à la fin des études primaires, une deuxième sélection s'opère entre "les plus jeunes et les plus doués qui s'orientent vers l'enseignement secondaire", tandis que les autres vont dans un Centre de Formation Professionnelle (270).

Quant à l'enseignement secondaire, ni la recherche franco-africaine, ni la commission culturelle mauritanienne, ne le modifient sérieusement. On pense à enlever du programme de français certaines oeuvres (romans psychologiques de la Princesse de Clève à Radiguet !) (271). On se soucie d'assurer des passerelles au niveau de la 3e, vers un enseignement technique qui absorberait les recalés de l'enseignement général. On assure surtout qu'il faut une sélection sévère en 6e et en 3e, la ruralisation et la "technicisation" palliant aux risques de chômage. Ainsi les diplômes restent garantis, bien que la question revienne sans cesse dans les réunions ministérielles et les discussions d'experts.

Enfin on cherche à "africaniser" les universités africaines en les orientant davantage vers les techniques et les pratiques professionnelles, en encourageant les recherches en langue vernaculaire (272). On réserve les bourses en France, en principe pour les étudiants du 3e cycle ou pour les études très spécialisées.

c) Enseignement bilingue

Le résultat le plus marquant de la commission culturelle mauritanienne 1966-1967, c'est d'avoir opté pour un enseignement bilingue au nom des raisons idéologiques déjà soulignées ailleurs et "parce que la possession de deux instruments de communication est un atout dont on ne devrait pas se priver" (273).

Le français est déclaré "option irréversible" étant donné les traditions déjà établies et les avantages que cela peut donner, mais la langue nationale est bien l'arabe qui va peu après être aussi proclamée langue officielle. Son enseignement doit assurer la conscience religieuse musulmane et préserver le déracinement trop profond.

Aussi est-il ajouté en début du primaire un cours d'initiation à l'arabe dont le programme est surtout de phonétique et de religion. Cela porte l'enseignement primaire à sept ans, mais cet allongement ne peut à la rigueur, dit-on, porter préjudice qu'au pourcentage négligeable qui continue dans le secondaire. Dans les classes suivantes, l'horaire d'arabe est porté à 8 heures, puis 7 heures dans les quatre dernières années. Dans le secondaire, il est porté à 9 heures en 6e, 5e; 5 heures en 4e et 3e; 4 heures dans le second cycle. Un C.E.P. bilingue est institué et des épreuves de langue établies à l'entrée en 6e.

Enfin, dans le même ordre de mesures, le décret portant organisation de l'Institut islamique de Boutilimit paraît en 1968. Il a pour but de dispenser un enseignement préparatoire et secondaire en arabe. "Il y est également fait place au français et aux langues étrangères", il délivre un brevet d'études arabes et un baccalauréat arabe qui "sont respectivement les équivalents du B.E.P.C. et du baccalauréat en langue française".

E - L'enseignement comme instrument de reproduction de la société sous-développée

a) La redécouverte des solutions coloniales

Nous ferons remarquer, d'abord, l'étrange ressemblance des problèmes posés et des solutions préconisées, avec les problèmes et les solutions de l'enseignement colonial, surtout celui antérieur à 1940. La disposition adoptée ici dans l'exposition de ces problèmes

est de nous, mais si elle est la même à propos de l'enseignement colonial, c'est que les alternatives posées et les solutions préconisées comme nouvelles et originales après 1963 sont exactement les mêmes et ne sont pas de nous.

En particulier les formules de sélection qualitative, de ruralisation de l'enseignement primaire, à côté d'un enseignement réservé aux "élèves les plus doués et les plus jeunes", se retrouvent, étonnamment semblables, sous la plume des gouverneurs et inspecteurs de l'Enseignement en A.O.F. en 1915 ou 1930 (274).

Il n'y a pas de répétition en histoire, mais il y a des situations sociologiques analogues. Si on revient sans s'en apercevoir aux solutions préconisées à l'époque d'or de la colonisation, avant la deuxième guerre mondiale, c'est peut-être qu'au delà de la période 1945-1963, de relative expansion et de changements sociaux importants, la période actuelle ressemble quelque peu à cette première période de stagnation socio-économique des masses et de domination politique et économique d'une minorité privilégiée.

b) Les difficultés d'application

La deuxième remarque sera que ces réformes sont pour la plupart théoriques. Préconisées parfois depuis 1963, comme la sélection des effectifs et le partage du primaire en deux cycles, elles semblent promises à rester lettre morte encore longtemps, au moins comme réformes globales.

En particulier, la ruralisation et la technicisation de l'enseignement, selon les niveaux exigent non seulement une masse de moyens en matériel et en personnel très importants, mais aussi une volonté de révolutionner le secteur rural et de désenclaver le secteur productif moderne, où 40 % des ouvriers et employés qualifiés et 85 % de la maîtrise et des cadres restent étrangers; bref, la volonté de sortir du sous-développement.

Etant donné ce que nous avons vu de la structure socio-économique et des orientations politiques et idéologiques de la classe dirigeante, on peut en douter.

Il y aura peut-être quelques réalisations partielles, certainement une plus grande sélection particulièrement au niveau de la 6e, et sans doute aussi davantage de chômeurs mécontents. Notons, à propos de la difficulté de réalisation des réformes souhaitées, la force d'inertie du corps enseignant français d'assistance techni-

que qui, quelle que soit sa bonne volonté, n'est absolument pas motivé psychologiquement ni préparé pédagogiquement, et aussi bien se renouvelle trop vite, pour pouvoir enseigner autrement qu'en France... ou en faisant son expérience sur "le tas" pour les A.S.N., de plus en plus nombreux, qui n'ont jamais enseigné et souvent ne se destinent pas à l'enseignement.

La seule réforme qui ait été réalisée aussitôt que décidée est l'introduction d'une année supplémentaire d'initiation à l'arabe et l'augmentation des horaires de cette langue dans les deux enseignements.

Si nous n'avons rien à dire de plus sur les dimensions politiques de cette décision, on peut remarquer qu'elle est techniquement risquée. Comme la ruralisation, elle suppose des moyens en matériel adéquat et en personnel compétent, qui semblent difficiles à réunir à court terme. Mais de plus, pour ne pas se réduire à un enseignement traditionnel et inadapté dans son contenu et dans ses méthodes, plaqué à côté d'un enseignement français paradoxalement plus directement utile et plus brillant, il faut une réflexion créatrice, linguistique et culturelle, qui est sans doute une oeuvre de longue haleine. Sinon, ne risque-t-on pas de provoquer le contraire de l'effet recherché : la désaffection et l'indifférence des élèves ou une adhésion de tradition purement affective ?

Pour cette réforme comme pour les autres, seule une équipe décidée, compétente et praticienne de Mauritaniens, semble pouvoir aboutir à quelque chose. Or, pour le moment, la compétence fait souvent défaut dans le primaire et les enseignants mauritaniens eux-mêmes dans le secondaire.

c) Un enseignement antinational

Nous pensons avoir montré que le système d'enseignement français tel qu'il est établi en Mauritanie et dans les autres pays africains d'expression française, est un enseignement antinational et de classe.

S'il nous paraît antinational, ce n'est pas seulement pour une question d'expression formelle, parce que la langue dans laquelle il se transmet est celle, étrangère, de l'ancien colonisateur.

Cet aspect formel est cependant significatif d'une coupure profondément établie dans la société, puisqu'il amène une minorité à s'exprimer dans une langue qui n'est pas comprise par l'immense

majorité de la population. Au Sénégal, vieille terre de pénétration où le chef d'Etat, comme on le sait, est agrégé de français, 79 à 93 % des hommes, selon les régions et hormis Dakar, ne comprennent pas le français (275). En Mauritanie, d'après ce qui a été dit plus haut, il s'agirait de 95 % de la population. Au rythme actuel de la scolarisation, comme de la croissance économique, cette coupure risque de durer très longtemps.

S'il nous paraît antinational, ce n'est pas non plus tellement parce qu'il ne transmet pas une "culture nationale" mauritanienne ou sénégalaise, encore qu'il établisse chez ceux qu'il forme une filiation spirituelle d'adoption quelque peu gratuite : on se sent plus proche de Montaigne et de Pascal que d'Avicenne ou d'Ibn Khaldoun.

A la rigueur, on pourrait concevoir un enseignement en français, provisoirement ou même définitivement, qui n'en soit pas moins authentiquement national. Nous avons vu aussi, qu'à la rigueur, la politique culturelle française en Afrique finit par s'accommoder des langues vernaculaires comme moyen d'expression des masses à ne pas "déraciner", ou comme objet de recherche universitaire. Elle s'accommode aussi, volontiers et non sans complaisance, de références littéraires ou historiques aux traditions arabo-islamiques ou nègres.

Ce que cette politique s'attache explicitement par contre à conserver et à étendre, c'est la position monopolistique acquise à la faveur de la colonisation par l'enseignement français comme instrument de maîtrise scientifique, technique et idéologique du monde moderne et donc comme voie d'accès obligé aux couches sociales privilégiées de la société sous-développée. C'est pourquoi l'assistance internationale, qui favorise toujours l'anglais, lui paraît plus dangereuse que le rétablissement de langages ou de valeurs appartenant à des sociétés pré-industrielles.

Or le système d'enseignement français est le fruit d'un processus historico-social propre à un pays développé capitaliste européen. Ni dans sa forme traditionnelle, mise en place au cours du XIXe siècle, ni dans ses réformes partielles actuelles, il n'est adapté à une société sous-développée et apte à promouvoir son développement.

C'est bien ce que l'on reconnaît implicitement quand on déplore, comme il est de bon ton aujourd'hui, la passivité et le

manque d'initiative, le mépris du travail manuel et technique, l'abus de la mémoire, le culte du diplôme, que manifestent les élèves africains. Même si l'enseignement français n'en est pas seul responsable, ce sont là ses effets psychologiques directs et reconnus (276).

Quant à ses effets d'ordre sociologique, c'est la désertion des campagnes, la fuite dans la fonction publique et en général les professions de bureau, etc. Pourquoi s'en étonner, puisque ce fut sa fonction en France dès la deuxième moitié du XIXe siècle et en Afrique pendant la colonisation ?

Enfin ce système d'enseignement est antinational, non seulement parce qu'il n'est pas apte à promouvoir un véritable développement, mais parce qu'il bloque ou ralentit toute tentative de réforme nationale à ce niveau.

En tant qu'institution avec ses coutumes et son personnel étranger, et pourtant déjà traditionnellement enkystés dans le paysage social comme en tant que processus d'identification psychologique à des modèles importés, il permet mal d'imaginer audacieusement d'autres institutions et d'autres modèles plus autonomes et adaptés.

La crainte, toujours manifestée par les dirigeants africains, que tout changement dans ce sens amène "un enseignement au rabais" "comparé" à celui de la France et des diplômes qui ne soient pas "reconnus" en Europe comme "étant de même valeur" est la preuve de ce blocage. Cette résistance prouve aussi presque à l'excès le succès de la politique culturelle traditionnelle de l'ancienne puissance coloniale.

d) Un enseignement de classe

Parler d'"aliénation culturelle", à propos de l'enseignement français en Afrique, nous paraît ambigu et insuffisant pour le qualifier d'antinational. Cela nous paraît aussi trop imprécis, faisant oublier souvent que la culture transmise par cet enseignement est la sédimentation des valeurs, non pas à proprement parler d'une nation, mais des classes dominantes de cette nation. De même convient-il de se souvenir ici que l'organisation de cet enseignement en degrés hiérarchiques dispensant une culture générale de plus en plus abstraite, à côté de cycles professionnels et techniques, avec les barrages psycho-sociaux et les "passerelles" requises, est historiquement effet et cause d'une structure de classe donnée.

Ce n'est pas le lieu de refaire ici des démonstrations bien faites par d'autres (277), mais nous avons vu à propos de la politique coloniale d'enseignement, comme à propos de la structure de la société indépendante, et nous allons revoir à propos de la jeunesse scolarisée, que si l'enseignement français en Afrique n'a pas exactement les mêmes causes, il a bien les mêmes effets.

Enseignement antinational, et enseignement de classe, l'enseignement mauritanien sert effectivement à reproduire et perpétuer la société sous-développée avec sa structure sociale interne dominée par ses rapports externes. Nous voulons dire qu'il sert à former une "élite" dotée d'une culture étrangère, inadaptée pour un développement national, qui la coupe de la masse de son pays et la rattache intellectuellement et affectivement à la bourgeoisie des sociétés capitalistes avancées.

Cet enseignement s'est avéré jusqu'ici satisfaire assez bien à cette finalité. On a vu qu'il ne va pas cependant sans poser des problèmes aux responsables techniques et politiques. Ces problèmes, on s'efforce de les résoudre en prônant une sélection malthusienne, et donc un double enseignement, celui de l'élite et celui des masses. Poser les problèmes en termes d'alternative déchirante semble autoriser à revenir plus facilement, malgré l'idéologie libérale régnante du droit pour tous à l'instruction, à ces formules de l'âge d'or de la colonisation, elles-mêmes analogues à celles du début du XIXe siècle en France avec son "école des notables" et son "école du peuple" (278).

Nous pensons cependant que ces problèmes sont insolubles en définitive dans le cadre de la société sous-développée telle que nous l'avons décrite et définie. Il s'agit d'une des contradictions les plus graves de cette société au niveau idéologique. Avant de nous demander à quelles conditions ces contradictions pourraient être résolues, il nous reste à mesurer les succès et les difficultés de ce système d'enseignement dans son "produit" : la jeunesse mauritanienne scolarisée.

2. La jeunesse scolarisée

A - Intérêt et difficultés du sujet

Nous tenons à aborder, au terme de cette étude, la question du statut et du rôle de la jeunesse scolarisée dans une société sous-développée telle que la société mauritanienne. Plusieurs raisons nous y incitent. C'est tout d'abord cette question qui fut à l'origine des investigations qui ont abouti au présent travail (279). Si elle n'en est pas restée l'objet unique et central, les problèmes de l'idéologie et de l'éducation n'en sont pas moins demeurés un des axes constants de notre recherche. C'est ensuite que cette même question est devenue d'une actualité de plus en plus brûlante dans tous les pays du monde depuis le début de notre entreprise. La jeunesse elle-même ne cesse de bousculer, par ses actes et ses paroles, les catégories sous lesquelles les spécialistes savants et adultes croient pouvoir la penser sereinement. Beaucoup d'études et de débats contradictoires s'efforcent de rattraper ce phénomène irritant, typique des sociétés en mutation, qui échappe aux prises des analyses classiques. Mais bien peu, à notre connaissance, ont essayé de le saisir dans son ensemble dans le cas d'une société sous-développée d'Afrique de l'Ouest (280). C'est cette lacune que nous voudrions modestement contribuer à combler sur l'exemple de la Mauritanie.

Pour ce faire, nous disposons d'un matériel abondant. Pendant cinq ans en effet nous avons été en contact quotidien avec tous les élèves des classes terminales du second cycle, concentrés à Nouakchott; avec leurs pairs de l'Ecole normale d'instituteurs; et avec les stagiaires de l'Ecole nationale d'administration qui leur sont formellement assimilés par le niveau d'études. Grâce à l'aimable collaboration de nos collègues, en particulier professeurs de lettres, nous avons pu, par les moyens traditionnels du professeur (sujets de rédaction, notes, etc.), observer le comportement scolaire à tous les niveaux du secondaire. Nous avons aussi été un témoin proche et attentif des mouvements et conflits socio-politiques de cette jeunesse scolarisée.

Enfin nous avons pu procéder, non sans difficultés, à deux études plus systématiques. Il s'agit d'abord d'un sondage d'opinion comportant 73 questions écrites auxquelles ont répondu, en 1967-68, 149 élèves du second cycle ou assimilés : 49 des classes terminales du lycée, 52 des deux dernières classes de l'Ecole normale (niveau

2e et 1ère) et 48 stagiaires de l'Ecole nationale d'administration (niveau 3e et 2e) (281). L'I.F.A.N. a bien voulu prendre en charge le long et onéreux dépouillement mécanographique de cette enquête. Cependant, une regrettable erreur a fait que seuls 94 questionnaires, dont 38 du lycée et 52 de l'Ecole normale, ont été ainsi traités quantitativement.

La deuxième étude a consisté à faire passer en 1967-68 et 1968-69 - grâce à la collaboration du conseiller O.S.P. - le test de complètement de phrase (S.C.T.), adapté par nous au milieu et en vue d'un traitement sociologique et statistique, à 210 élèves de tous les niveaux et catégories du secondaire (282).

Une étude approfondie et détaillée de l'ensemble de ce matériel est impossible à mener dans les limites de ce chapitre. Il faut la réserver pour un travail spécifique éventuel. Pourtant, l'usage mesuré que nous allons en faire ici révèle que s'il est trop abondant, il est aussi insuffisant et ses résultats divers et parfois contradictoires. Des raisons d'ordres très différents expliquent à notre avis ces caractères.

D'abord les difficultés inhérentes à tout travail de ce genre fait par un adulte étranger sur la jeunesse d'un pays sous-développé, difficultés que nous préférons avouer plutôt que dissimuler. D'une part en effet il n'existe pratiquement pas, comme on verra plus loin, d'autres informations sur la population de référence étudiée... que celles fournies par nos propres investigations. D'autre part les autorités de l'Education nationale mauritanienne, tout en nous prodiguant des encouragements formels, ont marqué une réticence diffuse et prolongée devant tout projet d'enquêtes et interviews directs et publics. Cette réticence apparaît du reste parfaitement justifiée de ce point de vue, étant donné les conflits raciaux qui avaient secoué la jeunesse scolaire en 1966 et son effervescence croissante ensuite, échappant de plus en plus aux responsables politiques et pédagogiques. Nous ne fûmes autorisé à soumettre notre questionnaire qu'après plus d'un an de démarches, dans les seules classes où nous professions, et à condition d'enlever toutes questions portant directement sur les problèmes politiques et culturels de l'heure ! Enfin, quelles que soient la bonne volonté et l'application manifestes des élèves à répondre, il faut tenir compte de leur discrétion et réserve - dues à la fois à l'éducation traditionnelle et aux circonstances - dans l'expression, même anony-

me, de leurs opinions et sentiments.

Ces considérations nous autorisent à renoncer légitimement, pensons-nous, à démontrer que nous sommes en face d'échantillons représentatifs - quoique nous le pensions. Nous pourrions dire avec P. Naville : "Ce groupe serait insuffisamment représentatif, mais représentatif de quoi, je le demande ? La population de référence est justement ici l'objet de la recherche" (283). Cela nous permet aussi d'expliquer en partie les différences de ton, de contenu et de distribution des opinions exprimées dans nos enquêtes et de celles prononcées dans d'autres circonstances par les mêmes sujets, par exemple dans les manifestes politiques.

Enfin cela doit nous amener à réduire un certain nombre de contradictions apparentes en distinguant, comme il est classique, les différents niveaux atteints par les divers moyens d'information dont nous disposons. Les opinions sont des sentiments et idées conscients qui sont considérés comme justes ou vrais par l'individu qui les porte à un moment donné sur un thème donné. Elles peuvent être variables selon les circonstances et susceptibles d'évolution rapide. Les attitudes sont des dispositions plus constantes et générales à réagir en fonction de valeurs et en vertu de motivations souvent inconscientes. Elles sont plus liées à des invariants d'ordre psychologique et sociologique et évoluent plus lentement. Le questionnaire d'enquête saisit directement des opinions qu'expriment aussi les rédactions individuelles ou les manifestes collectifs. Traités de manière plus complexe et recoupés les uns par les autres, ces documents peuvent permettre d'atteindre des attitudes qui se révèlent plus directement dans les réponses au test de complètement de phrases ou dans les comportements collectifs effervescents.

Ainsi des opinions divergentes sur le même thème et par les mêmes individus, mais dans des circonstances différentes, peuvent relever de la même attitude. Mais, de plus, opinions, comportements et attitudes sont en relation dialectique les uns avec les autres et avec le milieu social global. Or la jeunesse scolarisée se trouve au coeur des contradictions et des mutations rapides de la société sous-développée mauritanienne. Nous pensons qu'en conséquence ses attitudes mêmes évoluent rapidement.

Etant donné toutes ces difficultés, ce qui va être dit ici du statut et du rôle de la jeunesse scolarisée dans une société sous-développée comme la société mauritanienne actuelle doit être pris

comme un premier essai. Nous y apportons des éléments d'information parfois disparates ou incomplets et nous les lions dans des réflexions qui ne sont que des hypothèses.

B - Les déterminations sociologiques : une quasi classe

a) L'origine sociale

Il est difficile de connaître la distribution ethnique de la population scolaire secondaire mauritanienne. Les statistiques officielles et les fiches des établissements scolaires ignorent cette distinction. Nous avons dit plus haut pour quelles raisons il était non seulement délicat, mais interdit, de s'en informer avec précision.

Cependant un sondage effectué en 1968-69 au lycée de garçons de Nouakchott (1 section dans chaque classe) et un pointage de l'ensemble du second cycle de l'Ecole normale donne les pourcentages suivants :

1er cycle du lycée :	Maures	62 %	Noirs	38 %
2e cycle du lycée :	Maures	54 %	Noirs	46 %
2e cycle de l'Ecole normale:	Maures	51 %	Noirs	49 %

L'enquête par questionnaire, en 1967-68, voulait être représentative du second cycle du secondaire. Il faut rappeler que ce second cycle est concentré aux lycées de Rosso et de Nouakchott (ce dernier seul a des classes terminales). Nous y avons assimilé les deux classes de l'Ecole normale qui recrutent à la sortie de la 3e ou sur diplôme du B.E.P.C. Cela faisait, cette année-là, une population de 225 élèves mauritaniens (plus 24 d'autres nationalités) dont 94 ont donné des réponses dépouillées mécanographiquement. Dans ce questionnaire, il était également impossible d'interroger directement sur l'origine ethnique, mais le recoupement d'autres items - en particulier les questions 5 et 6 sur la profession des parents et l'origine d'ordre et de caste - permet de dégager avec certitude les pourcentages suivants :

Maures :	51 %
Noirs :	42 %
dont Toucouleurs :	22 %
Indéterminables :	6 %

On peut donc estimer que les Maures constitueraient environ 55 % de la population scolaire du secondaire, avec une proportion plus faible à l'Ecole normale, mais croissante dans le 1er cycle. Un grand retard aurait ainsi été comblé par rapport à la fin de la période coloniale (284), mais on est encore loin des proportions de la population globale.

Il est presque aussi difficile d'avoir une répartition précise de l'origine sociale, au sens strict du terme, de la population scolaire secondaire que de son origine ethnique. Les premières statistiques officielles sur ce point peuvent se résumer dans le Tableau suivant (p. 717).

Il est clair au vu de ce Tableau que les catégories sociales européennes adoptées collent très mal à la réalité mauritanienne et du coup renseignent mal. L'énorme proportion des "sans profession" en fait foi. On peut de même être sûr qu'il n'y a pas de "patrons de l'industrie" mais seulement des commerçants; point de professions libérales, mais seulement des hauts fonctionnaires; etc. D'autre part il apparaît aussi que chaque établissement a interprété à sa manière ces catégories inadéquates pour y faire rentrer tous ses élèves car de pareilles distorsions dans la distribution sont invraisemblables. Tel quel cependant, ce Tableau donne déjà une idée des origines sociales de la population scolaire du secondaire. Plus de 45 % sont fils de propriétaires - éleveurs ou agriculteurs -, de commerçants ou de hauts fonctionnaires. Il faudrait sans doute y ajouter la plupart des sans profession. Il semble en effet que ce soit un terme reçu pour désigner les nomades de tribu maraboutique ou guerrière. Il est intéressant de remarquer que la proportion n'est inversée en faveur des catégories modestes que pour les filles du lycée de Nouakchott.

L'échantillon de l'enquête donne des renseignements plus précis sur la population scolaire du second cycle en permettant de distinguer l'origine sociale traditionnelle d'ordre ou de caste et la profession des parents.

Origine sociale traditionnelle

Guerriers	6 %	Griots	1 %
Marabouts	27 %	Forgerons	0
Torobe	14 %	Artisans	0
Autres nobles d'ethnies noires	16 %	Affranchis	6 %
Pêcheurs subalbe	5 %	Serviteurs	1 %
		Autres	2 %
Total nobles	68 %	Total	10 %

Sans réponse ou imprécis 22 %

34. Origine sociale des élèves du secondaire en 1968-1969

Profession du Père	Lycée de garçons Nktt	Lycée de filles Nktt	Lycée de Rosso	4 CEG (285) de l'intérieur	Total
Patrons et propriétaires dont					
Agriculture	166		147	179	492
Commerce et Industrie	88		85	116	289
Autres			68	42	110
Professions libérales et cadres supérieurs de l'administration	52	17	6	5	80
T o t a l	306	17	306	342	971
Employés ou salariés (en activité ou retraite) dont					
Cadres moyens	87	51	140	78	356
Employés (salariés mensuels)	88	28	20	28	164
Ouvriers (s. horaires)	2	6		42	50
Salariés agricoles		2			2
Personnel de service		3	38		41
Occasionnel et autres		1	37		38
T o t a l	177	91	235	148	651
Sans profession ou père décédé	310	48	25	169	552
TOTAL GENERAL	793	156	566	659	2 174

A elles seules, les catégories traditionnelles nobles, qu'elles soient maures, toucouleurs ou d'autres ethnies noires, fournissent au moins 68 % des individus de l'échantillon (c'est-à-dire des élèves de terminale du lycée et de l'Ecole normale de Nouakchott en 1967-68) et 88 % si l'on enlève la proportion importante des non identifiés. On peut ajouter que les 4/5 des élèves qui se sont succédés en classe terminale au lycée de Nouakchott - donc pour l'ensemble de la Mauritanie -, entre 1965-66 et 1969-70, étaient d'origine noble. C'est à l'Ecole normale que la proportion des non nobles se trouve un peu moins faible.

Profession des parents

Eleveurs	20	Commerçants	8
Cultivateurs	27	Fonctionnaires	10
"Nobles" sans profession	5	Instituteurs	4
Enseignants trad.	9	Agents techniques	5
Artisan trad.	1	Ouvriers ou manoeuvres	2
		Sans réponse	3

66 % des parents vivent dans le secteur traditionnel contre 31 % dans le secteur moderne, alors que nous avons vu que les hommes actifs de ce dernier secteur forment tout au plus 6 % de la population active masculine globale. Mais le plus significatif, c'est qu'on ne trouve, dans l'ensemble de l'échantillon, que trois individus originaires de catégories modestes - qu'elles soient "traditionnelles" ou "modernes" -, huit si l'on compte avec eux les agents techniques. Par ailleurs on peut être sûr que la grande majorité des fils de propriétaires ruraux ont de proches parents fonctionnaires et inversement.

Ici aussi les fils d'ouvriers et d'instituteurs se retrouvent en plus grand nombre à l'Ecole normale. Ainsi l'enseignement secondaire classique s'avère-t-il un enseignement réservé, un mécanisme de reproduction des inégalités sociales comme dans son modèle européen et dans la ligne du système colonial dont nous avons déjà reconnu les résultats dans la composition de la classe dirigeante. Ce n'est pas qu'on y pratique encore, comme dans ce dernier système, une ségrégation délibérée. L'idéologie du régime insiste bien sur le caractère démocratique de l'enseignement ouvert à toutes les castes et classes sociales. Mais, tout comme dans le modèle, le contenu abstrait et l'aspect sélectif de l'enseignement d'une part, les imprégnations et les motivations des milieux familiaux d'autre part,

se conjuguent désormais pour jouer spontanément en faveur des favorisés qui sont devenus des "héritiers". La politique concertée de l'époque coloniale a si bien réussi qu'elle s'est durcie en déterminisme social dans la société post-coloniale.

Les origines ethniques et sociales du collège et du lycée technique ouverts à Nouakchott en 1967-68 donnent une preuve a contrario de ce déterminisme, en même temps que la répugnance persistante des classes nobles traditionnelles, particulièrement des Maures, pour le travail manuel.

35. Origines ethniques des élèves de l'enseignement technique 1968-1969

	Maures	Noirs	Total
C.E.T.	37	87	124
Lycée technique	8	18	26

36. Origine sociale des élèves de l'enseignement technique 1968-1969

	C.E.T.	Lycée
Eleveurs et sans profession	13	3
Cultivateurs	37	6
Hauts fonctionnaires	2	
Moyens et petits fonctionnaires	22	3
Commerçants	10	5
Forgerons	3	1
Ouvriers secteur privé	7	1
Orphelins de père	30	7
T o t a l	124	26

b) Condition sociale et destin social : élus et réprouvés

Les élèves du secondaire constituent ce petit nombre d'élus qui à l'issue du C.M. 2 non seulement ont obtenu leur C.E.P. (40 % des effectifs) mais ont réussi à passer la filière, estimée pourtant trop large par les experts et les pédagogues, de l'examen d'entrée en 6e : 25 à 30 % des effectifs du C.M. 2. Ils représentent environ 1 % des jeunes mauritaniens de leur classe d'âge (en 1967-68 : 2 000 sur 200 000).

Ce statut d'élite extrêmement minoritaire est marqué dans les faits de toutes les manières pour eux-mêmes, leur famille et l'immense majorité de leur classe d'âge. Admis en 6e, ils quittent définitivement leur campement et leur village pour être regroupés dans un des huit établissements secondaires (si l'on inclut l'enseignement technique et normal) de ce pays aux immenses distances. En 1967-68, ils sont 2 500 dans ce cas dont le tiers concentré à Nouakchott, 1/3 à Rosso et le reste dans les quatre C.E.G. de l'intérieur.

Dans ces établissements, ils mènent la vie non pas démunie, mais austère, et encore plus artificielle pour eux que pour leurs pairs français, du lycéen interne. 90 % en effet des élèves du secondaire mauritanien sont internes. Des bourses et des demi-bourses d'internat ou d'externat sont délivrées en principe par une commission nationale après étude du dossier du candidat et en fonction du revenu des parents, du nombre des enfants, etc. En fait, 90 % bénéficient de cette bourse d'internat en 1967-68, fixée on l'a dit à 42 500 F C.F.A. depuis 1966 (contre 30 000 pour une bourse d'externat).

Pour la quasi totalité des parents, ces enfants entretenus par l'Etat, mais dont il leur a coûté de se séparer et dont ils craignent avec raison sinon la "perdition", du moins la déformation et la perte, de leur point de vue, sont à l'école uniquement pour devenir fonctionnaires. Plus l'origine est modeste, c'est-à-dire plus la misère familiale est grande, plus cet espoir est tenace comme le montre un sondage effectué au collège technique qui, en principe, doit fournir des agents techniques au secteur privé. Etre fonctionnaire, en effet, c'est avoir un revenu monétaire assuré "car dans l'administration et la politique on ne risque pas d'être renvoyé" ! On ne saurait trop insister sur l'importance de ces représentations dans la reproduction de la société sous-développée.

Même s'ils y joignent d'autres motivations, l'ensemble des

élèves du secondaire n'envisage pas une autre carrière que celle de fonctionnaire. Aussi bien n'y a-t-il pas d'autres débouchés. C'est la mission et le destin normal de tous les élus de l'examen d'entrée en 6e.

Mais le mécanisme de sélection interne du système continue à jouer et les réprouvés sont nombreux. Dans le 1er cycle, entre la 6e et la 3e, on compte en moyenne 10 % de redoublement et 5 % d'abandon. A la fin de la 3e, près de 40 % abandonnent et 18 % redoublent. Dans le 2e cycle, 10 % redoublent et 21 % abandonnent avant la classe terminale. Parmi ceux qui y arrivent, 70 à 80 % deviennent bacheliers. Dit d'une autre manière, on peut établir que sur 313 élèves de 6e en 1962-63, 15 sont en terminale en 1968-69 (286). Les bacheliers partent à l'étranger dans des universités francophones pour faire, en moyenne pendant six à sept ans, des études supérieures. On a déjà dit qu'ils étaient une soixantaine en 1968-69. Mais leur nombre est appelé à augmenter rapidement dès les prochaines années. Dans le système tel qu'il a marché jusqu'à aujourd'hui, ceux-là sont assurés normalement de faire partie de la classe dirigeante, à laquelle du reste dans leur grande majorité ils sont liés par leur ascendance.

Pourtant si la sélection interne du système produit un nombre important de laissés pour compte, il est de moins en moins sûr qu'elle suffise à assurer un débouché à ceux qu'elle promeut.

En effet l'expert en planification scolaire déjà cité plus haut (287) estimait en 1967 que jusqu'en 1976 les besoins annuels nouveaux en cadres ne dépasseraient pas au plus 800 emplois par an dont :

90 de direction et de conception
270 d'exécution et de maîtrise
440 de personnel qualifié.

En conséquence, il préconisait, outre l'amélioration du rendement, une limitation du nombre des entrées en 6e à 500 par an au maximum pendant cette période, en sorte d'arriver en 1972-73 à une "production" de qualité de 200 B.E.P.C. et de 45 bacheliers par an.

En regard de ces prévisions, il faut mettre celles des effectifs selon la planification scolaire qui doit, elle, tenir compte d'impératifs sociaux et politiques.

37. Prévisions des effectifs de 1970 à 1975
2e degré

	6e	3e	Term.
1970 - 1971	740	626	104
1972 - 1973	870	623	202
1974 - 1975	970	675	244

Cette collectivité du secondaire et du supérieur dont nous venons d'énumérer quelques aspects objectifs, ne constitue aucunement une classe au sens strict du terme. Elle n'en a pas l'autonomie économique et juridique et dépend étroitement sur ces plans des milieux dont elle est issue et auxquels elle est destinée. Par définition, elle se renouvelle perpétuellement.

Mais en tant que minorité extrême, et consciente de l'être, d'une classe d'âge; issue en grande partie des mêmes catégories sociales; concentrée dans les mêmes lieux et y partageant la même condition; destinée et se destinant aux mêmes fonctions dirigeantes ou du moins responsables, et en même temps menacée perpétuellement d'en être exclue - cette jeunesse scolaire et universitaire constitue bien un groupement social nouveau objectivement défini que, faute de mieux, nous proposons d'appeler une quasi classe (288). Avant de voir les aspects politiques et idéologiques qu'elle en prend, nous allons essayer de saisir comment elle ressent sa condition contradictoire.

C - Opinions et attitudes : l'aventure scolaire vécue comme ambiguë

Nous utiliserons ici l'ensemble du matériel dont nous avons parlé plus haut, principalement le sondage par questionnaire. Mais, avec les réserves déjà faites, nous ne faisons que dégager les résultats les plus significatifs.

a) Sur l'enfance et les traditions

Ecole coranique et enseignement traditionnel. D'après l'enquête, il apparaît qu'une bonne moitié des élèves gardent un souvenir pénible de l'école coranique.

Mais 66 % expliquent que c'est un devoir strict des parents dans la société musulmane de donner une instruction religieuse aux enfants; 13 % précisent que cette instruction doit être donnée très tôt, afin de marquer la personnalité de l'enfant toute sa vie. Il doit, disent-ils, non seulement acquérir une foi indéracinable, surtout aujourd'hui avant de s'aventurer à l'école et dans le monde moderne, mais aussi apprendre "à souffrir et à endurer". Dans ces conditions, discipline sévère et exercice de la mémoire sont des méthodes estimées sans restriction bonnes (56 %, qu. 14), utiles (56 %, qu. 17), étant donné la finalité d'une part, la nature indocile et l'intelligence peu ouverte de l'enfant à cet âge d'autre part. On reconnaît là la philosophie de l'enseignement traditionnel, telle que nous l'avons décrite dans la Première Partie.

Savoir si cette philosophie reste assumée ou est rejetée est plus difficile. La plupart des réponses prennent un ton "objectif" et évitent ainsi de se prononcer. Seules deux minorités se dégagent, de 15 à 20 % de l'échantillon chacune. L'une déclare avoir un souvenir agréable de l'école coranique (23 %, qu. 12) et aimerait continuer des études traditionnelles par "piété" (25 %, qu. 13). L'autre estime que les méthodes de l'école coranique sont dépassées (14 %, qu. 14) ou scandaleuses (12 %) et qu'il y a désormais autre chose à faire que de poursuivre un enseignement religieux traditionnel (14 %, qu. 13) ou simplement tout enseignement religieux (20 %, qu. 38). Il semble que pour la majorité cette éducation - et donc la foi religieuse qu'elle a enracinée - soit ressentie comme une fatalité, et aussi comme une fidélité à ce qui fait la différence spécifique du Mauritanien musulman par rapport à la culture moderne. Cette ambiguïté se retrouve dans l'hésitation et la dispersion des réponses aux questions de savoir si l'école moderne est dangereuse pour la foi (qu. 36) ou si la religion est un obstacle au développement (qu. 37). L'analyse détaillée des réponses positives et négatives à ces deux questions, comme à celles qui traitent d'une adaptation possible l'un à l'autre des deux systèmes d'enseignement traditionnel et moderne (qu. 18 et 19) montre chez la majorité une volonté de vivre à la fois dans ces deux mondes perçus comme hétéro-

gènes en refusant de les mélanger afin d'éviter tout affrontement.

L'enfance et la vie familiale. 53 % des élèves soulignent la différence de climat entre la rude virilité de l'école coranique et l'ambiance douce et maternelle de la vie familiale. 36 % prennent pourtant soin d'expliquer avec plus ou moins de nuances qu'il n'y a pas contradiction mais complémentarité entre les deux (qu. 15). Pour montrer à quel point l'attachement affectif à cette vie du campement ou du village menée avant l'école est fort et profond, il faudrait pouvoir citer longuement les nombreuses et touchantes rédactions des élèves du 1er cycle.C'est vraiment pour beaucoup le paradis perdu. C'est aussi les parents perdus qui sont évoqués à travers ces images. En effet, dans le test de complètement de phrases, les affects marquant le regret, le remords, la nostalgie, le désir irréel sont la plupart du temps associés spontanément aux parents, surtout à la mère, et souvent par des images de séparation brutale et de mort. En 3°, dans le même test, après quatre ans au moins de vie d'internat, la pensée des parents éveque aussitôt chez 34 élèves sur 35 "pleurs", "tristesse profonde" (qu. 29), "nostalgie", "douce chaleur", "remords"...

Les anciens et la tradition (qu. 39-42). 83 % des élèves pensent bien qu'il y a un désaccord entre les jeunes et les anciens, 67 % pensent qu'il est grave, mais 56 % qu'il est réparable (parce que "les vieux ne sont pas éternels" ou qu'"on peut toujours arriver à discuter"), ou normal et inévitable (parce que les vieux sont habitués à dominer mais que les jeunes sont les plus nombreux). La cause de ce désaccord est perçue par 69 % comme une condamnation par les anciens, au nom de la religion, des comportements modernes et normaux des jeunes (relation avec les filles, mariage, langue, habillement, façon de manger, etc.). 22 % expliquent qu'il y a là deux mentalités différentes, fruit de deux éducations différentes dans deux mondes différents. Au total, sur ce thème comme sur celui de l'éducation, la majorité des réponses semble s'efforcer à des constats objectifs et à dédramatiser la situation. Il faut remarquer que les "vieux" qui sont désignés ici ne sont jamais ceux de la génération au pouvoir, mais les sages de la vie traditionnelle.

b) Sur l'enseignement moderne

La question : "Pourquoi êtes-vous parmi les deux mille élèves de l'enseignement secondaire ? (qu. 20) a été mal comprise par 29 % des interrogés. Sur les 52 qui ont répondu complètement, 22 déclarent que c'est par hasard, parce que le sort du recrutement colonial "obligatoire" est tombé sur eux, ou parfois par vengeance du chef de fraction envers la famille. 30 pensent par contre qu'ils doivent ce destin à un parent, un frère, ou un chef ami, qui avait compris plus tôt l'utilité de l'école comme source de profit et de prestige. Ces deux comportements opposés nous sont familiers et montrent la permanence des attitudes du milieu traditionnel vis-à-vis de l'école.

Il est remarquable que, contrairement à des opinions reçues, 62 % des élèves de l'échantillon déclarent préférer les matières scientifiques parce qu'elles sont soit "plus vraies", "sans contradictions", "rationnelles" (35 %), soit "plus utiles" (30 %), soit "par goût". Si l'enseignement des auteurs français classiques est jugé bon "pour donner une culture générale" par 41 % des interrogés, il est considéré comme trop abondant et exclusif par 23 % d'entre eux et franchement inutile, nuisible ou antinational par 31 %.

La question du bilinguisme ne pouvait être touchée que de biais. Il apparaît que 71 % pensent que l'usage de deux langues est un avantage et 65 % que cet usage se maintiendra. Pourtant 71 % également de ces élèves de classes terminales déclarent ressentir des difficultés à s'exprimer en français soit parce que c'est une langue étrangère, soit par "timidité". Trois élèves seulement affirment parler toujours français, et 14 % jamais, avec des gens de même ethnie. "Le français ne me sert qu'en classe. Sorti de l'école, je le dépose comme les cahiers". Pour la majorité (82 %), la pratique du bilinguisme est le symbole parfait de la participation à deux mondes. On parle français avec les amis sur des sujets "modernes" (science, politique, sport) et aussi - ce n'est pas le moins important - quand on ne veut pas être compris des femmes ou du milieu familial.

La majorité des élèves (57 %) se déclare peu ou pas du tout satisfaite du système d'enseignement. Mais les raisons de cette insatisfaction sont peu précisées, en partie à cause de l'imprécision obligée des questions, en partie à cause de la volonté de mutisme des élèves

(nombre des "sans réponse"). On reproche (54 %) à l'administration des établissements soit son manque de souci pour les élèves, soit son autoritarisme. Aux professeurs (la plupart français), on reproche soit leur distance et leur absence de contacts extrascolaires, soit leur indiscrétion et de se mêler de ce qui ne les regarde pas. Une fois de plus, on saisit ici l'ambivalence : volonté d'indépendance et besoin de sollicitude.

c) Sur l'avenir de la Mauritanie (289)

Plus encore que le thème précédent, celui-ci est abordé avec prudence. Les questions sont vagues à dessein, mais les réponses aussi. Cela révèle à notre avis l'importance du sujet, comme les événements du reste le confirment, mais ne permet pas de tirer ici beaucoup d'enseignements.

Il s'avère cependant que 70 % des interrogés pensent "que les jeunes peuvent avoir une influence sur la marche du pays" parce qu'ils sont plus conscients et préparés à cela; parce qu'ils sont "porteurs de l'avenir", "qu'eux seuls peuvent opérer les changements nécessaires", qu'ils sont "plus mûrs politiquement que leurs aînés et moins coupés de la masse". Une forte minorité (15 %) de ceux-là expriment les conditions nécessaires pour jouer ce rôle dont les premières sont que les jeunes sachent s'entendre entre eux et être responsables. Les autres estiment que si la jeunesse ne peut pas jouer de rôle important, c'est parce que les dirigeants se méfient d'elle ou n'en veulent pas ou parce que la jeunesse est encore trop divisée. Enfin 12 % "préfèrent ne pas répondre". Pour l'époque de cette enquête, située entre les affrontements raciaux de 1966 et les conflits sociaux que nous avons évoqués plus haut, ces réponses nous paraissent significatives d'une prise de conscience collective.

Le problème le plus urgent apparaît à 51 % de l'échantillon comme étant le sous-développement économique et social, globalement ou sous un angle particulier (Miferma, faim, manque d'eau, manque de cadres, etc.). Pour 24 %, c'est le problème de l'acculturation et du conflit entre la tradition et le progrès. Pour 25 %, c'est le problème racial et celui de la langue. 75 % pensent qu'il y aura des changements importants en Mauritanie dans les années suivantes. Ces changements ne sont pas désignés par la plupart ou très vaguement précisés, mais 58 % affirment les désirer beaucoup ou que de toutes façons ils sont inévitables et nécessaires.

Les 9/10 des élèves interrogés pensent que la Mauritanie a besoin d'aide et 60 % que la France est la plus apte à le faire parce qu'elle le peut et le doit, en tant que pays riche et ancienne puissance coloniale qui a transmis sa langue; 27 % joignent à la France les autres pays occidentaux riches; et 20 %, à l'exclusion de ces derniers, les pays socialistes (parce que "les seuls désintéressés" ou "ayant la solution") et / ou arabes (parce que "frères"). 20 % déclarent qu'il n'y a pas de pays africain qui puisse servir d'exemple à la Mauritanie ou ne répondent pas; 32 % se prononcent pour la Guinée, 12 % pour la R.A.U. et 9 % pour l'Algérie. Ces pays sont estimés les seuls qui ont su "conquérir" leur indépendance et "prendre leur destin en main". Par contre, 45 % prennent comme premier modèle dans le monde l'un ou l'autre pays socialiste (Cuba, Vietnam, U.R.S.S.) dont 32 % la Chine. La France rassemble 14 % des suffrages et les U.S.A. 2 %.

d) Les attitudes différentielles

Tout au long de cette synthèse des opinions de notre échantillon, nous avons surtout fait ressortir les quasi unanimités ou les majorités lorsqu'elles se dessinaient. Mais la dispersion des opinions révèle aussi parfois de manière pertinente des différences de points de vue selon les catégories sociales.

Les plus significatives nous paraissent être celles qui distinguent les Toucouleurs et membres d'autres ethnies noires et les Maures à propos de l'enseignement et de la vie traditionnelle. Ainsi la majorité (65 %) des premiers avoue avoir gardé un souvenir aussi vif que pénible de l'école coranique, alors que 52 % des seconds déclarent en avoir un souvenir agréable ou vague. De même, 70 % des Maures continueraient volontiers si c'était possible des études supérieures traditionnelles, par piété, pour mieux défendre leur foi ou par goût d'y réfléchir, contre 35 % seulement des Noirs. 85 % des Toucouleurs jugent la vie et la discipline de la vie familiale très différentes de celles de l'école coranique, contre 42 % seulement des Maures, etc. Toutes les autres questions sur ce thème marquent ainsi une différence d'appréciation plus ou moins grande mais nette. Nous pensons que cela révèle chez les Noirs, en particulier chez les Toucouleurs, une plus grande distance prise par rapport aux valeurs religieuses, du moins sous leur aspect traditionnel; une adhésion affective moins profonde, en tout cas moins inté-

grée, que chez les jeunes Maures. Ce ne serait du reste qu'une confirmation des hypothèses faites aux termes de la Première Partie de cette étude. C'est aussi, nous semble-t-il, ce qui explique le caractère statistiquement aberrant de quelques réponses au questionnaire : quelques jeunes Maures manifestent un attachement véritablement "intégriste" aux valeurs et à la vie traditionnelle, quelques Noirs un détachement et une critique radicale de ces valeurs et de cette vie. Mais il s'agit là de cas individuels.

Les clivages ethniques se marquent naturellement aussi dans les opinions sur le bilinguisme et ses avantages ou désavantages, dans le choix des pays modèles africains, dans les changements souhaités dans un sens ou un autre, etc. Mais il est remarquable que deux ans après les affrontements de 1966 ce ne sont que d'infimes minorités de chaque ethnie qui s'opposent dans leurs jugements. Ceux-ci, chez les Noirs du reste, manifestent plutôt la crainte de la minorité de ne pouvoir vivre en paix que l'agressivité.

Il faut encore remarquer qu'en moyenne les élèves de l'Ecole normale apparaissent un peu moins tranchés et "progressistes" dans leurs opinions, un peu plus attachés à l'éducation traditionnelle et aux valeurs religieuses que ceux du lycée. Aussi sont-ils moins coupés de leur milieu originaire par leurs études, leurs préoccupations et leurs projets d'avenir. Mais cela diminue sans doute quelque peu la représentativité de l'échantillon par rapport à l'ensemble des élèves du second cycle, puisqu'il compte seulement 40 % de lycéens.

Enfin les guerriers par rapport aux marabouts, les "non nobles" par rapport aux nobles sont si peu nombreux dans cet échantillon que leurs opinions ne nous semblent pas pouvoir être prises en compte comme significatives de leurs catégories.

e) L'aventure ambiguë

C'est le titre du beau roman du Toucouleur Cheikh Hamidou Kane qui revient à la mémoire pour désigner la condition de l'élève mauritanien tel qu'il la vit. Il se voit pris entre la foi et la raison, entre les traditions et le progrès, entre la volonté d'être fidèle à lui-même et celle de changer au risque de s'aliéner, entre les bonheurs, également rêvés, de l'enfant perdu et du futur adulte. Il n'a pas d'objet d'identification possible qui ne soit chargé d'une forte ambivalence. Il respecte ses anciens et s'oppose à eux. Il

admire l'Européen pour son savoir et sa puissance et le déteste pour cela même. Dans la situation qui lui est faite, il ne peut être que mécontent et insatisfait, au moins de manière diffuse. "Nous sommes une jeunesse sacrifiée" est une formule exprimée fréquemment pour signifier cette situation, du moins à l'époque de notre sondage et dans ce sondage lui-même. Elle ne laisse pas d'étonner tout d'abord l'éducateur plein d'une morale naïve et enthousiaste à usage de la jeunesse des pays sous-développés (ou pas). Pourtant, 32 % de ces jeunes scolarisés estiment qu'ils auront une vie moins heureuse que celle de leurs parents parce que pleine de soucis et 49 % une position sociale moins bonne parce que moins stable (qu. 68 et 69).

Il ne faut pas s'étonner que cette ambiguïté d'opinions et de sentiments, déjà si souvent décrite, soit particulièrement forte chez les jeunes Mauritaniens. Nous avons vu la prégnance des modèles socio-culturels qu'ils ont subie et la rapidité des changements sociaux dont ils ont été les témoins privilégiés et parfois les victimes. Nous allons voir comment ils cherchent à en devenir des acteurs conscients, marquant ainsi le refus de se complaire dans cette ambiguïté ressentie et le besoin de résoudre activement ses contradictions.

Il nous semble que c'est déjà l'attitude collective qui sous-tend globalement la majorité des opinions que nous avons résumées. L'attachement particulièrement fort à la réalité mauritanienne passée et présente s'applique en même temps à devenir raisonnée et critique.

D - L'évolution des mouvements scolaires et étudiants : d'une jeunesse révoltée et nationalitaire à une jeunesse révolutionnaire et nationaliste

a) Le mouvement scolaire

L'agitation scolaire en Afrique francophone est un phénomène plus ancien que les indépendances, beaucoup plus ancien que le phénomène similaire dans les pays développés comme la France, dont les origines et les causes mériteraient d'être étudiées de plus près (290). Grèves de lycéens, brusques explosions de colère, affectaient périodiquement les établissements scolaires de l'ancienne A.O.F. En Mauritanie même, on se souvient de la longue grève de 1957-58 au

collège de Rosso, alors seul établissement secondaire du territoire. Déclenchée à propos de revendications matérielles, elle avait vite pris une tournure de manifestation anticoloniale.

De ces phénomènes, on peut toujours présenter des explications d'ordre psychologique valable dans tous les cas. Par sa situation même, la jeunesse scolaire ressent profondément les contradictions d'une société adulte à laquelle on la prépare sans lui demander son avis. Elle est dans un état d'anxiété diffuse, souvent inconsciente, qu'un incident minime ou un détail de la vie matérielle, peut cristalliser et transformer en un mouvement de masse à l'allure vite politique.

Mais de telles explications restent trop générales et vagues. Il faut préciser les causes de cette anxiété - ce que nous avons esquissé dans les paragraphes précédents - et leur contexte social et politique, objet des premiers chapitres de cette Partie. De plus, ce qui nous paraît intéressant dans le cas de la jeunesse mauritanienne scolarisée, c'est qu'en moins de cinq ans, elle est passée de telles explosions de colère spontanées et anarchiques, d'ailleurs opposées entre elles, à une action unifiée, concertée et se voulant révolutionnaire.

De 1962 à 1966 en effet, la jeunesse scolaire est particulièrement déchirée par la rivalité ethnique et les sentiments nationalitaires, souvent franchement racistes, qui divisent alors l'ensemble de la société mauritanienne. Cette division atteint son point le plus dramatique en février 1966. Ce sont les grèves, puis les bagarres sanglantes entre les élèves, à Nouakchott et à Rosso, qui déclenchent la grave crise politique et les émeutes dont nous avons parlé. Nous avons noté aussi les revendications parfaitement antagonistes soutenues par chaque groupe, particulièrement en ce qui concerne les scolaires, à propos de l'enseignement de l'arabe (291).

De 1966 à 1968, il y a une période de relative accalmie. Ce n'est pas que les mécontentements soient apaisés, les problèmes résolus ou que les jeunes ne pensent plus qu'à leur travail, comme en témoigne le sondage d'opinions effectué à cette époque. Mais ils sont traumatisés par leurs querelles sanglantes de 1966 et, d'un côté comme de l'autre, déçus par leurs résultats stériles. Ils se taisent donc et hésitent à se lancer dans toute nouvelle action. C'est en fait une période de maturation féconde où, dans les établissements scolaires, les deux communautés vont se rapprocher et s'en-

tendre peu à peu sur des positions communes.

Les événements de Zouerate, en mai 1968, déclenchent une nouvelle période d'agitation scolaire. A la suite de ces événements, en effet, des manifestations d'élèves ont lieu à Nouakchott, Rosso, Aïoun et Boutilimit le 6 juin. Désormais, chaque année verra se succéder des manifestations, des grèves scolaires et leurs séquelles : élèves renvoyés chez eux, établissements fermés, vacances avancées, etc. Mais aussi cette agitation sera de plus en plus menée et suivie par les élèves de toutes les ethnies qui, ensemble, signeront des manifestes et des revendications communes dirigés non plus les uns contre les autres mais contre le pouvoir.

A Rosso en mars 1969, à Kaédi en février 1970, ce sont encore les sentiments de frustration qui explosent de manière imprévisible et incontrôlée à propos de problèmes locaux. Mais dans les deux cas, le mouvement s'étend spontanément aux autres établissements secondaires, pourtant très éloignés les uns des autres, et prend très vite l'allure d'une manifestation nationale de la jeunesse scolaire aux dimensions nettement politiques. D'autres fois, et de plus en plus, la cause est d'emblée et nettement politique : anniversaire de Zouerate, solidarité avec une grève d'ouvriers, visite du Président Senghor ou du Président Pompidou, etc.

Face à ces événements, les autorités réagissent d'abord comme le font toutes les autorités en pareil cas. Elles essayent de minimiser l'événement, sermonnent sur les devoirs de l'élite scolarisée, fustigent publiquement son égoïsme de privilégiée, etc. Puis, devant la persistance du mouvement, elles affirment leur autorité par une escalade de sanctions : suspension de bourse des plus récalcitrants, exclusions et en définitive renvoi de la masse des élèves chez eux (par camions militaires et avions de la compagnie nationale, étant donné les distances et la nécessité d'un dégagement rapide), fermeture de l'établissement contaminé.

Avec l'extension et la radicalisation du mouvement, les autorités sont contraintes de prendre des mesures plus directement policières et politiques : arrestation, emprisonnement et - dit-on avec insistance dans certains cas - torture des leaders ou supposés tels, fermeture préventive des établissements pour éviter un siège en règle de plusieurs heures par l'armée comme cela s'est passé à Nouakchott, etc. Jusqu'ici, à notre connaissance, les mouvements se sont terminés par la réouverture des écoles, avec la satisfaction

de quelques revendications matérielles, le relâchement et la réintégration des exclus, à la fois "mesure d'apaisement" et "première condition" des deux partenaires. Il n'est pas sûr que cela se termine toujours ainsi.

Car parallèlement, ou plutôt en réaction, le mouvement lycéen s'organise. A la fin de 1969, des comités d'action permanents clandestins, reliés au sommet, s'implantent dans les établissements. Ils veulent éviter, ou du moins canaliser, les mouvements spontanés des masses scolaires et les orienter. Ils poussent à une propagande active des élèves auprès des masses rurales, principalement par le canal des familles. Enfin, ils cherchent, et commencent à obtenir, l'unité d'action avec les secteurs de la population active en effervescence ou déjà organisés de manière oppositionnelle : ouvriers et chômeurs, enseignants, fonctionnaires syndiqués.

Avec ces derniers, ils réclament les libertés démocratiques (liberté d'expression, de réunion, d'association en dehors du Parti et de ses organisations) et une gestion politique sans corruption et au service des masses ouvrières et paysannes. Ils ont de plus leurs revendications propres qui consistent essentiellement à demander un enseignement adapté à un pays en voie de développement et national (292) : diminution des années d'enseignement (4 ans pour le primaire, au lieu de 7; 5 ans pour le secondaire); une réforme de son contenu (suppression du latin et des 3/4 du programme de littérature...); orientation de la majorité des élèves vers les disciplines scientifiques et techniques; enseignement <u>des</u> langues et <u>des</u> littératures nationales; véritable démocratisation enfin qui permette "même aux esclaves" de recevoir une formation libératrice.

b) Le mouvement étudiant

Il faut remarquer, dans cette évolution de la jeunesse du secondaire, outre l'union de fait réalisée à partir de 1968 entre des élèves des différentes ethnies, l'analyse théorique du problème national qu'ils ont élaborée avec les étudiants.

Ceux-ci, depuis 1961, étaient encore plus divisés que les élèves. Dispersés à travers le monde, de Dakar à Moscou, en passant par Paris et Damas, les Maures s'y retrouvaient avec les Arabes, les Toucouleurs, Sarakolé, Ouolofs avec les Noirs sans se fréquenter, ni même se connaître. Deux associations ennemies les regroupaient : l'U.N.E.R.I.M., puis U.N.E.M.A.U. pour les premiers, l'A.E.S.M. (As-

sociation des Etudiants et Stagiaires Mauritaniens) pour les seconds. Chacune, jusqu'en 1968, était totalement animée par ce que les élèves et étudiants appellent aujourd'hui "le chauvinisme arabe de grande nationalité" des Maures et "le nationalisme étroit" chez les Noirs. C'est à partir de cette date que dans chaque mouvement l'esprit nationaliste a commencé à dominer les tendances nationalitaires, à la lumière de l'évolution des événements en Mauritanie et en partie sous la pression et sur l'influence des lycéens. A partir de 1969, les deux associations commencent à se concerter et à mener une action commune et en août 1971, lors d'un congrès clandestin à Nouakchott, elles fusionnent et forment une seule organisation : l'U.G.E.S.M. (Union Générale des Etudiants et Stagiaires Mauritaniens).

Le mouvement étudiant unifié, comme le mouvement lycéen, reconnait, à la différence de l'idéologie officielle du gouvernement, qu'il y a bien quatre "nationalités" en Mauritanie, c'est-à-dire quatre communautés historiques avec leur langue, leur civilisation, leur territoire, leur vie économique. Ce sont les Arabes, les Hallpularen, les Soninke et les Ouolofs.

Reconnaître l'existence de ces nationalités, cela signifie reconnaître à chacune le droit à l'autodétermination, l'égalité et le respect, et lui donner la possibilité de développer sa personnalité et sa culture. Ainsi les langues non écrites devraient être développées dans le cadre d'un Etat mauritanien populaire. L'arabe, en tant que langue la plus développée et celle de la majorité, devrait servir de langue de ciment national. Le mouvement affirme sa solidarité étroite aussi bien avec le monde arabe que le monde négro-africain et leurs luttes de libération.

Il admet qu'affirmer de tels principes ne va pas sans poser problème. Mais il affirme d'une part que c'est la seule problématique juste, d'autre part qu'une solution effective et radicale de ce problème national ne peut être trouvée dans les circonstances actuelles. Il s'agit en effet, selon lui, d'une contradiction secondaire qui peut bloquer la solution de la contradiction principale, mais ne peut être résolue concrètement elle-même qu'à travers et après celle-ci. Cette contradiction principale, c'est évidemment l'impérialisme tel qu'il se manifeste en Mauritanie et c'est donc principalement contre lui qu'il faut d'abord lutter.

c) La jeunesse scolarisée, force politique et idéologique dans la société sous-développée

Nous n'avons fait que retracer, dans les pages précédentes, l'évolution des idées et du comportement de la jeunesse scolaire et étudiante mauritanienne. Nous nous garderons bien d'en faire quelque classe comme la "nouvelle classe révolutionnaire" à usage des sociétés sous-développées.

Parce que justement elle n'est pas une classe, la jeunesse scolaire reste liée au milieu dont elle est issue et à celui dans lequel elle est appelée à se fondre, qui est ici la classe dirigeante ou la petite bourgeoisie bureaucratique. La vocation de ses membres est d'obtenir un diplôme et de la quitter. Or "le diplôme est un fétiche qui opère bien des miracles" (293) dans la conversion des jeunes révolutionnaires en technocrates bien adaptés. Dans notre cas, la jeunesse scolaire est en particulier totalement dépendante économiquement de l'Etat qui l'entretient. Du coup, son idéologie peut être révolutionnaire à moins de frais que celles de véritables classes qui, elles, y représentent et y défendent leurs intérêts vitaux. Pour les mêmes raisons, les organisations du mouvement des jeunes, perpétuellement à renouveler, sont plus fragiles, et leur action pas toujours également constante.

Ceci dit, des actions politiques spectaculaires peuvent gêner considérablement le pouvoir par leur retentissement et leur exemple et être un appoint important dans la lutte des classes qui lui sont opposées. De même, la vocation intellectuelle de la jeunesse scolaire lui donne un impact idéologique important de formation et de propagande. Par un paradoxe qui ne fait que continuer celui de l'époque coloniale, l'enseignement dispensé par l'Etat et à ses fins devient en fait un séminaire d'idées contestatrices. Il n'est pas sûr qu'il n'en reste rien à la longue chez ceux qui y sont passés - surtout si, comme il s'avère déjà, le diplôme ne donne plus accès à une place intéressante et enviée, mais à un statut de chômeur ou de déclassé. Bref, en tant que force idéologique et politique, la jeunesse scolarisée est bien une quasi classe avec laquelle il faut désormais compter dans le champ clos de la société mauritanienne.

CONCLUSION

STRUCTURE ET GENESE DU SOUS-DEVELOPPEMENT EN MAURITANIE

La structure de la société mauritanienne actuelle, au terme des analyses segmentaires menées dans chaque chapitre de cette Troisième Partie, apparaît finalement caractérisée, à tous les niveaux, par la prédominance des rapports externes. Ces rapports eux-mêmes sont en définitive essentiellement des rapports de domination et d'exploitation, au sens précis donné à ces termes au cours de ce travail.

Au niveau économique ce qui ressort d'abord, c'est la part énorme prise dans le P.I.B. et dans sa croissance par le secteur de production minière dont les capitaux, les techniques, la direction et les cadres sont étrangers. Totalement impulsé de l'extérieur et orienté vers lui, ce secteur n'a pratiquement pas d'effets induits sur le reste de l'économie du pays. S'il lui retire plus de richesses qu'il n'en laisse, il n'en emploie pas moins presque la moitié de la main-d'oeuvre salariée nationale, fournit environ le quart des recettes de l'Etat et permet à la balance commerciale d'être excédentaire; bref il rend "viable", économiquement et politiquement, la société mauritanienne telle qu'elle est organisée.

Sa présence est d'autant plus prégnante qu'aucune autre industrie de quelque importance, étrangère ou nationale, ne s'est implantée à côté de lui. Il faut cependant noter la prospérité du commerce d'importation. Introduisant non seulement des biens d'équipement, mais aussi des produits de consommation de luxe pour une minorité, et surtout des denrées et du tissu pour la masse de la population, il a permis à une poignée de commerçants de se constituer

une fortune considérable. Sans cette exploitation industrielle et commerciale, la classe dirigeante ne pourrait se maintenir au pouvoir et la bourgeoisie commerçante accumuler quelque capital. Mais aussi sans bourgeoisie commerçante et classe dirigeante favorables, cette exploitation ne pourrait avoir lieu.

Au niveau politique, pour financer ses plans d'équipement comme pour assurer la gestion et le fonctionnement de son administration, le pouvoir est très dépendant de l'aide financière et de l'assistance technique étrangère, en particulier de celle du Marché Commun et surtout de la France. La dépendance envers cette dernière est scellée par des accords et traités économiques, financiers, militaires et culturels. Au niveau idéologique enfin, la philosophie politique et économique officielle, foncièrement libérale, est en conformité avec ces partenaires dominants. De plus le système d'enseignement, c'est-à-dire l'appareil de reproduction socio-idéologique reste textuellement inspiré de celui de l'ancienne puissance coloniale et lui est organiquement intégré.

La minorité nationale qui s'est ainsi constituée comme le terme obligé de ces rapports externes d'exploitation et de dépendance, a été amenée à établir à son tour des rapports semblables avec l'immense majorité de la population, rapports qui prolongent et permettent les premiers.

La masse rurale, exclue des pôles de croissance du pays et ne bénéficiant d'aucun transfert, se voit de plus dépouillée de son maigre surplus par l'impôt et les termes inégaux ou usuraires du commerce et du crédit. Elle se parasitise lentement et fournit une main-d'oeuvre bon marché au secteur capitaliste. Grâce à la collaboration de la chefferie et des notabilités traditionnelles, à son monopole sur les moyens de diffusion et d'organisation, le pouvoir peut la dominer politiquement et la manipuler idéologiquement.

Telle est la réalité du sous-développement mauritanien. Nous ne pensons pas pousser le tableau au noir, mais seulement résumer - un peu schématiquement il est vrai - les mécanismes parfois cachés de cette réalité, tels que nous les avons analysés dans les cent cinquante dernières pages. Au demeurant, cette réalité n'est pas statique. Nous l'avons vue prendre cette figure en moins de dix années. Elle continue à se transformer selon les lois de sa structure et avec ses contradictions.

+

Cette instauration si rapide d'un sous-développement typique, depuis l'indépendance de la Mauritanie, n'en a pas moins été étroitement conditionnée par les structures sociales préexistantes, coloniales et pré-coloniales.

C'est en effet l'impact colonial qui a provoqué, sans le chercher, le déséquilibre croissant entre la population et la production traditionnelle et a imposé la pénétration de la monnaie et des rapports marchands. Par là, il a ajouté un principe d'inégalité à ceux qui existaient déjà, mais celui-là plus dynamique et sans freins politiques et idéologiques. Il a favorisé la constitution des premières fortunes nouvelles et contraint aux premières émigrations de masse hors du système traditionnel et du territoire.

C'est aussi la colonisation qui, consciemment cette fois, a formé cette catégorie de fonctionnaires subalternes choisis parmi les fils de chefs, embryon de la future classe dirigeante. Elle a en même temps inauguré cette méthode persistante de gouvernement et d'administration, fondée sur l'articulation entre le fonctionnariat et la chefferie, qui produit le notabilisme et la course aux revenus publics. C'est elle encore qui a implanté le système d'enseignement français et avec lui la langue, l'idéologie et les comportements qu'il véhicule.

Enfin, et ce n'est pas le moins important, la colonisation a constitué la Mauritanie de toutes pièces comme entité administrative pluri ethnique. Dans le cadre de l'A.O.F., elle l'a plus ou moins coupé du monde arabe au Nord et étroitement rattaché au Sénégal et au monde négro-africain au Sud. En ce sens, elle a posé les bases des problématiques nationalitaires, nationale et nationaliste.

Mais la colonisation a dû s'adapter elle-même aux structures sociales traditionnelles. Ces formations sociales maure et toucouleur précoloniales, nous avons tenté de les intégrer dans une même topique formelle, après les avoir étudié chacune dans sa singularité. Il nous a semblé que l'analogie de l'articulation de leurs structures, de certains de leurs traits - essentiellement leurs modes de production et leurs structures lignagières -, l'environnement historique et géographique commun dans lequel elles évoluaient, leur conférait un dynamisme remarquable dont témoigne une histoire tour-

mentée et prestigieuse. Mais il nous a semblé aussi que les mêmes caractères donnaient au système social traditionnel une telle stabilité globale qu'il avait peu de chances d'évoluer, par ses propres contradictions, vers un système économiquement plus développé. L'impact colonial, pas plus que le régime de l'indépendance, ne lui ont offert cette chance. Ils lui ont plutôt donné l'occasion de manifester l'extraordinaire résistance de ses institutions.

Ni le pouvoir colonial, ni celui de la R.I.M. n'ont en effet cherché une mise en valeur économique du secteur rural, ce qui eût été un facteur de changements sociaux. L'un et l'autre se sont attachés à dominer en bouleversant le moins possible. Les modes de production traditionnels, les structures sociales d'ordres et de castes, les valeurs morales et religieuses surtout des sociétés traditionnelles continuent donc à régir la vie de l'immense majorité de la population.

Ainsi des rapports sociaux de type capitaliste se sont-ils articulés sur d'autres, persistants, de nature traditionnelle ou coloniale. De ce point de vue, la société sous-développée apparaît, plus que tout autre, comme une superposition ou plutôt un syncrétisme de trois formations sociales d'âge différent. Chacune continue à y suivre son dynamisme propre dans la mesure où cela ne gêne pas la ou les formations dominantes.

+

Dès le début de cette Troisième Partie, nous avons reconnu les ambiguïtés et confusions auxquelles se prête le terme de sous-développement (1). Si nous avons cependant continué à parler jusqu'ici de société sous-développée, c'est qu'au lieu d'imposer d'emblée, et comme dogmatiquement, un terme considéré comme plus engagé, nous voulions d'abord dévoiler ce que peut dissimuler le concept universellement reçu de sous-développement.

Pour le sens commun, repris volontiers on l'a vu par les idéologies officielles, sous-développement est synonyme d'économie "attardée", désordonnée, incapable de "s'en sortir toute seule"... mais capable de s'améliorer spectaculairement grâce à l'apport des capitaux privés, comme ceux de Miferma, et à l'aide publique des

pays riches. A ce niveau, il s'agissait de montrer que sous-développement signifie en fait économie désarticulée et en grande partie stagnante, parce que dominée et excentrée.

A un deuxième niveau, il s'agissait de voir comment ces trois critères économiques du sous-développement, aujourd'hui reconnus par beaucoup de spécialistes, sont liés organiquement aux caractères politiques et idéologiques que nous avons relevés, et qui peuvent paraître au premier abord indifférents ou contingents.

Maintenant que nous avons reconnu les causes historiques et structurelles à tous les niveaux du sous-développement mauritanien, nous pouvons parler plus précisément de société néo-coloniale. Il nous est apparu, au terme de la Deuxième Partie de cette étude, que colonisation et décolonisation sont en elles-mêmes avant tout des phénomènes d'ordre politique et idéologique, tandis que l'impérialisme - rapport-type entretenu entre le capitalisme développé et sa périphérie - est une réalité d'ordre fondamentalement économique. Parler de société néo-coloniale signifie alors que, d'une manière générale, ces mêmes liens d'exploitation et de domination économiques, empêchant un véritable développement, peuvent exister, malgré les apparences, aussi bien sous certaines formes politiques et idéologiques d'indépendance nationale que sous celles de la colonisation. En ce sens, toutes les sociétés sous-développées capitalistes, même celles qui n'ont jamais été colonisées ou qui ne le sont plus depuis fort longtemps, peuvent être dénommées néo-coloniales. Mais le qualificatif est alors quelque peu métaphorique et a surtout une portée polémique.

Il peut recevoir un contenu plus précis et adéquat dans le cas de sociétés récemment décolonisées, comme la Mauritanie, mais restées ou même intégrées davantage encore dans le champ de l'impérialisme. On peut alors montrer, comme nous l'avons fait, à quel point les formes politiques et idéologiques de ces sociétés sont issues directement, et sans solution de continuité aucune, de la matrice coloniale.

Certes, des rôles ont été redistribués, redéfinis ou rajoutés. Entre la population locale et l'ancienne puissance coloniale s'est intercalée une classe dirigeante, issue de l'ancien fonctionnariat subalterne et qui a secrété elle-même une bureaucratie pléthorique. Mais la nature et la fonction du pouvoir, ses méthodes d'administration et de gouvernement de la masse rurale, ne se sont

pas radicalement modifiées. De même, la "coopération" a-t-elle remplacé la colonisation. Les liens, juridiquement, sont devenus contractuels et non plus institutionnels; ils s'expriment dans un langage et des comportements formellement différents. Mais la nature de ces liens, c'est-à-dire les rapports de dépendance, n'ont pas vraiment changé. Il est du reste prévu qu'ils peuvent redevenir beaucoup plus ressemblants à ce qu'ils étaient si besoin est. On sait que les militaires et les anciens administrateurs coloniaux envoyés au Tchad dans le cadre des accords de coopération, ont remis à l'honneur, outre la méthode de pacification armée, la vieille politique d'apprivoisement et d'association avec la chefferie traditionnelle. Elle avait été trop négligée, à leur avis, par l'administration autochtone pour des raisons, semble-t-il, de rivalité ethnique typiques justement d'une société néo-coloniale.

Néo-colonial signifie donc précisément dans ces cas là qu'il y a eu aménagement des superstructures politiques et idéologiques - démultiplication en quelque sorte, et position de relais internes et externes -, mais qu'elles sont demeurées en substance les mêmes, tout comme les liens économiques, de nature impérialiste, qui les sous-tendent. Bref il n'y a pas eu à proprement parler changement de système, mais évolution dans le même système.

On sait qu'au delà des caractères propres qui définissent l'originalité de la Mauritanie, des rapports exactement semblables, après une évolution analogue, se sont établis dans tous les ex-territoires coloniaux de l'Afrique de l'Ouest. Cela nous autoriserait à parler d'un système néo-colonial ouest-africain, comme nous avons cru pouvoir évoquer plus haut un système traditionnel et un système colonial ouest-africains.

+

Si le sous-développement est un système social caractérisé à tous les niveaux par des rapports externes et internes d'exploitation et de domination, le développement ne peut logiquement consister qu'en un changement radical de ces rapports, également à tous les niveaux. Dans le cadre du système actuel, on voit mal qu'il puisse y avoir autre chose que des aménagements et peut-être des amélio-

rations partielles, en même temps que l'augmentation des distorsions socio-économiques; bref une croissance sans développement ou le développement du sous-développement.

Pour qu'il y ait développement véritable (2), c'est-à-dire autocentré, il faudrait que toutes les ressources disponibles, de provenance extérieure et surtout intérieure, puissent être mobilisées et centralisées. Il faudrait qu'elles puissent être affectées méthodiquement, d'une part aux secteurs de production nationale - agricole d'abord, industriel ensuite - susceptibles de provoquer des effets multiplicateurs, d'autre part à la satisfaction prioritaire des besoins vitaux de la population. Or d'un point de vue purement théorique, ces propositions simples et raisonnables semblent difficiles à appliquer sans une socialisation, sous une forme ou une autre, des moyens de production et donc un bouleversement des rapports de production dominants; sans la planification efficace d'un pouvoir politique populaire, suffisamment indépendant aussi bien des intérêts étrangers que des groupes de pression privilégiés de l'intérieur; sans une idéologie nationaliste puissante où le souci de l'intérêt collectif et de la satisfaction des besoins sociaux de la masse ait remplacé celui du profit privé et de la satisfaction des besoins individuels ostentatoires.

Quelles sont les chances d'un tel développement en Mauritanie, et en Afrique de l'Ouest puisque rien n'est possible à long terme dans un seul de ces Etats ? Une telle question déborde notre sujet lui-même et il est vrai que les obstacles extérieurs et intérieurs sont considérables. Nous nous contenterons de rappeler que ce modèle théorique esquissé "en creux" par notre examen de la société sous-développée, est devenu, de par le développement des contradictions de cette société et dans le temps même où nous entreprenions son étude, l'objectif pratique, activement visé par une forte minorité d'ouvriers, de moyens et petits fonctionnaires et de jeunes Mauritaniens. Ici s'arrête notre contribution.

N O T E S

INTRODUCTION

(1) Cf. par exemple M. LEBLANC, Personnalité de la femme katangaise. Contribution à l'étude de son acculturation, Bruxelles, Beatrice-Nauwelaerts, 1960; M. T. KNAPEN, L'enfant Mukongo. Orientation de base du Système Educatif et développement de la personnalité, Paris, Beatrice-Nauwelaerts, 1962.

(2) M. J. HERSKOVITS, Les bases de l'Anthropologie culturelle, Paris, Petite Bibliothèque Payot, 1967, p. 43.

(3) M. DUFRENNE, La personnalité de base, Paris, P.U.F., 1953, p. 282.

(4) Ibid., p. 278, n. 3.

(5) Deux livres parus récemment, si différentes soient leurs références, ont à notre avis fait progresser la critique et, à un moindre degré, l'élaboration théorique, dans ce domaine et dans ces perspectives : L. SEVE, Marxisme et théorie de la personnalité, Paris, Ed. Sociales, 1969, et P. BOURDIEU - J.-C. PASSERON, La reproduction..., Paris, Ed. de Minuit, 1970. Nous nous en inspirons ici et plus loin dans cette Introduction. Nous aurions aimé le faire davantage dans le corps de notre travail, si celui-ci n'avait pas été déjà aussi avancé.

(6) Cf. le mot de KARDINER, cité par DUFRENNE, op. cit., p. 194 : "Toute révolution doit d'abord porter sur le psychologique". Cf. L. SEVE, op. cit., p. 309.

(7) K. MARX - F. ENGELS, L'idéologie allemande, Paris, Ed. Sociales, 1965, pp. 18 et 28.

(8) Nous trouvons cette problématique fort clairement exposée chez M. RODINSON, Islam et capitalisme, Paris, Seuil, 1966, pp. 200 sq. Cf. infra, Première Partie, p.

(9) Difficultés mises en évidence par G. BALANDIER, Anthropologie politique, Paris, P.U.F., 1967, ch. II "Domaine du politique".

(10) Le concept de classe sociale, Cours de Sorbonne, C.D.U., 1965, pp. 30 sq. Dans d'autres oeuvres, l'auteur ne distingue plus que sept sens.

(11) Marx n'a pas eu le temps d'écrire la théorie des classes sociales et du pouvoir politique qu'il projetait. Il a néanmoins souvent et clairement exposé les liens nécessaires entre l'économique, le

politique et l'idéologique, et la nature différente de ces liens selon les types de société. Cf. en particulier la "Contribution à la critique de l'économie politique" et sa célèbre Préface, les Grundrisse..., la 6e section des livres I et III du Capital (Oeuvres, Paris, Ed. Pléiade, , t. I, pp. 233 sq.; t. II, pp. 312 sq., 1390, 1398, etc.

(12) Ce qui suppose, comme y insiste souvent Marx, une "genèse historique" du capital et du capitaliste, une phase "d'accumulation primitive" pendant laquelle de nouvelles structures politiques et idéologiques sont aussi mises en place.

(13) Définition "althussérienne" des classes sociales in N. POULANTZAS, Pouvoir politique et classes sociales, Paris, Maspero, 1970, pp. 69, 99...

(14) Marxisme et théorie de la personnalité, op. cit., surtout pp. 289, 361.

(15) Par exemple, "Le marxisme et la nation" in L'Homme et la Société, n° 7, février-mars 1968, pp. 131, 151.

(16) Dans Le marxisme et la question nationale, écrit en 1913 : "La nation est une communauté stable, historiquement constituée, de langue, de territoire, de vie économique et de formation psychique se traduisant par la communauté de culture."

(17) Les mésaventures des Internationales, comme la rémanence irritante des questions ethniques et nationales dans les sociétés "socialistes" ou entre elles manifestent dans les faits la sous-estimation théorique des phénomènes de cet ordre au profit des réalités de classe.

(18) Cf. le Larousse en six vol. NATION : "Personne juridique formée par l'ensemble des individus régis par une même Constitution distincte de ceux-ci et titulaire de la souveraineté."

(19) Cf. E. TERRAY, Le marxisme devant les sociétés primitives, Paris, Maspero, 1969 - deuxième étude sur les Gouro de Côte d'Ivoire à partir des travaux de C. MEILLASSOUX.

(20) En particulier au début des Deuxième et Troisième Parties, quand il s'agira de préciser les concepts d'impérialisme, colonisation, développement, sous-développement, etc.

(21) Tests, interviews, sondages d'opinion, dépouillement d'archives et de statistiques, etc., la multiplicité et la diversité des méthodes et des sources nous a amené à n'en point traiter dans cette Introduction mais dans des notes tout au long de l'étude et dans une Annexe propre à chaque Partie. Cf. in fine, Annexes II, III, IV, V.

(22) Nous résumons ci-dessous le contenu de cette motion. On peut trouver le texte intégral dans L'Homme et la Société, n° 9, juillet-août-septembre 1968, pp. 238-242.

(23) Il vaudrait la peine de montrer avec précision en quoi de telles divisions sont fondées épistémologiquement et méthodologiquement et donc opératoires, en quoi elles sont "idéologiques", c'est-à-dire

au contraire bloquant une recherche objective et efficace pour servir, consciemment ou non, des intérêts politiques et économiques particuliers.

(24) K. MARX, Préface de la première édition allemande du Capital, Paris, Ed. Sociales, t. I, p. 20.

(25) Cf. à la fin de l'ouvrage Annexe I : cartes physique, économique, historique, administrative et démographique, ethnique de la Mauritanie, et Index chronologique des principaux événements historiques concernant le territoire de l'actuelle Mauritanie.

(26) On peut les recueillir dans des ouvrages généraux, mais alors il faut se reporter à des spécialistes différents. Par exemple, les oeuvres classiques de R. FURON ou de R. CAPOT-REY, parues à Paris aux P.U.F., sur le Sahara d'une part, le livre plus récent de A. SECK et A. MONDJANNAGNI sur L'Afrique occidentale (même éditeur) d'autre part, etc. Mais les soixante premières pages du livre de G. DESIRE-VUILLEMIN, Contribution à l'histoire de la Mauritanie de 1900 à 1934, Dakar, Ed. Clairafrique, 1962, étudient de manière déjà précise et détaillée le territoire mauritanien lui-même.

(27) Gisements déjà repérés et exploitables : terre rare de Bou Naga, cuivre dans l'Assalba, chrome dans l'Amsaga, gypse près de Nouakchott, soufre au Nord-Est, etc.

(28) C'est au privilège d'être la "fenêtre atlantique" du Sahara que la Mauritanie doit d'avoir "sa" bande sahélienne plus proche d'une centaine de kilomètres des tropiques que dans le Sahara central et donc d'être plus habitable.

(29) CORNEVIN étudie méthodiquement les sociétés comparables de la "bande sahélo-soudanaise" dans Histoire de l'Afrique, Paris, Payot, 1966. Cf. sa justification t. II, pp. 216-218.

(30) Comme pour la géographie, le destin scientifique de la Mauritanie est d'être découpée par les spécialistes. On peut consulter différents chapitres de CORNEVIN, op. cit., et de C. A. JULIEN, Histoire de l'Afrique du Nord, t. I des origines à la conquête arabe, t. II de la conquête arabe à 1830, Paris, Payot, 1960. Un "premier livre" d'Histoire de la Mauritanie, des origines au milieu du XVIe siècle destiné aux écoles a été édité luxueusement en 1964 par le Ministère de l'E.N. de la R.I.M. C'est une première synthèse remarquable due à trois érudits mauritaniens et à G. DESIRE-VUILLEMIN. Il est resté empilé dans les archives, hors commerce et hors école, pour des raisons politiques mystérieuses jamais avouées officiellement : trop d'insistance sur les royaumes noirs soudanais ? L'histoire ancienne est actualité brûlante !

(31) Depuis Foum el Rjam et Foum el Hassan sur l'oued Draa jusqu'à l'Aouker en passant par Idjill, la Baie du Lévrier, les dunes de l'Ouarane près de Chinguetti, Akjoujt, et jusque dans des régions absolument désertiques aujourd'hui : Hank, erg Chech... Sur tous ces gisements, cf. travaux de MALHOMME, O. du PUYGAUDEAU, T. MONOD, R. MAUNY, A. VILLIERS, etc. Références jusqu'en 1962 in Ch. TOUPET, Bibliographie de la Mauritanie, Bull. I.F.A.M., 1949 et 1962.

(32) A Ouadane, Tichitt, les sédentaires noirs de ces oasis connaissent encore un dialecte apparenté aux Sarakolé : l'azouer.

(33) Nicole LAMBERT, "Medinet Sbat et la protohistoire de Mauritanie occidentale", Paris, C.N.R.S., Antiquités africaines, t. IV, 1970, pp. 15-62, 32 fig.

(34) Détails dans Attilio GAUDIO, Les civilisations du Sahara, Paris, Marabout Université, 1967, pp. 182 sq. Ouvrage de vulgarisation scientifique sur tous ces aspects qui suit de très près les sources sûres.

(35) Avec beaucoup d'auteurs (MAUNY, SURET-CANALE, etc.) nous n'employons pas ce terme en lui donnant une quelconque valeur quant à la maturité des civilisations de l'époque, mais comme le vocable consacré qui désigne commodément une période qui en Afrique de l'Ouest comme en Europe, du VIIe au XVIe siècle, présente une unité incontestable.

(36) En 1954, on a retrouvé deux monnaies romaines d'argent près d'Akjoujt, frappées en Gaule au Ier siècle après J. C. Ce sont les plus anciennes d'Afrique occidentale.

(37) Très nombreux travaux d'historiens sur cette époque riche en documents et assez fascinante. Cf. les synthèses et les références de J. SURET-CANALE, Afrique Noire. Géographie. Civilisations - histoires, Paris, Ed. Sociales, 2e éd. 1961, pp. 132 à 169; CORNEVIN, Histoire de l'Afrique, op. cit., t. I.

(38) On trouvera des extraits de ces auteurs (pp. 43-78) et une liste des principaux d'entre eux et de leurs traductions (pp. 233-235) dans le livre de C. COQUERY, La découverte de l'Afrique, Paris, Julliard, 1965 (coll. Archives).

(39) Cf. la thèse de M. LOMBARD, "L'or musulman du VIIe au XIe siècle", Annales E.S.C., n° 22, avril-juin 1947, pp. 143-160, et les livres postérieurs de cet auteur. Les chapitres consacrés à ce sujet : F. BRAUDEL, La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II, Paris, Colin, 1949.

(40) A cette question est consacrée une bonne partie des travaux de R. MAUNY. L'ouvrage de base est sa thèse : "Tableau géographique de l'ouest africain d'après les sources écrites, la tradition et l'archéologie", Mémoires de l'I.F.A.N., n° 61, Dakar, 1961.

(41) Cf. la phrase souvent citée de Léon l'Africain à propos de Tombouctou au XVIe siècle : "On apporte dans cette cité des livres écrits à la main qui viennent de Barbarie [Maghreb], lesquels se vendent fort bien tellement qu'on en retire plus grand profit que de quelque autre marchandise qu'on sache vendre", Léon l'Africain, De l'Afrique, trad. Temporal, Paris, 1830, t. II, p. 154.

(42) Ibn Hawkal (Xe siècle) est stupéfait de voir une reconnaissance de dette de 42 000 dinars (690 000 F or, soit environ 1 million de NF) entre les mains d'un Maghrébin d'Aoudaghost signée par un commerçant de Sijilmassa. Certaines caravanes transportent une valeur de 24 000 dinars, soit 348 000 F or (MAUNY, op. cit., p. 391).

(43) Pour la localisation de ces centres et de ces parcours, cf. en Annexe I la carte historique, Carte 3.

(44) Travaux de HUGO, I.F.A.N., Dakar.

(45) Cf. détails in C.-A. JULIEN, op. cit., t. II, pp. 76-132.

(46) Ramené et enterré au Tagant. Sa tombe y est toujours vénérée à 55 km S.-E. de Tidjikja.

(47) Description..., op. cit., p. 387.

(48) SURET-CANALE, op. cit., pp. 49 sq., CORNEVIN, op. cit., t. I, pp. 44 sq., font le point de la discussion sur les origines après les hypothèses semble-t-il fantaisistes de HOMBURGER et CHEIH ANTA DIOP et les suggestions de LHOTE.

(49) Pour la bibliographie historique afférant à cette période de la société maure que nous étudions dans notre Première Partie, cf. Annexe II de ce travail.

(50) Même remarque que pour les Maures : pour les sources historiques, cf. Annexe II.

(51) Sources historiques, époque coloniale, Anne III; époque post-coloniale, Annexe IV.

(52) Une troisième fois en septembre 1971.

(53) Cf. plus loin, p.347, 356

(54) Ni sans doute à un avenir économique et politique rationnels. Mais cette proposition ne pourra être établie qu'en Conclusion de notre travail. Il faut dire des minorités ethniques noires de la rive droite du Fleuve, Sarakolé, Bambara, Ouolof, la même chose que des Maures et des Toucouleurs.

(55) J. BRENEZ, "Une expérience de recensement en zone nomade" in Coopération et Développement, Revue du Secrétariat à la Coopération n° 9, mars 1966, pp. 33-41.

(56) Tidjikja passe de 1 000 à 5 000 habitants, Port-Etienne de 500 à 2 000, Rosso de 700 à 2 500, Kaédi de 3 300 à 5 000, etc. DUBIE, La vie matérielle des Maures, C.H.E.A.M., 1948, ronéo.

(57) Ibid.

(58) Selon l'enquête M.I.S.O.E.S. dont on parlera plus loin. Sur tous ces points, cf. détails, Deuxième Partie, pp. , conséquences économiques de l'impact colonial en Mauritanie.

(59) J. BRENEZ, "Une expérience de recensement", art. cit., 1966, p. 37.

(60) "Le déroulement des opérations ressemble par certains côtés à une vaste enquête de police au cours de laquelle on est amené à diffuser d'un poste régional à un autre le signalement de la personne recherchée" (ibid., p. 38).

(61) Cf. Troisième Partie, p.384, 533, 555, 571

(62) Ministère de la Coopération, I.N.S.E.E., La moyenne Vallée du Sénégal. Etude socio-économique par J.-L. BOUTILLIER, P. CAUTRELLE, J. CAUSSE, C. LAURENT, Th. N'DOYE, Paris, P.U.F., 1962. Nous dirons désormais, par abréviation, Moyenne Vallée... ou Enquête M.I.S.O.E.S.

(63) R.I.M. Direction du Plan, Plan quadriennal 1963-66. Bilan de trois années d'exécution, 1967, ronéo, pp. 13 et 62. Exactement 495 millions de F C.F.A. sur 454. On ne compte pas les investissements privés dans la recherche minière et pétrolière, cette dernière abandonnée par les sociétés françaises, reprise de manière très importante par une société américaine en 1968.

(64) Ibid. Cf. supra, n. 27.

(65) Fonds d'Aide et de Coopération, gestionnaire de l'aide publique française et source essentielle des budgets de développement de la R.I.M. avec le F.E.D. du Marché Commun. Cf. Troisième Partie, ch. IV.

(66) J. BRENEZ, art. cit., p. 33.

(67) R.I.M. Ministère des Finances, du Plan et de la Fonction publique, Enquête démographique 1964-65. Généralités. Méthodologie. Résultats provisoires, Paris, S.E.D.E.S., octobre 1966, ronéo.

(68) On trouvera quelques tableaux des échantillons recensés dans l'Annuaire statistique daté de 1968 mais publié en 1970 par la Direction des statistiques (B.D. 240, Nouakchott, ronéo, pp. 19 à 43). Nous avions pu consulter les dépouillements mécanographiques non exploités à ce service dès 1968-69.

(69) Ces aspects de l'orientation économique seront précisés et développés dans la Troisième Partie, ch. I, ces caractères de la recherche dans l'Annexe III consacrée aux sources bibliographiques de cette Troisième Partie.

(70) En fait l'administration coloniale avait renoncé à percevoir l'impôt de capitation chez les nomades. Quant à l'impôt sur le bétail, il était l'objet d'une telle fraude fiscale qu'on estime que les recensements administratifs ne devaient enregistrer que 30 à 40 % du cheptel existant. Sur l'impôt, cf. Deuxième Partie.

(71) S.E.D.E.S. 1966, Résultats provisoires..., pp. 147 sq. - 65,4 % dans les cercles du Centre et du Nord !

(72) Annuaire statistique "1968", op. cit., p. 19.

(73) Exactement par le décret n° 68.344 du 24.12.1968.

(74) Estimations pour 1944 de DUBIE, Vie matérielle, op. cit.; pour 1959 : Présidence R.I.M. et Documentation française, N. 2687 du 29.7.1960; pour 1962 : Recensement urbain 1961; pour 1969 : Direction de la statistique R.I.M.

(75) Appelé aux mêmes destinées, en plus modeste, que Zouerate avec le démarrage de l'exploitation du minerai de cuivre en 1970.

(76) Annuaire statistique 1968, p. 18 : "Répartition de 100 résidents suivant le sexe, l'âge et la situation matrimoniale" - figure

sans commentaire.

(77) Nombre moyen d'enfants mis au monde par chaque femme au cours de sa période féconde, abstraction faite de la mortalité.

(78) Nombre moyen d'enfants nés vivants au total pour 1 000 femmes de 15 à 49 ans.

(79) Ce chiffre comme les suivants est celui donné par Enquête démographique 64-65... Résultats provisoires, oct. 1966, op. cit. L'Annuaire statistique 1968, op. cit., t. 9, donne par contre le taux de 38,9 ‰. On ignore les raisons qui permettent un tel abaissement, d'autant plus que ne sont donnés dans cet Annuaire ni le taux de mortalité générale, ni le taux d'accroissement !

(80) D'après statistiques O.N.U. 1962 : Afrique noire 48 ‰, Afrique du Nord 45 ‰ pour la période 1958-1962.

(81) Selon les mêmes sources : Afrique noire 27 ‰, Afrique du Nord 45 ‰. La synthèse de données plus récentes sur l'Afrique noire francophone et Madagascar confirme dans l'ensemble ce diagnostic. Elle montre aussi la difficulté et la fragilité de ces estimations et révèle des écarts étonnants, encore inexpliqués, entre pays voisins. Cf. "Après dix ans d'enquête, bilan encore fragile de la démographie africaine" par R. BLANC in Economie et statistique, n° 17, 1970. Pour ces pays, le taux d'accroissement moyen est de 2 % (Afrique : 2,4 %; Europe : 0,8 %; Amérique latine : 2,9 % !).

(82) "Alors qu'il semble admis au Sénégal qu'un enfant sur deux meurt avant d'avoir atteint 5 ans, soit 500 sur 1 000, au même âge 276 enfants mauritaniens sont morts, 724 ont survécu. A l'approche de leur 20e année, il reste environ 593 jeunes gens vivants sur 1 000", L'Enfance et la jeunesse dans le développement de la Mauritanie, Etude S.E.D.E.S., 1967, ronéo, p. 9. A partir des mêmes données de base, cette étude donne un taux de mortalité infantile de 186 ‰ au lieu de 138 ‰. Aléas des statistiques en P.S.D. !

(83) D'après le rapport du Pr. FERRO-LUZZI, ibid., pp. 44 sq.

(84) Annuaire statistique 1968, op. cit., p. 44, qui donne des moyennes de comparaison : France : 1 médecin / 842 hab.; U.S.A. : 1/680; Sénégal : 1/24 300; mais Niger : 1/65 000; Haute-Volta : 1/63 000; Gabon : 1/58 000 !

(85) L'enquête M.I.S.O.E.S. 1958 (Moyenne Vallée, op. cit., p. 21) décompte 56 420 Maures dans la Vallée : 6 000 dans les escales du Fleuve, 50 000 cultivant chaque année les terres de décrue.

(86) Ces "résultats provisoires" 1966, p. 151, disent également 80 à 85 % de Maures.

(87) DUBIE, "L'organisation du commandement chez les Maures du Trarza", C.H.E.A.M. n° 562, février 1937, dactyl.

(88) Il était consultable avec d'autres à la Direction de la statistique, Nouakchott.

(89) Les Sarakolé seraient 280 000 au Mali; les Ouolofs 1 103 000 (36 % de la population) et les Toucouleurs 400 000 (7 %) au Sénégal.

(90) Moyenne Vallée, op. cit., p. 54.

(91) Ibid., p. 33.

(92) Ibid., p. 52.

(93) Annuaire statistique 1968, op. cit., p. 19.

(94) Résultats provisoires, op. cit., p. 188. L'Annuaire statistique donne ici respectivement : 141 et 125 ‰.

(95) Ibid. Annuaire statistique : 38,4 ‰, 41,7 ‰.

(96) Ibid., p. 191. Pas de chiffres dans l'Annuaire statistique.

PREMIERE PARTIE

(1) Le plan d'étude de ces deux formations sociales est exposé dans le sommaire et justifié dans la Première Partie de l'Introduction de ce travail. On ne signalera en note que les références des citations explicites ou des données précises. L'ensemble des sources de cette Première Partie est établi et discuté dans l'Annexe II à la fin de l'étude. Enfin le sens critique donné au terme classique et ambigu de traditionnel, employé tout de même ici faute de mieux, est explicité à la fin de cette Première Partie, pp. 333 sq.

(2) Cf. supra, pp. 35-36, et infra, Annexe I, Cartes 1 et 2.

(3) T.-E. LAWRENCE, déjà dans Les sept piliers de la Sagesse, et J. CHEHOLD, Introduction à la sociologie de l'Islam, Paris, Maisonneuve, 1958, R. MONTAGNE, La Civilisation du désert, Paris, Hachette, 1947, et bien d'autres, ont insisté sur ce phénomène.

(4) Pour plus de détails, cf. J. GABUS, Au Sahara. I. Les hommes et les outils. II. Arts et symboles. III. Bijoux et techniques, Neûchatel, La Baconnière, 1955-1958, et la somme récemment publiée de O. du PUYGAUDAU, Arts et coutumes des Maures, Rabat, Hesperis-Tamuda, vol. VIII 1967, vol. IX, fasc. 3, 1968, 70 photos, 1 carte.

(5) Le Capital, Paris, Ed. Sociales, t. I, p. 99.

(6) Cf. E. MANDEL, Traité d'économie marxiste, Paris, Ed. 10-18, 1969, ch. 3 pp. 99 sq., qui donne de nombreux exemples et références.

(7) Cf. H. LABOURET, "L'échange et le commerce dans les archipels du Pacifique et en Afrique tropicale" in Histoire du Commerce, Paris, 1953, t. III S.P.I.D., pp. 1-127. Cf. descriptions de rezzou maure in Y. AUBINIERE, C.H.E.A.M. n° 1496, mai 1949, ronéo, et dans le très beau roman ethnographique de D. BROSSET, Un homme sans l'Occident, Paris, Ed. de Minuit, 1946.

(8) Cf. supra Introduction, pp. 40 à 46.

(9) Sur tout ceci on peut voir MAUNY, Tableau..., op. cit., pp. 321 sq, 358 sq.

(10) Les échanges commerciaux en Mauritanie, R.I.M. S.E.D.E.S., 1968, ronéo, t. I, pp. 99-106.

(11) "La République islamique de Mauritanie", Documentation française n° 2687, juillet 1960, p. 22.

(12) Les échanges commerciaux..., op. cit., t. I, pp. 99-106.

(13) Cf. description d'une récolte et vente de gomme en 1826 par R. CAILLE in Journal d'un voyage à Tombouctou et à Jenné dans l'Afrique centrale, Paris, Ed. Anthropos, 1968, t. I. A partir de la colonisation, les représentants des maisons de commerce européennes vont chercher la gomme et discuter son prix jusque dans chaque campement collecteur.

(14) P. DUBIE, Vie matérielle, op. cit., ch. 3 "Le commerce".

(15) Ibid. Sur la question du prêt à usure et de la doctrine musulmane, question souvent traitée, on peut consulter la mise au point de RODINSON, Islam et capitalisme, op. cit.

(16) Sur ces cités, leur histoire, leur architecture, etc., cf. D. JACQUES - MEUNIE, Cités anciennes de Mauritanie, Paris, Klincksieck, 1961, et O. du PUYGAUDAU, op. cit.

(17) "L'élevage en A.O.F." in Marchés tropicaux n° spécial 22, mars 1958, par le chef du service de l'élevage de l'A.O.F. A la même époque, le recensement administratif donnait : (1) 76 000; (2) 2 140 000; (3) 304 000; (4) 120 000 !

(18) Estimations des services de l'élevage R.I.M. 1968.

(19) P. DUBIE, Vie matérielle, op. cit.

(20) Nous nous référons surtout aux Comptes économiques de la Mauritanie, Rapport S.E.D.E.S. 1959, et aux déductions de J. PUJOS, Croissance économique et impulsion extérieure, Paris, P.U.F., 1964, pp. 57-61 et 74.

(21) Moyenne Vallée, op. cit., pp. 220-229.

(22) Production journalière des laitières très variable selon saison et pâturage. En moyenne : 1 chamelle, 4 à 12 litres pendant 9 à 11 mois; 1 vache, 3 à 6 litres pendant 6 à 7 mois; 1 chèvre, 1/2 à 1 litre pendant 5 à 7 mois; 1 brebis, 1/5 à 1/2 litre pendant 3 mois.

(23) Moyenne Vallée, op. cit., pp. 224-225.

(24) Cf. article aïla dans Encyclopédie islamique, I, pp. 315-316, et J. LECERF, "Note sur la famille dans le monde arabe et islamique" in Arabica, t. 3, 1956.

(25) Cf. les généalogies des principales tribus maures et leurs critiques dans les différents livres de P. MARTY, L'Islam et les tribus du Soudan (Kounta), L'Islam et les tribus du Trarza, etc.; liste des principales tribus et fractions dans D. VUILLEMIN, op. cit., pp. 60-65.

(26) P. MARTY, Etudes sur l'Islam et les tribus du Soudan, Paris, Leroux, 1918-19, t. I, pp. 1 à 31.

(27) J. CHEHOLD, Introduction à la sociologie de l'Islam, op. cit., a bien marqué ces caractères à propos des Bédouins d'Arabie auxquels les Maures ressemblent tant de par les conditions objectives et de par l'identification subjective.

(28) D'après P. DUBIE, L'organisation du commandement, op. cit., et Vie matérielle, op. cit.

(29) Voyage au Soudan, trad. de Slane, Paris, 1845, cité par A. GAUDIO, Les civilisations du Sahara, op. cit., p. 271. El Bekri, trois siècles plus tôt, avait eu le même étonnement chez les souverains soninké du Ghana, voisins et suzerains des Berbères. Il avait noté leur explication : "Chez ce peuple, l'usage et les règlements exigent que le roi ait pour successeur le fils de sa soeur, car, disent-ils, le souverain a la certitude que son neveu est bien le fils de sa soeur, mais il ne peut pas être assuré que celui qu'il regarde comme son propre fils soit légitime" ! Description..., op. cit., pp. 381-384, cité par C. COQUERY, La découverte de l'Afrique, op. cit., p. 55.

(30) Sur ces thèses bien connues aujourd'hui auxquelles nous nous contentons de faire référence, cf. surtout Anthropologie structurale, Paris, Plon, 1958, et Structures élémentaires de la Parenté, Mouton et C°, 2e éd. 1967.

(31) Expressions de G. TILLON dans son ouvrage très suggestif Le Harem et les Cousins, Paris, Seuil, 1966.

(32) J. CUISENIER, "Endogamie et exogamie dans le mariage arabe" in L'Homme, vol. 2 n° 2, mai-août 1962. L'auteur qui prépare une thèse sur cette question a étudié précisément l'endogamie chez les Oulad Arfa, fraction de la tribu Drid en Tunisie septentrionale. Il trouve 21 % de l'ensemble des mariages avec la fille de l'oncle paternel, 36 % avec des filles d'oncles paternels. Il s'agit de petits ruraux anciens nomades. La proportion est sans doute plus forte en Mauritanie.

(33) F. BARTH, "Principles of social organisation in Southern Kurdistan" in Universitets Etnografiske Museum, Bulletin n° 7, Oslo (1) et (2) cités par J. CUISENIER, op. cit.

(34) D'après R. MURPHY et L. KASDAN, "The structure of Parallel Cousin Marriage" in The american anthropologist, vol. 61, n° febr. 1959, pp. 17, 29.

(35) Dans un colloque interdisciplinaire organisé aux Hautes Etudes, Paris.

(36) P. DUBIE, Vie matérielle, op. cit.

(37) Versets 15 et surtout 175 de la Sourate 4 (des femmes) et quelques versets de la Sourate 2 (les vaches).

(38) Nous ne nous étendons pas sur les détails complexes du droit successoral musulman. Cf. BOUSQUET, Le Droit islamique, Paris, Colin, 1963, ch. 13, M. GAUDEFROY-DEMOMBYNES, Les Institutions musulmanes, Paris, Flammarion, 1946, ch. 9, et leurs références.

(39) Cf. G. TILLON, Le Harem et les Cousins, op. cit., surtout pp. 155 sq. et 168 sq. ("La révolution coranique"). On peut comparer avec les usages étudiés plus loin de la société des sédentaires musulmans toucouleurs. La question de la situation de la femme est traitée ici sous ses autres aspects à propos de l'éducation et de la famille, cf. pp. 157 sq.

(40) Nous trouvons dans un texte récent de M. GODELIER, fort clairement exprimé, ce que nous voulions dire ci-dessus : "L'erreur ... est de considérer économie et parenté dans les sociétés primitives comme deux structures extérieures l'une à l'autre, comme l'infrastructure et la superstructure. En fait l'économiste distinguera facilement les forces productives de ces sociétés (chasse, agriculture, élevage, etc.) mais il ne pourra "isoler" des rapports de production "autonomes" - ou du moins il les distinguera dans le fonctionnement même des rapports de parenté. Ceux-ci déterminent les droits de l'individu sur le sol et ses produits, leurs obligations de recevoir, donner, coopérer. Ils déterminent également l'autorité de certains sur d'autres en matière politique, religieuse. Ils constituent enfin comme le montre Lévi-Strauss, "l'armature sociologique" de la pensée "sauvage", un des schémas organisant les représentations mythiques du rapport culture-nature, homme-animaux-plantes. Donc dans ce type de sociétés, les rapports de parenté fonctionnent comme rapports de production, rapports politiques, schème idéologique. La parenté est ici à la fois infrastructure et superstructure. Cette plurifonctionalité de la parenté ... explique selon nous deux faits ... : la complexité de ces rapports et leur rôle dominant ... Mais "l'unité des fonctions n'est pas leur confusion". De toutes façons il y a erreur complémentaire à vouloir traiter la parenté comme un pur langage formel ou à définir son contenu sans ses fonctions économiques"... - Préface aux textes choisis de Marx et d'Engels, Sur les sociétés précapitalistes, C.E.R.M., Ed. Sociales, 1970, pp. 139 sq.

(41) E. TERRAY, Le marxisme devant les sociétés primitives, Paris, Maspero, 1969, p. 137.

(42) Voir les critiques de l'ouvrage de MEILLASSOUX par GODELIER in L'Homme, 1967, pp. 78-91, et par SURET-CANALE in La Pensée, oct. 1967, pp. 94-106.

(43) Définition de M. GODELIER in Les Temps Modernes, mai 1965, p. 2008, implicite chez Meillassoux et, semble-t-il, chez Terray.

(44) Définition, après critique de la précédente et reprise des données de Meillassoux, de G. Dupré et J.-P. Rey, "Réflexions sur la pertinence d'une théorie de l'histoire des échanges" in Cahiers internationaux de sociologie, 1969, vol. XLVI, p. 151.

(45) Cf. J. CHEHOLD, Sociologie de l'Islam, op. cit., pp. 47 sq.; BOUSQUET, Les successions agnatiques mitigées, op. cit., pp. 85 sq.

(46) G. TILLON, Le Harem et les Cousins, op. cit. Les thèses et hypothèses sont exposées dans les premières pages. Cf. aussi sur l'économie néolithique méditerranéenne les ouvrages de G. CHILDE et le résumé de G. MANDEL, Traité d'économie, op. cit., I, pp. 27 sq.

(47) Cf. MONTAGNE, Civilisation du désert, op. cit., et J. CHEHOLD, op. cit., qui insistent sur ce point. Voir aussi l'intéressant travail de R. DESCLOITRES et L DEBZI, "Systèmes de parenté et structures familiales en Algérie", Annuaire statistique d'Afrique du Nord, Paris, C.N.R.S., 1963.

(48) C'est la "grande maison" du Maghreb, ou la "hamila des Bédouins sédentarisés en Syrie.

(49) G. TILLON, op. cit., pp. 173 sq.

(50) Non plus dans les cités modernes de Mauritanie (Nouakchott, Port-Etienne, etc.). Passée directement du campement nomade à la cité industrielle et administrative sans traditions, la femme maure échappe aux conséquences de l'urbanisation traditionnelle en pays d'Islam. Il y a aussi peut-être l'influence dans ces villes des femmes noires beaucoup plus libres sur ce point (sociétés "exogamiques" !). Par contre les vieilles cités caravanières et lettrées (Chinguetti, Oualata, Ouadane) ont des coutumes beaucoup plus semblables aux villes maghrébines : on y rencontre très peu de femmes aux visages dissimulés dans la mellafah.

(51) Telle est cependant aujourd'hui l'explication qu'aiment à donner les Maures. Le Coran, disent-ils, autorise la polygamie à condition qu'un traitement rigoureusement égal soit réservé sur tous les plans à chaque épouse, chose évidemment quasi impossible souligne-t-on non sans malice. C'est donc par fidélité à l'esprit du Coran que le Maure renoncerait à la polygamie !

(52) Un autre facteur, idéologique cette fois, peut contribuer à la monogamie : l'idéalisation de la femme propre aux nomades.(cf. plus loin). Il est lié au facteur économique : les paysans, contrairement aux pasteurs, ont peu de temps à consacrer à la poésie et aux cours d'amour.

(53) Sur la polygamie, cf. Coran 4, 3; sur la répudiation : 2, 226 à 242; 4, 129; 65; etc.; sur le concubinage : 70, 30; 23, 6; 4, 29; etc.

(54) Cf. EL BOKHARI, L'authentique tradition musulmane. Choix de hadiths, Trad., Introduction et Notes de G.-H. BOUSQUET, Paris, Fasquelle, 1964, p. 251. Selon Bousquet, "ce hadith reflète typiquement la mentalité du nomade à l'égard du sédentaire" qui ne peut échapper comme lui aux exigences du pouvoir central et en particulier à l'humiliation de l'impôt.

(55) C'est aussi la thèse de J. CHEHOLD, "Le mariage avec la cousine parallèle dans le système arabe", in L'Homme, juillet-décembre 1965, pp. 113 à 173. La corrélation entre le nomadisme et l'endogamie est un "fait historique et statistique constaté" nécessaire au maintien des structures tribales et guerrières. La structure de la société nomade est une segmentation successive de deux en deux jusqu'à l'unité familiale, forcément étroitement solidaire sous peine de périr. Il faut ici exactement renverser la proposition de Lévi-Strauss (Anthropologie struct., p. 167) : "Les cousines parallèles sont exclues pour la même raison que les cousines croisées sont recommandées".

(56) Sur esclavage et affranchissement, cf. Coran 4, 29, 40; 2, 72, 220; 24, 32, 33, etc. G. BOUSQUET, Le Droit musulman, op. cit., pp. 94 sq.

(57) Cf. Introduction, p. 71.

(58) Sur les griots, cf. la thèse de 3e cycle à paraître de M. GUIGNARD, La musique maure.

(59) Cf. AhmedMISKE, "Une tribu maraboutique du Sahel", Bull. com. Hist. Etud. et Scient. A.O.F., 1937.

(60) Coran, 2, 228. "Les femmes ont pour elles des droits ... Les hommes ont cependant sur elles une prééminence" sur l'obéissance et le respect des jeunes envers les aînés. Cf. Coran 4, 36; 17, 23, 24; 46; etc.

(61) D'après R. MURPHY et L. KASDAN, "The structure of Parallel Cousin marriage", op. cit., reproduit dans J. CUISENIER, Endogamie et exogamie dans le mariage arabe, op. cit.

(62) J. CUISENIER, op. cit.

(63) Les Maures distinguent dans le langage courant le chikh, chef "politique" d'un niveau quelconque et le cheikh, grand personnage religieux.

(64) Premier parmi les égaux, mais supérieur "par nature" et jouissant de l'autorité sans partage sur les strates horizontales inférieures, tout comme le père de famille sur ses enfants, ses femmes et ses esclaves domestiques.

(65) P. DUBIE, L'organisation du commandement..., op. cit.

(66) R. MONTAGNE, La Civilisation du désert, op. cit., p. 58.

(67) C. TRANCART, "Base et structure de la société maure", C.H.E.A.M. n° 1024, 1947, dactyl.

(68) P. DUBIE, L'organisation du commandement..., op. cit.

(69) LERICHE, "Note sur les classes sociales et quelques tribus de Mauritanie", Bull. I.F.A.N. 1955, série B, n° 1 et 2, pp. 173 sq. R. CAILLE, Journal d'un voyage..., op. cit., t. I, décrit de manière savoureuse et scandalisée les relations entre marabouts et guerriers et des uns et des autres avec leurs assujettis dont il a vécu la pénible condition dans la "vraie" société traditionnelle puisque c'était en 1826. Cf. par exemple, pp. 88, 111, 146, 148, 152.

(70) Article de C. HAMES, in Cahiers internationaux de sociologie, vol. XLVI, 1969, pp. 163-177.

(71) L. DUMONT, Homo Hierarchicus. Essai sur le système des castes, Paris, Gallimard, 1967.

(72) C. HAMES, op. cit., p. 175.

(73) G. BALANDIER, Anthropologie politique, op. cit., pp. 100 sq.

(74) Cf. Introduction, pp. 39 sq., et Annexe I.

(75) Sur le problème des griots dans les sociétés d'Afrique de l'Ouest, cf. la mise au point de V. MONTEIL in Cahiers d'I.S.E.A., t. II, n° 4, avril 1968.

(76) Cf. détails ci-dessus, pp. 44 sq.

(77) LERICHE, "Note sur les classes sociales et quelques tribus de Mauritanie", art. cit.

(78) Cf. Moh. el CHENNAFI et Moktar ould HAMIDOUN, dans Histoire de la Mauritanie, Ministère de l'Education R.I.M., op. cit.

(79) Ibid. et Histoire du saint Nacer Eddin, par OUALID, trad. Ismaël HAMET, dans Chroniques de la Mauritanie sénégalaise, Paris, Leroux, 1911. La publication et l'étude critique, par M. Moh. ould Baba, de nombreux documents écrits conservés jalousement dans les familles lettrées, devrait amener un nouvel éclairage sur cette période-clé de l'histoire de la Mauritanie occidentale et donc sur la structuration de la société maure actuelle.

(80) P. DUBIE,"Note sur l'ilôt berberophone de Mauritanie", C.H.E.A.M. 1948, justement chez les tribus lettrées les plus arabisées du Trarza. Mais tous les noms de lieu, beaucoup de noms de tribus, etc., témoignent de l'ancienne langue.

(81) P. DUBIE, Vie matérielle, op. cit.

(82) Cf. ci-dessus, pp. 111, 112.

(83) Selon les distinctions établies par M. FRIED (1967) entre les sociétés où il y a hérédité de fonctions et de statuts, distinctions citées par M. GODELIER, Sur les sociétés préapitalistes, op. cit., p. 124.

(84) Introduction, pp. 16-17 et 22-23.

(85) Cf. les pp. 85 à 100, t. I, de la thèse de 3e cycle de G. CLAPIER-VALADON, consacrée à la psychologie de l'enfant scolarisé de 8 à 12 ans d'origine nomade: L'Enfant Maure, Fac. des Lettres & Sc. humaines de Bordeaux, 1963, ronéo.

(86) Observation aux conséquences psychologiques sans doute importantes, confirmée par nutritionistes et médecins. Cf. L'enfance et la jeunesse dans le développement de la Mauritanie, Etude S.E.D.E.S ronéo - in principio.

(87) G.-H. BOUSQUET, La morale de l'Islam et son éthique sexuelle, Paris, Ed. Maisonneuve, 1953.

(88) Al Wasit. Tableau de la Mauritanie au début du XXe siècle, présenté par Ahmed BABA MISKE, Paris, Klincksieck, 1970, p. 22.

(89) J. BEYRIES, "Proverbes et dictons mauritaniens" in Revue des Etudes islamiques, t. IV, n° 1, 1930, pp. 1 à 51.

(90) Cf. ci-dessus, pp. 1o9 et 115 à 117.

(91) LERICHE, "De l'enseignement arabe féminin en Mauritanie" in Bull. I.F.A.N., t. XIV, n° 3, juillet 1952, pp. 957, 983.

(92) Présentation du Wasit ech Chinguetti, op. cit., p. 21.

(93) Cité par G. TILLON, Le Harem et les Cousins, op. cit., p. 147.

(94) G. TILLON, op. cit., p. 148.

(95) Ahmed BABA MISKE, Présentation de El Wasit, op. cit., p. 112.

(96) Estimations de A. Baba Miske.

(97) Moktar ould HAMIDOUN, Précis sur la Mauritanie, Saint Louis, I.F.A.N., 1952, pp. 36-38.

(98) Cité entre autres par Ahmed BABA MISKE, Présentation de El Wasit, op. cit. L'auteur, pp. 105-111, fait le point, avec équilibre, de la question.

(99) G. DUMEZIL, Mythe et épopée. L'idéologie des trois fonctions dans les épopées des peuples indo-européens, Paris, Gallimard, 1968.

(100) Cité par J. GABUS, "Sahara 1960/61 (Rapport brut) in Bibliothèques et Musées 1961, Ville de Neûchâtel, p. 127.

(101) L. MASSIGNON, in Parole donnée, op. cit.

(102) Synonyme, au moins dans le Trarza, du terme noble d'Arabi désignant le bon guerrier.

(103) Hassini et M'raibat sont des diminutifs péjoratifs des deux termes précédents.

(104) Définitions de Terrouzi sidi Mayla rapportées par Mohamed Moktar ould Bah.

(105) Entre autres, MARTY et ses nombreux ouvrages. Cf. Bibliographie, Annexe I.

(106) Rapport politique Mauritanie 1931, "Questions musulmanes", Archives Dakar - cité par D. VUILLEMIN, op. cit., p. 256.

(107) A. LE GRIP (pseudonyme de J. BEYRIES), "Aspects actuels de l'Islam en A.O.F." in L'Afrique et l'Asie, n° 25, 1954.

(108) Cf. V. MONTEIL, L'Islam noir, Paris, Seuil, 1966, pp. 131 sq.

(109) Cf. P. MARTY, L'Islam en Mauritanie et au Sénégal et Etudes sur l'Islam maure, Paris, Leroux, 1916; A. GOUILLY, L'Islam dans l'A.O.F., Paris, Larose, 1952.

(110) On possède encore peu d'éditions et de traductions de poésies maures, mais deux études récentes : El Wasit, op. cit., présenté par Ahmed BABA MISKE, et "Introduction à la poésie maure (1650-1900)", extrait du doctorat d'Université de Moh. MOKTAR ould BAH in Arabica, t. XVIII, février 1971, fascicule I.

(111) On peut parcourir sur ce point : Capitaine BESLAY, "Aperçu sur les croyances, coutumes et institutions des Maures", C.H.E.A.M. n° 1415, 1947, dactyl.

(112) Cf. l'oeuvre ancienne, mais toujours fondamentale, de DOUTTE, Magie et religion dans l'Afrique du Nord, Alger, Jourdan, 1909. Contrairement aux idées reçues, il s'avère que beaucoup des croyances

et pratiques magiques de "l'Islam noir" sont venues du Maghreb par le truchement des marabouts maures. Cf. plus loin, à propos des Toucouleurs, pp. 272 sq.

(113) Ce qui apparaît en particulier, comme on sait, dans les rites solennels du pèlerinage à la Mecque concentrés autour du culte préislamique de la Pierre noire (sacrifice, jet des pierres, ablation de la chevelure et des ongles, etc.).

(114) El Wasit, op. cit., pp. 9-10. Le XIXe siècle est considéré par les lettrés maures actuels comme le siècle d'or de leur littérature. C'est peut-être aussi celui de la plus grande anarchie, en partie à cause de la présence "corruptrice" et menaçante des commerçants et soldats français de Saint Louis.

(115) Souligné par G.-H. BOUSQUET, Le Droit musulman, op. cit., p. 41.

(116) A l'Ecole des Langues orientales (Paris), on nous a pourtant indiqué l'oeuvre traduite en anglais d'un auteur égyptien : Mr Ahmed SHALABW, History of islamic education, sans autres références, et introuvable dans les bibliothèques parisiennes spécialisées.

(117) Dans le cadre en particulier de cours, durant quatre ans, de pédagogie à l'Ecole Normale d'Instituteurs de Nouakchott où étaient recyclés, entre autres, comme instituteurs d'arabe d'honorables et mûrs lettrés traditionnels.

(118) A comparer avec les tests de compréhension de consignes pour déterminer l'âge mental, par exemple dans le fameux Binet-Simon.

(119) Cf. l'admirable description d'une leçon coranique par le Toucouleur CHEIKH HAMIDOU KANE dans son roman Aventure ambiguë, Paris, Julliard, 1965.

(120) Opinions émises, parmi beaucoup d'autres analogues, par des élèves instituteurs narrant leurs souvenirs d'école coranique.

(121) Informations de ce chapitre : J. BEYRIES, "Note sur l'enseignement et les moeurs scolaires en Mauritanie" in Revue d'études islamiques, 1935, t. I, pp. 39-73, et ibid., C.H.E.A.M. n° 2476, 1935; P. MARTY, op. cit. passim, et interview de plusieurs lettrés traditionnels, surtout Moktar ould Hamidoun.

(122) "Besoin de s'affirmer en quittant les mères", dit Ah. BABA MISKE, op. cit.

(123) La terre est au milieu de l'Univers; elle est entourée par la mer, l'air, le feu. Il y a neuf cieux, etc. Hipparque et Ptolémée !

(124) Cf. Introduction, pp. 23 sq.

(125) Cf. Bibliographie, t. III, Annexe I, les références aux oeuvres de LAMMENS, DOUGHTY, T.-E. LAWRENCE, CHEHOLD pour les nomades en général, du Capitaine TRIPIER et surtout de l'admirable récit de Diego BROSSET pour les Maures en particulier. Dans des langages différents, les portraits de ces auteurs se rejoignent étonnamment. Lire les réflexions de LAWRENCE ou DOUGHTY sur les Bédouins d'Arabie dans un campement maure, c'est lire des actualités. C'est la meil-

leure preuve que les déterminations des rapports sociaux sont plus importantes que celles du temps, de l'espace et des races.

(126) J. CHEHOLD, op. cit., p. 27, signale ce paradoxe et voit dans "l'Arabe farouche du désert, un individualiste sans individualité et un traditionaliste sans tradition".

(127) Sur le rationalisme de la pensée islamique, cf. RODINSON, Islam et capitalisme, op. cit. Il faut insister sur un aspect important de cet enseignement pour la formation de la pensée logique : l'usage continuel du "raisonnement par analogie" (quyas).

(128) L. MASSIGNON, Parole donnée, op. cit., pp. 327 sq. "Réflexions sur la structure primitive de l'analyse grammaticale en arabe" et, après lui, V. MONTEIL, opposent l'involution sémitique (Tadmin) à l'expansion aryenne dans la formation des concepts nouveaux, et le syllogisme triparti, fondé sur la compréhension au raisonnement dialectique dualiste des sémites fondé sur l'extension, de manière analogue à la logique stoïcienne.

(129) T.-E. LAWRENCE avait bien relevé ce trait chez les nomades d'Arabie - v.g. Les sept piliers, op. cit., p. 250. "Pour l'Arabe ordinaire, le foyer constitue au centre du monde une sorte d'université où il écoute la meilleure conversation, les nouvelles de sa tribu, ses poèmes, son histoire, ses récits amoureux, ses procès en cours et ses marchandages. Cette perpétuelle participation aux conciles domestiques le rend maître en langage, dialecticien, orateur, apte à siéger dignement dans n'importe quelle assemblée et jamais pris au dépourvu en fait de discours." Lawrence oppose cet Arabe au berger ignorant et à l'esprit peu délié parce que solitaire. En Mauritanie, les bergers sont des affranchis ou des serviteurs. Ils parlent peu, soit par fonction, soit par respect. Voir un exemple, enregistré en 1960 à Oualata, d'une de ces discussions entre lettrés maures où l'on coupe si admirablement "les cheveux en quatre" en citant familièrement de mémoire d'illustres docteurs du pays morts il y a plusieurs siècles - J. GABUS, in Bibliothèques..., op. cit., pp. 120 sq.

(130) Cf. Introduction, pp. 25-26.

(131) Outre la présentation et les commentaires cités de A. BABA MISKE, il existe une traduction d'extraits du Wasit, dont l'auteur est nommé Ahmed ben LANINE ECH CHINGUETTI, par Mourad TELHAFI, I.F.A.N., Saint Louis, 1953.

(132) Y. LACOSTE, Ibn Khaldoun, Paris, Maspero, 1969, pp. 133 à 157, dont nous résumons ici le remarquable exposé.

(133) Sur ce concept d'umma et ses différents sens historiques, "communauté des croyants", "Nation arabe", etc., cf. par exemple GARDET, La Cité musulmane, Paris, Vrin, 1954, pp. 193-273.

(134) Moyenne Vallée, op. cit., pp. 20-21.

(135) Enquête démographique 1964-1965, op. cit. Cf. Introduction, pp. 57 sq.

(136) Plusieurs versions traditionnelles circulent sur le sens et l'origine du mot. Il apparaît que Fouta est un terme qui désigne tout domaine peul ou toucouleur (Fouta Djallon, Fouta Kindi...). Toro, comme Torodo, viendrait-il de la racine signifiant "qui prie Dieu" : le Fouta des gens qui prient ?

(137) Pour plus de détails, cf. l'étude citée ci-dessus de la M.L.S.O.E. sur la Moyenne Vallée du Sénégal, pp. 92-107. La plupart des notes techniques et des chiffres de ce paragraphe sur l'agriculture de la Vallée sont empruntés à ce remarquable travail effectué, en 1958 déjà, en vue de l'aménagement, toujours aussi problématique, du fleuve Sénégal.

(138) Ce sont les terres nommées localement palé (sing. falo). Dans le oualo les paysans distinguent encore les terres hollaldé et fondé en fonction de leur irrigation par la crue.

(139) El Bekri (XIe siècle) mentionne déjà le tissage du coton dans le Tekrour. Cette culture et cette industrie sont sans doute contemporaines de l'islamisation qui, comme on sait, a sans doute introduit l'usage du grand vêtement. Comme ailleurs, la disparition de cette culture et de cette "industrie" locale a été provoquée par la concurrence de l'industrie textile européenne présentée par les commerçants de Saint Louis à la fin du XIXe siècle.

(140) Estimations après enquêtes sur échantillons en 1957 de la Mission I.N.S.E.E. (Moyenne Vallée, op. cit., pp. 82 et 94). Les experts d'une Mission B.I.A.O. donnent les mêmes chiffres pour 1968 ! Les rendements de 1968 ont sans doute peu variés depuis des siècles.

(141) On pourrait cependant faire une comparaison très intéressante, de ce point de vue socio-économique, avec le delta intérieur du Niger au Mali : mêmes conditions écologiques, mêmes techniques de production, structures socio-historiques analogues. Cf. Le delta intérieur de la Vallée du Niger. Etude de géographie régionale, Dakar, I.F.A.N., 1969, 2 tomes; particulièrement t. I, 2e Partie : "Les interprétations humaines".

(142) Moyenne Vallée, op. cit., p. 66.

(143) Ibid., p. 110.

(144) Ibid., pp. 135-136.

(145) Ibid., p. 135.

(146) Les voyageurs arabes du Moyen Age parlent de la capitale, Tekrour, de Sila, de Berissa. Ce furent peut-être des centres mercantiles sur le Fleuve sous le contrôle du Ghana (VIIe, Xe siècles). En tout cas, ces villes n'existent plus au XVe siècle et on ignore tout aujourd'hui de leur emplacement. Par ailleurs, pour les chroniqueurs arabisés de Tombouctou au moins, le pays du Tekrour est synonyme de l'ensemble du Soudan islamisé du Moyen Age. Sur ce point, cf. SURET-CANALE, Afrique noire, op. cit., p. 153; CORNEVIN, Histoire, op. cit., t. II, p. 219.

(147) Excepté, on le verra, chez quelques très grandes familles "nobles" de grands propriétaires fonciers.

(148) Nous revenons en détail sur le système d'attitudes à propos de l'éducation de l'enfant toucouleur, pp. 263-267.

(149) Cf. par exemple GADEN, Proverbes et maximes peuls, Paris, Institut d'ethnologie, 1931, pp. 17, 20; Yaya WANE; etc.

(150) Cf. C. LEVI-STRAUSS, Structures élémentaires de la parenté, Paris, Mouton, 1968, pp. 270 sq., 527 sq., etc.

(151) Etant entendu que le mariage préférentiel du fils avec la fille du frère de la mère (kao) est identiquement celui de la fille avec le fils de la tante paternelle (gorgol).

(152) Rapporté par Yaya WANE, Les Toucouleurs du Fouta Toro. Stratification sociale et structure familiale, Thèse de 3e cycle, Dakar, I.F.A.N., 1966, ronéo, p. 208. L'auteur, Toucouleur lui-même, donne dans ce travail une description analytique des relations de parenté dont nous nous servons largement dans ce chapitre. Mais il ne présente aucune synthèse générale de ces relations, encore moins une analyse structurale. Nous sommes donc seul responsable de l'usage que nous faisons de ses renseignements.

(153) Ibid., pp. 210-211.

(154) Ibid., pp. 206-207.

(155) D'après Moyenne Vallée, op. cit., p. 37. La proportion chez les Peuls s'élevait à 65 %, chez les Maures résidant dans la Vallée à 37 % seulement. Mais ces derniers, commerçants urbanisés ou haratine devenus agriculteurs sédentaires, sont particulièrement détribalisés. Ils ne sont donc pas représentatifs de l'ethnie maure.

(156) C. LEVI-STRAUSS, Structures élémentaires, op. cit., pp. 527-548.

(157) Moyenne Vallée, op. cit., p. 33.

(158) Cf. plus loin p. 264 : attitudes différentes si l'on est seulement de "même père" ou de "même mère".

(159) Moyenne Vallée, op. cit., pp. 68, 72. D'après l'enquête 1958, un "ménage" toucouleur comprend en moyenne 5,7 personnes, cultive en moyenne entre Rosso et Kaedi 3,80 parcelles représentant en moyenne 5,27 hectares dont les 3/5 en oualo.

(160) Cf. Grundrisse..., extraits dans Sur les sociétés précapitalistes. Textes de Marx, Engels, Lénine, Paris, Ed. Sociales, 1970, pp. 186-188 sq.

(161) Cf. Première Partie, ch. V de cette Deuxième Section et de la Première. On peut évidemment dire aussi qu'on retrouve d'un côté la famille arabe, de l'autre la famille négro-africaine. Cela ne fait, à notre avis, que repousser ou éluder une explication. Cf. Troisième Section, p.

(162) Sur tous ces points, cf. plus haut pp. 109, 112-118.

(163) Cf. pp. 110-112.

(164) Sur la classe d'âge, cf. plus loin pp. 267-268.

(165) Cf. ci-dessus, pp. 135-137.

(166) Extrait de Y. WANE, Les Toucouleurs du Fouta Toro, op. cit., p. 52 - avec l'aimable autorisation de l'auteur. Nous ne modifions que les titres des colonnes (ordres...), nous reprenons pour les noms les plus usités l'orthographie courante. Tous les termes vernaculaires sont au pluriel. Nous donnons la forme singulier de ceux que nous sommes amené à utiliser.

(167) Ibid., pp. 104 sq.

(168) Selon Y. Wane (1966), entre 5 000 et 35 000 F C.F.A., prix à débattre entre le maître et le candidat à l'affranchissement. Plus celui-ci paye, plus on le considère vraiment affranchi !

(169) Moyenne Vallée, op. cit., p. 54.

(170) Cf. plus loin, p. 248.

(171) Moyenne Vallée, op. cit., p. 54. Les diawanbe n'apparaissent pas dans l'échantillon de villages qui a servi à cette estimation parce qu'ils ne peuplent qu'une dizaine de hameaux ou quartiers dans la région de Matam (Sénégal).

(172) Yo ngundo res ngundo ele resa ele, réponse célèbre d'El Hadj Omar à un disciple non torodo demandant la main de sa fille.

(173) Ce que signifie entre autres le dicton inspiré des rimbe : "Rien ne ressemble autant à un nyendo qu'un autre nyendo".

(174) Cf. p. 266.

(175) J. BOULLIER-FRAYSSINET, "Le système des castes" in Raison Présente, n° 5, décembre 1967, pp. 79-89.

(176) Boubacar LY, "Les classes sociales dans le Sénégal précolonial" in Sur le mode de production asiatique, Paris, Ed. Sociales, pp. 195 à 229.

(177) H. GADEN, Proverbes et maximes peuls et toucouleurs, op. cit.

(178) Moyenne Vallée, op. cit., p. 17.

(179) Oumar BA, Notes sur la démocratie toucouleur, Dakar, 1966 (sans nom d'éditeur) - plaquette de 52 pages, aussi décousue que riche en remarques et notations.

(180) Avec FAIDHERBE lui-même, cf. par exemples de cet auteur, "Populations noires des bassins du Sénégal et du Haut-Niger" in Bull. Soc. de Géo., Paris, 1856, 4e série, t. XI.

(181) On trouvera un résumé des arguments pour ou contre chaque alternative dans la thèse de Yaya WANE, op. cit., pp. 25-30.

(182) Mr A. MALRAUX, Ministre de la Culture, ne s'y est pas trompé lorsqu'il s'est adressé aux Africains lors du Festival de Dakar 1966:

"Lorsque les Egyptiens ... se croient descendants des pharaons, ça n'a aucune importance; ce qui est important c'est qu'ils se réfèrent aux pharaons et qu'ils disent comment être dignes d'eux. Nous, Français, nous avons passé tant de siècles à nous croire héritiers des Romains. Qu'est-ce que c'était que Rome en France ? C'étaient des gens qui nous avaient tués. Mais la France est devenue la plus grande puissance romaine..."

(183) Cf. par exemple S.A. SOH, Chroniques du Fouta sénégalais, traduction et commentaires de M. DELAFOSSE et H. GADEN, Paris, Leroux, 1913; Y. WANE, op. cit., pp. 16 sq.

(184) On tenait pour évident il y a quelques années que la langue poular était celle des Peuls transmise aux Toucouleurs. On penserait plutôt aujourd'hui qu'il s'agirait nettement d'une langue négro-africaine adoptée par les Peuls au cours de leurs migrations. Cf. les travaux de J. GREENBERG, Bull. I.F.A.N., série B, t. XVI et XVII, critiquant les thèses célèbres non dénuées d'idéologie de HOMBURGER reprises par CHEIKH ANTA DIOP.

(185) Du moins si l'on donne au concept d'ethnie un sens utilisable positivement en sociologie et en histoire, celui défini en Introduction, pp. 25 sq.

(186) Cf. H. GADEN, "Du nom chez les Toucouleurs et les Peuls islamisés du Fouta" in Revue d'ethn. et sociol., 1912, n° 1 et 2, pp. 50-56; LERICHE, "Anthroponymie toucouleur" in Bull. I.F.A.N. B, t. XVIII, 1956, n° 1 et 2, pp. 169-188; Y. WANE, op. cit., passim.

(187) H. GADEN, Proverbes et maximes, op. cit., p. 331.

(188) Cf. plus haut, p. 224.

(189) L. MAUNY et P. BOUCHE, "Sources écrites relatives à l'histoire des Peuls et des Toucouleurs", Dakar, I.F.A.N., juillet 1946; M. DELAFOSSE, "Traditions historiques et légendaires du Soudan occidental", in Bull. Comité de l'Afr. franç., Paris, Renseignements coloniaux, 1913, pp. 298-301.

(190) Cf. Chronologie des principaux événements historiques touchant la Mauritanie, Annexe I et Introduction pp. 41 sq.

(191) S.A. SOH, Chroniques du Fouta, op. cit., p. 146.

(192) Oumar BA, Notes sur la démocratie en pays toucouleur, op. cit., passim.

(193) Il s'agit de l'almamy Youssouf Céré Demba. On trouve deux listes d'almamy légèrement différentes, l'une reproduite des Chroniques du Fouta, op. cit., l'autre dû à Boubou SALL, dans Oumar BA, Notes sur la démocratie, op. cit., pp. 43 à 49.

(194) Voir le point sur la signification du phénomène tidjane et El Hadj Omar et les souvenirs contradictoires qu'il a laissé dans les traditions des diverses ethnies dans SURET-CANALE, Afrique noire, op. cit., pp. 189-194; ibid., "Essai sur la signification sociale et historique des hégémonies peuls" in Cahiers du C.E.R.M., 1964, pp. 38-45; CORNEVIN, Histoire de l'Afrique, op. cit., t. II, pp. 250-255.

(195) Cf. infra, pp.

(196) "La valeur considérable et universelle de l'esclave faisait de chacun un esclave potentiel dans la société toucouleur. On n'hésitait nullement dans son propre village à s'emparer d'un plus faible que soi pour le vendre ... on pouvait toujours par ce moyen commode et sans retour se débarrasser d'un adversaire politique, voire d'un parent encombrant", Y. WANE, op. cit., p. 106.

(197) H. GADEN, Proverbes et maximes, op. cit., p. 77.

(198) Y. WANE, op. cit., p. 120.

(199) Cf. ci dessus Tableau des castes et des ordres, p. 234.

(200) Cf. surtout les trois études complémentaires de M. GADEN, M. VIDAL et A. KANE sur le régime foncier du Fouta, parues dans Bull. Com. Et. Hist. et Scient. A.O.F., octobre-décembre 1935, t. XVIII, pp. 409 à 461. Etudes résumées, complétées quant à l'évolution coloniale de ce régime, précisées par quelques statistiques dans la Moyenne Vallée, op. cit., chapitre sur "la structure foncière du Fouta Toro", pp. 111 à 132, rédigé par J.-C. BOUTILLIER. Pour une comparaison avec d'autres systèmes africains, cf. D. PAULME, "Régimes fonciers traditionnels en Afrique noire", in Présence africaine, n° 48, 1963, pp. 109 à 132.

(201) Cf. plus haut, p. 227, 230

(202) Dans l'état actuel des choses, il est impossible de dénombrer exactement ces grands domaines, ni de calculer exactement leurs superficies. D'après le nombre de titres existants, on peut les estimer à une cinquantaine sur les deux rives du Fleuve avec des superficies allant de 20 à 40 hectares. Rappelons que l'exploitation d'un "ménage" toucouleur est en moyenne de 4 hectares.

(203) Farba et satigui sont des termes d'origine malinké et signifient guide. Ardo, elimdan, termes poular : le premier, peul, signifie "celui qui marche devant"; le deuxième, déformation de El Iman, guide religieux.

(204) Les baytis sont devenus terres de l'Etat français, puis des Etats sénégalais et mauritaniens, mais les redevances ne sont plus perçues : évolution vers la propriété personnelle de fait. Cf. supra, p.

(205) Moyenne Vallée, op. cit., pp. 116 et 117 - extraits des Tableaux 2.56 et 2.57. Les chiffres du t. 2 portant le mode de tenure du torodo, erronés dans l'ouvrage cité, et corrigés d'après ses propres données, donnent les pourcentages suivants, dans l'ordre : 24,9 - 24,4 - 17,8 - 32,9.

(206) Région Sud-Est entre Kaedi et Maghama.

(207) Région Nord-Ouest : Bababé, Boghé, Rosso.

(208) Quand ils louent des terres, les torobe semblent le faire de préférence entre eux à des conditions plus avantageuses que celles faites aux autres castes.

(209) Cf. Moyenne Vallée, op. cit., p. 74 - "Répartition des superficies cultivées suivant la caste de l'exploitant". Les affranchis avant la colonisation avaient peut-être des droits de culture, mais aucune propriété

(210) Cf. Introduction, p. 22.

(211) Sur la psychologie de l'enfant africain dans son milieu, cf. les intéressants travaux du Centre de Psychiatrie de Dakar Fann, particulièrement les recherches de A. ZEMPLENI et J. RABAIN in Psychopathologie africaine, vol. 2, n° 2, 1966; vol. IV, n° 2, 1968.

(212) Cf. plus haut, pp. 220 sq.

(213) H.GADEN, Proverbes et Maximes, op. cit., pp. 14-61. Sans donner plus de poids aux dictons qu'ils n'en ont, on peut comparer avec le proverbe maure cité plus haut : "On doit toujours se fier à sa mère, fut-elle une hyène".

(214) Cité par Y. WANE, op. cit., p. 201.

(215) Ibid., pp. 200-201.

(216) Cf. Y. ATTIE, "Un baptême chez les Toucouleurs", Dakar, I.F.A.N. Notes africaines, n° 16, 1942, pp. 9-10; Y. WANE "Sur une forme de solidarité. Le baptême toucouleur", ibid., Notes africaines, n° 98, 1963, pp. 42-46.

(217) Cf. supra, pp. 154-155.

(218) Cela ne signifie donc pas du tout que les Maures seraient des gens "modestes" et les Toucouleurs des "orgueilleux" !

(219) Cf. une description des fêtes et cérémonies traditionnelles à cette occasion : Issa KANE, "La circoncision chez les Toucouleurs" in Bull. Enseign. A.O.F. n° 96, 1937, pp. 42 à 47.

(220) Y. WANE, Les Toucouleurs du Fouta, op. cit., p. 58.

(221) Sur cette question, cf. surtout P. MARTY, Etudes sur l'Islam au Sénégal, 2 tomes, Paris, Leroux, 1917; A. GOUILLY, L'Islam dans l'A.O.F., Paris, Larose, 1952; et la large revue bourrée de références de V. MONTEIL, L'Islam noir, Paris, Seuil, 1964.

(222) Cf. V. MONTEIL, op. cit., pp. 121, 147 "Portraits de marabouts", et pp. 263, 271 "Maraboutisme et travail".

(223) H. GADEN, Proverbes peuls et toucouleurs, op. cit., p. 317.

(224) Cf. P. MARTY, L'Islam au Sénégal, op. cit., t. I, ch. 2; V. MONTEIL, op. cit., pp. 137 à 149.

(225) Cf. les études du Centre psychiatrique de Dakar Fann et sa revue Psychopathologie africaine, et le livre de M. C. et E. ORTIGUES, Oedipe africain, Paris, Plon, 1966, surtout pp. 225-271 "Les interprétations persécutives": sorcellerie et maraboutage".

(226) Il faut signaler aussi les sukunabe, véritables sorciers et

non magiciens, considérés comme franchement nuisibles et sacrilèges. Leur pouvoir se transmettrait par filiation utérine. Cf. GADEN, op. cit., passim.

(227) Cf. Y. WANE, op. cit., p. 64, texte et n. 1, qui dit - comme beaucoup de ses compatriotes, y compris universitaires, nous l'ont de leur côté affirmé - avoir assisté "à des démonstrations fort persuasives" de cette invulnérabilité.

(228) Cf. les études de L. V. THOMAS, par exemple "Les constantes de la culture nègre" in Présence africaine, 1963; J. JAHN, Muntu. L'Homme africain et la culture néo-africaine, Paris, Seuil, ; etc.

(229) LE GOFF, "Les Talibé, ou étudiants du Coran au Sénégal" in Dossier Agence F.O.M. 383 A.O.F. 13, Archives du Ministère de la France d'outre-mer.

(230) A part la courte étude précitée, il y a l'ancienne et minutieuse enquête de P. MARTY, Etudes sur l'Islam au Sénégal, op. cit., t. II, ch. 3, pp. 47 à 108.

(231) Cf. plus haut, pp. 177-192.

(232) L'aventure ambiguë, op. cit.

(233) Cf. supra, p. 193.

(234) Sur la signification et l'importance de ces coutumes, cf. Cahiers de l'I.S.E.A., t. II, n° 4, avril 1968, "Economies et Sociétés", surtout l'article de C. MEILLASSOUX, "Ostentation, destruction, reproduction".

(235) Yoo wood do neddo heetiri, Y. WANE, op. cit., pp. 64, 66, 265.

(236) M. C. et E. ORTIGUES, Oedipe africain, op. cit., pp. 109, 126, 135. Les phrases soulignées sont en italique dans le texte.

(237) Selon les heureuses expressions de G. TILLON, in Le Harem et les Cousins, op. cit.

(238) Cf. les travaux en cours du Centre de linguistique appliquée de Dakar (C.L.A.D.) sur le poular et les langues négro-africaines voisines en rapport avec l'acquisition scolaire du français.

(239) Cf. C. BEART, "Les jeux et jouets de l'Ouest africain", Mémoires de l'I.F.A.N., n° 42, Dakar, 1955.

(240) Expressions de J. C. FROELICH, "Islam et culture arabe en Afrique au sud du Sahara" in Le mois en Afrique, n° 1, 1966, p. 56.

(241) Cf. ce proverbe cité par GADEN, Proverbes et maximes, op. cit., p. 310. "Le Fouta est un fusil à deux coups. Un fusil à deux coups, son maître tire avec un des canons sur les ennemis, le second, il se le gardera comme réserve; quant au Fouta on le cultive sûrement dans le oualo; si la récolte a été mauvaise, il y a toujours le dieri comme secours".

(242) Les chantres et théoriciens de la négritude (le Nord-Américain

W.E.B. Du Bois, les Antillais Damas ou Césaire, le Sérer L.S. Senghor) font partie d'ensembles ethniques qui ont ignoré l'Islam ou lui ont résisté. Par là même, ils ont beaucoup plus intimement et longuement subi l'aliénation coloniale occidentale. Ce mouvement des Black-muslim par contre est beaucoup plus récent et limité aux Etats-Unis.

(243) Les Toucouleurs du Fouta Toro, op. cit., p. 285; cf. encore p. 286 : "Il n'est toutefois rien moins qu'aisé de faire le départ, même approximatif, entre coutumes traditionnelles toucouleurs pré-islamiques, et modèles sociaux importés du fait de l'Islam. Il faudrait plutôt de ce point de vue parler de sédimentation sociale des coutumes ancestrales, que les modèles d'un certain 'arabisme' islamique sont venus recouvrir tel un épais vernis. Car il ne subsiste probablement aucun aspect de la société toucouleur qui soit exempt de cette influence des valeurs de l'Islam, donc de l'arabisme. Tout se passe comme si les Toucouleurs avaient subi une colonisation arabe prolongée".

(244) Cf. infra, Deuxième Partie, pp. 476. Troisième Partie, pp. 619-631

(245) Cf. Introduction, pp. 19-22.

(246) Essentiellement son Histoire de la civilisation africaine et Le Destin des civilisations, traduits de l'allemand, chez Gallimard.

(247) Nations nègres et culture, Paris, Présence africaine, 1955; L'unité culturelle de l'Afrique noire, Paris, Présence africaine, 1959.

(248) Par exemple les articles du n° 1 de la revue Le Mois en Afrique, 1966, consacrés à "Afrique noire, Afrique blanche", montrent à notre avis qu'il est difficile de marquer les nuances sur un tel sujet traité rapidement.

(249) A commencer par l'ouvrage de J. BREVIE, futur G.G. d'A.O.F., Islamisme contre "Naturisme" au Soudan français, Paris, Léroux, 1923,

(250) Texte publié sous le titre Les Fondements de l'Africanité ou Négritude et Arabité, Paris, Présence africaine, sans date.

(251) "Gustave Le Bon écrit : '... chaque peuple possède une constitution mentale aussi fixe que ses caractères anatomiques, et d'où ses sentiments, ses pensées, ses institutions, ses croyances et ses arts dérivent'. C'est cela la Culture : c'est la constitution psychique qui, chez chaque peuple, explique sa civilisation", L.S. SENGHOR, Les Fondements..., op. cit., p. 47 - souligné par l'auteur.

(252) R. CORNEVIN, Histoire de l'Afrique, op. cit., t. II, p. 219.

(253) Ibid., pp. 19-21.

(254) J. AUSTRUY, Le scandale du développement, Paris, Rivière, . Les citations sont faites d'après les notes recueillies à une conférence faite par l'auteur au Centre culturel français de Nouakchott en mars 1967.

(255) Ibid. L'Islam face au développement économique, Paris, Ed. Ouvrières, 1961. Cf. la critique de cette interprétation par RODIN-

SON, Islam et capitalisme, op. cit., pp. 20, 144 sq., 171 sq. et les notes.

(256) Cf. de nombreux articles ou études sur la guerre du Biafra, celle du Tchad, les multiples coups d'état au Dahomey ou ailleurs, etc.

(257) Cf. les ouvrages de HANOTEAU et LETOURNEUX, E.F. GAUTIER; en particulier, de ce dernier, Le passé de l'Afrique du Nord : les siècles obscurs, Paris, Payot, 3e éd., 1964.

(258) Cf. J. BERQUE, "Cent vingt-cinq ans de sociologie maghrébine" in Annales E.S.C. XI, juillet-septembre 1956, pp. 296-324; J. LACOSTE, Ibn Khaldoun, op. cit. : Le mythe de l'invasion arabe, pp. 87-105; M.-C. SAHLI, Décoloniser l'histoire. Introduction à l'histoire du Maghreb, Paris, Maspero, 1965.

(259) Ainsi MARTY, ARNAUD, etc. Cf. infra, pp. 449 sq.

(260) Expressions de L.S. SENGHOR, op. cit., p. 10.

(261) Cf. supra, pp. 13-19.

(262) Expression de RODINSON, Islam et capitalisme, op. cit., pp. 200 sq.

(263) Op. cit., p. 200.

(264) Ibid.

(265) La célèbre formule reste valable, même en période stable : "Pas plus qu'on ne juge un individu sur l'idée qu'il se fait de lui-même, on ne saurait juger une telle époque de bouleversement sur sa conscience de soi; il faut au contraire expliquer cette conscience par les contradictions de la vie matérielle, par le conflit qui existe entre les forces productives sociales et les rapports de production" (MARX, Contribution à la critique..., Ed. Sociales, Paris, 1918, p. 4).

(266) Cf. par exemple : "Maures et Toucouleurs sur les deux rives du Sénégal", Bull. I.F.A.N., série B 1968, pp. 182-226.

(267) C.E.R.M., Sur les sociétés précapitalistes. Textes choisis de Marx, Engels, Lénine, Préface de M. GODELIER, Paris, Ed. Sociales, 1970, pp. 42, 110, 148, 158, 166 à 168, etc.

(268) C'est particulièrement le cas entre les boucles formées par le Sénégal et le Niger, là où ces fleuves ne forment plus de barrages naturels. Cf. DUBIE, Vie matérielle, op. cit., ch. 5 "La sédentarisation des Maures".

(269) Sur l'origine de l'Islam de ce point de vue, cf. J. CHEHOLD, Introduction à la sociologie de l'Islam, op. cit.; l'ancien et célèbre ouvrage de H. LAMMENS, La Mecque à la veille de l'hégire, Beyrouth, Imprimerie catholique, 1924; celui de M. WATT, Muhamad at Mecca, Clarendon, Press Oxford, 1956.

(270) Comme c'est le cas des ethnies et tribus mauritaniennes. L'exception probable est celle bien connue des Touareg, peut-être descendants des Garamante de la préhistoire...

(271) Cf. par exemple RODINSON, Islam et capitalisme, op. cit., surtout ch. 1 et 3. Dans le langage de cet auteur, la société arabe a eu un "secteur capitalistique", mais "la formation socio-économique capitaliste" s'est constituée en Occident. Cf. aussi J. LACOSTE, Ibn Khaldoun, op. cit., pp. 25-45.

(272) Cf. un résumé de la question et une bibliographie dans O. KLINEBERD, Psychologie sociale, Paris, P.U.F., 1963, t. I, pp. 329-363; et aussi U.N.E.S.C.O., Le racisme devant la science, Paris, 1960.

(273) BLOCH, "Etymologie du nom 'Maure'", in Bull. Soc. d'Anthrop., Paris, 1903. L'origine du mot serait la même que celle du mot "Moghreb", homme du Couchant ou de l'Occident.

(274) Un bon connaisseur, après enquête, estimait que 2/10 seulement des tribus du Trarza étaient d'origine authentiquement arabes -cf. DUBIE, L'îlot berberophone du Trarza, C.H.E.A.M., 1948.

(275) Cf. L. PALES, Raciologie comparative des populations d'A.O.F., Mission anthropologique de l'A.O.F., G.G. A.O.F., 1949; LEBLANC, Aperçu anthropologique et ethnographique sur les populations du Sahara occidental, Alger, Imbert, 1947.

(276) Cf. O. KLINEBERG, op. cit., et U.N.E.S.C.O., Le racisme..., op. cit., etc.

(277) Exception faite des peuples pasteurs d'Afrique orientale, région des grands lacs et côtes de l'océan indien qui forment des sociétés d'éleveurs originales. Cf. revue générale et bibliographie sommaire - D. PAULME, Les civilisations africaines, Q.S.J., P.U.F., 1961.

(278) Maures, Touareg, Toubou, Galla, Somali...

(279) Hypothèse personnelle : les tendances paranoïdes de la personnalité du jeune Algérien le rapprochent plus du jeune Toucouleur que du jeune Maure. Son éducation dans la grande famille et dans la "grande maison" aussi. Mais les travaux scientifiques de psychologie et psychopathologie sont rares en Algérie, à notre connaissance.

(280) R. CAILLE, Journal d'un voyage à Tombouctou et à Jenné, Paris, Ed. Anthropos, 1968, t. I.

(281) Particulièrement dans Formes élémentaires de la vie religieuse, Paris, 1912, in principio.

(282) Cf. un effort pour définir ce concept et une critique des exagérations du premier dans J. CAZENEUVE, "Le concept de société archaïque" in Traité de Sociologie, Paris, P.U.F., 1963, t. II, pp. 423-433.

(283) Concept repris dans de nombreux ouvrages et articles de cet auteur pour distinguer sociétés globales "archaïques" et "historiques"; cf. surtout : La vocation actuelle de la sociologie, 3e éd. t. I, p. 448.

(284) Les constructions du formalisme allemand (Gesellschaft, Gemeinschaft de Tönnies, Conduites idéales de Weber, etc.) et les descriptions de l'empirisme américain ont souvent une cohérence plus

grande, mais elles se fondent sur un idéalisme et un psychologisme déjà critiqués ici.

(285) G. GURVITCH, "Continuité et discontinuité en histoire et en sociologie", Annales, janvier-mars 1957, p. 79.

(286) C. LEVI-STRAUSS, in Figaro Littéraire du 2.2.1967. Cf. La Pensée sauvage, op. cit., pp. 308 à 368.

(287) Selon la terminologie classique, essentiellement la qualité et la quantité des forces productives : travail vivant et instruments de production.

(288) Toujours selon la terminologie classique, la combinaison des forces productives et des rapports de production qui constituent le mode de production. Ce dernier terme semble employé par l'école althussérienne dans un sens proche de ce que nous entendons ici par système. Il porte sur des "objets abstraits-formels" et non concrets et singuliers comme celui de formation sociale. C'est pourquoi nous préférons ne pas employer la terminologie classique.

(289) Cf. Introduction, pp. 19-22.

(290) Boschimans, Australiens, Fuégiens, etc. En Mauritanie même, les groupes marginaux en voie de disparition : Pêcheurs Imraguen, chasseurs Nemadi. Il va de soi qu'il s'agit dans tous les cas de sociétés très anciennes souvent en état de régression économique à la suite de refoulements ou autres événements malheureux.

(291) Cf. par exemple les études célèbres de R. FIRTH sur l'économie polynésienne; E. MANDEL, Traité d'économie marxiste, Paris, Ed. 10/18, 1969, t. I, ch. 1.

(292) Résumés et références dans G. BALANDIER, Anthropologie politique, op. cit., ch. III "Parenté et Pouvoir".

(293) C. MEILLASSOUX, "Essai d'interprétation du phénomène économique dans les sociétés traditionnelles d'autosubsistance", Cahiers d'Etudes africaines n° 4, 1960; ibid, "Anthropologie économique des Gouro de Côte d'Ivoire".

(294) Surtout étant donné leur admiration légitime pour Darwin et Morgan. Sur ce dernier cependant, cf. les trois "lectures" possibles d'Ancient Society, structuraliste, évolutionniste et marxiste dont la dernière seule serait "juste" - selon E. TERRAY, Marxisme et société primitive, op. cit., Première Partie.

(295) Réponse de Marx à Mikhaïlovski en 1877, Oeuvres, Paris, Pléiade, t. I, p. CLXIII. Cf. C.E.R.M., Sur les sociétés précapitalistes, op. cit., Préface de M. GODELIER, pp. 13-16. Lettres à Vera Zassoulitch, pp. 318-343, etc.

(296) J. STALINE, Matérialisme historique et matérialisme dialectique, Moscou, 1938.

(297) Cf. exemples et bibliographie dans E. MANDEL, Traité..., op. cit., t. I, pp. 104 sq.

(298) Cf. GLOTZ, Le Travail dans la Grèce antique, Paris, Alcan,

1920; F. HEICHELHEIM, Wirtschaftgeschichte des Altertums, Leiden, 1938.

(299) Cf. sur ce point, et sur d'autres, l'inventaire effectué sur 425 tribus par HOBHOUSE, WHEELER et GINSBERG, The Material culture and Social Institutions of the Simpler Peoples, London, Chapman and Hall's, 1930, p. 299.

(300) Sur les formes d'esclavage en Afrique et leurs conséquences, cf. les livres de B. DAVIDSON traduits de l'anglais par P. VIAUD : L'Afrique avant les Blancs. Découverte du passé oublié de l'Afrique, Paris, P.U.F., 1962, et Mère Afrique, Paris, P.U.F., 1965, surtout pp. 18 à 69.

(301) Cf. Manuel d'Economie politique, Paris, Ed. Sociales, 1956, qui classe ainsi l'ensemble de la société arabe et les Etats soudanais et côtiers d'Afrique noire; et l'ouvrage collectif Des Africanistes russes parlent de l'Afrique, Présence africaine, 1960, passim.

(302) Citons seulement J. MAQUET, "Une hypothèse pour l'étude des féodalités africaines", Cahiers d'Et. Afr. 6, 1961; J. LOMBARD, "La vie politique dans une ancienne société de type féodal", ibid., 3, 1960; etc.

(303) Cf. M. RODINSON, Islam et capitalisme, op. cit., ch. III surtout à propos des sociétés arabo-islamiques; G. BALANDIER, Anthropologie politique, op. cit., pp. 113-117, surtout à propos des sociétés d'Afrique noire.

(304) Nous suivons surtout ici : M. BLOCH, La société féodale, Paris, Albin Michel, 5e éd. 1968, et R. BOUTRUCHE, Seigneurie et féodalité, 2 vol., Paris, Aubier, 1959.

(305) On sait que dans beaucoup de sociétés africaines aux structures sociales moins complexes, le chef politique est distinct du maître des terres, et souvent du chef de guerre.

(306) M. BLOCH, op. cit., pp. 10, 606, etc. C'est une des idées directrices de l'ouvrage.

(307) Au Japon, on trouve un "Etat centralisé" à partir du VIIe siècle greffé sur une "vieille société de groupes consanguins". A partir du Xe siècle environ, dans une période de crise, se constitue un "système féodal"... - M. BLOCH, ibid., pp. 611 sq.

(308) Ainsi J. SURET-CANALE dans son Afrique noire, op. cit., 2e éd. 1961, p. 101 parle de rapports sociaux "qu'il faut bien qualifier de féodaux" tout en rapprochant déjà les Etats africains, dans la même page, du "mode de production asiatique". B. DAVIDSON, dans Mère Afrique, op. cit., p. 34 parle, lui, de "tribalisme féodal", etc.

(309) Surtout, en ce qui nous concerne, le livre III du Capital, la Contribution à la critique de l'économie politique (Zur Kritik...), publié en allemand dès 1859 (trad. Ed. Sociales, 1968) et sa célèbre Préface publiée par Kantsky en 1903. Cf. aussi Oeuvres, Paris, Pléiade, t. I.

(310) Outre l'abondante correspondance, les manuscrits de 1857 con-

nus sous le titre Grundrisse der Kritik des polischen Oekonomie publiés seulement à Moscou en 1939 - 40, traduits seulement par J. SURET-CANALE en 1967 - 68 : Fondements de la critique de l'économie politique, t. I, II, Paris, Ed. Anthropos. Cf. aussi Pléiade, t. II, extraits.

(311) On trouvera l'essentiel des études sur la question recueilli dans le volume paru aux Editions Sociales en 1969 : Sur le mode de production asiatique; et dans le numéro spécial de la revue Recherches Internationales : "Premières sociétés de classes et mode de production asiatique", n° 57-58, 1967. Les textes de Marx et Engels sur ce sujet sont réunis dans l'ouvrage du C.E.R.M. déjà cité. La longue Préface de M. GODELIER y fait le point aussi bien sur l'évolution de la pensée de ces auteurs que sur l'actualité de cette pensée. Nous lui sommes, dans ces paragraphes, fort redevables.

(312) Marx connaissait les découvertes récentes de la linguistique comparée sur les langues aryennes ou indo-européennes.

(313) Expressions du Capital, Ed. Sociales, t. II, pp. 186-188, identiques ou analogues à celles employées dans les textes de 1860.

(314) Cf. K. A. WITTFOGEL, Le despotisme oriental, trad. de l'allemand, Paris, coll. Arguments, Ed. de Minuit, 1964.

(315) Après 1860, l'Inde passe au second plan. L'intérêt se porte surtout sur la commune russe (le Mir) et la question du passage direct au socialisme, sur les communes germaniques et leur transformation dans le système féodal (Engels), sur les systèmes de parenté en Océanie et chez les Indiens d'Amérique avec les travaux de MORGAN, sur les systèmes fonciers traditionnels d'Algérie et d'Amérique du Sud et les politiques coloniales à leur égard avec les travaux de M. M. KOVALEVSKI, etc.

(316) Sur le monde arabe : M. RODINSON, Islam et capitalisme, op. cit., surtout pp. 77-83; féodalisme ou mode de production asiatique, sur le monde maghrébin, J. LACOSTE, Ibn Khaldoun, op. cit., pp. 30-38; à propos de l'Afrique noire, articles de J. SURET-CANALE et M. GODELIER dans l'ouvrage collectif, Sur le mode de production asiatique, op. cit.

(317) C.E.R.M., Sur les sociétés précapitalistes, op. cit., Préface, p. 132.

(318) Ibid., p. 104.

(319) Ibid., pp. 132-133.

(320) Comme le reconnaît du reste le même auteur maintenant, ibid., p. 134.

(321) Cf. les distinctions de M. RODINSON, op. cit., p. 80, qui cependant refuse tout sens opératoire au concept de M.P.A., au moins dans son élaboration de 1966, date de son livre.

(322) Catherine COQUERY-VIDROVITCH, "Recherches sur un mode de production africain", in La Pensée, avril 1969, n° 144, pp. 60-78.

(323) Surtout G. BALANDIER, Anthropologie..., op. cit., p. 93; avec réserves, J. SURET-CANALE, article cité in Sur le M.P.A., op. cit.

(324) C. COQUERY-VIDROVITCH, art. cit., p. 73.

(325) Pour les royaumes soudanais, voir L. MAUNY, Tableau..., op. cit.; ceux d'Afrique centrale : J. VAN SINA, Les anciens royaumes de la savane, Kinshasa, 1966. Ces auteurs insistent sur l'importance du commerce à longue distance, mais ce ne sont que des exemples. De nombreuses études ont souligné aussi le phénomène pour les Etats de la bande guinéenne, ceux plus à l'intérieur comme les Mossi ou les Haoussa, etc. Cf. R. CORNEVIN, Histoire de l'Afrique, op. cit., t. II.

(326) L'Islam aristocratique des Etats soudanais comme le "paganisme" obstiné des Mossi; l'ensemble des institutions d'Abomey; etc.

(327) LACOSTE, Ibn Khaldoun, op. cit., pp. 25-45.

(328) Ghana, par exemple, est d'abord le titre du chef d'une confédération tribale Sarakolé chef de guerre, peut-être chef de terre et donc gestionnaire des placers d'or du territoire. Cf. J. SURET-CANALE, article du volume cité Sur le M.P.A., pp. 120-121.

(329) Cf. infra, pp. 347-349.

(330) M. GODELIER, Préface à Textes... sur les sociétés précapitalistes, op. cit., p. 79.

(331) Lettre à Vera Zassoulitch, ibid., p. 321.

(332) K. MARX, Contribution à la critique de l'économie politique, Paris, Ed. Sociales, 1968, pp. 169-170.

(333) Dans la mesure où un tel résumé est nécessaire à notre objet, comme le fait Marx lui-même dans les Formen..., Textes..., op. cit., pp. 180-226, que nous suivons particulièrement ici.

(334) Expressions de Marx dans le livre 1er, section II du Capital (Ed. Pléiade, t. I, pp. 719 sq.) où la démonstration est reprise plus longuement que dans les Formen.

(335) Ce qui rend possible une science de l'économique et par conséquent une prise de conscience de l'importance déterminante de l'économique dans les sociétés précapitalistes, importance peu aperçue jusque-là parce que non apparente.

(336) K. MARX, Manifeste du Parti communiste, Paris, Ed. Sociales, p. 34.

(337) Ibid.,

(338) A ce "milieu historique", Marx donne une importance qui montre combien il est éloigné de tout schéma mécaniste rigide. A propos par exemple de ce mode de production qu'est pour lui la "commune rurale" et de la prépondérance en elle soit de la propriété collective, soit de la propriété privée, il écrit : "Tout dépend de son milieu historique où elle se trouve placée ... Ces deux solutions sont a priori

possibles, mais pour l'une ou l'autre il faut évidemment des milieux historiques tout à fait différents" - Premier brouillon, rédigé en français, d'une lettre de 1881 à Vera Zassoulitch in Sur les sociétés précapitalistes, op. cit., pp. 323; cf. p. 321.

(339) Ibid., p. 319.

(340) Cf. en particulier les travaux de Boubacar LY, "Les classes sociales dans le Sénégal précolonial" in Sur le M.P.A., Paris, Ed. Sociales, 1969, pp. 229-257; Pathé DIAGNE, Pouvoir politique traditionnel en Afrique occidentale, op. cit.; M. DIOP, Histoire des classes sociales dans l'Afrique de l'Ouest, t. I "Le Mali", 1971 - à paraître, "Le Sénégal", Paris, Maspero.

(341) Des travaux récents (M. SAHLINS) tendent à montrer, comme on sait, que même des améliorations sensibles des conditions de production, surtout dans le cadre des structures lignagières, peuvent mener, non pas à l'augmentation de la richesse et donc de l'inégalité, mais à la diminution de l'effort productif. Ce qui pour être moins "évolutif" est aussi "logique".

(342) "L'histoire asiatique est une sorte d'unité différenciée de la ville et de la campagne : les villes vraiment importantes ne doivent être considérées que comme des camps princiers, des éléments simplement surajoutés à la structure économique proprement dite", K. MARX, Grundrisse, op. cit., p. 191. Certaines villes du Maghreb au Moyen Age et aussi les cités Haoussa avant la conquête peul avaient des industries artisanales exportatrices, mais elles n'en vinrent jamais à "dominer" la campagne.

(343) B. DAVIDSON, Mère Afrique, op. cit.; J. SURET-CANALE, Afrique noire, op. cit.

(344) La lutte contre Samory durera de 1881 épisodiquement, de 1891 méthodiquement jusqu'à 1898.

DEUXIEME PARTIE

(1) Cf. A.-P. THORTON, Doctrines of Imperialism, New York, John Wiley, 1965; KOEBNER et SCHMIDT, The Story and significance of Imperialism, a political Word 1840-1860, Cambridge, 1964.

(2) Ainsi en France : P. RENOUVIN, Les politiques d'expansion impérialistes, Paris, P.U.F., 1949; H. BRUNSCHWIG, Mythes et réalités de l'impérialisme français, Paris, Calmann-Lévy, 1960. C'est encore le sens connoté par C.-A. JULIEN dans L'Empire américain. L'usage du terme dans ce sens est encore plus courant, paraît-il, chez les Anglo-saxons.

(3) Pour la discussion de ces deux thèses et de leur opérationalité actuelle, cf. en Bibliographie, T. III, Annexe III, les ouvrages, articles ou communications des auteurs cités, p. 5 n. 2, particulièrement ceux de C. PAILLOIX.

(4) Paru en 1913. Trad. franç., Paris, Maspero, 1967, 2 vol.

(5) Op. cit., t. 2, p. 21.

(6) Ibid., p. 151.

(7) W.-I. LENINE, L'Impérialisme, stade suprême du capitalisme, Paris, Ed. Sociales, 1945, p. 80.

(8) Précisons. C'est pour Lénine le 5e point de sa définition : "achèvement du partage territorial du globe par les plus grandes puissances capitalistes". Pour R. Luxembourg, "concurrence des capitalismes nationaux autour des territoires encore libres".

(9) C'est l'intention explicite de H. BRUNSCHWIG, op. cit., ou de R. ROBINSON et J. GALLAGHER, Africa and the Victorians. The official Mind of Imperialism, Londres, 1962, Introduction. Cf. C. COQUERY-VIDROVITCH, "De l'impérialisme britannique à l'impérialisme contemporain. L'avatar colonial", in L'Homme et la Société n° 18, oct.-nov. 1970, pp. 61 à 90.

(10) Cf. Communications du Congrès d'Alger (mars 1969), du Congrès de Varna (septembre 1970), des Colloques du C.E.R.M. (1969-70); travaux de CH. PALLOIX, A. EMMANUEL, S. AMIN, P. BARAN, G. FRANCK, etc. qui tous se réfèrent à ce concept. Cf. Bibliographie, T. III, Annexe III.

(11) On sait que Lénine lui-même déclarait dans la Préface de son Essai : "Nous ne nous arrêterons pas au côté non économique de la question comme il le mériterait" - faute de temps et sans doute surtout d'opportunité.

(12) G. BALANDIER, Sociologie actuelle de l'Afrique noire, Paris, P.U.F., 1963, in princ.

(13) Ibid., citant D. APTER, in Anthropologie politique, op. cit., p. 187.

(14) Premier voyage du Sieur de la Courbe fait à la Coste d'Afrique en 1685, Paris, 1913, p. 29.

(15) Sieur LE MAIRE, Voyages aux Isles Canaries, Cap-Vert, Sénégal, Gambie, Paris, 1695, pp. 72-73.

(16) El Wasit, éd. MISKE, op. cit., p. 119.

(17) P. LABAT, Relation de l'Afrique occidentale, Paris, 1728, pp. 238-240. Pour plus de détails, voir : C. COQUERY-VIDROVITCH, La découverte..., op. cit., et Abdoulaye LY, La Compagnie du Sénégal, Paris, Présence africaine, 1958,

(18) G. FAIDHERBE, Le Sénégal, Paris, 1889, cité par J.-C. BOUTILLIER, etc., op. cit., p. 16.

(19) Cité par G. DESIRE-VUILLEMIN, Contribution à l'histoire de la Mauritanie de 1900 à 1934, Dakar, Ed. Clairafrique, 1962, p. 75.

(20) Cité par M. DELAFOSSE, Histoire des Colonies françaises, Paris, Plon, 1931, t. IV, p. 127, repris par G. DESIRE-VUILLEMIN, op. cit., p. 76.

(21) Selon J.-C. BOUTILLIER en 1962, Moyenne Vallée, op. cit., p. 18.

(22) Cf. "Maures et Toucouleurs sur les deux rives du Sénégal. La Mission de V. Ballot auprès de Sidi Aly, roi des Maures Brakna", Bull. I.F.A.N., série B, n° 1, 1968.

(23) R. RANDAN, pseudonyme de R. ARNAUD, Un Corse d'Algérie chez les hommes bleus. Xavier Coppolani le pacificateur, Alger, Jourdan, 1939.

(24) Précis de Politique musulmane, Alger, Jourdan, 1906, t. I, p. II.

(25) O. DEPONT et X. COPPOLANI, Les Confréries religieuses musulmanes, Alger, Jourdan, 1897.

(26) R. ARNAUD, Précis..., op. cit., t. I, p. II.

(27) Sur tout ceci, cf. l'ouvrage cité de G. DESIRE-VUILLEMIN, en grande partie consacré à retracer et à exalter l'action de Coppolani.

(28) Mulero CLEMENTE, Los territorios espanoles del Sahara y sus grupos nomados, Madrid, 1949. Cf. G. DESIRE-VUILLEMIN, op. cit., pp. 98 sq.

(29) On se dispute pour renflouer les caisses de l'Empire chérifien.

La Banque de Paris et des Pays-Bas fait de gros investissements. Cf. par exemple H. CLAUDE, La Banque de Paris et des Pays-Bas 1872-1968, Paris, Ed. Sociales, 1969.

(30) Cf. G. DESIRE VUILLEMIN, op. cit., pp. 98 sq., 186-205.

(31) Arrêtés portant organisation du Protectorat des Pays maures du Bas-Sénégal et concernant l'administration des Pays maures, 12 mars 1903. Textes in G. DESIRE-VUILLEMIN, op. cit., Annexe II, pp. 288-292.

(32) Lettre de Coppolani à Cheikh Sidia du 15 juin 1904, in Archives du Sénégal-Dakar - cité par G. DESIRE-VUILLEMIN, op. cit., p. 125.

(33) Maurel et Prom, Clastres et Plantey, Delmas et Cie, Deves et Chaumet, etc.

(34) Archives du G.G. d'A.O.F., naguère Fonds Saint Louis-Mauritanie, classées série E. Cf. références G. DESIRE-VUILLEMIN, op. cit., p. 104, n. 3; p. 114, n. 33; etc.; et p. 373. Aujourd'hui, Archives nationales de la R.I.M., à Nouakchott - en état de reclassement.

(35) Celui qui est chargé de porter la nouvelle au poste français le plus proche, Podor, est chef d'une famille de l'entourage des Cheikh Sidia, notable Oulad Biri. Il s'appelle Moktar ould Daddah, grand-père du Président actuel. Cf. G. DESIRE-VUILLEMIN, op. cit., p. 136.

(36) Cf. mention de quelques-uns des principaux combats de 1905 à 1934 dans la Chronologie, Annexe I, p.73sq. En 1931-32, les méharistes de Mauritanie perdirent 25 % de leurs officiers et 35 % de leurs sous-officiers au combat. Les hommes de troupe ne sont pas décomptés !

(37) Ce sont d'autres "belles pages" classiques de l'épopée coloniale qui sont écrites ainsi, d'un autre aspect, mais complémentaire, que celles sur le héros pacifique. Cf. G. GOURAUD, La pacification en Mauritanie, Paris, Larose, 1910, et bien d'autres. Il ne faut pas oublier "l'arôme spirituel" de cette conquête : les méditations de E. PSICHARI, qui sert précisément à cette époque : cf. Lettres du Centurion, Paris, Couard, 1933.

(38) DiegoBROSSET, vers 1920, réfutant les accusations espagnoles sur la "cupidité française" au Sahara occidental, écrit : "L'absence d'intérêts économiques justifie l'absence d'action. Les Espagnols n'ont pas un Sénégal qui les pousse en Mauritanie", Arch. Nationales Dakar G.G., cité par G. DESIRE-VUILLEMIN, op. cit., p. 98. On pourrait ajouter : "ni d'intérêts aussi puissants au Maroc qui les y attire".

(39) Arrêté du G.G. d'A.O.F., 12 mars 1903, complété par Décision n° 36, 1904. G. DESIRE-VUILLEMIN, op. cit., Annexe XI, pp. 292 sq.

(40) Arrêtés de Roume, 1907, et W. Ponty, 1912 - G. DESIRE-VUILLEMIN, op. cit., Annexe XII.

(41) Rapport du W. Ponty au Conseil du gouvernement, 20 juin 1910; cité par J. SURET-CANALE, op. cit., p. 103; voir aussi J. LOMBARD,

Autorités traditionnelles et pouvoirs européens en Afrique noire, Paris, Armand Colin, 1967, pp. 106-124.

(42) P. MARTY, La politique indigène du Gouverneur général Ponty en A.O.F., Paris, Leroux, 1916 - cité par J. LOMBARD, op. cit., p. 108.

(43) Circulaires du Gouverneur général Van Vollenhoven, 15 août 1917, J.O. A.O.F. 1917, p. 467; du Gouverneur général Brévié, septembre 1932, Gorée 1935, p. 31; cf. J. LOMBARD, La politique d'association et le retour en grâce des autorités traditionnelles, op. cit., pp. 124-158.

(44) H. LABOURET, A la recherche d'une politique indigène dans l'Ouest africain, Paris, 1931 - cité par J. SURET-CANALE, op. cit., p. 113.

(45) Cité par G. DESIRE-VUILLEMIN, op. cit., p. 183.

(46) Colonel FREREJEAN, Souvenirs de randonnées et de guerre au pays des Beidanes 1902-1912, inédit - extrait cité par G. DESIRE-VUILLEMIN, op. cit., p. 293.

(47) J.O. de l'A.O.F., 1936, p. 877.

(48) Dans Hommage à J. Richard-Molard, Ed. Présence africaine, 1953, pp. 368-369.

(49) Les voix qui crient dans le désert, Paris, L. Couard, 1934, p. 42.

(50) La Mauritanie n'a pas de service de Trésorerie propre. Comme l'enseignement, ou la santé, ces services sont communs avec ceux du Sénégal.

(51) Cnt VOISIN, "Facteurs économiques au Sahara occidental", C.H.E.A.M n° 595, dactyl.

(52) J. SURET-CANALE, op. cit., p. 435.

(53) Ibid., pp. 369-378. Cf. également C. COQUERY-VIDROVITCH, "De l'impérialisme...", art. cit. in L'Homme et la Société n° 18, et ci-dessus, Conclusion de cette Deuxième Partie "Décolonisation et impérialisme".

(54) "L'A.O.F." par DELAFOSSE et HUBERT, dans L'Atlas des Colonies françaises, Paris, Ed. maritimes et coloniales, 1934, p. 26.

(55) Les exportations de gomme doivent être comptabilisées avec celles du Sénégal ou du Soudan, qui comprend à l'époque les deux Hodh. Elles se montent en valeur cette année-là à 14 383 728 F pour l'A.O.F.

(56) Cf. infra, pp. 414 sq. "L'emprise idéologique".

(57) G. DESIRE-VUILLEMIN, op. cit., pp. 231 sq. et Annexe VII, p. 303.

(58) Cf. J. SURET-CANALE, op. cit., pp. 81 à 90.

(59) Cf. G. BALANDIER, Anthropologie politique, op. cit., pp. 191 sq.

(60) G. DESIRE-VUILLEMIN, op. cit., p. 216.

461) Au vrai, ils ne recevront jamais de statut juridique véritable qui puisse les protéger contre l'opinion de leurs administrateurs.

(62) G. BALANDIER, op. cit., p. 189; J. LOMBARD, op. cit., pp. 75 sq.

(63) De Oumar BA, dans Dialogues d'une rive à l'autre, Plaquette non datée éditée par l'I.F.A.N., coll. Etudes mauritaniennes.

(64) Du Nord au Sud...

(65) Cf. supra, pp. 91 sq.

(66) Moyenne Vallée..., op. cit., p. 142.

(67) Cf. supra, pp. 84 et 68. Entre 1920 et 1950, la population aurait exactement doublé, de 260 000 à 520 000.

(68) Cnt VOISIN, "Facteurs économiques au Sahara occidental", C.H.E.A.M. n° 595, dactyl.

(69) Moyenne Vallée, op. cit., p. 143.

(70) Cf. par exemple Y. LACOSTE, Géographie du sous-développement, Paris, P.U.F., 1968.

(71) L'impôt personnel sur les populations représente, selon J. SURET-CANALE, 50 à 70 % des revenus budgétaires des colonies d'A.O.F., Sénégal excepté, jusqu'à 1944 (op. cit., p. 436).

(72) Un des traits de l'assabiya décrite par Ibn Khaldoun.

(73) Nous n'insistons pas ici sur cet aspect qui ne fait pas directement partie de notre sujet bien qu'il y soit lié. Cf. J. SURET-CANALE, L'ère coloniale, op. cit., pp. 12-74 et 203-378, et le livre récent de S. AMIN, L'Afrique de l'Ouest bloquée. L'économie politique de la colonisation, 1880-1970, Paris, Ed. de Minuit, 1971, ainsi que la Conclusion de la présente Partie.

(74) J. SURET-CANALE, op. cit., pp. 222 sq.

(75) Données tirées elles-mêmes pour l'essentiel du ch. 2 de la Troisième Partie de l'ouvrage déjà souvent cité : La Moyenne Vallée du Sénégal, pp. 193 à 255.

(76) Ibid., pp. 193-195.

(77) Ibid., pp. 216, 220.

(78) Il s'agit des taux de conversion de l'année d'enquête 1957-1958 : 210 F C.F.A. = 1 dollar U.S. = 420 anciens francs français.

(79) Moyenne Vallée, op. cit., pp. 174-194.

(80) Cf. les estimations du cheptel possédé par une famille riche, une famille moyenne et une famille pauvre au Trarza en 1944, ci-dessus p. 92, et la répartition des terres au Fouta en 1957-58, p. 258.

(81) D'après l'enquête, le ménage toucouleur est composé en moyenne de 5,8 personnes.

(82) Moyenne Vallée, op. cit., p. 335.

(83) Ibid., p. 209.

(84) Cf. plus loin, p. 401, la liste des sources de revenus d'Abdallah ould Sidia.

(85) R. ARNAUD, op. cit.; cf. infra, pp. 449 sq.

(86) G. BALANDIER, Anthropologie politique, op. cit., pp. 197-198.

(87) Cf. plus haut, pp. 83 sq., 146 sq.

(88) Exemple : "L'inventaire complet du stock en magasin d'un boutiquier maure [à Kaédi] a donné pour 16 articles différents la valeur totale de 140 000 F C.F.A. seulement" (Moyenne Vallée, op. cit., Annexe, p. 337).

(89) Ibid., p. 262.

(90) P. DUBIE, Vie matérielle des Maures, op. cit., p. 190.

(91) Cf. Première Partie, p. 87.

(92) Pour un essai d'estimation plus précise à propos de l'ensemble de l'A.O.F., cf. J. SURET-CANALE, op. cit., pp. 369 sq., citant entre autres un discours du G.G. Brévié au conseil de gouvernement de l'A.O.F. en 1931.

(93) G. Beyries, Rapport de mission, 1935, Archives de Nouakchott, Dossier Affaires religieuses.

(94) Dont on lit encore les traces sur la pyramide des âges actuels. Cf. Introduction, p. 65.

(95) R. LAFEUILLE, Adm.-adjoint, "La crise économique chez les nomades de Mauritanie de 1940 à 1944", C.H.E.A.M. n° 756, 1945, dactyl.

(95 bis) Cf. pour l'Arabie et les débuts de l'Islam, J. CHEHOLD, Introduction à la sociologie de l'Islam, op. cit., passim. Pour la Syrie contemporaine, R. MONTAGNE, Civilisation du désert, op. cit. Pour le Maghreb, G. TILLON, Le Harem et les Cousins, op. cit. Etc.

(96) Cf. supra, pp. 172 sq.; infra, pp. 460 sq.

(97) Mort en 1967.

(98) D'après P. DUBIE, in Vie matérielle, op. cit.

(99) Cf. P. MARTY, L'Emirat des Trarza, Paris, Leroux, 1912.

(100) Il mourra cette même année 1944. Son successeur prendra parti pour les revendications marocaines en 1958 contre le gouvernement de Moktar ould Daddah et mourra à Dakar en 1966. L'émir actuel, Moh. el Habib ould Ahmed Saloum III, est député de la R.I.M.

(101) P. DUBIE, op. cit.

(102) Cf. le très intéressant travail de Denise BOUCHE, "Les villages de liberté en A.O.F." in Bull. de l'I.F.A.N. n° 3 et 4, 1949; n° 1, 1950.

(103) Cf. plus haut, p. 243.

(104) Cf. Moyenne Vallée, op. cit., pp. 305 et passim.

(105) Cf. supra, pp. 385 à 387.

(106) Cf. supra, p. 230.

(107) Moyenne Vallée, op. cit., p. 125. 38 % des cas portent sur des questions de divorce; autre effet, sur un autre plan, du même processus d'individualisation. Les mariages arrangés par les familles selon les règles d'alliance exposées plus haut sont souvent vite rompus parce qu'ils ne conviennent pas aux individus et répondent moins à des nécessités politico-économiques.

(108) Cf. ci-dessus, p. 387, Tableau 3.

(109) Moyenne Vallée, op. cit., pp. 241-253; A. DIOP, Société toucouleur et immigration. L'immigration toucouleur à Dakar, I.F.A.N. Etudes n° XVIII, 1965.

(110) Moyenne Vallée, op. cit.

(111) "Nous ne formions qu'un seul peuple et c'était parmi nous qu'on choisissait l'almamy, les cadi et les chefs de la religion. Il n'existait que la supériorité de la richesse et de l'intelligence", Lettre de Moh. Alamine en 1879 au Gouverneur de Saint Louis - cité par Pathe DIAGUE, Pouvoir politique traditionnel en Afrique occidentale, op. cit., p. 214.

(112) Circulaire du G.G. Carde commentant l'arrêté du 10 mai 1924, J.O. A.O.F. n° 1024; et Circulaire 107 E du G.G. Brévié, d'avril 1933, J.O. A.O.F. 1933, p. 395.

(113) Archives du ministère de la France d'outre-mer, Dossier Agence F.O.M. 385 "L'enseignement en A.O.F.".

(114) Ce commentaire, signé du Gouverneur général, de l'arrêté du 10 mai 1924 sur l'enseignement en A.O.F. remplit un "supplément de 65 p., grand format, petites lettres" du J.O. A.O.F. de cette année-là. A. MOUNOUNI, qui le cite (L'Education en Afrique, Paris, Maspero, 1966, p. 57) l'attribue par erreur au G.G. Roume, un des premiers gouverneurs d'A.O.F. au début du siècle. Il est vrai que dans ces décrets et ces grandes circulaires de la période d'apogée coloniale - 1919-1945 - chaque gouverneur semble vouloir surpasser son prédécesseur en éloquence (cf. G. MERLIN, Bull. Ed. A.O.F. n° 245, février-mars 1921; G.G. Brévié, J.O. 1933, p. 395; etc.) tout en le répétant pour l'essentiel.

(115) Circulaire 318 E du 25 juillet 1935.

(116) Cité par J. SURET-CANALE, op. cit., p. 477. Recommandation en-

térinée par l'arrêté du 22 avril 1945 réformant l'enseignement primaire en A.O.F. et par tous ceux qui suivront jusqu'à l'Indépendance. Très tôt, exception sera faite et maintenue "pour les pays à langue et littérature nationale", selon l'expression du G.G. Brévié dans sa circulaire du 8 avril 1933, c'est-à-dire en fait pour l'arabe et pratiquement en pays maure. Nous verrons plus loin les raisons et les conséquences de cette exception.

(117) G. HARDY, Une conquête morale : l'enseignement en A.O.F., Paris, Armand Colin, 1916, pp. 170 sq. et passim. L'auteur ne prend pas sur lui le ton excessif de ces critiques mais il reconnaît leur bien-fondé.

(118) Ibid.

(119) Ibid.

(120) Cf. les succès pédagogiques et l'échec politique de Jean Dard qui, au début du XIXe siècle à Saint Louis, s'apercevant que ses écoliers "lisaient et écrivaient le français sans faute, mais sans comprendre ce qu'ils disaient", se mit à leur enseigner en oualof (J. GAUCHER, Les débuts de l'enseignement en Afrique francophone. Jean Dard et l'école mutuelle de Saint Louis du Sénégal, Le Livre africain, 1968).

(121) Cf. Conférence des Directeurs de l'enseignement de la France d'outre-mer, mai 1952, Dossier aux Archives Nationales, Paris. Résumé dans "L'Enseignement dans les T.O.M. et associés", Documentation française n° 1996 du 19 juillet 1954. On retrouvera les mêmes arguments bien après l'Indépendance. Constance de la politique culturelle de la France.

(122) Déclaration de l'inspecteur général Delage à la "Conférence africaine de l'enseignement", Dakar 1944 - cité par J. SURET-CANALE, op. cit., p. 477.

(123) A. SARRAUT, La Mise en valeur des colonies françaises, Paris, Payot, 1923, p. 95 - cité par J. SURET-CANALE, op. cit.

(124) Cf. M. DELAFOSSE, Bull. de l'Ed. en A.O.F., juin 1917; G. HARDY, op. cit., Préface du G.G. Clozel; etc.

(125) Cf. Circulaires du G.G. Brévié, septembre 1932; de Van Vollenhoven, 15 août 1917, commentées par J. LOMBARD, op. cit., pp. 124 sq.

(126) Angoulvant, circulaire du 17.1.1916 - cité par G. HARDY, p.345.

(127) In Bull. Educ. A.O.F., juin 1917 - cité par MOUNOUNI, op. cit., p. 45.

(128) G. HARDY, op. cit., pp. 32 sq.

(129) Ibid.

(130) Cf. par exemple Documentation française, juillet 1954, op. cit.

(131) A. MOUNOUNI a déjà fait l'essentiel du travail à partir des documents officiels : J.O. de l'A.O.F., Bull. de l'Enseignement en

A.O.F., L'Education africaine, L'Enseignement Outre-Mer, Annuaire statistique de l'A.O.F., etc. C'est pour l'essentiel ses chiffres que nous empruntons.

(132) Cf. "L'Education du 1er degré en A.O.F.", Archives de Dakar, 9, série M.O. - J. SURET-CANALE, op. cit., pp. 460-462.

(133) Nous prenons, avec Mounouni, le mode de calcul de l'U.N.E.S.C.O. qui compte la population scolarisable à 20 % de la population totale et non à 15 % comme les statistiques officielles, ce qui n'est certainement pas trop exagéré pour l'Afrique de l'Ouest à cette époque.

(134) MOUNOUNI, op. cit., pp. 82-90, 101, 102, 111, 117.

(135) Préface au livre de G. HARDY, op. cit.

(136) Aff. Fr. 1922, n° 1, p. 43 - cité par J. SURET-CANALE, op. cit., p. 478.

(137) Communication à l'Académie des Sciences coloniales du 13 oct. 1935, Gorée, Imprimerie du Gnt, 1936, p. 21 - cité par J. SURET-CANALE, op. cit., p. 478.

(138) Il convient de noter que l'inspirateur et le maître d'oeuvre de cette réforme sur laquelle nous insistons pour son actualité est, sous la signature du Gouverneur général, l'inspecteur Charton, directeur de l'enseignement en A.O.F. à cette époque.

(139) Cf. "L'enseignement dans les T.O.M.", Documentation française du 19 juillet 1954. Voir aussi CAPELLE, Encyclopédie maritime et coloniale, L'A.O.F., pp. 272-273.

(140) On a vu pourtant que jusqu'en 1958, les effectifs du secondaire par rapport au primaire étaient au plus de 4 %. C'est cette nouvelle orientation qui prévaudra jusqu'aux indépendances et même bien au delà.

(141) A. MOUNOUNI, op. cit., pp. 60 et 60-76.

(142) G. HARDY, op. cit., p. 283.

(143) Ibid., p. 12.

(144) Ibid., p. 32.

(145) Cf. infra, pp. 704 sq.

(146) De ces nuances, on trouve une expression familière et vigoureuse dans les propos, prêtés au Général de Gaulle, par J.-R. TOURNOUX : Les Arabes : "Ce n'est rien. Jamais on a vu des Arabes construire des routes, des barrages, des usines. Après tout, peut-être n'ont-ils pas besoin de routes, de barrages, d'usines. Ce sont d'habiles politiques. Ils sont habiles comme des mendiants..." - et à propos de Bizerte : "Tous ces bicots se chamaillent. Ils aiment les fusils. Ils ont la manie de la fantasia. Tout cela, ce sont des fantasias". Les Noirs : "Le problème n'est pas le même. Les Noirs sont de braves bougres. Ils ne sont pas animés par la même passion, par la même haine que les Arabes. Il n'y a pratiquement pas de Noirs en

dehors de l'Afrique Noire, alors que le mouvement pan-arabe va bien au delà du Maghreb ... Bien sûr, les Noirs auront un jour l'Indépendance. Il y a beaucoup de formes 'd'indépendance'" (La Tragédie du Général, Paris, Plon, 1967 - cité par Jeune Afrique n° 361 du 10.12. 1967).

(147) Publiés chez Leroux entre 1917 et 1930. Nous avons déjà cité plus haut ceux qui traitent de la Mauritanie : Etudes sur l'Islam et les tribus du Soudan (3 tomes), L'Emirat des Trarza, Etudes sur l'Islam et les tribus maures.

(148) ARNAUD, op. cit., Introduction. Les phrases soulignées le sont par l'auteur dans le texte.

(149) Ibid.

(150) Ibid.

(151) Ibid.

(152) Ibid., ch. V "Le Coran et la politique". Conseils encore utiles aujourd'hui !

(153) Ibid., ch. XII "Les musulmans dans leurs rapports avec le monde moderne".

(154) Ibid., ch. XV "Les Confréries religieuses en Islam"; ch. XVI "Les Confréries religieuses et l'action politique de la France".

(155) Ibid., ch. I.

(156) Ibid., ch. XVI.

(157) Arrêtés du 28 février 1870. Lettre du chef de service de l'Intérieur au Gouverneur (du Sénégal), d'avril 1879. Cf. aussi arrêtés Sénégal : 22 juin 1857, A.O.F. 12 août 1906. Textes in Archives de Dakar, Série J 4. En 1937, de Coppet adresse au Ministre des Colonies un rapport sur les écoles coraniques en A.O.F., résumant et constatant ces tentatives malheureuses. Résumé in G. DESIRE-VUILLEMIN, Annexe XXIII, pp. 338-339.

(158) G. HARDY, op. cit., pp. 301 et 323. Cf. aussi P. MARTY, L'Islam au Sénégal, op. cit., t. 2.

(159) Rapport de mission Clozel, Archives de Dakar, J 91.

(160) Brévié, circulaire de 1933 sur l'enseignement populaire.

(161) Arrêté du 4 juillet 1906 de W. Ponty Gouverneur du Haut-Sénégal-Niger créant Djenné, Archives Dakar J 98, Dossier Medersa 1906-1918.

(162) Rapport de l'Inspecteur général Meray, 1909, sur Djenné; de l'Inspecteur d'arabe Mariani venu d'Algérie, 1914 - Archives Dakar, J 91-92.

(163) Archives Dakar O 276 et J 92.

(164) Lettre du C.G. au Lt gouverneur du Soudan au sujet de l'enseignement chez les Maures et Touareg. Lettre du même au Gouverneur de Mauritanie - Archives Dakar O. 595.

(165) Archives Dakar J 92, Rapport sur les medersa d'A.O.F. Point de vue aussi tranché chez le directeur de l'enseignement en A.O.F. - G. HARDY, Une conquête morale, op. cit., pp. 109-111.

(166) Cf. les enquêtes détaillées et précises de P. MARTY sur les connaissances arabes et musulmanes des marabouts du Sénégal, leur bibliothèque, leur enseignement, etc., L'Islam au Sénégal, op. cit., t. II, pp. 47-108.

(167) Archives Dakar O. 595.

(168) Archives Nouakchott, circulaire du Gouverneur général aux gouverneurs des colonies accompagnant la commande d'une enquête sur l'Islam, les marabouts quêteurs, les écoles coraniques, etc.

(169) Cf. "Des députés sénégalais et soudanais demandent l'enseignement de la langue arabe en A.O.F. et la fondation de medersa", Bull. A.F.P. Spécial Outre-Mer, 15 septembre 1948, et Correspondance du Haut-Commissaire d'A.O.F. au Ministre de la F.O.M., 25 novembre 1949, communiquée aux gouverneurs, Archives Nouakchott. Le Ministre répondra en conseillant encore plus de prudence : "il faut choisir avec soin les deux professeurs; il ne faut rien accorder aux écoles primaires; enfin, pour les medersa, on peut améliorer ce qui existe, mais ne pas le développer, et ceci uniquement en Mauritanie" Il ne semble pas que sur tous ces points la politique française ait changé jusqu'à l'Indépendance, ni qu'il y ait rien eu de nouveau.

(170) Lettre de W. Ponty, Gouverneur de la Côte de Guinée française, à propos d'un projet de création de medersa à Touba, 25 août 1909 - Archives Dakar J 91.

(171) Circulaire n° 235, I.P. du 26 juin 1947 du Haut-Commissaire en A.O.F. aux gouverneurs des territoires - Archives Nouakchott, Dossier enseignement.

(172) C'est le mérite courageux du livre de J. SURET-CANALE de l'avoir tenté sur une grande échelle.

(173) Rapports de mission d'un inspecteur français dans la région de Néma du 7.2.1950 et 25.4.1950 - Archives Nouakchott, Dossier enseignement. On lit dans le même rapport : "Je leur parlais école, ils me parlaient vivres". L'auteur perçoit fort bien qu'il faudrait commencer par moderniser l'économie traditionnelle, pour que l'école "prenne".

(174) Circulaire citée du Haut-Commissaire A.O.F., juin 1947.

(175) Lettre du 16 novembre 1950, Dossier scolaire, Archives Nouakchott.

(176) Nous ne faisons désormais, jusqu'à la fin de ce chapitre, que résumer ou citer un document rédigé à l'époque par un responsable français de l'enseignement en Mauritanie. On le trouvera au C.H.E.A.M. n° 2350, dactyl.

(177) G. Beyries, Rapport de mission 1933-34, Archives de Dakar 9 G. Résumé dans Bull. Comm. Hist. et Scient. A.O.F. 1937, art. cit.

(178) Extraits du Rapport de mission 1952, très aimablement communiqué par l'auteur. Résumé dans "Etat actuel de l'Islam en A.O.F." in Afrique-Asie n° 124, 4e trim. 1953.

(179) Cf. supra, p. 171.

(180) Cf. supra, pp. 400 sq.

(181) Archives Dakar, Série 9 G. Les extraits ci-dessus se trouvent avec d'autres dans G. DESIRE-VUILLEMIN, op. cit., Annexes XI et XVII, pp. 312 et 327. Traduction de Bou el Mogdad, interprète officiel à cette époque de la colonie.

(182) Traduit par Ah. Baba Miske dans ses extraits du El Wasit, op. cit., pp. 78-80, sous le titre : "Défendre l'honneur et la Foi ou mourir".

(183) Cf. Abdallah LAROUI, L'idéologie arabe contemporaine, Paris, Maspero.

(184) A cause de leur ésotérisme, du fait qu'ils subsistent toujours et qu'ils ont un passé dont ni les anciens colonisateurs ni les anciens colonisés n'aiment parler. Nous avons pu consulter là-dessus des archives de certains postes de brousse. Cf. aussi les livres cités de MARTY, BEYRIES, MONTEIL et surtout GOUILLY.

(185) C'est ce qu'observe avec perspicacité Beyries dès 1935. Cf. "Evolution sociale et culturelle des collectivités nomades en Mauritanie" in Bull. Hist. et Scient. A.O.F. 1937, t. XX, pp. 465 à 485.

(186) Comme l'a montré G. Balandier à propos des ethnies "animistes" du Congo à la même époque.

(187) Rapports politiques du Lt Colonel Patey, 1911-1912, Archives Dakar 9 G 28.

(188) Rapport sur la création de Boutilimit du 31.1.1914, signé Rouget - Archives Dakar J 91.

(189) Rapport du Directeur, 1932, Archives Dakar O 395.

(190) P. DUBIE, "L'enseignement en Mauritanie. La medersa de Boutilimit", C.H.E.A.M. n° 513, 1941, dactyl.

(191) Echange de lettres entre le Gouverneur de Mauritanie et le Gouverneur général, Inspection de Chaigneau, Arrêté Mauritanie du 13.1.1936, etc., Archives Dakar O 569.

(192) Cf. A. MOUNOUNI, op. cit., et J. SURET-CANALE, op. cit.

(193) G. BEYRIES, "Evolution sociale et culturelle des collectivités nomades", art. cit.

(194) P. DUBIE, "La medersa de Boutilimit", art. cit.

(195) I. KANE, "L'enfant toucouleur du cercle de Matam" in Bull. de Enseignement en A.O.F. 1933, n° 79; et Y. WANE, op. cit., pp. 275-289.

(196) Rapport de l'Inspecteur général de l'enseignement au Gouverneur général, sur la Mauritanie, du 17 mars 1932, Archives Dakar O 395.

(197) Lettre du gouverneur général W. Ponty, du 9.8.1911, en réponse au projet de medersa - Archives Dakar 9 G 28.

(198) Rapport 1934, Archives Dakar O 595.

(199) Ibid.

(200) Ibid.

(201) Relevé par Mme CLAPIER-VALADON.

(202) Bien qu'après 1930, le diplôme de fin d'études de medersa donne droit à se présenter au C.E.P.

(203) Car la rive mauritanienne du Fleuve est elle-même en retard sur les pays sédentaires voisins. En 1958, le taux de scolarisation du Fouta sénégalais est estimé à 5 ou 6 %, le plus bas du Sénégal, contre 30 % dans le Centre, 60 % au Cap-Vert. Il est certainement encore plus bas sur la rive mauritanienne - M.I.S.O.E.S., Moyenne Vallée, op. cit., p. 237.

(204) Archives Dakar, série O 187.

(205) Ibid., série O 220.

(206) Y. WANE, op. cit., p. 290.

(207) J. PUJOS, Croissance économique et impulsion extérieure, Paris, P.U.F., 1964, p. 98.

(208) La R.I.M., Etude de la documentation française, n° 2687 du 29.7.1960, pp. 33 et passim.

(209) Ibid., pp. 15 sq.

(210) Cf. supra, pp. 384-392.

(211) La R.I.M., art. cit., pp. 25-26.

(212) Cf. par exemple P. GRIMAL, La décolonisation, Paris, Colin, 1965, pp. 341 sq.

(213) En attendant que cela soit fait par des Mauritaniens, deux thèses en préparation devraient à notre connaissance éclairer cette période : l'une de droit politique par B. FESSARD de FOUCAULT, l'autre d'histoire par Mme E. ROUAN.

(214) On trouvera une confirmation statistique de ce dire dans la Troisième Partie à propos de la sociologie de la classe dirigeante.

(215) Sur cette intervention importante et coûteuse de l'armée fran-

çaise, passée inaperçue pendant la guerre d'Algérie, qui amena en plein désert plus de 10 000 hommes et du matériel lourd, menée en coopération avec les garnisons espagnoles du Rio de Oro, cf. G. CHAFFARD, Carnets secrets de la décolonisation, Paris, Calmann-Lévy, 1965, 1er vol.

(216) Cf. J. LOMBARD, Autorités traditionnelles et pouvoirs européens en Afrique noire, op. cit., pp. 199 sq.

(217) Jusqu'en 1954. Rapports de l'inspection primaire de Mauritanie, Archives de Nouakchott. A partir de 1954 : BOTTI et VEZINET, Education et développement en Mauritanie, Paris, SEDES, 1963, ronéo, t. I, pp. 36 sq.

(218) Cf. L'enfance et la jeunesse dans le développement de la Mauritanie, Paris, SEDES, 1967, pp. 49-51.

(219) "L'enseignement français en pays maure", C.H.E.A.M. n° 2454, 1956.

(220) Rapport sur l'enseignement en Mauritanie, 1947; et Rapport sur l'enseignement franco-arabe, 1947 - Archives Dakar O 220.

(221) Rapport de l'inspection primaire, janvier 1953, Archives Nouakchott.

(222) Ibid.

(223) Cf. Rapport 1950 sur les écoles de campement, Archives de Nouakchott, et aussi le très vivant mémoire de M. LENOBLE, véritable créateur et organisateur de ces écoles nomades, "Premières écoles de campement en Mauritanie", C.H.E.A.M. n° 2350. Des écoles de campement avaient été tentées au début du siècle au Soudan, en même temps que des medersa. Elles furent peu nombreuses et très éphémères.

(224). Rapport 47, op. cit.; cf. aussi décret local 235 E du 28.9.1951.

(225) Soumission par le gouverneur de Mauritanie Messmer d'un projet d'arrêté réorganisant l'enseignement franco-arabe en Mauritanie, 20 novembre 1953, Dossier Archives de Nouakchott, - ce qui est contradictoire avec l'arrêté fédéral du 22 août 1945 organisant l'enseignement primaire qui prévoyait bien qu'un enseignement arabe pourrait être donné "dans les territoires de l'A.O.F. à population fortement islamisée".

(226) Délibérations de l'Assemblée territoriale mauritanienne sur "la réorganisation de l'enseignement franco-arabe" de décembre 1952 à décembre 1953. Dossier complet aux Archives de Nouakchott, Procès-verbal de la séance du 4.4.1953.

(227) Ibid., séance du 31.12.1953.

(228) Ibid., séance du 31.12.1953.

(229) Ibid.

(230) Cf. Brochure rose sans date, ni imprimeur, mais visiblement

de l'imprimerie officielle de Dakar, Archives Nouakchott. D'après des témoignages mauritaniens, les grands disciples, élevés ainsi en vase clos, nourrirent autant de sentiments "nationalistes" que ceux d'El Azhar.

(231) Nous suivons surtout ici Catherine COQUERY-VIDROVITCH, "L'avatar colonial" in L'Homme et la Société n° 18, octobre 1970, op. cit.; et Samir AMIN, L'Afrique de l'Ouest bloquée. L'économie politique de la colonisation - 1880-1970, Paris, Ed. de Minuit, 1971. Voir aussi leur ouvrage sur le Congo. L'article cité de P. P. REY in Cahiers int. de Soc. janvier-juin 1969, et les Cahiers du C.E.R.M. sur "Les origines et les traits particuliers du capitalisme français", op. cit., n° 85 sq., 1970.

(232) Cf. J. SURET-CANALE, op. cit., t. II, pp. 12-74 et 203-378.

(233) Expression de la Documentation française n° 2687, juillet 1960, p. 5.

(234) Cap. SCHMITT, "Le Problème des serviteurs harattine, touareg et maures", C.H.E.A.M., 1946, dactyl.

(235) J. GABUS, "Sahara 1960-1961. Trois sondages dans le domaine de la connaissance de l'art, et de la culture matérielle", in Ville de Neuchâtel Bibliothèques et Musées 1961, op. cit., pp. 178-179.

(236) Cf. supra, p. 357.

TROISIEME PARTIE

(1) L'essor économique de la R.I.M., Ministère des Affaires étrangères et du Plan, sans date, éd. Debroisse, pp. 1-5.

(2) "Mauritanie, dix ans d'indépendance", n° spécial de la revue Europe-France-O.-M., n° 490, novembre 1970, p. 14.

(3) Plan quadriennal 1963-1966. Bilan de 3 années d'exécution, Nouakchott, Direction du Plan, 1967, p. 3.

(4) Comptes économiques 1964, R.I.M. et Secrétariat à la Coopération, 1967, p. 4.

(5) Selon l'expression de G. de BERNIS in Economie appliquée, 1966.

(6) Par exemple, Fr. PERROUX (Economie des jeunes nations, Paris, P.U.F., t. I, pp. 199 sq.) ou S. AMIN (Le développement du capitalisme en Côte d'Ivoire, Paris, Ed. de Minuit, 1969, in fine, qui parle de "croissance sans développement"), etc.

(7) Par exemple, G. de BERNIS (Cours de fluctuations et croissances, Fac. de Grenoble), P. BARAN (Economie politique de la croissance, Paris, Maspero, 1967).

(8) Cours ronéoté de Systèmes et structures économiques, Fac. de Droit et Sciences Economiques, Alger, 1970, ronéo II, 14/3.

(9) D'après Economie et plan de développement - R.I.M., Ministère de la Coopération, 1963.

(10) D'après Comptes économiques 1964, op. cit., et B.A.N., n° 63, avril 1968.

(11) D'après E.F.O.M., n° 490, et bulletins de la B.C.E.A.O. Les chiffres de ce P.I.B. de 1968 nous paraissent gonflés. En tout cas, l'estimation est faite à partir de grandeurs différentes comme on peut le constater. En fait, à la date où nous écrivons, les derniers comptes économiques détaillés sont ceux de 1964 - à partir desquels déjà sont estimés ceux de 1966.

(12) Tout dépend par exemple de la valeur qu'on attribue au lait dont l'importance, on l'a vu, est considérable. Les comptes économiques 1964 la calculent à partir du troc, avec le mil, et lui donnent ainsi une valeur fictive très faible. Tout autre mode de calcul

lui donnant une autre valeur modifierait notablement le niveau du P.I.B. Cf. Comptes économiques 1964, op. cit., p. 11.

(13) Cf. Esquisse d'un programme de développement quadriennal, Rapport d'une mission de la B.I.R.D. effectuée sur la demande de la R.I.M., Washington D.C., 1967, 2 tomes, t. I ch. IV (ronéo). On trouvera dans l'Annexe V la liste récapitulative des documents non imprimés et peu diffusés dont nous nous servons dans cette Partie.

(14) Cf. P. JALEE, L'Impérialisme en 1970, Paris, Maspero, 1970, pp. 40-56; Le Monde, 1er septembre 1970, p. 10. Pour resituer Miferma, cf. E.-F.O.M., avril-mai 1968, article de H. REIBELL, chef du service minier de Miferma.

(15) E.-F.O.M., n° 490, nov. 1970, p. 47.

(16) Ibid., p. 46.

(17) Ibid., p. 36.

(18) Ibid.

(19) Cf. par exemple "La convention Etat-sidérurgie", Documentation française, n° 222.

(20) C. GARNIER, Désert fertile. Un nouvel Etat, Paris, Hachette, 1960.

(21) J. PUJOS, op. cit.

(22) Cf. la Préface du P. BYE, op. cit., p. 10; les études du mêmes in Revue d'économie politique, mai-juin 1957; Fr. PERROUX, "Grande firme et petite nation", Rapport Jeanneney, Documentation française, 1963.

(23) Pour plus de détails, cf. J. PUJOS, op. cit., pp. 171 sq. Sur les régimes fiscaux de longue durée et la surenchère des pays de l'E.A.M., cf. Jeune Afrique, supplément 1er trimestre 1971 "Comment investir en Afrique".

(24) De 1961 à 1964 inclus : estimations (très aléatoires) de E.-F.O.M., n° 431, décembre 1965; de 1965 à 1969 : Bulletin d'Afrique Noire (B.A.N.), n° 616, octobre 1970, et E.-F.O.M., n° 490, octobre 1970.

(25) S. AMIN, op. cit., p. 105.

(26) J. PUJOS, op. cit., p. 170.

(27) Memento de l'économie et de la planification africaines, 1969, p. 269.

(28) D'après E.-F.O.M., n° 490, 1970, p. 33.

(29) D'après Annuaire statistique 1968, op. cit., p. 189, et E.-F.O.M., n° 490, p. 34.

(30) E.-F.O.M., n° 490, p. 36.

(31) Esquisse..., op. cit., t. I, pp. 130 sq.

(32) D'après Esquisse..., ibid., p. 137, jusqu'à 1965; Annuaire statistique, op. cit., p. 193, après 1965.

(33) Cf. Esquisse..., op. cit., t. I, pp. 135-137; Memento B.A.N., n° 509, 1968, pp. 271-274.

(34) B.A.N., n° 612, septembre 1970, pp. 12354-56.

(35) D'après Annuaire statistique, op. cit., p. 192.

(36) Ibid., p. 193.

(37) Economie et plan de développement, op. cit., 1963, p. 51.

(38) Comme tout ce qui suit, d'après Bilan de 3 années..., op. cit., et B.A.C., n° 503, avril 1968.

(39) Il est difficile d'avoir des renseignements précis sur cette affaire économique et politique. Cf. des allusions sur ses conséquences in B.A.N., n° 613, p. 12360, et E.-F.O.M., n° 490, p. 45.

(40) D'après Bulletin statistique de la R.I.M., septembre 1968, pp. 30-34, et Esquisse..., op. cit., t. I, pp. 114-116.

(41) Esquisse..., op. cit., t. I, p. 13.

(42) Cf. B.A.C., n° 554, mai 1969.

(43) E.-F.O.M., n° 490, p. 69.

(44) Par exemple en 1967, les exportations contrôlées ont été de 19 712 bovins, 111 891 ovins-caprins, 1 721 camelins. Les exportations réelles sont estimées, la même année, à 99 100 bovins, 111 891 ovins-caprins, 13 000 camelins ! Cf. B.A.C., n° 554, mai 1969, p. 11181.

(45) Cf. B.A.C., n° 625, 16 décembre 1970.

(46) Cf. supra, pp. 396 sq.

(47) D'après B.A.C., n° 503, avril 1968. Rectifications et complément à propos des actionnaires de S.O.N.I.M.E.X. (lignes suivantes). Miferma n'a pas 12 % mais une part de 12 500 000 dans le capital. Outre une centaine de commerçants mauritaniens clients de l'entreprise, sont actionnaires quelques maisons de commerce françaises et égyptiennes (N.A.S.R.) qui sont fournisseurs.

(48) Esquisse..., op. cit., t. I, p. 13.

(49) Bilan..., op. cit., t. 3, et B.A.C., n° 403, p. 10153.

(50) Cf. supra, p. 485.

(51) E.-F.O.M., n° 490, novembre 1970, p. 52.

(52) Allocution de M. S. SPIRO, Président de Charter Consolidated Ld., Londres, juillet 1971.

(53) Cf. B.A.C., n° 612, septembre 1970, et Le Monde du 3 novembre 1970, p. 17, article de J. PERONCEL-HUGOZ intitulé "La Mauritanie ne s'estime pas assez riche pour se payer les symboles de l'indépendance : diplomatie progressiste et régime libéral".

(54) Cf. supra, Tableau 3. De 1966 à 1970, l'excédent de la balance commerciale diminue parce que les exportations de Miferma se stabilisent tandis que les importations continuent à augmenter. La moindre récession dans les pays capitalistes provoque les mêmes effets.

(55) Toutes proportions gardées. Pour le Brésil, l'Argentine, le Chili, cf. les travaux de A.-G. FRANCK, Capitalisme et sous-développement en Amérique Latine, Paris, Maspero, 1968. Pour le Sénégal, S. AMIN, op. cit. L'exemple semble encore plus ancien et clair pour l'Inde.

(56) Sauf références explicites, les statistiques de ce chapitre sont empruntées aux Bulletins du service des statistiques de la R.I.M. : n° 2 (1963), n° 7 (1965), n° 8 (1966), n° 9 (1967), n° 10 (septembre 1968), et Annuaire statistique, op. cit.

(57) Cf. supra, pp. 408 sq.

(58) Dr LATOUCHE et Mme DORMEAU, Evolution de certains problèmes du travail et de formation professionnelle en R.I.M., ronéo, Ministère de la Coopération, 1965, pp. 12-16.

(59) Les chiffres de ce paragraphe sont donnés par Les échanges commerciaux en Mauritanie, ronéo S.E.D.E.S., novembre 1968; cf. surtout t. I, pp. 2-16.

(60) Ibid., t. II, Annexe 1, deux Tableaux de patentes.

(61) Ibid., t. II, p. 220.

(62) Ibid., t. I, pp. 36-37; t. II, pp. 207-211.

(63) Ibid., t. I, pp. 250-256.

(64) Ibid., t. I, pp. 90-91.

(65) Cf. supra, pp. 384-392.

(66) Les échanges commerciaux, op. cit., t. II, Tableaux annexes 10 à 12.

(67) Ibid., t. I, pp. 77-116 et 138-156.

(68) Cf. supra, p. 385.

(69) Annuaire statistique, op. cit., pp. 144-152.

(70) Cf. supra, pp. 523 et 530.

(71) P. BARAN, op. cit.

(72) Le Capital, Livre 1, ch. 25.

(73) Article d'Attilio GAUDIO, "Des trésors qui brûlent les pieds", in revue Vision du 15 octobre 1971.

(74) Cf. Esquisse..., op. cit., t. I, p. 20.

(75) Cf. supra, pp. 406 sq.

(76) Cf. supra, pp. 377 sq.

(77) Cf. supra, pp. 62 sq.

(78) Cf. supra, pp. 488 sq.

(79) Cf. l'intéressante thèse de A. MAHIOU, L'avènement du parti unique en Afrique Noire, Paris, Librairie de droit et de jurisprudence, 1968.

(80) Article 37 des statuts du P.P.M. Statuts édités dans Année V du Parti du Peuple mauritanien, brochure éditée par le Secrétariat à l'Information sous l'égide de la permanence du Parti, Nouakchott, 1966, p. 66.

(81) Rapport sur l'état de la Nation, par le chef de l'Etat, 28 novembre 1968, ronéo.

(82) Rapport d'activité du bureau national de l'U.T.M. à son 4e Congrès, Nouakchott, février 1969, ronéo.

(83) "Le P.P.M. source de toute orientation nationale", in E.-F.O.M., avril-mai 1968, p. 21.

(84) Outre l'article cité de E.-F.O.M. et ceux de chacun de ses numéros spéciaux sur la Mauritanie (cf. Bibliographie revues), cf. l'article de M. SORDET et E. MILCENT sur le P.P.M. in Revue française d'études politiques africaines publiée à Dakar, n° 45, septembre 1969, pp. 36-45. Toutes ces analyses tombaient directement sous les critiques formulées par le 4e Congrès des africanistes de Dakar 1967. Cf. Introduction I, in fine.

(85) Décision du 8 mars 1966, Année V..., op. cit., p. 51.

(86) Art. 5 et 6 des statuts du P.P.M., ibid., p. 53.

(87) E.-F.O.M., avril-mai 1968, p. 21, et Rapport sur l'état..., op. cit., novembre 1968, pp. 2-3.

(88) Art. 5-6-7 des statuts. Cf. Année V..., op. cit., p. 54.

(89) Ch. X des statuts, "Hiérarchie discipline", Année V..., p. 57.

(90) Citation de M. Hamdi O. MOUKNASS, ministre des Affaires étrangères et membre du B.P.N. dans sa thèse inédite de doctorat de droit d'après Jeune Afrique, 16 novembre 1968, p. 22.

(91) "Document de base", Année V..., p. 47.

(92) Pour plus de précisions, cf. infra, pp. 588 sq.

(93) Ce sont du reste des hommes de la "première époque". Ils ont tous achevé avant fin 1966 leur cursus honorum et sont soit retirés, soit écartés, soit placés dans des charges honorifiques.

(94) Cf. trois portraits du "Président" entre beaucoup d'autres, typiques de ce point de vue : Jeune Afrique, 10 février 1967; La Mauritanie en marche, bel et luxueux ouvrage publié par le gouvernement aux Ed. Frafica International, 1966; et, le plus confidentiel, "Jeune Afrique fait parler M. ould Daddah", Jeune Afrique, n° 494, 23 juin 1970.

(95) C'est au terme du ch. IV, c'est-à-dire de cette analyse du pouvoir, que nous justifierons ce terme. En attendant, nous emploierons indifféremment les termes de classe, couche, groupe. Estimant que notre problématique avait été suffisamment précisée, nous avons renoncé faute de place à exposer les discussions sur l'application du concept de classe en société sous-développée, particulièrement en Afrique. On peut consulter sur ce point : O. AFANA, Economie de l'Ouest africain, Paris, Maspero, 1966; R. BARBE, Les classes sociales en Afrique noire, id., 1969; C. RIVIERE, "De l'objectivité des classes sociales en Afrique noire", in Cahiers intern. de sociologie, vol. XLVII, 1969; et plus généralement les ouvrages cités de P. BARAN et de A.-G. FRANCK.

(96) Sans compter les deux Français députés de la première législature et ministres jusqu'en 1961. En ne comptant qu'une fois le Président, Secrétaire général lui-même, comme député de la première législature.

(97) Il peut être opportun ici de rappeler l'estimation la plus vraisemblable de la distribution statistique de la population par ordres et castes (cf. Introduction, pp.71, 73). Se souvenir aussi que parmi les guerriers et surtout les marabouts maures, seuls quelques lignages des principales tribus, parmi les torobe et sebe toucouleurs, seuls les lawankobe constituent les groupes dirigeants de ces sociétés. Cf. Première Partie, ch. II des deux premières sections.

(98) Cf. J. LOMBARD, Autorités..., op. cit., pp. 99 sq., 211 sq.

(99) Les 23 premiers discours (de 1957 à juillet 1966) se trouvent publiés dans le volume édité en 1966 par le Haut Commissaire à l'Information : Maître Moktar ould Daddah, Discours et interventions R.I.M. L'important rapport moral au Congrès d'Aïoun 1966 se trouve dans l'opuscule cité, Année V... Les autres sont ronéotés ou, diffusés par la radio, ont été enregistrés par nous.

(100) Discours à Modibo KEITA, 5 avril 1965, Discours..., p. 234.

(101) Cf. par exemple ibid., p. 50.

(102) Nous citons ici, après l'avoir résumé, le Rapport au Congrès d'Aïoun 1966, quelques mois après les troubles raciaux de février. C'est le document officiel le plus complet et explicite sur cette question rarement traitée de front en public. Cf. Année V..., pp. 9-24.

(103) Ibid., p. 14.

(104) Rapport au Congrès 1966, Année V..., p. 11. Cf. aussi Discours.. pp. 245; 246, 284 etc.

(105) Discours..., pp. 10, 18, 78, 85, 96, 180, 195, 223, 241, 245, 246, 278, etc.

(106) Refus d'appartenir à l'O.C.R.S., projet saharien français de l'époque. Prise de position pour l'autodétermination de l'Algérie dès 1959 - Discours..., pp. 54, 62, 78, 85, 86.

(107) Ibid., pp. 194, 196, 246, 279, etc.

(108) Rapport au Congrès de Nouakchott, 1968, ronéo, p. 12.

(109) Discours..., p. 13 (1er juillet 1957).

(110) Ibid., pp. 61, 77, 198, 278.

(111) Rapport au Congrès de Nouakchott, 1968, p. 6.

(112) Résumé ou citation des pp. 2 à 7.

(113) Ibid., pp. 14 à 20.

(114) Ibid.,

(115) Ibid., p. 7.

(116) Ibid. Cf. pp. 11, 9.

(117) Ibid., pp. 6, 12, 20, 22, 30. On trouverait dans d'autres discours beaucoup de références semblables.

(118) Intervention le 18 juillet 1966 devant la commission des Affaires culturelles désignée par le Congrès d'Alfoun - Ibid., p. 284.

(119) Ibid., p. 285.

(120) Ibid.

(121) Rapport moral du Congrès d'Alfoun, Année V..., p. 15.

(122) Les défauts et dangers du parlementarisme et des multipartismes, le passage au parti unique et ses raisons sont retracés dans chaque grand discours. Cf. Discours..., pp. 93, 94, 113, 114-144, 158, 160-169, 202, 234, 251, 252; Rapport au Congrès d'Alfoun 1966, Année V..., pp. 9-10; Rapport au Congrès de Nouakchott, 1968, pp. 11, 23, etc.

(123) Sur le non alignement, cf. Discours..., pp. 85 (à l'O.N.U., 1961); 184, 188 (Conférence du non alignement au Caire, 1964); 193-194-241. (Rapport au Congrès de Nouakchott, 1968, pp. 44 sq. Sur les motivations et les illusions de ce non alignement, cf. BENOT, Idéologies des indépendances africaines, Paris, Maspero, 1969, pp. 344-375.

(124) Discours..., p. 55.

(125) Ibid., p. 127.

(126) Discours..., pp. 260, 261, 289, 291; Rapport moral, 1966, pp. 16, 21, 24, 29; Rapport ... Aïoun, 1966. Année V..., pp. 23-24; Rapport ... Nouakchott, 1968, pp. 28, 30, etc.

(127) Discours..., pp. 163, 168, 255, 260; Rapport ... Aïoun, 1966, Année V..., pp. 16, 23; Rapport ... Nouakchott, 1968.

(128) Rapport ... Aïoun, Année V..., p. 25.

(129) Rapport ... Nouakchott 1968, p. 37.

(130) Rapport sur l'état de la Nation 1966, p. 27.

(131) Ibid., p. 18.

(132) Ibid., p. 10.

(133) Rapport ... Nouakchott 1968, p. 38.

(134) Ibid.

(135) Autant de traits soulignés par BALANDIER, Anthropologie politique, op. cit., pp. 214-218. Cf. aussi les thèmes idéologiques étudiés par BELOT, op. cit. : Indépendance, Unité africaine, Socialisme, Parti unique et démocratie, Neutralisme, Renaissance culturelle.

(136) L.-V. THOMAS, Le socialisme et l'Afrique, Paris, Le Livre africain, 1966, t. II, pp. 8 sq.

(137) C'est la problématique et les termes mêmes, employés dans le Rapport ... Nouakchott 1968.

(138) La vigueur des appels au "Bien" révèle en elle-même l'ampleur du mal. Outre les discours officiels, voir aussi Le Peuple, organe du P.P.M., particulièrement les "billets" souvent piquants et acerbes signés JOUHANITOU.

(139) Nous pensons que ce point est suffisamment clair. Il n'est que de relire à la suite de ce que nous disons de l'économie, de l'évolution de l'échelle des revenus et de l'idéologie officielle.

(140) Paris, Maspero, 1967, Préface de RODINSON; cf. surtout pp. 8, 9 et 19-42.

(141) Plutôt qu'aux philosophes des Lumières français, anticléricaux, sinon antireligieux, un tel rationalisme et réformisme religieux devrait se comparer à celui des esclarecidos espagnols de la même époque. On y trouverait sans doute des contextes sociologiques et idéologiques analogues.

(142) Groupes, organisations, institutions, Paris, Gauthier-Villars, 1967, cité dans L'Homme et la société, n° 10, p. 133. Plusieurs articles de ce numéro sont consacrés au concept de bureaucratie.

(143) Cf. S. AMIN, Le développement du capitalisme en Côte d'Ivoire, op. cit., in fine.

(144) Cf. supra, pp. 523 sq.

(145) Cf. supra, pp. 535 sq.

(146) G. BALANDIER, Anthropologie, op. cit., p. 198.

(147) Cf. le discours de M. ould Daddah recevant Modibo Keita, op. cit., p. 234.

(148) J. LOMBARD, Autorités traditionnelles, op. cit.

(149) Arrêtés 61, 62, 63 de février 1958; 211 de mai 1958; 262, 286 de juillet 1958.

(150) Cf. allusions de M. ould Daddah au Congrès de Nouakchott 1968, op. cit., p. 24.

(151) Sur ces points, nous nous référons volontiers aux analyses de M. RODINSON bien que ne reprenant peut-être pas exactement son langage. Cf."Le Marxisme et la nation", in L'Homme et la société, n° 7. Sur la question nationale et idéologique dans le Tiers-Monde, et particulièrement dans le monde arabe, on ne peut ignorer les apports de J. BERQUE (v.g. Les Arabes d'hier à demain, Paris, Seuil, 2e éd. 1969; Dépossession du monde, id., 1964) et de A. ABDEL-MALEK (L'Egypte, société militaire, Paris, Seuil, 1965, et Introduction à la pensée arabe contemporaine, 2 t., 1965; cf. aussi son article sur Rodinson in L'Homme et la société, n° 7, pp. 113-130). Mais nous pensons, à la différence du premier, si nous le comprenons bien, qu'on ne peut séparer l'analyse idéologique d'une analyse socio-économique précise; à la différence du second, que la question nationale ne saurait être d'essence différente dans le Tiers-Monde et en Occident.

(152) Cf. supra, pp. 162 sq.

(153) Abd. LAROUI, op. cit., p. 65.

(154) Manifeste dit "des 19" fonctionnaires noirs, de janvier 1966.

(155) Ibid.

(156) Cf. supra, pp. 280 sq.

(157) Cf. supra, pp. 300 sq.

(158) Cf. allusion de M. ould Daddah à l'espoir des Maures lors de l'Indépendance, Rapport moral Aïoun 1966, Année V..., op. cit.

(159) Les dernières enquêtes S.E.D.E.S. semblent établir que les Noirs forment bien une minorité statistique de 20 % au plus de la population globale. Quoi qu'en pensent certains d'entre eux, il ne semble pas possible, pour le moment, d'ajouter aux ethnies sédentaires du Fleuve les quelques 400 000 Noirs intégrés à la société maure traditionnelle à titre de catégories serviles. Ce n'est exact ni socio-économiquement, ni idéologiquement, comme le déroulement des émeutes de la medina de Nouakchott en février 1966 l'a montré. Ce qu'il en sera dans l'avenir dépend de l'évolution de la société sous-développée. Il est peu probable que les frontières de classes en viennent à recouper les différences non seulement d'ethnie mais de race.

(160) Citations respectivement du Manifeste des 19 fonctionnaires noirs et de La voix des élèves mauritaniens ou la voix du Peuple lancés tous deux en janvier-février 1966 contre la politique du régime.

(161) Cf. discours de M. ould Daddah au Congrès de Kaédi 1964, Année V..., pp. 11, 12, 13; cf. supra, p. 604.

(162) L.-V. THOMAS, Le socialisme africain, op. cit., t. II, p. 227: "Un premier Mai à Nouakchott".

(163) Tel est, par exemple, résumé l'agréable récit de Jeune Afrique, n° 530, du 2 mars 1971.

(164) Cf. Africasia, n° 34, pp. 13-16 - Les soldats ramenant les grévistes au travail l'auraient fait en répétant : "Soyez sages. Ne nous obligez pas encore à tirer !" Cf. Africasia, n° 37, p. 24.

(165) Manifeste du Parti communiste, Paris, Ed. Sociales, p. 33.

(166) M. RODINSON, op. cit., in L'Homme et la société, n° 7, p. 141, et Islam et Capitalisme, op. cit.

(167) Selon une partie de la célèbre définition de Staline dans Le Marxisme et la question nationale.

(168) Rapport sur l'état de la Nation, 28 novembre 1970; cf. E.A.M., n° 625.

(169) "Notes et études documentaires", Documentation française, n° 3330 du 25 octobre 1966 : "La Coopération entre la France et l'Afrique noire d'expression française et de Madagascar".

(170) Cf. les assurances données à cette époque par les nouveaux secrétaires d'Etat J. CHARBONNEL puis Y. BOURGES, Revue Coopération et Développement, février et novembre-décembre 1966, et les inquiétudes manifestées dans la presse à cette époque par les anciens ministres ou secrétaire d'Etat R. TRIBOULET et J. de BROGLIE.

(171) Sur l'organisation de la coopération avec les E.A.M. du côté français, cf. Coopération et Développement, n° 13 et 21, et Documentation française, n° 3330, op. cit.

(172) J. O.R.F., textes d'intérêt général, n° 62-63, février 1962.

(173) Les produits classés stratégiques comprennent : 1°) les hydrocarbures liquides et gazeux; 2°) l'uranium, le thorium, le lithium, le beryllium, leurs minerais et composés. C'est dans le cadre de ces accords que des permis de recherche ont été accordés prioritairement aux capitaux pétroliers français et au B.R.G.M. Comme dans les autres E.A.M., des licences exclusives de recherche ont été concédées au Commissariat de l'énergie atomique français pour les substances radioactives (lithium, uranium, thorium) - Cf. A.-G. GERTEIMY, Mauretania, London, Pall Mall Library of African Affairs, 1967, p. 184.

(174) La politique de Coopération avec les pays en voie de développement, Rapport de la commission d'étude instituée par le décret du 12 mars 1963, Doc. franç., 2 vol., 1964; Discours sur la Coopération

prononcé par M. Pompidou, Premier Ministre, devant l'Assemblée Nationale, Doc. franç., 1964. Le regain d'actualité donné à la coopération avec les E.A.M. par le voyage du Président de la République en Afrique (février 1971) montre que l'idéologie officielle n'a absolument pas changé. Les discours présidentiels soulignent toujours la conjonction des devoirs et des intérêts de la France dans cette oeuvre. Ils insistent cependant particulièrement pour que les capitaux privés français comprennent mieux cette conjonction que leur action ne le montre. Cf. Jeune Afrique, n° 526, 527, 528.

(175) Rapport Jeanneney, op. cit., pp. 43 sq. : "Les vraies raisons d'une politique de Coopération"; G. POMPIDOU, op. cit., p. 5; etc.

(176) R. TRIBOULET, Pourquoi la Coopération ?, Conférence des Ambassadeurs, Grands discours français et internationaux, Nouvelle série n° 10, pp. 21-25.

(177) Ibid., pp. 24-25.

(178) Rapport Jeanneney, op. cit., t. I, pp. 17 sq.

(179) Ibid., pp. 35 sq. : "Observations sur quelques arguments égoïstes".

(180) R. TRIBOULET, op. cit., p. 8.

(181) Y. BOURGES, "La Coopération en dix questions et réponses", in Coopération et Développement, n° 23, novembre-décembre 1968.

(182) G. POMPIDOU, op. cit., p. 9.

(183) R. TRIBOULET, op. cit., pp. 22 et 23. Cf. aussi G. POMPIDOU, op. cit., pp. 4 sq.; Rapport Jeanneney, moins emphatique, t. I, pp. 25-28, 42-50.

(184) Ce sont là des citations et des thèmes familiers des discours du Général de Gaulle en 1960-64, particulièrement de ceux de sa tournée en Amérique du Sud. On en trouve souvent les échos explicites chez R. TRIBOULET, op. cit., ou J. CHARBONNEL. Cf. "La nation aux mains libres", in Coopération et Développement, février 1966.

(185) Rapport Jeanneney, op. cit., t. I, p. 44.

(186) G. POMPIDOU, op. cit., p. 5.

(187) Ibid., p. 8; cf. pp. 13, 14, etc.

(188) Ibid., pp. 4 et 18; cf. Rapport Jeanneney, op. cit., p. 44.

(189) Ibid.

(190) Ibid., p. 4.

(191) CHARBONNEL, Discours au Cercle France-O.-M., 4 mai 1966, ronéo, p. 2.

(192) G. POMPIDOU, op. cit., pp. 18-21; R. TRIBOULET, op. cit., pp. 14-15; CHARBONNEL, op. cit., pp. 6 à 8; Y. BOURGES, op. cit., p. 5; etc.

(193) Rapport d'activité 1961-1963, Ministère de la Coopération, pp. 3, 10, etc.

(194) Ibid.

(195) Rapport sur le budget des Affaires Etrangères, Annexe III, 1969. Il est vrai que, s'il s'agit d'un texte officiel, il n'est pas destiné à une large diffusion idéologique. On connaît par contre les publicités récentes de l'Alliance française : "Industriels français, investissez dans l'imparfait du subjonctif" où l'on montre le petit Juan Gomez devenu grand qui, parce qu'il a fréquenté l'Alliance française de Mexico achètera des machines françaises.

(196) G. POMPIDOU, op. cit., p. 4; CHARBONNEL, op. cit., pp. 8, 9

(197) R. TRIBOULET, op. cit., pp. 12-13; CHARBONNEL, op. cit., pp. 8, 9.

(198) CHARBONNEL, op. cit., pp. 3-4.

(199) Nous pensons résumer fidèlement dans ces six derniers paragraphes une partie du Rapport Jeanneney, particulièrement pp. 11-16, 5, 31, 71, 74; et ramasser de nombreuses réflexions éparses dans les discours sus-cités, par exemple R. TRIBOULET, pp. 12-13, CHARBONNEL, pp. 2 à 8; etc.

(200) Chiffres communiqués par la Mission d'Aide et de Coopération, Nouakchott. On trouve aujourd'hui une liste détaillée de l'aide extérieure reçue par la Mauritanie de 1959 à 1968 dans l'Annuaire statistique, 1968, publié en 1970, op. cit., pp. 206-216. D'après B.A.N., n° 625 du 16.12.1970, le F.A.C. aurait accordé de 1959 à 1970 15 793,7 millions F C.F.A. en engagements (subventions budgétaires : 5 656 millions; participation au budget d'équipement : 2 950 millions; subventions et prêts divers : 7 187,7 millions).

(201) Cf. Coopération et Développement, n° 25, février-mars 1969. Cette filiale est la C.E.G.E.L.E.R.G. Pour cette opération dont on verra les résultats, les crédits F.A.C. se sont montés à 1 091 millions de F C.F.A. (E.-F.O.M., n° 490, 1970, p. 32).

(202) Cf. tout le chapitre I 1 de cette Troisième Partie, en particulier les espoirs des dirigeants mauritaniens, les origines des investissements et leur répartition, etc.

(203) De 1969 à 1971, cet abattoir produit 200 tonnes de viande par an pour une capacité de 3 000 t, dont 120 t écoulées dans les villes mauritaniennes. Cf. B.A.N., n° 625, 6.12.1970, p. 12627.

(204) D'après Bulletin statistique, septembre 1968, p. 15. En 1969, la France est toujours le premier fournisseur de la R.I.M., mais sa part est passée de 60 % en 1967 à 37,72 %. Autres principaux fournisseurs : U.S.A. (14,3 %) et Chine populaire (12 %). En 1969, le premier client de la R.I.M. est toujours le Royaume Uni (23,6 % du total), puis la France (19,8 %), l'Allemagne fédérale (14,1 %), l'Italie (13,2 %), le Bénélux (12,1 %). - Cf. B.A.N., n° 616, octobre 1970, p. 12443.

(205) De 1963 à 1967, les emprunts et prêts publics ont été quatre

fois supérieurs aux prévisions (1535 millions F C.F.A. contre 352 millions). Cependant la dette extérieure reste relativement légère : 6,5 % du P.I.B. fin 1967, puisque 92 % des investissements ont pu être fournis par l'aide extérieure.

Cf. S. AMIN, L'Afrique de l'Ouest bloquée, op. cit., p. 196, et B.A.N., n° 503, p. 10151. Cf. sa part dans le budget, Tableau 6, p. 527.

(206) Cf. le déroulement de cette histoire in E.-F.O.M., n° 431, 1965; n° 459-460, 1968; n° 490, 1970.

(207) Aide-mémoire, ronéo du "Groupe de réflexion permanente sur la coopération" constitué en 1968, pp. 22-24.

(208) Cf. ibid., et le bon bilan chiffré de dix ans de coopération en Afrique de Jeune Afrique, n° 527, du 9.2.1970.

(209) Cf. L'assistance étrangère face au développement du Maroc, remarquable thèse de doctorat soutenue à Paris, Ed. Maghrébines-Casablanca, 1969.

(210) Chiffres communiqués par le Secrétariat à la Coopération. On en trouvera de légèrement différents dans le Rapport Jeanneney, op. cit., t. II, p. 177, et dans les deux Rapports d'activité, 1959-1964 et 1964-1966, publiés par la direction technique et culturelle de la rue Monsieur. Il semble que cela dépende du moment de l'année où l'on décompte (mouvements d'enseignants, postes budgétaires prévus et non remplis, etc.). De toutes façons, ne sont pas comptés : le personnel des organisations para-publiques en contrat avec la Coopération, le personnel administratif de la Mission française locale, le personnel du service culturel (Centre culturel, etc.).

(211) Cf. Rapport d'activité 1964-1966, op. cit., Tableaux et chiffres pp. 5 et 50; explications pp. 48 et 53.

(212) Cf. Tableau et commentaire dans Rapport Jeanneney, op. cit., t. II, pp. 185-186. Nous avons fait la même remarque à propos de l'aide financière.

(213) A.S.E.C.N.A. : 18; B.D.P.A. : 4; B.C.E.O.M. : 3; I.F.A.C. : 5; O.C.O.R.A. : 2; C.A.I. : 1; S.E.M. : 6; S.O.D.E.T.R.A.F. : 8; S.C.T.I.P. : 3.

(214) Expressions de R. TRIBOULET, op. cit., p. 26. Sur les volontaires du progrès, cf. Coopération et Développement, n° 1, p. 39; n° 19, pp. 9 à 16.

(215) Si la situation fondamentale est la même, ce visage sociologique de la coopération est assez différent en Algérie. Or c'est surtout sur elle que s'appuie l'enquête intéressante de la revue Esprit, n° 7-8, juillet-août 1970.

(216) Cf. Coopération et Développement, n° 19, J. RIVIERE, "Comment peut-on être coopérant ?". Réponse anonyme dans le n° 21. On trouvera des interrogations et enquêtes de ce genre dans les numéros suivants de cette revue : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 8, 13, 14, 16, 22, 25, etc.

(217) Cf. sur ce point les trop brèves allusions de Dr COLLOMB, "Assistance technique et santé mentale" in Coopération et Développement, n° 16, p. 36.

(218) Expression de Nina HEISSLER, dans Coopération et Développement, n° 8, mai-juin 1965.

(219) Cf. supra, pp. 194, 280, 363.

(220) Comptes économiques 1964, op. cit., p. 34; Bilan de trois années..., op. cit., Tableau p. 103.

(221) Rappelons ces chiffres déjà cités ci-dessus, passim :
- Investissements Miferma 1960-1968 : 54 milliards F C.F.A.
- Aide publique française 1961-1968 : 8,190 " "
- Total des sommes inscrites au budget d'équipement R.I.M. de 1960 à 1968 : 3,502 " "

(222) Cité par Jeune Afrique, n° 357 du 12.11.1967, p. 12, qui se plaît, non sans malice, à rappeler la carrière du Ministre depuis 1948 : directeur de cabinet du Haut-Commissaire en A.E.F., gouverneur de la Haute-Volta, haut-commissaire représentant le Président de la Communauté à Brazzaville.

(223) Documentation française, n° 2330, octobre 1966, sur la Coopération pp. 14-16.

(224) Résultats provisoires de l'enquête démographique S.E.D.E.S. 1964-1965, publiés en 1966, op. cit., p. 155.

(225) Cf. supra, pp. 177 à 185.

(226) Résultats, non publiés en 1970, de l'enquête S.E.D.E.S. susdite; d'après les tableaux numériques consultables au service des statistiques du Ministère du Développement, Nouakchott.

(227) Rapport sur le 2e plan d'expansion culturelle de la Direction culturelle du Ministère des Affaires étrangères, Paris, cité par Suzanne BALOUS, L'action culturelle de la France dans le monde, Paris, P.U.F., 1970.

(228) "Enseignement et avenir de la langue française dans les pays d'Afrique noire", article signé P.C., de la revue du Secrétariat à la Coopération Coopération et Développement, n° 7, septembre-octobre 1965, p.21, particulièrement explicite sur ce sujet et bien informé.

(229) Ibid., pp. 19, 22.

(230) Ibid., pp. 23, 24.

(231) Rapport Jeanneney, op. cit., t. II, "Le rôle de l'action culturelle dans la Coopération technique", par J. BAILLOU, p. 244.

(232) Cf. Le Monde, 10 mars et 16 mars 1970.

(233) Direction de la Coopération culturelle et technique, Rapport d'activité 1964-1966, p. 51; cf. Rapport ... 1961-1963, p. 45.

(234) Loi n° 61 032 du 30.1.1961. La loi 65 025 du 1.1.1965 portant réorganisation de l'enseignement primaire reprend exactement les mêmes formules. Elles seront modifiées en 1968, cf. infra.

(235) Loi du 30.1.1961.

(236) Loi 65 026 du 30.1.1965.

(237) Ibid., Article V, Titre III.

(238) Décret n° 66 004 du 13.1.1966.

(239) Loi n° 61 098 du 24.5.1961.

(240) Extraits du Discours d'ouverture de l'année scolaire 1966-67 par Mr le Ministre de l'Education nationale.

(241) Conférence de l'U.N.E.S.C.O. 1968 sur l'éducation en Afrique : "le principe d'une connaissance de ces deux langues (français et anglais - n. de l'a.) par toutes les élites africaines a été fermement posé. C'est en son nom, et en raison des impératifs de l'unité nationale, que le recours à des langues vernaculaires ou nationales africaines, dès le début de l'enseignement primaire, n'a pas été retenu" - "Le problème de l'éducation en Afrique d'Addis-Abeba à Nairobi", in Coopération et Développement, n° 23, novembre-décembre 1968, p. 24.

(242) Cf. supra, pp. 499 sq.

(243) D'après les statistiques du bureau de la planification et de la statistique scolaire, Ministère de l'Education nationale, Nouakchott. On remarquera que les événements de 1966 ont causé des perturbations sensibles dans la courbe des effectifs, surtout dans l'enseignement secondaire où la majorité des élèves mauritaniens ont redoublé leur classe en 66-67.

(244) D'après Statistiques..., 1er degré 67-68, pp. 33-34.

(245) Cf. Education et développement en Mauritanie, étude de la S.E.D.E.S.; rapport établi par MM. BOTTI et VÉZINET (juillet 1963), t. I "Les données du problème" p. 37.

(246) D'après Statistiques ... 1966-1967, pp. 5 à 25.

(247) Cf. par exemple L'enfance et la jeunesse dans le développement de la Mauritanie, étude S.E.D.E.S. rédigée par M. ANCIAN, ronéo, p. 61.

(248) D'après l'étude S.E.D.E.S. de 1967 sur les coûts de l'enseignement primaire à Madagascar et dans huit pays francophones d'Afrique. Cf. Synthèse rédigée par M. BURIN des ROZIERS, novembre 1967; Annexes : Etudes nationales. Le Niger et la R.C.A. connaissent en fait des taux de scolarisation très voisins pour des raisons historiques et géographiques, entre autres, analogues.

(249) On trouvera par exemple ces informations et cet esprit dans le livre de Ladislav CERYCH, Former des hommes. L'aide à l'éducation dans le Tiers-Monde, Paris, Plon, 1965 - livre distribué gracieusement naguère dans les bibliothèques publiques africaines.

(250) Ibid., p. 28. La conférence interafricaine de Tananarive en 1962 a repris et précisé ces objectifs pour l'enseignement supérieur.

(251) Cf. la série d'articles très remarquables et clairs de B. GIROD de L'AIN dans Le Monde, quotidien, 2e quinzaine de novembre 1966, repris dans la Sélection hebdomadaire du 1 au 7.12.1966 : "L'école dans le Tiers-Monde". Ils reflètent cette déception, ces difficultés et cette reconversion théorique.

(252) Calculs effectués par le bureau de planification scolaire, Nouakchott. Les études S.E.D.E.S., déjà citées, arrivent à des approximations voisines. Cf. L'enfance et la jeunesse..., op. cit., p. 56 - Synthèse de l'étude sur les coûts comparés, Annexe, Ch. Mauritanie.

(253) L'enfance et la jeunesse..., op. cit., p. 64.

(254) Mission B.I.R.D., Esquisse d'un programme de développement, op. cit., t. I, p. 93.

(255) Rapport d'activité 1965 de la B.C.E.A.O., cité par le Rapport de la commission des affaires culturelles, désigné par le B.P.N. en 1966, ronéo, 1967, p. 5.

(256) D'après Statistiques ... du second degré 1967-1968, op. cit., p. 27.

(257) Chiffres du bureau de planification scolaire, Nouakchott.

(258) L'enfance et la jeunesse..., op. cit., pp. 54 et 63.

(259) C'est la même illusion qui avait guidé les généreuses campagnes d'alphabétisation de masse lancées ou organisées par l'U.N.E.S.C.O., critiquées à la conférence de Téhéran, 1965. Il serait intéressant de comparer cependant les méthodes, l'environnement et les résultats des campagnes de Cuba, par exemple, et du Pakistan ou d'Iran.

(260) Ces thèmes ont été abondamment développés, de manière plus ou moins claire, par les spécialistes depuis DUMONT et par les politiques; cf. CHARBONNEL, Discours aux Ministres de l'E.N...., Paris, 1966.

(261) Il semble que depuis longtemps le Secrétariat à la Coopération ne refuserait pas de larges adaptations avec des formules "équivalence" comme il a bien fallu s'y résigner ailleurs (v.g. Maghreb). Ce serait le Ministère de l'E.N. français qui s'opposerait toujours obstinément à des "audaces" de ce genre... sans compter les responsables africains... - Cf. article cité de B. GIROD de L'AIN (n. 251).

(262) R. TRIBOULET, "L'éducation en Afrique", n° spécial de la revue Connaissance de l'Afrique, avril 1965, p. 3.

(263) Le problème "psycho-socio-linguistique" des ethnies noires de Mauritanie ressemblerait davantage à celui des populations berbérophones du Maghreb : trilinguisme et non bilinguisme.

(264) Cf. supra, pp. 496, 604, 619.

(265) L'enfance et la jeunesse..., op. cit., p. 111.

(266) Ibid., p. 113; souligné par l'auteur.

(267) L'enfance et la jeunesse..., op. cit.; souligné dans le texte.

(268) CHARBONNEL, Discours aux Ministres..., op. cit., p. 7.

(269) Rapport de la commission culturelle tel qu'il a été adopté par le B.P.N., ronéo, p. 8.

(270) Ibid., p. 9.

(271) CHARBONNEL, op. cit., p. 7.

(272) Ce fut l'objet de la réunion interministérielle de Kinshasa en 1969. On a noté que sur tous ces points, particulièrement les questions de diplôme et de professeurs, l'africanisation continue à susciter de la résistance chez beaucoup de responsables africains; cf. Le Monde du 26-27.1.1969, p. 9.

(273) Rapport de la commission culturelle..., op. cit., pp. 10 à 13.

(274) Cf. supra, pp. 431 sq.

(275) D'après un sondage de 1965 cité dans Coopération et Développement, n° 7, p. 21.

(276) Cf. entre mille autres témoignages le dernier rapport de l'O.C.D.E. (juin 1970) sur le système d'enseignement français critiquant ses cloisonnements, son culte du diplôme et de l'examen, la passivité qu'il "engendre" par ses méthodes et les relations maître-élève, etc.

(277) Cf. les ouvrages et études BOURDIEU et PASSERON, en particulier Les héritiers, Paris, Ed. de Minuit, 1964, et La reproduction, id., 1970.

(278) Cf. A. PROST, L'enseignement en France 1800-1967, en particulier 1ère et 2e Parties : "L'école des notables" et "L'école du peuple" de 1800 à 1880; et 5e Partie : "L'institution scolaire et la société".

(279) Cf. Introduction, pp. 8 sq.

(280) Cf. cependant, à propos du Sénégal voisin, P. FOUGEYROLLAS, Modernisation des hommes. L'exemple du Sénégal, Paris, Flammarion, 1967, ch. II; et FLIS-ZONABEND, Lycéens de Dakar, Paris, Maspero, 1968.

(281) Cf. t. III, Annexe V.

(282) Lycée de garçons : 38 élèves de 6e, 34 de 3e, 11 de terminales. Lycée de filles : 9 élèves de 6e. Ecole normale : 32 élèves de niveau 1 (2e B). Collège technique : 48 élèves de 6e. - Cf. détails sur ce test, Annexe VI.

(283) Préface à A. ANDRIEUX et J. LIGNON, L'ouvrier d'aujourd'hui, Paris, Gonthier, 1966, p. 9.

(284) Cf. supra, pp. 479 sq. et 499.

(285) Ces quatre C.E.G. sont, rappelons-le, ceux de Atar, Aïoun, Boghé, Kaédi.

(286) Estimations du bureau de statistique scolaire.

(287) Cf. supra, p. 703.

(288) Nous croyons avoir rencontré le terme dans un ouvrage de G. MENDEL. De toutes façons, il n'est pas original et ne fait que manifester l'embarras des sociologues.

(289) Cf. les opinions des étudiants de Dakar sur les mêmes thèmes, P. FOUGEYROLLAS, op. cit., pp 141-153.

(290) A part des documents d'archives, nous ne connaissons sur ce point que les allusions de l'intéressant article de R. FREMINE in Cahiers pédagogiques, n° 49, septembre 1944 : "Enseignement et civilisation en Afrique noire".

(291) Cf. supra, pp. 629 sq. Dans les paragraphes qui suivent, nous utilisons essentiellement les communications personnelles et les documents (manifestes et journaux) des élèves et étudiants mauritaniens.

(292) Nous ne faisons que recopier les revendications générales présentées dans tous les manifestes d'élèves depuis 1969.

(293) Expression de J. MEYER dans l'article intéressant et critique qu'il consacre au mouvement étudiant en Amérique latine - Esprit, numéro spécial sur la révolte des étudiants dans le monde, mai 1969.

CONCLUSION

(1) Cf. supra, pp. 511 sq.

(2) Cf. B. BETTELHEIM, Planification et croissance accélérée, Paris, Maspero, 1967. De même que nous n'avons pas prétendu faire une théorie générale du sous-développement, mais seulement y apporter une contribution dans le cas de la Mauritanie, de même nous ne faisons, dans ces dernières lignes, qu'avancer quelques propositions sur le développement qui demanderaient à être étayées et discutées. Dans son cours ronéo de Sociologie du développement, Mr L.-V. THOMAS, Professeur à Paris V, passe en revue les théories récentes sur ces problèmes et énumère les traits du sous-développement et les conditions du développement, particulièrement en Afrique.

ANNEXES

I

INDEX CHRONOLOGIQUE ET CARTES

CHRONOLOGIE DES PRINCIPAUX EVENEMENTS HISTORIQUES TOUCHANT LA MAURITANIE

1. Epoque préhistorique

- Sahara, contrée relativement humide et tempérée. Population sédentaire négroïde de cultivateurs et d'éleveurs ? Les Bafour de la tradition ?
- Lent assèchement du Sahara. Reflux des populations sédentaires vers le Sud. Apparition des pasteurs nomades et du chameau.
- A l'époque romaine, une "route des chars" traverserait la Mauritanie. Les Romains l'auraient empruntée jusqu'à l'actuelle Akjoujt.

2. Du IVe au XVIe siècle : islamisation, vitalité du commerce transsaharien, succession de grands ensembles politiques continentaux

A partie du IVe siècle	Pénétration par le Nord (Seguiet el Hamra) jusqu'à l'Est (Hodh) des nomades berbères Sanhadja : Gdala, Lemtouna, Messoufa. Refoulement ou vassalisation des Bafour.
A partir du VIIIe siècle	Islamisation des Sanhadja, puis des ethnies noires du Tekrour (région du Fleuve) et du Soudan : Peuls, Sarakollé, Ouolofs.

Essor du commerce saharien (sel, or, ivoire, esclaves) et construction des premières cités, étapes et marchés, dans le Hodh et le Tagant : Oualata, Tidjikja, Azougui (près Atar), Ouadane...

IXe siècle — "Royaume" sanhadja d'Aoudaghost (Hodh, Tagant).

Xe siècle — Apogée de l'"empire" "païen" de Ghana, qui absorbe et vassalise le royaume d'Aoudaghost et la majeure partie de la Mauritanie actuelle. Capitale : Koumbi-Saleh (près Timbedra actuelle?).

XIe siècle : l'épopée almoravide

Vers 1030 — Retraite en "ribat" (près de l'actuelle Nouakchott ?) de Yahya Ibn Omar, Omar Abou Bekr et Abdallahi Ibn Yacin.

1069 — Fondation de Marrakech par Youssouf Ibn Tachifin, parent d'Abou Bekr.

1077 — Prise de Koumbi-Saleh par Abou Bekr.

1087 — Mort d'Abou Bekr au Tagant.

1230-1255 — Conquêtes de Soundiata Keita, fondateur de l'empire mandingue musulman du Mali.

1312-1337 — Règne de Kango Moussa. Le Sud-Est de la Mauritanie actuelle est intégré à l'empire.

Vers 1400 — Les Arabes Maquil apparaissent dans le Nord : régions de l'Oued Draa et Seguiet el Hamra.

Vers 1445 — Premier comptoir européen (portugais) dans la baie d'Arguin.

1464-1492 — Sonni Ali rejette la tutelle du Mali et fonde le royaume songhaï musulman de Gao.

1496-1520 — L'Askia Mohamed, successeur de Sonni Ali. Apogée de l'empire de Gao-Tombouctou. Suzeraineté sur le Tekrour, les Hodh actuels, la région de Teghaza, etc.

3. Déclin du commerce transsaharien et disparition des grands ensembles politiques continentaux. Fixation des structures sociales traditionnelles maures et toucouleurs et contacts de traité avec les Européens

Au cours du XVIe siècle — Les tribus Hassane du groupe Maquil : Oulad Dleim, Oulad Aroug, Mghafra..., descendent dans le Sud et

	l'Est de la Mauritanie. Elles se heurtent entre elles, et aux tribus déjà installées Sanhadja, Tachemcha...
	Le commerce d'or et d'esclaves est progressivement détourné - et intensifié - vers les côtes atlantiques où les Portugais installent leurs comptoirs...
Vers 1550	Le Peul Koli Tenguella dégage le Fouta-Toro de la tutelle de Gao et y assure la domination des siens.
1591	Expédition du Pacha Djouder envoyé par le Sultan du Maroc Moulay Ahmed. Ruine de Tombouctou; dislocation de l'empire de Gao.
1638	Fondation de Saint Louis du Sénégal par les Français. Traite de la gomme par la Cie du Cap-vert et du Sénégal qui devient (1664) Cie des Indes Occidentales.
1641	Fin du royaume du Mali.
Vers 1645	Début de la guerre de "Charr-Babba" dans le Trarza entre tribus zaouia et tribus hassanes. Les premières sont animées par l'Imam Nacer-ed-Dine.
1650	Mort de Nacer-ed-Dine au combat de Tirtilla.
1674	Défaite zaouia de Ten-Yefdad.
	Fixation des structures "verticales" de la société maure : tribus guerrières, maraboutiques, tributaires...
Au cours du XVIIIe siècle	Constitution des émirats du Trarza, du Brakna, du Tagant et de l'Adrar par des tribus guerrières arabes, sauf au Tagant.
1776	Instauration du régime de l'almamyat dans le Fouta-Toro par Souleyman Ba.
	Fixation de la structure sociale "verticale" toucouleur, dominée par les <u>torobe</u>, marabouts et guerriers.
1814	Le Traité de Paris restitue à la France : Saint Louis, Podor, Portendick et Arguin, Gorée...
Jusqu'à 1850	Succession de luttes et d'alliances intertribales et interethniques entre Trarza, Brakna et Fouta-Toro combinée avec une succession de traités, conventions et combats entre ces derniers et les Français. Ceux-ci rivalisent avec l'Angleterre pour l'exclusivité du commerce de la gomme.

4. Colonisation. Décolonisation

A - La difficile pacification militaire

1850-1865	Second Empire : Protet et Faidherbe, gouverneurs à Saint Louis. Une politique de "liberté du commerce" et donc d'intervention militaire et domination directe succède à la politique des "Compagnies à privilège" dans les "escales" par traités et "coutumes".
1855	Annexion à la colonie du Sénégal du Oualo, du Ferlo et du Cayor. Démembrement progressif du Fouta-Toro.
1856	Cheikh Sidia el Kébir s'entremet entre les émirs du Trarza, du Brakna et de l'Adrar en vue d'un accord contre Faidherbe et les Français.
1880	Résistance de Abdoul Boubacar, grand électeur du Bosséa, et de Ahmadou Cheikhou, alliés avec les Maures contre la politique d'annexion.
1891	Déposition du 28e almamy Syre Baabaly ly dit Bubu Aba. L'almamyat est supprimé. La rive droite du Fleuve est totalement annexée à la colonie du Sénégal.
27 juin 1900	Convention franco-espagnole "pour la délimitation des possessions françaises et espagnoles dans l'Afrique occidentale sur la côte du Sahara..." établissant les frontières actuelles de la Mauritanie.
Mars 1903	Arrêté "portant organisation du Protectorat des pays maures du Bas Sénégal". Coppolani "délégué du gouverneur général en pays maure".
Octobre 1904	Mauritanie érigée en territoire civil. Coppolani, commissaire général du gouvernement général A.O.F.
Octobre 1905	Premières écoles primaires sur la rive gauche du Sénégal : Boghé et Kaédi.
Mars 1905	Mission Coppolani : effort de pénétration dans le Tagant et l'Adrar.
12 mai 1905	Coppolani tué dans son camp de Tidjikja par un mokkaden des Ghoudf et ses compagnons.
(Avril 1906	- Signature de l'acte d'Algésiras)
1906	Siège de Tidjikja par Moulay Idriss, envoyé par le Sultan du Maroc, soutenu par Ma el Aïnin.
mars-novembre 1908	135 attaques contre postes ou convois français : 3 officiers, 5 sous-officiers, 135 tirailleurs tués.
décembre 1908 - juin 1909	La "colonne Gouraud" en Adrar : expédition "punitive".

(juin-juillet 1910 - Marche de Ma el Aïnin, se proclamant sultan, sur Fez, arrêté par les troupes françaises)

(28 octobre 1910 - Mort de Ma el Aïnin)

(Août-septembre 1912 - Occupation de Marrakech par El Hiba fils de Ma el Aïnin, puis prise de Marrakech par Mangin)

(Novembre 1912 - Reconnaissance du Protectorat français sur le Maroc, par l'Allemagne et l'Espagne)

Janvier 1913	Ecrasement d'un détachement français à El Boyrat (N.-O. d'Atar) : 67 tués, dont 4 Français; 480 chameaux capturés... Les ennemis les plus acharnés de la pénétration française sont les Regheibat et les Ould Delim, tribus du Tiris-Zemmour, poussés par les Ahel Ma El Aïnin réfugiés au Rio de Oro.
Février 1913	Expédition "punitive" du Lt-Colonel Mouret jusqu'à Smara, au nord du Rio de Oro, dans le fief des Ma el Aïnin, rasé.
Novembre 1914	Fondation de la première medersa franco-arabe à Boutilimit.
Novembre 1917	Famine et peste bovine en Mauritanie.
1918	Résidence surveillée à Saint Louis de l'émir de l'Adrar Ould Aida.
	Restauration de l'émirat du Tagant au profit de Abderrahman ould Bakar, des Idaouaich.
1919	Mort de El Hiba, remplacé à la tête des Ma el Aïnin par son frère Merebbi Rebbo.
Décembre 1920	La Mauritanie devient une colonie d'A.O.F.
	Première jonction des troupes méharistes françaises d'Algérie et de Mauritanie au puits de El-Mzereb dans le Hank.
1925-1926	Sécheresse dans le Nord et le Centre; dévaluation du franc : famine. Politique "d'approvisionnement" du gouverneur Gaden envers les tribus non encore apprivoisées.
6 septembre 1931	Les Regueibat défont le groupe nomade d'Akjoujt à Toujounine : 40 tués dont 4 Français.
Février 1932	Semi dissidence de l'Emir de l'Adrar Ould Aida poursuivi et tué le 14 au nord de Chinguetti.
Août 1932	Embuscade de Moutounsi (près de Nouakchott) : 55 tués dont 5 sous-officiers et 1 officier français.
Janvier 1933	Sécheresse. Mise à sac des campements Regueibat au nord de la Kedia d'Idjill.

Mars 1933	Soumission des principaux chefs Regueibat à Atar.
1933	Fondation du poste de Fort-Gouraud au pied de la Kedia d'Idjill.
Février-mars 1934	"Razzi Aubinière" au Rio de Oro contre les Oulad Delim.
Mars-avril 1934	"Pacification" des régions dissidentes de l'oued Draa et de l'oued Noun par les généraux Giraud et Catroux. Occupation de Tindouf. Reddition de Merdeddi Rebbo, le "sultan bleu", aux autorités espagnoles du Rio de Oro. Jonction des troupes françaises du Maroc et de Mauritanie (puits de Bel Guerdane, 31 mars 34). Organisation des confins Maroc-Algérie-Mauritanie (colonel Trinquet à Bir Moghrein, décembre 34).

B - La colonisation administrative et culturelle

Août-septembre 1936	Arrêtés du gouverneur Beyriès portant réorganisation de l'administration en pays maure.
Novembre 1936	Ouverture de la medersa d'Atar.
1939	Ouverture de la medersa de Kiffa.
Août 1940	Heurts sanglants entre tribus "hamallistes" et non hamallistes dans le Hodh, plus de 300 tués. Répression sévère : exil de Cheikh Hamallah en France, 33 exécutions dont celles des deux fils du Cheikh.
1944	Rattachement des deux cercles du Hodh, jusque-là sous administration du Soudan, à la colonie de Mauritanie.
1944-1945	Léopold Sedar Senghor, député de Mauritanie à l'Assemblée Constituante.
Octobre 1946	La Mauritanie, territoire d'Outre-Mer de la République française. En tant que telle, elle élit des députés au Parlement français et au Conseil territorial qui n'a que voix consultative auprès du gouverneur de la colonie.
Mai 1946	La loi Lamine Gueye reconnaît la citoyenneté française à tous les membres de l'Union française. Abolition du système de travail obligatoire.
Novembre 1946	Horma ould Babana élu député de Mauritanie à l'Assemblée Nationale dans le cadre de la section S.F.I.O. de Lamine Gueye (par 6 076 suffrages exprimés contre 3 525 à Yvon Razac, administrateur F.O.M., M.R.P.).
1947	Fondation de l'Union Progressiste Mauritanienne (U.P.M.) parti des chefs traditionnels et fonctionnaires autochtones créé pour concurrencer l'influence de Horma ould Babana.

1949	Yvon Razac, élu conseiller de la République avec l'appui de Horma, prend parti contre lui.
Juin 1950	Parti de l'Entente Mauritanienne fondé par Horma. Horma affilié à l'U.D.S.R.
Juin 1951	Horma ould Babana battu aux élections au profit de Sidi Moktar N'Diaye, candidat U.P.M. (39649 voix contre 29323).
Février 1952	Création de la société anonyme des Mines de Fer de Mauritanie (Miferma).
Novembre 1955	Congrès U.P.M. - désigne comme candidat aux élections de 1956 le candidat officieux de l'administration coloniale : Sidi Moktar N'Diaye.
	Désaccord de plusieurs membres jeunes du Parti. Fondation de l'Association de la Jeunesse Mauritanienne, mouvement "culturel" en principe a-politique, qui présente cependant un candidat : Mohamed ould Jiddou.
Janvier 1956	Résultat des élections législatives : Sidi el Moktar : 106 603 voix; Horma : 7 731; Mohamed ould Jiddou : 585.
1956	Horma part au Maroc et rejoint les positions de l'Istiqlal. Dislocation du Parti de l'Entente.

C - La décolonisation

23 juin 1956	Vote de la Loi-Cadre à l'Assemblée Nationale.
Octobre 1957	Demande de prêt à la B.I.R.D. pour Miferma.
Mars 1957	Elections à l'Assemblée territoriale. L'U.P.M. remporte 23 sièges sur 24. Moktar ould Daddah conseiller territorial de l'Adrar.
Mai 1957	Moktar ould Daddah élu vice-président du Conseil du gouvernement par l'Assemblée territoriale.
24 juillet 1957	Décret transférant de Saint Louis à Nouakchott la capitale de la Mauritanie.
1958	Des éléments de l'Armée de Libération Marocaine descendent jusque vers Atar. Opération Ecouvillon : intervention massive des troupes françaises basées à Dakar. Nettoyage du Centre et du Nord. Soumission des derniers chefs Regueibat.
Mars 1958	Les deux ministres du Parti de l'Entente partent au Maroc avec l'Emir du Trarza.
Mai 1958	Congrès d'Aleg : constitution du Parti du Regroupement Mauritanien (P.R.M.) rassemblant l'U.P.M., les restes de l'Entente, quelques jeunes. Secrétaire général : Moktar ould Daddah.

Août 1958	A Kaédi, constitution, à partir du Mouvement des Jeunes et à côté de lui, de la Nahda, parti de la renaissance nationale.
28 septembre 1958	L'Assemblée territoriale proclame à l'unanimité la République Islamique de Mauritanie, Etat membre de la Communauté jouissant de l'autonomie interne, et se transforme en Assemblée constituante.
Mars 1959	L'Assemblée adopte à l'unanimité la première Constitution, de type parlementaire.
17 mai 1959	Elections à la première Assemblée nationale. Consigne d'abstention de la Nahda. Les 30 sièges vont au P.R.M.
9 juin 1959	Signature de la Convention d'union douanière des Etats d'Afrique de l'Ouest.
Juin 1959	Moktar ould Daddah investi Premier Ministre par l'Assemblée nationale. La Nahda officiellement dissoute.
Juillet-octobre 1959	Signature des Conventions entre l'Etat et la Miferma établissant la société pour trente ans et lui accordant un régime fiscal favorisé.
Mars 1960	Accord par la B.I.R.D. d'un prêt de 16 milliards de F C.F.A., remboursement garanti par France et Mauritanie. Décision du Conseil d'administration de la société de lancer les travaux d'installation.
8 novembre 1960	Attentat pro-marocain à Nouakchott tuant le député-maire d'Atar, Abdallah ould Obeid.

5. La République Islamique de Mauritanie (1960-1969)

28 novembre 1960 - Proclamation de l'Indépendance.

Mars 1961	Participation de la R.I.M. à la création de l'Union Africaine et Malgache (U.A.M.) à Yaoundé.
Mai 1961	2e Constitution de type présidentiel.
19 juin 1961	Traité d'aide et de coopération avec la France.
A partir de mars	Table ronde des Partis à Nouakchott : P.R.M., Nahda, U.N.M., U.S.N.M. Principe adopté de candidature unique à la présidence de la République.
20 août 1961	Election de Moktar ould Daddah à la présidence de la République.
27 octobre 1961	Admission de la R.I.M. à l'O.N.U.

Décembre 1961	Fusion de tous les Partis existant dans le Parti du Peuple Mauritanien (P.P.M.). Secrétaire général : Moktar ould Daddah.
Janvier 1962	La R.I.M. participe à la conférence des Etats du "Groupe de Monrovia".
	Attentat pro-marocain à Nema.
Mars-avril 1963	1er Congrès ordinaire du P.P.M. à Nouakchott. Définition d'une "politique d'austérité financière" : la R.I.M. renonce officiellement aux "subventions d'équilibre" de la France; l'autonomie financière est retirée à l'Assemblée nationale.
Mai 1963	La R.I.M. participe à la Conférence constitutive de l'O.U.A. à Addis-Abbeba.
Juillet 1963	Lancement du 1er Plan quadriennal 1963-1966.
Octobre 1963	Début de l'exploitation effective des mines de fer de la Kedia d'Idjill.
Décembre 1963	Conférences des cadres du P.P.M. à Kaédi : principe d'un parti unique et non seulement unifié; abandon du système de représentation proportionnelle dans la désignation au B.P.N.; les candidats députés seront désignés par le B.P.N. sur liste unique; ils ne toucheront pas de traitement et remettront leur démission en blanc lors de leur désignation.
Janvier 1964	La Conférence des cadres s'érige en Congrès extraordinaire du Parti et ses décisions prennent force exécutoire.
Avril 1964	Fondation du Comité Inter-Etats du fleuve Sénégal, organisme technique et économique.
Janvier 1965	Le P.P.M. est décrété seul parti constitutionnel et disposant du monopole de l'investiture des candidats aux élections.
Février 1965	Rupture des relations diplomatiques avec la Grande Bretagne à propos de l'affaire rhodésienne.
	Conférence constitutive de l'O.C.A.M. (ancienne U.A.M.) à Nouakchott. Moktar ould Daddah, Président en exercice.
9 mai 1965	Premières élections législatives de l'Indépendance sur listes uniques présentées par le P.P.M.
Juillet 1965	La R.I.M. quitte l'O.C.A.M., mais reste membre de ses organisations spécialisées (Air Afrique, U.A.M.P.T. etc.).
Janvier-février 1966	Grève des fonctionnaires et élèves d'ethnies noires. Affrontements raciaux au lycée de Nouakchott et à la medina : officiellement, 6 morts et 30 blessés.

	Les établissements scolaires de la capitale sont fermés jusqu'à la fin de l'année scolaire. 26 fonctionnaires des deux ethnies sont suspendus et assignés à résidence pendant six mois.
24-26 juin 1966	2e Congrès ordinaire du P.P.M. à Aïoun : suprématie de droit du Parti sur l'Etat. Principe du bilinguisme officiel adopté.
7 août 1966	Moktar ould Daddah est élu Président de la République pour un nouveau mandat de cinq ans.
Novembre 1966	Convention d'établissement passée entre la R.I.M. et la Somima pour l'exploitation du cuivre d'Akjoujt prévue en 1970.
Février 1967	Rupture des relations diplomatiques avec les U.S.A. à propos du Moyen-Orient.
	Signature d'accord économiques, techniques et culturels avec la Chine.
Octobre 1967	Voyage du Président Moktar ould Daddah à Pékin.
Décembre 1967	Début de l'exploitation du gisement de terres rares de Bou-Naga par la Somerema (filiale de Péchiney-Saint-Gobain).
23-27 janvier 1968	3e Congrès ordinaire du P.P.M. à Nouakchott : le français et l'arabe, langues officielles. Décision d'une réforme administrative : sept régions au lieu de douze cercles.
24 mars 1968	Fondation à Labé de l'O.E.R.S. (Guinée, Mali, Mauritanie, Sénégal), Organisation des Etats Riverains du fleuve Sénégal.
24 avril 1968	Protocole d'accord signé à Monrovia avec neuf autres Etats en vue de la constitution d'un Groupe régional de l'Afrique de l'Ouest.
27 mai 1968	A la suite d'une grève des ouvriers de Miferma à Zouerate, l'armée mauritanienne tire. Officiellement, 7 morts.
6 juin 1968	A Nouakchott, manifestation de soutien aux grévistes par les étudiants et élèves.
Décembre 1968	Manoeuvres franco-mauritaniennes dirigées par le capitaine chef d'Etat-major mauritanien et le général Bigeard commandant du point d'appui français à Dakar.
Mars-avril 1969	Grève des élèves des établissements secondaires. Licenciements et reprises.
Février 1969	Congrès de l'U.T.P., unique fédération syndicale. Neuf syndicats professionnels sur quatorze refusent leur confiance et leur voix au Secrétaire général en place. Le gouvernement refuse leur scission et la légalisation d'un second syndicat.

Septembre 1969 Sommet islamique à Rabat. Moktar ould Daddah se rend pour la première fois au Maroc et s'y entretient avec Hassan II et Boumedienne.

Octobre 1969 Grève des enseignants mauritaniens, suivie à 80 % dans le primaire.

8 juin 1970 Entretien Hassan II - Moktar ould Daddah à Casablanca. Traité de solidarité de bon voisinage et de coopération de vingt ans. Etablissement de relations diplomatiques. Discussion sur le Rio de Oro.

I MAURITANIE : principales régions naturelles

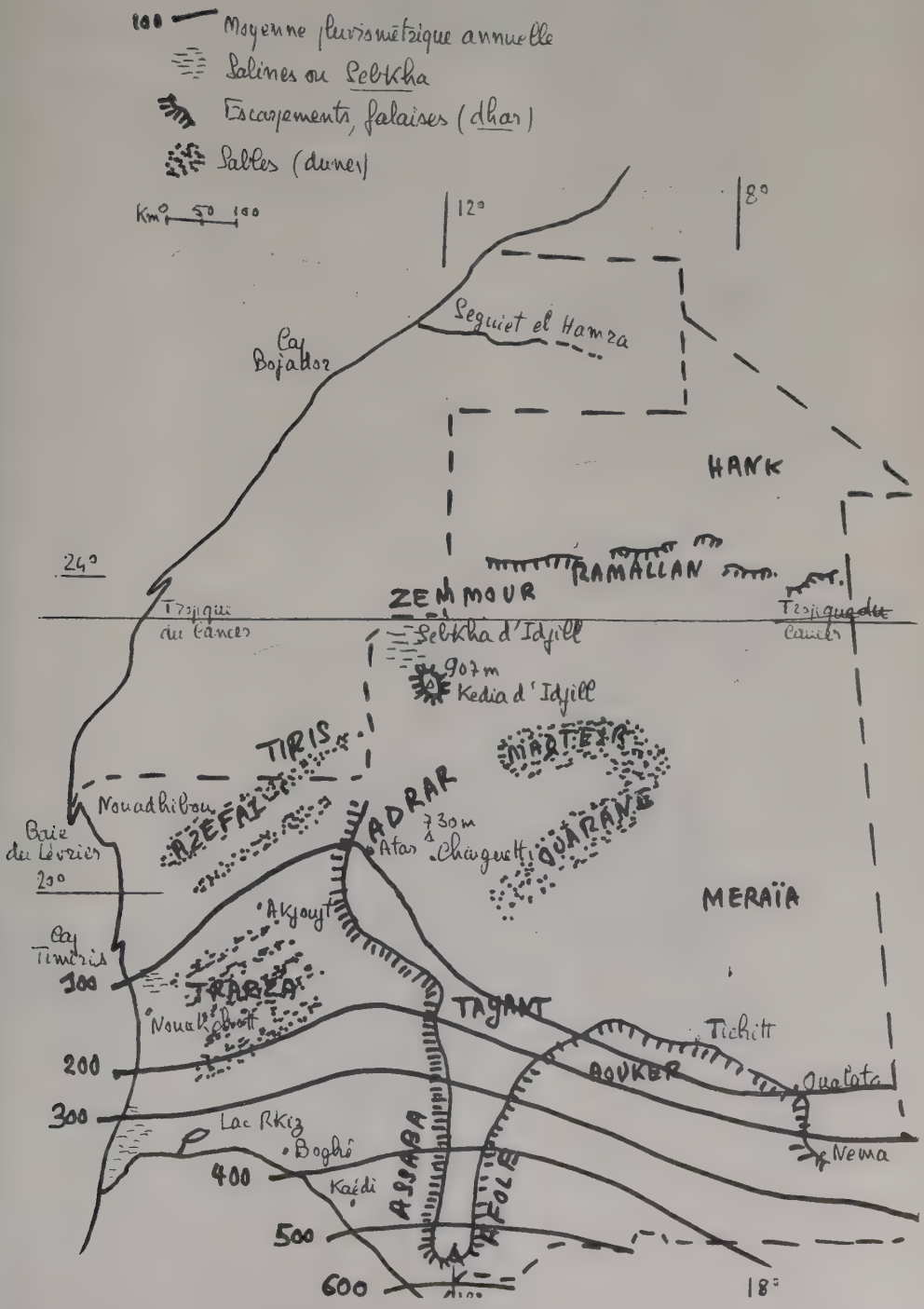

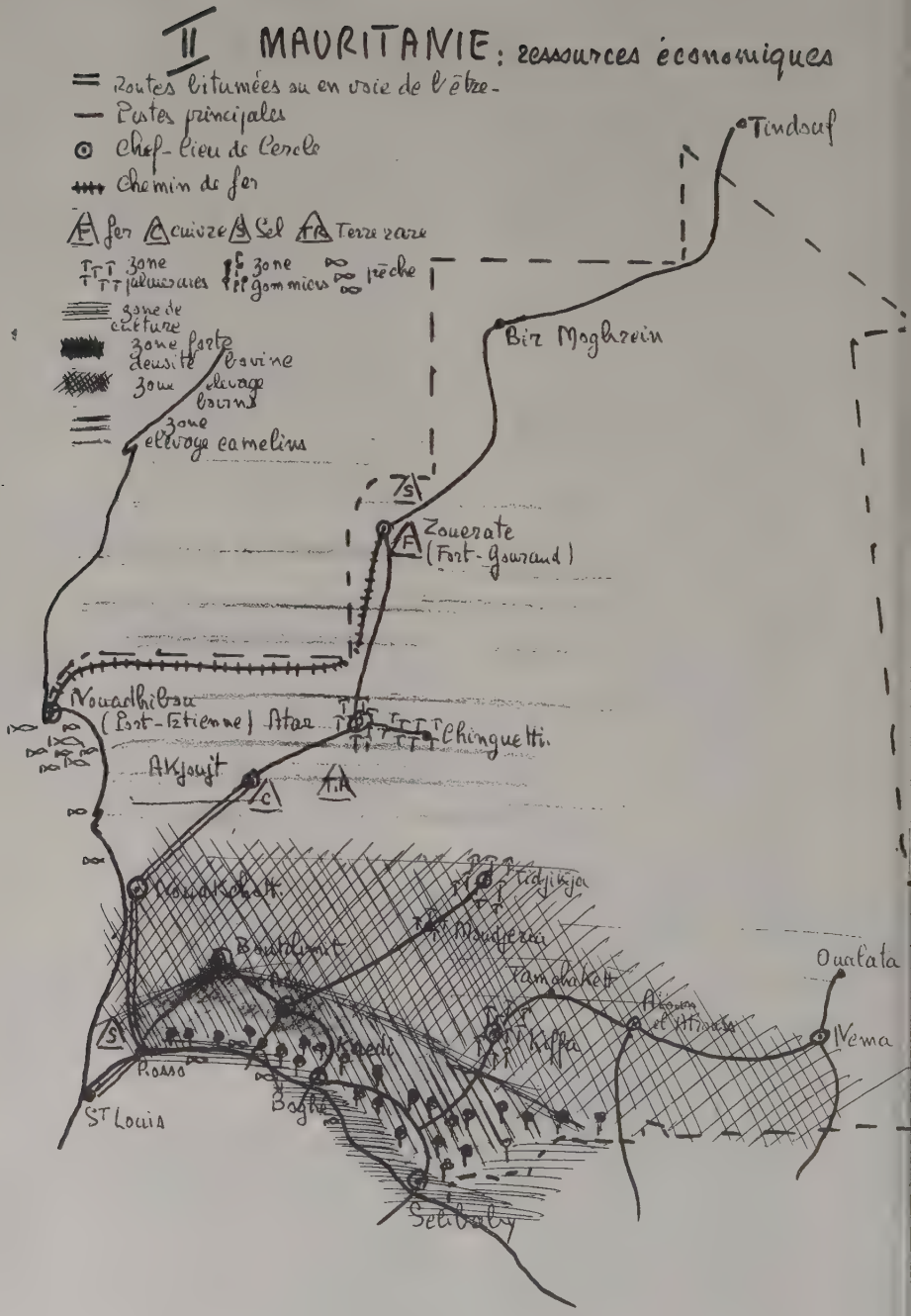
II MAURITANIE : ressources économiques
Routes bitumées ou en voie de l'être
Pistes principales
Chef-lieu de Cercle
Chemin de fer
F fer C cuivre S Sel Ft Terre rare
Zone palmeraies
Zone gommiers
pêche
Zone de culture
Zone forte densité bovine
Zone élevage bovins
Zone élevage camelins
Tindouf
Bir Moghrein
Zouerate (Fort-Gouraud)
Nouadhibou (Fort-Etienne)
Atar
Chinguetti
Akjoujt
Nouakchott
Boutilimit
Aleg
Kaedi
Rosso
St Louis
Boghé
Kiffa
Tamchakett
Aioun el Atrouss
Nema
Oualata
Sélibaby

III MAURITANIE et Afrique de l'ouest

à l'époque des empires soudanais et du commerce transsaharien. (d'après Mauny)

IV - MAURITANIE = régions administratives et peuplement

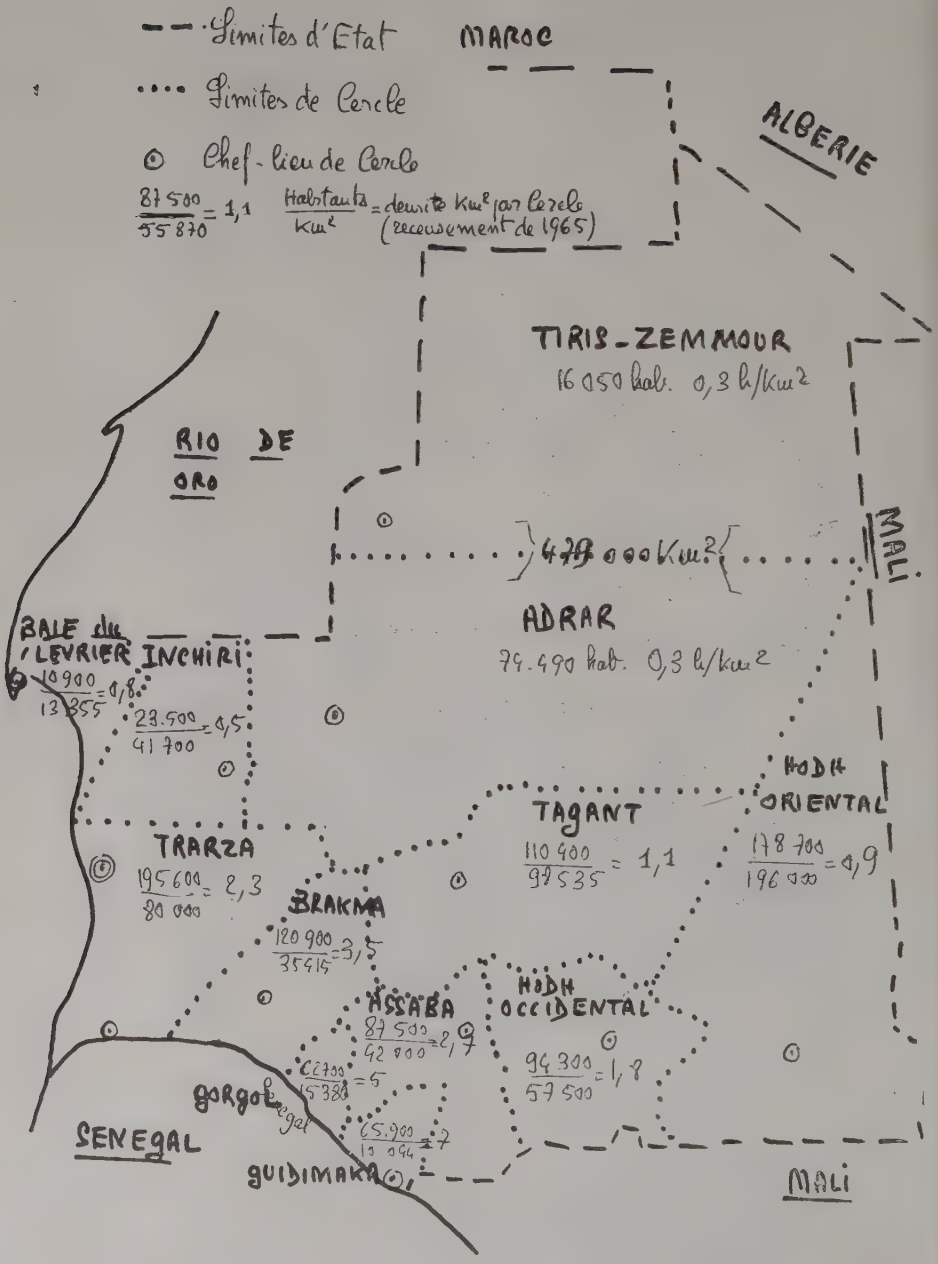

V. MAURITANIE - ethnies et quelques grandes tribus maures -

Mechdouf (g) tribu guerrière
Ida Oualí (m) - maraboutique
Idaouaich : tribu de l'émir -

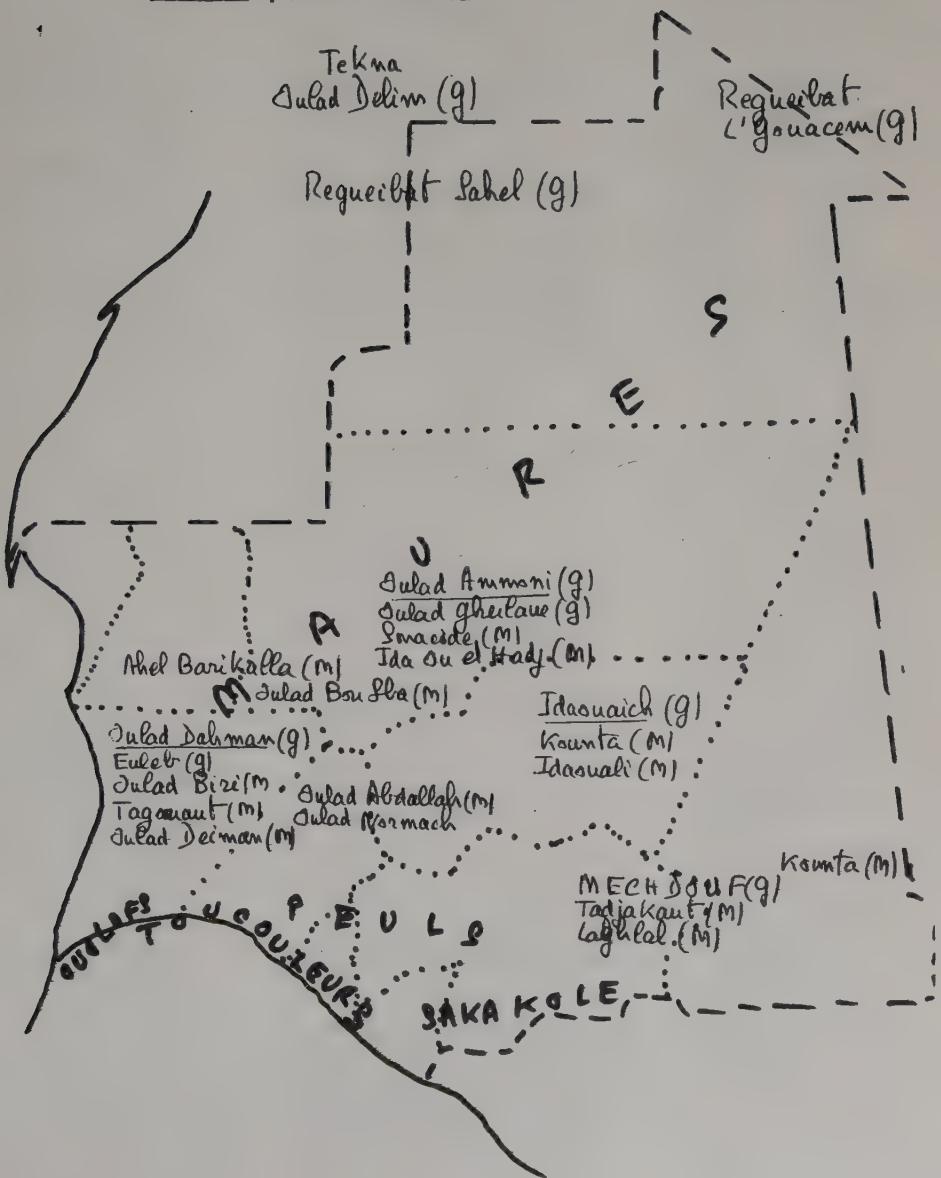

pour les 8/10e au Kordofan, ex Soudan anglo-égyptien. La Mauritanie exporte annuellement environ 3 000 tonnes, chiffre que n'a jamais dû beaucoup dépasser la récolte traditionnelle.

Il s'agit ici du pur commerce de traite. La gomme était échangée dans les escales du Fleuve contre des esclaves, du tissu, des armes et autres produits manufacturés de moindre valeur. Les traiteurs européens s'assuraient ainsi un double très important profit à l'exportation et à l'importation. Les maisons de commerce françaises (Maurel et Prom, Buhan et Teissère, Deves et Chaumette) en sont les successeurs directs et opèrent selon le même schéma. Du côté mauritanien, la gomme est toujours recueillie, entre décembre et juillet, par les bergers des tribus maraboutiques de la région, amassée, acheminée et échangée aux escales par ces derniers. Avant la colonisation, les émirs du Trarza et du Brakna ou telle puissante tribu guerrière percevaient des taxes sur ce transport tandis qu'ils recevaient de la Compagnie ou des gouverneurs du Sénégal les fameuses "coutumes" annuelles en échange de leur bienveillante neutralité, naturellement sans cesse remise en question et de nouveau marchandée (13).

Outre ces deux productions pour l'exportation, les Maures ont toujours pratiqué entre eux et avec les sédentaires voisins un échange de produits vivriers, peu abondant comparativement à la production alimentaire autoconsommée de part et d'autre, mais intense par la rapidité et la multiplicité des transactions. Enfin ces éleveurs ont su profiter des concentrations sédentaires qui pouvaient se réaliser à certaines époques sur les rives du Sahara. C'est ainsi que les Regueibat et les Tekna alimentèrent en chameaux et moutons les marchés du sud marocain pendant le XIXe siècle (Goulimine), tandis qu'à partir de la seconde moitié du XIXe siècle, et surtout à la grande époque coloniale, les tribus maraboutiques du Sud prirent l'habitude d'amener des troupeaux de boeufs et de moutons à Saint Louis et jusqu'à Dakar.

Tous ces produits, de la viande séchée, du cuir brut, du beurre fondu..., sont échangés contre des produits alimentaires : mil des sédentaires du Sud; dattes, blé, orge des sédentaires des oasis; tissus, fusils et "pacotille" européenne et, surtout depuis la fin du XIXe siècle, thé vert et sucre; produits artisanaux du Maghreb : "service" à thé, plateaux, tapis, etc.

Pour opérer tous ces échanges, il n'y avait pas tradition-

d'origine française (sauf peut-être l'article que nous citons et discutons de C. Hamès), qui fassent autre chose que d'énumérer plus ou moins brièvement les caractéristiques générales, bien connues et frappantes de la société traditionnelle maure. A notre avis, les énormes travaux de R. Marty, publiés entre 1913 et 1920, restent inappréciables et irremplaçables. Certes la méthode très analytique est fastidieuse, parfois désuète, et pas toujours très critique, et ces recherches ne sont pas dénuées de l'idéologie propre au responsable de la "politique musulmane en A.O.F." (cf. supra, pp. 439-452). Mais l'érudition de l'auteur et sa fonction administrative lui ont permis de recueillir longuement et minutieusement des traditions historiques et culturelles à des sources sûres et d'autant plus précieuses qu'elles sont en voie d'être taries. Il semble de même que la meilleure étude sur l'histoire des Maures avant la colonisation reste celle de F. de La Chapelle publiée en 1930 dans la revue Hesperis.

Mais la majeure partie des sources d'origine française sont inédites. Ce sont les rapports, mémoires, monographies rédigés par des officiers ou administrateurs français. Même s'ils manquent parfois de concepts scientifiques et s'ils ne se cachent pas d'intentions politiques, ces auteurs sont les Européens qui ont le mieux connu, et aimé à leur manière, la société maure traditionnelle. Leur expérience est précieuse puisqu'elle ne saurait se renouveler, du moins avec une telle ampleur et dans de telles conditions, puisqu'elle était le fruit de la situation coloniale.

Cette expérience se trouve consignée dans des travaux qui ne sont jamais sortis des Archives de l'ancien Ministère des Colonies, de celles de Dakar ou de Nouakchott, voire des postes perdus de l'intérieur où ils sont parfois conservés précieusement par leurs successeurs mauritaniens. Nous avons pu en consulter quelques-uns. Nous avons surtout profité de la très riche collection de mémoires d'entrée ou de sortie de stage du C.H.E.A.M. (6 rue du Four, Paris VIe) et nous profitons de cette occasion pour le remercier de son accueil. Voici la liste des mémoires que nous avons cités dans cette étude avec leurs numéros de classification :

Lnt AUBINIERE (Y.), La hiérarchie sociale des Maures, 1949, 15 p., n° 1496.

Cne BESLAY (P.), Aperçu sur les croyances, coutumes et institutions des Maures, 1949, 15 p., n° 1496.

Gr BEYRIES (J.), Notes sur l'enseignement et les moeurs scolaires en Mauritanie, 1935, 12 p., n° 2476.

Adr DUBIE (P.), L'élevage en Mauritanie, janvier 1937, 37 p.; Le droit pénal maure et la justice des Cadis, 1941, 14 p., n° 511.

- L'enseignement en Mauritanie. La medersa de Boutilimit, 1941, 35 p., n° 513.
- La vie matérielle des Maures, 1944, 217 p., n° 758.
- L'organisation du commandement chez les Maures du Trarza, 1937, 28 p., n° 562.
- Note sur l'îlot berbérophone en Mauritanie, 1948, 9 p., n° 212.

Adr LAFEUILLE (R.), La crise économique chez les nomades de Mauritanie de 1940 à 1944, 1945, 22 p., n° 756.

Inspr LENOBLE (M.), L'enseignement français en pays maure, 1956, 10 p., n° 2454.

- Premières écoles de campement en Mauritanie, 1955, 55 p., n° 2350.

Cne SCHMITT, Le problème des serviteurs haratttine, touareg et maures, 1954, 20 p., n° 2449.

Cne TRANCART, Base et structure de la société maure, 1947, 14 p., n° 1024.

Cne TRIPIER, Psychologie du nomade en Mauritanie, 1955, 16 p., n° 2522.

Cdt VOISIN, Les caractéristiques des facteurs économiques au Sahara occidental, 1946, 67 p., n° 595.

Parmi tous ces travaux de valeur et de volume inégaux se détachent très nettement les contributions de Dubié et de Beyriès qui, du reste, ont été en partie publiés dans des articles de revues. Nous devons particulièrement remercier cet ancien gouverneur de Mauritanie, qui y a fait presque toute sa carrière, d'avoir bien voulu nous communiquer les rapports inédits qu'à vingt-cinq ans de distance il avait faits sur l'enseignement traditionnel maure.

La science des Maures cultivés sur leur propre société est très étendue et érudite. Une grande partie de l'abondante production poétique, historique et théologique de plusieurs siècles de culture raffinée et confinée est encore conservée pieusement, sous forme de manuscrits, dans les vieilles cités et même dans certains campements. Mais, pour le moment, les Maures ne nous ont donné en français, outre le petit Précis de M. ould Hamidoun, que les récen-

tes traductions et présentation d'une modeste partie de cette production faites par A. B. Miske et Moh. el Moktar ould Bah.

C'est pourquoi, s'agissant de cette Partie de notre étude, notre principale source d'informations est orale. Pendant quatre ans, dans les tentes des campements ou les bureaux de la capitale, nous avons noté et enregistré une centaine d'heures d'interviews sur les sujets qui nous intéressent ici. Certes, selon les âges et les informations, depuis le cadi ou le professeur de Mahadra qui devait nous parler le plus souvent par le truchement d'un jeune interprète bénévole au fonctionnaire frais émoulu de l'université, les jugements sur la société traditionnelle et sur son sort actuel variaient. Cependant, nous avons toujours été frappé par la manière synthétique et cohérente dont était dans tous les cas présentée la société traditionnelle et aussi par l'unanimité qui se rencontrait sur la plupart des points fondamentaux controversés par les spécialistes français.

Il nous est impossible de remercier ici nommément tous nos informateurs. Etant donné le temps qu'ils ont bien voulu nous consacrer et le fruit que nous en avons tiré, nous tenons cependant à le faire expressément pour Moktar ould Hamidoun, Mohamed El Chenaffi et surtout M. ould Cheikh. Nous souhaitons qu'ils ne retrouvent pas trop déformé tout ce que nous leur devons dans ces pages. Il faut aussi remercier tant d'élèves, surtout de l'Ecole normale qui, de très bonne grâce, nous ont aidé ou ont participé à nos enquêtes. C'est ainsi que nous disposons de plus de 200 dissertations rédigées par des générations successives d'élèves-instituteurs sur l'éducation traditionnelle dans ses rapports avec la société traditionnelle et la société actuelle. Nous avons de même recueilli le même nombre à peu près de rédactions d'élèves du 1er cycle sur leurs souvenirs d'enfance en campement ou en village. Ces documents sont l'essentiel de nos sources dans les chapitres consacrés à l'enfance et à l'enseignement. Nous regrettons de ne pouvoir, dans cette étude, faire valoir davantage leur richesse et parfois leur beauté.

2. La société traditionnelle toucouleur

La bibliographie ethno-sociologique sur les Toucouleurs

paraît beaucoup plus abondante que celle sur les Maures. En tout cas, en 1963, Y. Wane (Bulletin I.F.A.N., série B, n° 3 et 4, pp. 457-477) énumérait déjà 279 ouvrages, sans compter les documents d'archives. Il y a relativement peu de monographies rédigées par des administrateurs français. Cependant Marty a son équivalent; c'est, pour les Toucouleurs, son contemporain Gaden, longtemps gouverneur de Mauritanie. Par contre les contributions de notables, fonctionnaires, instituteurs toucouleurs sont nombreuses et déjà depuis avant la deuxième guerre. On aperçoit là, semble-t-il, une des conséquences des colonisations différentes.

Parmi tous ces travaux se détachent l'étude socio-économique de la Moyenne Vallée du Sénégal par l'équipe M.I.S.O.E.S. et l'analyse de la stratification sociale et des structures familiales toucouleurs faite par Y. Wane. On a vu que nous nous sommes largement appuyé sur ces deux contributions récentes aux méthodes, approches et thèmes complémentaires. Nous avons déjà signalé qu'il faut nous tenir pour seul responsable des extrapolations, conclusions et hypothèses que nous formulons à partir de leurs données. La thèse de Y. Wane, dont nous reproduisons le Tableau des ordres et castes avec l'aimable autorisation de l'auteur, a été éditée en 1969. Nous nous référons dans cette étude à la version ronéotypée précédente.

Avec ces nuances et précisions, la plupart des remarques faites à propos des sources sur la formation sociale maure valent pour la formation sociale traditionnelle toucouleur. C'est le cas en particulier pour ce qui concerne l'importance de l'information orale et de la contribution des élèves. Nous devons remercier ici spécialement Elimane Kane et Mme Touré.

III

A PROPOS DES SOURCES DE LA DEUXIEME PARTIE

La colonisation française en Afrique de l'Ouest a fait l'objet d'une multitude d'ouvrages plus ou moins apologétiques écrits à l'époque même par des responsables de l'entreprise ou dans la ligne de leur pensée. Nous nous sommes abondamment servi d'un certain nombre d'entre eux (Arnaud, Delafosse, Hardy, Labouret, Marty, Sarrault, etc.) pour y trouver soit des renseignements historiques et statistiques quand ils en donnaient, soit des expressions de l'idéologie coloniale.

Par contre, il existe, depuis les indépendances, bien peu d'études globales consacrées précisément à cet ensemble socio-historique que fut l'ex-A.O.F. et fondées sur l'exploitation méthodique des immenses réserves de documents conservés dans les divers services d'archives. C'est ce qu'avaient eu le mérite de tenter deux ouvrages, déjà assez anciens, auxquels nous faisons plus d'une fois référence : le tome II de L'Afrique noire de J. Suret-Canale et, sur la question particulière de l'enseignement colonial, le 2e chapitre du livre de A. Mounouni.

A un niveau plus théorique, les concepts de phénomène colonial et de colonisation ont reçu un statut plus proprement sociologique et plus défini, en particulier grâce aux analyses de G. Balandier menées dès 1954 (cf. les deux études publiées dans son tout récent ouvrage : Sens et puissance, Paris, P.U.F., 1971). De même, le concept d'impérialisme, qui lui est connexe et que nous introduisons au début de cette Deuxième Partie, est revenu au centre des débats surtout depuis 1968. Il semble pour le moment que les socio-

logues soient moins nombreux à s'y intéresser (par exemple L.-V. Thomas, A. Abdel Malek) que les économistes (en France : C. Palloix, G. Dhoquois, J.-M. Chevallier, etc.) et les historiens (G. Labica, G. Bouvier, C. Coquery-Vidrovitch, etc.). On trouve un écho de ces débats dans de nombreuses revues (cf. particulièrement, Esprit, avril 1969; L'Homme et la Société, n° 18, 1970), et surtout dans les publications des contributions aux rencontres consacrées à ce thème : colloque d'Alger (mars 1969), journées d'étude du C.E.R.M. (décembre et novembre 1969), congrès mondial de sociologie de Varna (septembre 1970).

Mais tout cela dépasse largement le cadre de la Mauritanie. En particulier, dans les ouvrages consacrés à l'A.O.F., il est frappant de constater que celle-ci ne fait l'objet que de quelques allusions et que, dans les tableaux statistiques portant sur l'ensemble des territoires de l'A.O.F., les cases réservées à la colonie que nous étudions restent souvent vides. Cette carence est due en partie au fait que, comme on l'a dit, la Mauritanie ne possédait pas de service économique (élevage et génie rural) et de service d'enseignement propres avant 1945 et qu'elle a dû attendre 1957 pour avoir un service de trésorerie et donc une comptabilité relativement autonomes. Il est donc difficile d'avoir des chiffres sûrs et impossible d'établir des séries statistiques sur une longue période.

En fait le seul ouvrage important consacré à la colonisation en Mauritanie est la thèse d'histoire de G. Désiré-Vuillemin. Encore ne porte-t-elle que sur la période 1900-1934. Précieuse pour nous, justement parce qu'unique et en tant que travail d'érudition, son optique n'en est pas moins à notre avis limitée et critiquable. L'histoire y est considérée essentiellement comme une suite d'actions ou de traités diplomatiques et d'opérations militaires. Bien plus, la colonisation y est vue entièrement du côté du colonisateur comme une grande oeuvre tour à tour pacifique et patiente (apologie de Coppolani) puis vigoureuse et héroïque (faits d'armes des troupes coloniales) qui se termine dans la bonne entente, lorsque les colonisés ont compris que l'entreprise sert les intérêts de tous et en particulier les leurs. Auparavant leur résistance armée est présentée comme une série de "brigandages" et d'alliances hypocritement trahies, leur mode de subsistance comme une "économie basée sur l'esclavage et la rapine" à laquelle est heureusement substituée

"une économie basée sur le travail libre" (p. 54)... Il serait curieux de savoir si aujourd'hui un ministre mauritanien accepterait de préfacer cet ouvrage comme en 1962 au lendemain de l'Indépendance.

Sur l'histoire politique de la décolonisation, entre 1945 et 1960, on trouve des informations intéressantes dans un chapitre de la monographie publiée en 1967 par l'Anglais Gerteiny.

L'enquête M.I.S.O.E.S. sur La Moyenne Vallée du Sénégal a été notre seule source sûre de statistiques, mais elles ne portent que sur les années 1957-1958 et l'étude tout entière se limite strictement aux aspects socio-économiques de cette extrémité sud du pays. Avec la "note et étude documentaire" consacrée en 1960 par la Documentation française à la Mauritanie, ce sont pratiquement là les seuls ouvrages publiés sur l'objet de cette Deuxième Partie.

Comme dans la Première Partie, une grande partie de nos sources est donc inédite. Nous avons eu d'abord recours aux témoignages, encore relativement faciles à recueillir, de nombreux acteurs de cette période récente. Parmi les Mauritaniens, nous tenons à citer et à remercier Moh. ould Cheikh, Ahmed Baba Miske, Sidi Mohamed dit Deyne; parmi les Français, les anciens gouverneurs J. Beyriès et C. Laigret, et M. Lenoble, inspecteur primaire en Mauritanie depuis 1954.

Nous avons aussi consulté les archives de la R.I.M. (ancien fonds Saint Louis de la colonie de Mauritanie) à Nouakchott; celles de la République du Sénégal (ancien fonds du gouvernement général de l'A.O.F.) à Dakar; à Paris, celles du Ministère de la F.O.M. et, aux Archives Nationales, le fonds de l'Education nationale, service relations extérieures. Mais dans tous ces endroits la collecte des documents n'est pas chose facile. Ce n'est pas d'abord le moindre paradoxe que, si l'on se limite à ce qui a été écrit sur elle, on puisse mieux connaître la Mauritanie à Paris ou à Dakar que sur place. A Nouakchott, même, jusqu'en 1969, bibliothèques et archives étaient désorganisées ou encore mal organisées. Beaucoup de documents ou ouvrages essentiels, existant en principe, étaient introuvables en fait, comme la collection des Rapports politiques annuels du gouverneur de Mauritanie ou la plupart des ouvrages de Marty. De plus, à partir de 1968, une autorisation de la Présidence de la République elle-même est devenue nécessaire pour consulter des documents, que nous n'avons pu solliciter. En France, par contre, la prescription empêchait de prendre connaissance des

pièces essentielles après 1920, du moins sans opérer de longues démarches et manifester des intentions rassurantes. C'est en fait à Dakar, dans un service remarquablement bien organisé, que nous avons pu trouver l'essentiel, y compris ce qui était introuvable ou refusé à Nouakchott ou à Paris.

Les informations que nous avons ainsi pu recueillir, en particulier sur l'enseignement en A.O.F. et en Mauritanie, constituent déjà une masse importante, bien que ce ne soit qu'une infime partie de ce qui pourrait être collecté dans de meilleures conditions et avec plus de temps. On trouvera la plupart des références concernant l'ensemble des questions relatives à la colonie de Mauritanie et propres à chacun de ces organismes à la fin de l'ouvrage de G. Désiré-Vuillemin (pp. 355-375). Nous nous contenterons ici de rapporter la nomenclature des dossiers sur l'enseignement des Archives de Dakar qu'elle n'a pas consultés et auxquels nous nous sommes souvent référés dans le chapitre II de cette Partie.

Archives de la République du Sénégal
(fonds du Gouvernement général de l'A.O.F.)
Répertoire permanent

Série J : Enseignement

J 4 - Ecoles coraniques 1887-1889.

J 7 - Ecoles de fils de chefs.

J 22 - Organisation et fonctionnement de l'enseignement en Mauritanie, 1904-1918.

J 85 - Ecoles coraniques en A.O.F. : Mauritanie, Côte d'Ivoire, 1903-1917.

J 91 - Enseignement de l'arabe et de l'Islam. Medersa.

J 94 - Medersa 1906-1918 : Djenné, Touba, Boutilimit

Série O : Enseignement

O 97 - Organisation et développement de l'enseignement en A.O.F., 1924-1946.

O 105 - Arrêtés sur organisation et réorganisation de l'enseignement, 1929-1947.

O 123 - Rapports d'inspection de M. Chareton, Directeur du service de l'enseignement en A.O.F., 1932-1937.

O 187 - Rapports d'inspections générales, 1938-1949.

O 220 - Rapports d'inspection des écoles du Soudan et de Mauritanie, 1943-1948.

O 221 - Conférence de Dakar sur l'enseignement, 1944.

O 240 - Textes organiques sur l'enseignement en Afrique.

IV

A PROPOS DES SOURCES DE LA TROISIEME PARTIE

Comparées à celles des Première et Deuxième Parties, les informations sur l'objet de la Troisième Partie, la République Islamique de Mauritanie, paraissent extrêmement abondantes et risquent plutôt de déborder le chercheur. Mais la plupart sont ronéotypées et souvent difficiles à consulter, d'autres sont dispersées dans des revues spécialisées. Nous donnons la liste de ces deux ensembles à la fin de cette note.

Nous avons signalé dès le début de cette étude le caractère particulièrement aléatoire et lacunaire des renseignements statistiques (pp. 52-59) concernant la Mauritanie. On peut dire aussi que l'ensemble des rapports d'experts internationaux ou de bureaux d'études tombent sous les critiques également déjà faites dans l'Introduction de ce travail (p. 28). Ce n'est pas leur compétence qui est en cause : ils fournissent les données et les bases les plus sérieuses de cette Troisième Partie. Ce n'est pas même leur partialité. Ce serait plutôt au contraire l'impartialité technique et de bon ton qu'ils affectent presque toujours. C'est en tout cas leur caractère "parcellaire" et "pragmatiste", sans compter leur servitude par rapport "aux lois du marché" selon les expressions du Congrès des Africanistes de Dakar en 1967 (ibid., pp. 27-28). Se limitant à l'étude d'un aspect particulier du phénomène de sous-développement et à la proposition de solutions purement techniques, s'interdisant soigneusement toute appréciation générale qui pourrait paraître politique, la plupart de ces rapports n'ont pas de peine à être optimistes et à montrer quelques progrès réalisés; certains ce-

pendant, comme ceux de la S.E.D.E.S. sur l'enseignement ou de la B.I.R.D. sur le 1er plan quadriennal, sont très critiques sur l'unique plan qui les regarde. Mis bout à bout cependant, ils présentent d'eux-mêmes un tableau sévère de la réalité mauritanienne en face de quoi les solutions partielles qu'ils préconisent paraissent assez dérisoires et en tout cas s'avèrent avec le temps tout à fait théoriques pour la plupart. C'est la même impression, encore plus directement critique, qui se dégage lorsqu'on s'entretient avec l'ensemble des conseillers techniques étrangers de chaque Ministère mauritanien, sans même qu'aucun d'eux n'ait à se départir de la discrétion et de l'impartialité politique de rigueur.

Le dernier chapitre traitant de la jeunesse mauritanienne scolarisée ne comporte d'autres sources que celles que nous avons accumulées personnellement et déjà énumérées à cet endroit. Nous présentons dans les deux Annexes suivantes le questionnaire d'enquête et le test de complètement de phrases qui constituent le fond de cette documentation. Le livre de F. Fliss-Zonnabend sur les Lycéens de Dakar représente une tentative parallèle à la nôtre à propos de la jeunesse sénégalaise. Malgré ses bonnes intentions et des points de vue intéressants, il nous paraît trop superficiel et s'appuyant sur une expérience et un matériel assez minces et déjà anciens.

Sources non imprimées (ronéotypées) concernant la R.I.M. de 1960 à 1970 et citées dans cette 3e Partie

1. Documents émanant des services officiels de la R.I.M.

Plan quadriennal 1963-1966. Bilan de trois années d'exécution, Nouakchott, Direction du Plan, 1967, 82 p., 4 tableaux.

Bulletins statistiques et économiques, de 1962 à 1967, n° 1 à 9, parution irrégulière, mensuelle depuis cette époque, Nouakchott, Direction de la statistique.

Annuaire statistique, 1968; ibid. 1970 - 216 p.

Statistiques de l'enseignement du 1er degré; Statistiques de l'enseignement du 2e degré - deux publications annuelles, depuis 1966-1967, du Bureau de la planification et de la statistique scolaire, Nouakchott, Ministère de l'Education Nationale.

Rapports sur l'état de la Nation, de 1966 à 1970, prononcés par le Président de la République devant l'Assemblée Nationale le jour de la fête nationale.

Rapports moraux aux Congrès du P.P.M. d'Aïoun (1966) et de Nouakchott (1968).

2. Etudes et rapports de provenance étrangère

Enquête démographique 1964-1965. Généralités. Méthodologie. Résultats provisoires, Paris, S.E.D.E.S., 1966, 192 p.

Economie et plan de développement de la R.I.M., Paris, S.E.D.E.S., 1963, 52 p.

Education et développement en Mauritanie, Paris, S.E.D.E.S., 1963, 3 t.

Esquisse d'un programme de développement quadriennal, B.I.R.D., Washington D.C., 1967, 2 t.

L'enfance et la jeunesse dans le développement de la Mauritanie, Paris, S.E.D.E.S., 1967, 143 p.

Les échanges commerciaux en Mauritanie, Paris, S.E.D.E.S., 1968, 2 t.

Evolution de certains problèmes du travail et de formation professionnelle en R.I.M., Paris, Secrétariat d'Etat à la Coopération, 1965, 34 p. (Dr Latouche et Mme Dormeau).

Etudessur les rendements de l'enseignement primaire en Afrique. La Mauritanie, Paris, I.E.D.E.S., 1966, 38 p.

Synthèse de l'étude sur les coûts de l'enseignement primaire à Madagascar et dans huit pays francophones d'Afrique, Etudes nationales, Paris, S.E.D.E.S., 1967, 23 p.

Aide-Mémoire sur la politique de Coopération de la France avec les pays sous-développés, par le "groupe de réflexion permanente" du Secrétariat à la Coopération, Paris, 1968, 52 p.

NUMEROS ET ARTICLES DE REVUES SPECIALISEES

1. Europe-France-Outre-Mer (numéros spéciaux sur la R.I.M.)

N° 363, février 1960, "La Mauritanie à l'heure du fer et du cuivre".

N° 384, février 1961, "Mauritanie, un an d'indépendance".

N° 402, juillet 1963, "Mauritanie : les premières exportations de fer".

N° 431, décembre 1965, "Le développement, problème n° 1 de la Mauritanie".

N° 459-460, mai 1968, "Mauritanie : les grands projets de développement sont en cours".

N° 490, novembre 1970, "Mauritanie : dix ans d'indépendance".

"L'Afrique d'expression française et Madagascar", n° spécial annuel d'Europe-France-Outre-Mer.

2. Bulletin de l'Afrique noire

N° 503, avril 1968, "Bilan d'exécution du plan quadriennal de la Mauritanie", pp. 11150-11165.

N° 554, mai 1969, "Agriculture, pêche, élevage en Mauritanie", pp. 11180-11184.

N° 578, décembre 1969, "Bilan économique et financier de la Mauritanie en 1969", pp. 11657-11661.

N° 612, septembre 1970, "Le 2e plan quadriennal (1970-1973) de la Mauritanie", pp. 12351-12367.

N° 616, octobre 1970, "Résultats du commerce extérieur de la Mauritanie en 1969", pp. 12442-12445.

N° 625, décembre 1970, "Mauritanie 1970", n° spécial, pp. 12622-12638.

"Memento de l'économie et de la planification africaine", n° spécial annuel du Bulletin de l'Afrique noire.

V

LE SONDAGE D'OPINION AUPRES DES ELEVES DU SECOND CYCLE DU SECONDAIRE

Nous avons expliqué dans l'Introduction de cette étude (pp. 8-9) comment et pourquoi les perspectives dominantes de notre recherche furent d'abord l'étude de la personnalité du jeune Mauritanien scolarisé à travers ses opinions, attitudes et comportements car ce jeune Mauritanien, avec une éducation traditionnelle familiale et coranique dont il avait reçu et continuait à recevoir la forte empreinte, se trouvait intégré dans un système d'enseignement occidental et donc formé par des modèles éducatifs provenant d'une tout autre tradition. Plus généralement, il s'agissait déjà alors de saisir les rapports entre société "traditionnelle" et société "moderne" dans le groupement social qui était le plus profondément au coeur de cette rencontre conflictuelle, par son âge, son passé, sa situation, son destin.

C'est dans ce cadre que, dès 1965, nous avions projeté et préparé un sondage d'opinion. Après avoir eu largement l'occasion et pris le temps de connaître les déterminations de notre population de référence et de ses milieux éducatifs, nous avons procédé à une pré-enquête, par interviews orales sur 17 sujets, qui nous a permis de mettre au point le questionnaire définitif que nous reproduisons plus loin.

Nous avons évoqué, dans le dernier chapitre de ce travail, les difficultés politiques et administratives que, de par les circonstances, il nous a fallu surmonter. En particulier, nous avons dû retrancher des questions qui touchaient trop directement au problème

linguistique et culturel alors brûlant et d'autres qui impliquaient une prise de position politique manifeste. Il en est résulté un questionnaire portant essentiellement et explicitement sur l'éducation traditionnelle et l'éducation moderne. Il se trouve divisé en trois parties qui traitent respectivement et dans l'ordre : de l'enfance passée, des traditions - en particulier l'éducation traditionnelle et les rapports avec les générations anciennes; de la situation actuelle dans le système d'enseignement français, des rapports avec les adultes en particulier européens et des jugements sur cette éducation; de l'avenir enfin et de la situation professionnelle, sociale et politique de cette jeunesse, telle qu'elle l'entrevoyait à l'issue de ses études.

Un certain nombre de questions (qu. 17, 19, 24, 36, 37, 42, 44, 49, 50, 52, 65 à 70) dispersées parmi les autres devaient permettre de prendre mesure du degré de cohésion et des qualités de la "conscience de soi" de ce groupe si important dans l'avenir du pays; et de dresser si possible une sorte d'échelle d'attitude sur les problèmes posés par la rencontre du "traditionnel" et du "moderne", en d'autres termes sur cette société en pleine mutation.

Le sondage a été réalisé les 15 et 16 mars 1967 dans les meilleures conditions souhaitables pour ce qui dépendait de nous. Les élèves ont répondu longuement, en prenant leur temps et avec une bonne volonté manifeste. En octobre 1968, nous avons procédé à un sondage complémentaire auprès de 38 élèves des classes terminales du lycée de Nouakchott. Il est intéressant de noter au passage que les opinions sur la Mauritanie, l'enseignement et la coopération française semblent s'être radicalisées, mais que les sentiments envers l'U.R.S.S. étaient restés en moyenne aussi positifs. Entre temps, il y avait eu Mai 68 en France et en R.I.M. (Zouerate) et les événements de Tchécoslovaquie.

Nous avons ainsi recueilli 149 réponses réparties ainsi :

- Elèves de terminale du lycée de Nouakchott		49
- Elèves de 1° B - Ecole normale (2 c)	25	
Elèves de 2° B - Ecole normale (1 c)	18	
Imprécis, mais 1° B ou 2° B	9	
Moniteurs recyclés en vue de devenir instituteurs adjoints	12	
Total Ecole normale		64
- Elèves Ecole nationale d'administration cycle B (niveau B.E.P.C., mais moyenne d'âge 22 ans)	10	
Elèves E.N.A., cycle C (niveau 2e cycle sec., mais même remarque sur l'âge)	17	
Elèves E.N.A. - Imprécis	9	
Total E.N.A.		36
Total général		149

Monsieur P. Fougeyrollas, directeur de l'I.F.A.N., a bien voulu faire procéder au dépouillement mécanographique de ces questionnaires. Nous l'en remercions encore ainsi que ses collaboratrices MMmes Diara et Ajavon. Une erreur a fait que seuls 94 questionnaires ont pu être traités ainsi : 38 élèves du lycée, 52 de l'Ecole normale, 4 de l'E.N.A. Comme nous l'avons expliqué, ces résultats quantitatifs ne nous en paraissent pas moins représentatifs de l'ensemble du second cycle du secondaire proprement dit.

Pour des raisons déjà dites, la problématique de ce questionnaires - celles du "traditionnel" et du "moderne" et de l'"acculturation" ou "transculturation" de l'un à l'autre - nous paraît aujourd'hui trop vague et abstraite. En même temps, le centre de gravité de notre recherche s'est déplacé. Tout en restant intégré dans notre nouvelle perspective, l'étude de l'éducation et de la jeunesse n'en est plus le point focal. C'est pourquoi nous avons dû, dans ce travail, nous contenter de présenter une synthèse des résultats quantitatifs. Nous aimerions cependant, à une autre occasion, pouvoir développer le traitement quantitatif et mieux rendre compte des très riches données qualitatives fournies par ces 149 questionnaires.

SONDAGE D'OPINION SUR L'EDUCATION
TRADITIONNELLE ET MODERNE EN MAURITANIE
AUPRES DES ELEVES DU SECONDAIRE

(N.B. - On a respecté l'ordre et les sous-titres utilisés dans le questionnaire présenté aux élèves. Les numéros des questions sont ceux adoptés pour le dépouillement mécanographique.)

lère Section

11 - Pourquoi à votre avis vous a-t-on appris à lire et à écrire le Coran très jeune, sans doute même avant l'école primaire ?

12 - Quels souvenirs personnellement gardez-vous de l'école coranique ?

13 - Aimeriez-vous continuer des études coraniques traditionnelles, mais à un niveau supérieur, dans une Mahadra par exemple ?
. Oui
. Non
. Je ne sais pas

14 - Que pensez-vous de la discipline physique sévère et de la vie austère imposée en général à l'école coranique ?

15 - Cela vous paraît-il très différent de la vie et de la discipline reçue jusque-là par l'enfant en famille et pourquoi ?

16 - Que pensez-vous de l'usage intensif de la mémoire qui est fait à l'école coranique ?

17 - Ces méthodes traditionnelles (sévérité très grande et usage de la mémoire) vous paraissent-elles en définitive utiles ou nuisibles à l'éducation du jeune musulman ?
. Utiles
. Nuisibles
. Sans influences
. Autre réponse et laquelle ?

18 - Pensez-vous qu'on pourrait adapter des méthodes pédagogiques de l'école traditionnelle à l'enseignement moderne ?
. Oui
. Non

19 - Inversement, pensez-vous qu'on pourrait adapter des méthodes pédagogiques modernes à l'école traditionnelle ?
. Oui
. Non
. Pourquoi ou comment ?

2e Section

20 - Parmi tous les jeunes Mauritaniens de 12 à 20 ans, deux mille seulement bénéficient d'un enseignement secondaire.
Pourquoi à votre avis êtes-vous de ce nombre ?

21 - Parmi les matières que vous étudiez à l'école secondaire, laquelle préférez-vous ?

22 - Pourquoi préférez-vous cette matière ?

23 - Que pensez-vous de l'enseignement d'auteurs français classiques dans l'enseignement secondaire mauritanien ?

24 - Dans l'ensemble, êtes-vous satisfait de l'enseignement que vous recevez ?
a) . Oui
. Non
b) . Pourquoi ?

25 - Dans l'ensemble, êtes-vous satisfait ou pas satisfait de vos relations avec les professeurs ?
a) . Satisfait
. Pas satisfait
b) . Pourquoi ?

26 - Dans l'ensemble, êtes-vous satisfait ou pas satisfait de vos relations avec l'administration de votre école ?
a) . Satisfait
. Pas satisfait
b) . Pourquoi ?

27 - Auriez-vous des propositions à faire pour améliorer ces relations ?
. Avec les professeurs ?

28 - Avec l'administration ?

29 - Si vous aviez le choix, préféreriez-vous être interne, logeant dans votre école; ou externe, chez des parents ou amis ?
a) . Interne
. Externe
b) . Pourquoi ?

30 - Les filles devraient-elles comme les garçons suivre l'enseignement secondaire ?
a) . Oui
. Non
b) Pourquoi ?

31 - En classe, avez-vous de la difficulté parfois à vous exprimer en français ?
a) . Oui
. Non
b) . Pourquoi ?

32 - En dehors des classes, et avec des gens de la même ethnie que vous, vous arrive-t-il de parler français ?
. Souvent
. Parfois
. Jamais

33 - Si oui, avec qui et sur quels sujets ?

34 - Pensez-vous que cet usage de deux ou plusieurs langues est un avantage ou un désavantage ?

35 - Pensez-vous que cet usage se maintiendra ou qu'il disparaîtra ?
a) . Disparaîtra
. Se maintiendra
b) . Pourquoi ?

3e Section

36 - Certains pensent que l'école moderne peut être dangereuse pour la foi religieuse. Qu'en pensez-vous vous-même d'après votre expérience ?

37 - Au contraire, d'autres disent que la religion peut être un obstacle à la modernisation. Qu'en pensez-vous ?

38 - Aimeriez-vous qu'un enseignement religieux, de niveau intellectuel plus élevé que celui reçu dans votre enfance, soit donné dans le cadre de l'école secondaire ?
a) . Oui
. Non
b) . Pourquoi ?

39 - Pensez-vous qu'il y a désaccord en Mauritanie entre les jeunes et les vieux sur certaines choses ?
. Oui
. Non (si non, passez à la question 43)

40 - Si oui, sur quelles choses essentiellement les jeunes et les vieux ne sont-ils pas d'accord ?

41 - Quelles sont les causes à votre avis de ce désaccord ?

42 - A votre avis, ce désaccord est-il
a) . Grave et irréparable
. Grave mais réparable
. Pas grave, normal, mais inévitable
. Pas grave et même évitable
b) . Pourquoi ?

43 - Quelles études supérieures aimeriez-vous faire plus tard ?

44 - Pourquoi choisiriez-vous ces études ?

45 - Quelle profession aimeriez-vous exercer ?

46 - Pourquoi ?

47 - Seriez-vous d'accord pour que votre femme exerce une profession en dehors de son foyer ou pas ?
a) . D'accord
. Pas d'accord
b) . Pourquoi ?

48 - Aimeriez-vous que votre femme ait le même niveau d'instruction que vous ?
a) . Oui
. Non
b) . Pourquoi ?

49 - Seriez-vous en principe d'accord pour vous marier avec :
a) . Une fille mauritanienne
b) . Une fille d'une autre nationalité mais musulmane
c) . Une fille d'une autre nationalité mais non musulmane
d) . Pourquoi ?

50 - Pensez-vous que les jeunes de votre âge peuvent avoir une influence sur la marche de leur pays ?
a) . Oui
. Non
b) . Pourquoi ?

51 - A votre avis, quel est le plus gros problème actuellement pour la Mauritanie ?

52 - Pensez-vous qu'il y aura des changements importants en Mauritanie dans les années qui viennent ?
. Oui
. Non (si non, passez à la question 55)

53 - Si oui, lesquels ?

54 - Craignez-vous ces changements ou les désirez-vous ?

55 - Pensez-vous que la Mauritanie a besoin de l'aide d'autres pays du monde ?
. Oui
. Non (si non, passez à la question 58)
. Si oui, de quelle sorte d'aide la Mauritanie a-t-elle besoin ?

56 - Quels sont à votre avis les pays qui peuvent le mieux aider la Mauritanie ?

57 - Pourquoi ces pays-là ?

58 - A votre avis de quelles qualités les Mauritaniens peuvent-ils être le plus fiers ?

59 - Ont-ils des vertus que d'autres pays plus développés n'ont pas ?

60 - Ont-ils des chances de développement et de progrès que d'autres pays en voie de développement n'ont pas ?

61 - Inversement, de quels défauts les Mauritaniens souffrent le plus ?

62 - Et quels sont les plus grands obstacles à leur développement et à leur progrès ?

63 - En dehors de la Mauritanie, quel est le pays du continent africain dont l'exemple vous paraît le meilleur ?

64 - Pourquoi ?

65 - En dehors du continent africain, quel est le pays du monde dont l'exemple vous paraît le meilleur ?

66 - Pourquoi ?

67 - Qu'est-ce qui vous plaît le plus dans les manières de vivre et de penser occidentales telles que vous les voyez autour de vous ?

68 - Qu'est-ce qui vous déplaît le plus dans ces manières de vivre et de penser occidentales ?

69 - Pensez-vous que vous risquez d'avoir une vie plus heureuse que celle des parents qui vous ont élevé ?
a) . Oui
. Non
b) . Pourquoi ?

70 - Pensez-vous que vous aurez une meilleure position sociale que vos parents ?
a) . Oui
. Non
b) . Pourquoi ?

71 - A votre avis, quelle est la meilleure chose qui puisse arriver à un homme ?

72 - Et maintenant, quelle est la pire chose qui puisse arriver à un homme ?

Caractéristiques générales du répondant :

6 - Quelle est la profession de celui qui vous a élevé ?

5 - Quelle est l'origine sociale de votre famille ?

7 - Quelle est votre classe ou catégorie scolaire

4 - Quelle est votre année de naissance ?

8 - En quelle année avez-vous commencé l'école coranique ?

9 - En quelle année êtes-vous entré à l'école primaire ?

10 - En quelle année êtes-vous entré à l'école secondaire ?

d'affaires. Mais le plus souvent ce sont ces petits boutiquiers aux marchandises d'usage courant, à l'éventail toujours ouvert tard dans la nuit, bien connus du familier des cités sénégalaises. Parfois aussi ils ont pratiquement le monopole du commerce de détail dans certains quartiers. Au total, au Sénégal colonial, leur communauté vient juste après celle des Libano-syriens par l'importance du chiffre d'affaires.

Ces boutiquiers sont en général des Maures blancs de toute origine et de toutes régions de Mauritanie. Mais il y a aussi les marabouts qui viennent soigner leur clientèle religieuse ... se faire entretenir par elle et parfois se fixer à demeure. Il y a encore les harattine. Ceux-ci sont réputés accepter n'importe quel travail de force. Souvent ils sont garçons bouchers et leurs femmes s'occupent au tannage des peaux. Car ils sont les seuls à amener d'ordinaire leur famille avec eux et aussi ceux dont les liens avec la tribu d'origine se distendent le plus fréquemment.

Ce phénomène de l'émigration est un des aspects du dynamisme de la société beidane. Les Maures, envahis à partir du Sénégal et de l'Afrique noire, profitent de l'occasion qu'ils n'ont pas cherchée et y pénètrent à leur tour pour y prendre les places disponibles. Mais ils s'y fixent très rarement et ne s'y désagrègent pas. Vivant en colonie fermée, selon leurs coutumes, menant un train de vie modeste, ils retournent périodiquement dans leur tribu d'origine où ils ont laissé femme et enfants, remplacés sur place par un frère ou un parent. Par tous ces traits, mais sur une plus grande échelle, les Maures font penser à la fameuse communauté mozabite du sud algérien.

D - L'évolution de la formation sociale toucouleur

a) Les effets généraux de l'impact colonial

Par rapport à la société maure, les effets différentiels de l'impact colonial sur chaque ordre et chaque caste semblent à première vue avoir moins de relief que ses effets généraux sur l'ensemble du groupe social.

On peut expliquer le phénomène par un caractère déjà maintes fois souligné : c'est que le sort commun de tous les Toucouleurs est de travailler la terre de la Vallée, en quelque sorte avant ou

Les Tableaux dressés plus haut (105) sur la structure des recettes et des dépenses, montrent que cette catégorie, par l'extrême modestie de ses disponibilités monétaires, est défavorisée par rapport aux Maures nobles et aux cultivateurs toucouleurs. Il n'est pas sûr qu'à plus long terme elle n'ait des atouts sur les uns et sur les autres. Moins vulnérables que les purs éleveurs, la combinaison de la culture et de l'élevage (puisque la plupart possède quelques animaux laitiers) peut permettre à ces harattine de mieux équilibrer leurs ressources. Ils peuvent également gérer plus fructueusement les profits éventuels, sous forme de troupeaux croissants, que les purs cultivateurs noirs. Leur résistance physique, leur application au travail en même temps que leur sobriété leur permettent de s'adapter plus facilement aux tâches de sédentaires auxquelles est condamnée inévitablement une bonne partie de la communauté nomade. Enfin, la structure sociale maure qui donne beaucoup d'autonomie au ménage monogame, la souplesse du droit foncier maure qui favorise la propriété individuelle des terres et leur vente, peuvent les amener à s'adapter plus rapidement que les paysans toucouleurs à la généralisation inéluctable de l'économie de marché.

d) L'émigration en Afrique noire

Dès les débuts de la colonisation, un mouvement d'émigration des Maures en Afrique noire se dessine. Il devient de plus en plus fort, surtout après 1940 à la suite des années de sécheresse et de restrictions. En 1944, on estime qu'ils sont au moins 20 000 au Sénégal et, quinze ans après, plus de 30 000. Mais ils sont aussi au Soudan, en Guinée et jusqu'au Liberia et au Cameroun.

Cette émigration a des motivations essentiellement économiques. Dans beaucoup de cas c'est que, la famine régnant au campement, on n'a pas d'autres solutions que d'aller chercher ailleurs, chez les sédentaires. Souvent, il semble aussi que ce soit la prise de conscience qu'après tout il est possible de gagner sa vie plus facilement et plus rapidement chez ces sédentaires que dans les dures conditions de la vie au désert.

L'activité principale que les Maures exercent à l'extérieur est la seule - en dehors de l'élevage - qu'ils pratiquent aussi volontiers chez eux : le commerce. Il est connu qu'à Dakar les fonctions de courtiers et chevillards ont été très tôt, dès 1935, monopolisées par les Maures. Certains ont acquis la dimension d'hommes

	Qu. 30		Qu. 47		Qu. 48	
	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui
Maures	21 %	71 %	29 %	63 %	38 %	58 %
Toucouleurs	15 %	85 %	40 %	55 %	55 %	40 %
Ensemble des Noirs	13 %	83 %	28 %	60 %	48 %	43 %

Qu. 49	Mauritanienne	Musulmane	Mariage amour
Maures	67 %	23 %	6 %
Toucouleurs	50 %	40 %	15 %
Noirs	38 %	33 %	23 %

Le croisement de la question 48 (même niveau d'instruction pour votre femme) avec la question 30 (enseignement secondaire pour les filles) montre la cohérence de 60 % des réponses : 13 % répondent non aux deux questions, 48 % oui aux deux questions. Mais 32 % des réponses révèlent une distorsion entre l'idéologie et le projet pratique personnel : 28 % répondent oui à la question 30 et non à la question 48; 4 % répondent non à la question 30 et oui à la question 48.

VI

LE TEST DE COMPLETEMENT DE PHRASE

Le principe du test de complètement de phrase (Sentence completion test ou S.C.T.) a fait ses preuves depuis longtemps aussi bien dans l'étude de l'intelligence (Piaget et Thorndike) que dans l'exploration de la personnalité et l'appréciation des attitudes, cette fois dans la ligne des techniques d'association verbale de Jung.

On en trouvera des commentaires et des applications dans des articles de Serraf (Bulletin de Psychol., 225, XVII, du 30.11.63) et de Fontaine (Revue de Psychologie appliquée, n° 2, vol. XVII, 1967). M. Leblanc, dans son étude de la femme katangaise (cf. Bibliographie), l'utilise dans un but plus sociologique, proche du nôtre. Quant à nous, nous devons surtout sa connaissance à Mme Clapier-Valadon qui, au Centre national de Psychologie de Madagascar, l'a utilisé dans une batterie de tests constituée en vue de déterminer la personnalité du jeune Malgache (cf. Secrétariat à la Coopération, Colloque des psychologues en service dans les Etats d'Afrique, 18-22 septembre 1967, 129 p. ronéo, p. 109).

Nous l'avions adopté dans le cadre des mêmes perspectives premières de notre recherche rappelées au début de la précédente Annexe. Il s'agissait particulièrement par ce moyen de vérifier ou modifier les hypothèses générales sur la jeunesse scolarisée à un niveau d'investigation en principe plus profond que l'enquête par sondage d'opinion et les interviews simples.

Dans ce but, nous avons modifié un certain nombre d'item pour que chacune des phrases à compléter représente une attitude

soit envers la famille et le passé, soit envers l'école et les études, soit envers l'avenir; soit enfin induise un pur affect positif (désirs, espoirs, etc.) ou négatif (craintes, peur, peine, etc.) sans complément d'objet. Cela a donné, après un premier essai limité, les 40 item reproduits plus loin. Nous avons conservé les prénoms européens. L'emploi de prénoms locaux aurait paru plus artificiel dans le cadre de l'école française et aurait plutôt gêné que facilité l'identification, d'autant plus que les prénoms en usage dans chaque ethnie ne sont pas les mêmes.

Monsieur J. Fontaine, conseiller O.S.P. au Ministère de l'Education nationale de la R.I.M., a bien voulu placer cette épreuve au milieu d'une batterie de tests d'orientation qu'il passait lui-même aux élèves. Les consignes demandaient simplement de compléter le plus rapidement possible ces quarante phrases françaises inachevées en précisant que c'était la vitesse d'exécution qui comptait et non le contenu.

Nous avons ainsi recueilli 210 réponses réparties comme suit :

Elèves de 6e - lycée garçons . . .	38
" " " - lycée filles . . .	9
" " " - lycée technique . .	48
" " " - Ecole normale . . .	38
" " 3e - Lycée garçons . . .	34
" " 1ère (2° B) - Ecole normale	32
" terminales - Lycée garçons .	11

Avec un échantillon scolaire aussi large et diversifié, nous voulions procéder à une étude statistique des attitudes collectives de la jeunesse scolarisée (et non qualitative des personnalités individuelles). Il s'agissait pour cela de regrouper les réponses aux item impliquant une attitude envers un des trois univers cités plus haut ou la projection d'un sentiment négatif ou positif.

Comme pour le sondage d'opinion, l'orientation prise par notre travail ne nous a pas laissé le loisir d'achever cette étude et nous ne nous sommes servi ici que de quelques résultats partiels. Comme pour ce sondage aussi, nous espérons avoir l'occasion de le reprendre ailleurs. Ce que nous avons fait montre en effet que la richesse du matériel ainsi obtenue est très grande, sa complémentarité avec les autres méthodes d'investigation très intéressante.

EPREUVE DE PHRASES A COMPLETER

1. André était plus heureux lorsque
2. Il préfère par dessus tout
3. Quand on sait beaucoup de choses, on
4. Rien n'ennuie tant Robert que
5. La plus grande ambition de Michel était
6. Lorsqu'Henri a vu son professeur venir
7. La famille de Pierre est
8. Quand Bernard aura terminé l'école
9. Les camarades de classe de Jacques
10. On pense de moi que
11. Ce que Thomas regrette le plus
12. Quand il pense à ses parents
13. Quand on gagne de l'argent
14. Pierre pensait que son avenir
15. On est puni si
16. François trouve que la vie actuelle
17. Lorsqu'il a vu que les autres réussissaient mieux que lui
18. Le meilleur métier c'est celui où
19. Etant enfant
20. Le père de Jean
21. Je fais effort pour
22. Il se rappelait que sa mère
23. Ce qui tourmentait le plus Henri, c'était
24. Ce qui me pousse le plus dans la vie
25. Ce qu'ils aimaient le plus en lui, c'était
26. Quand il a du temps libre, il aime
27. Les enfants veulent devenir grands pour
28. Il a l'impression qu'on le rabaisse quand

29. Ce que je demande à la vie, c'est

30. Rien n'est aussi fatigant que

31. Je me sens gêné

32. Si Jean-Louis pouvait

33. Quand on est bien élevé, on

34. Lorsqu'il était avec son grand frère

35. On a honte quand

36. Son destin sera

37. Yves aurait préféré se passer de

38. Quand il pense à lui-même

39. Ses expériences précédentes lui apprirent que

40. Je tâche de

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES ET ARTICLES CITES

Cette bibliographie se limite aux ouvrages édités et directement cités soit dans le texte, soit dans les notes de ce travail. Seuls les principaux articles cités des revues Coopération et Développement, Europe-France-Outre-Mer et Bulletin d'Afrique noire sont relevés ici, les références à ces collections étant constantes dans certains chapitres.

Les références des documents ronéotypés ou dactylographiés, celles des Archives, ainsi que quelques remarques sur nos sources d'information, sont données dans les Annexes II, III, IV consacrées respectivement aux Première, Deuxième et Troisième Parties de ce travail.

ABDEL-MALEK (A.), L'Egypte, société militaire, Paris, Seuil, 1962, 383 p.

- "Vers une sociologie comparative des idéologies", in L'Homme et la Société, n° 7, 1968, pp. 115-131.

- La pensée politique arabe contemporaine, Paris, Seuil, 1970, 382 p.

AFANA (O.), L'économie de l'Ouest africain, Paris, Maspero, 1966, 416 p.

AMIN (S.), L'Afrique de l'Ouest bloquée. L'économie politique de la colonisation - 1880-1970, Paris, Ed. de Minuit, 1971, 322 p.

Année V du Parti du Peuple Mauritanien, publiée sous l'égide de la Permanence du Parti, Nouakchott, Secrétariat à l'Information, 1966.

ARNAUD (R.), Précis de politique musulmane, Alger, Jourdan, 1906, t. I.

- L'Islam et la politique musulmane française en A.O.F., Paris, Comité de l'Af. franç., 1912, 187 p.

Atlas des Colonies françaises (L'), Paris, Ed. maritimes et coloniales, 1934, 60 p., 34 planches.

ATTIE (Y.), "Un baptême chez les Toucouleurs", Dakar, I.F.A.N., 1942, Notes africaines, n° 16.

AUSTRUY (J.), Le scandale du développement, Paris, Rivière,

- L'Islam face au développement économique, Paris, Ed. Ouvrières, 1961, 140 p.

BA (O.), Notes sur la démocratie en pays toucouleur, Saint Louis, I.F.A.N., Etudes Mauritaniennes, 1965, 52 p.

- Dialogues d'une rive à l'autre, id., 21 p.

BAH (Moh. el Moktar ould), "Introduction à la poésie maure", Arabica, t. XVIII, fasc. 1, février 1970.

BALANDIER (G.), Sociologie actuelle de l'Afrique noire, Paris, P.U.F., 1963, 240 p.

- Anthropologie politique, Paris, P.U.F., 1967, 240 p.

BARAN, Economie politique de la croissance, Paris, Maspero, 1967, 344 p.

BEART (C.), "Les jeux et jouets de l'Ouest africain", Dakar, Mémoire I.F.A.N. n° 42, 1955, 2 t.

BENOT (Y.), Idéologies des indépendances africaines, Paris, Maspero, 1969, 432 p.

BERQUE (J.), Dépossession du monde, Paris, Seuil, 1964, 219 p.

- Les Arabes d'hier à demain, Paris, Seuil, 2e éd. 1969, 243 p.

- "Cent ving-cinq ans de sociologie maghrébine", Annales E.S.C., t. XI, juillet-septembre 1956, pp. 296-324.

BETTELHEIM (C.), Planification et croissance accélérée, Paris, Maspero, 1967, 192 p.

BEYRIES (J.), "Proverbes et dictons mauritaniens", Revue Et. Isl., t. IV, N. I, 1930, pp. 1 à 51.

- "Notes sur l'enseignement et les moeurs scolaires en Mauritanie", Revue Et. Isl., t. I, 1935, pp. 39-73.

- "Evolution sociale et culturelle des collectivités nomades en Mauritanie", Bull. Hist. et Scient. A.O.F., 1937, t. XX, pp. 465-485.

BLOCH (M.), La société féodale, Paris, Albin Michel, 5e éd. 1968, 702 p.

BOURDIEU (P.) et PASSERON (J.-C.), La reproduction, Paris, Ed. de Minuit, 1970, 280 p.

BOUSQUET (G.-H.), Le droit musulman, Paris, A. Colin, 1963, 206 p.

- Les successions agnatiques mitigées, Paris, Genthner, 1935, 2e P.

BOUTILLIER (J.-L.), CAUSSE (J.), CAUTRELLE (P.), LAURENT (C.), N'DOYE (Th.), La Moyenne Vallée du Sénégal. Etude socio-économique, Paris, P.U.F., 1962, 367 p.

BOUTRUCHE (R.), Seigneurie et féodalité, Paris, Aubier, 1959, 2 vol.

BRAUDEL (F.), La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II, Paris, A. Colin, 1949, 1160 p.

BRENEZ (J.), "Une expérience de recensement en zone nomade", Coopération et Développement, n° 9, mars 1966, pp. 33-41.

BRUNSCHWIG (H.), Mythes et réalités de l'impérialisme colonial français - 1871-1914, Paris, A. Colin, 1960, 200 p.

CAILLE (R.), Journal d'un voyage à Tombouctou et à Jenné dans l'Afrique centrale, Paris, Ed. Anthropos, 1968, 2 t.

CAPOT-REY (R.), Le Sahara français, Paris, P.U.F., 1953, 564 p.

C.E.R.M., Sur le mode de production asiatique, Paris, Ed. Sociales, 1969, 347 p.

CERYCH (L.), Former des hommes. L'aide à l'éducation dans le Tiers-Monde, Paris, Plon, 1965, 275 p.

CHAFFARD (G.), Les carnets secrets de la décolonisation, Paris, Calman-Lévy, t. I, 1965.

CHEHOLD (J.), Introduction à la sociologie de l'Islam. De l'animisme à l'universalisme, Paris, Maisonneuve, 1958, 230 p.

- "Le mariage avec la cousine parallèle dans le système arabe", L'Homme, juillet-décembre 1965, pp. 113-173.

Convention Etat-sidérurgie (La), Paris, Doc. Franç. n° 222.

Coopération (Ministère de la), 1959-1964. Cinq ans de fonds d'aide et de coopération, Paris, 1964, 71 p.

- Rapport d'activité 1961-1963, Direction de la coopération culturelle et technique, Paris, 1964, 119 p.

Coopération (Secrétariat d'Etat aux Affaires étrangères chargé de la), Rapport d'activité 1964-1966, Direction des affaires culturelles et techniques, Paris, 1967, 216 p.

COQUERY (C.), La découverte de l'Afrique, Paris, Julliard, 1965, 255 p.

COQUERY-VIDROVITCH (C.), "Recherches sur le mode de production africain", La Pensée, n° 44, 1960, pp. 60-78.

- "De l'impérialisme britannique à l'impérialisme aujourd'hui. L'avatar colonial", L'Homme et la Société, n° 18, 1970, pp. 61-90.

CORNEVIN (J.), Histoire de l'Afrique, Paris, Payot, t. I, éd. 1967, 491 p.; t. II, 1966, 638 p.

CUISENIER, "Endogamie et exogamie dans le mariage arabe", L'Homme, vol. 2, n° 2, mai-août 1962.

DADDAH (M. ould), Discours et interventions, éd. par le Haut Commissariat à l'Information, Nouakchott, Icam, 1966, 294 p.

DAVIDSON (B.), L'Afrique avant les Blancs. Découverte du passé oublié de l'Afrique, Paris, P.U.F., 1962, 326 p.

- Mère Afrique, Paris, P.U.F., 1965.

DELAFOSSE (M.), Histoire des colonies françaises, Paris, Plon, 1931, 5 t.

- "Traditions historiques et légendaires au Soudan", Bull. com. hist. et scient. de l'Afrique franç., 1913, pp. 298-301.

DESCLOITRES (R.) et DEBZI (L.), "Système de parenté et structures familiales en Algérie", Annuaire statistique de l'Afrique du Nord, Paris, C.N.R.S., 1963.

DESIRE-VUILLEMIN (G.), Contribution à l'histoire de la Mauritanie de 1900 à 1934, Dakar, Ed. Clairafrique, 1962, 412 p.

- (avec M. EL CHENNAFI, M. ould HAMIDOUN, Elimane KANE), Histoire de la Mauritanie des origines au milieu du XVIe siècle, 1er livre, Ministère de l'E. N. de la R.I.M., Hatier, 1964, 144 p.

DIAGNE (P.), Pouvoir politique traditionnel en Afrique occidentale, Paris, Présence Africaine, 1967, 294 p.

DIOP (C.-A.), L'unité culturelle de l'Afrique noire, Paris, Présence Africaine, 1959, 203 p.

DIOP (M.), Histoire des classes sociales dans l'Afrique de l'Ouest, Paris, Maspero, t. I, 1971, 268 p.

DOUTTE (C.), Magie et religion dans l'Afrique du Nord, Alger, Jourdan, 1909, 617 p.

DUFRENNE (M.), La personnalité de base. Un concept sociologique, Paris, P.U.F., 1953, 347 p.

DUMEZIL (G.), Mythe et épopée. L'idéologie des trois fonctions dans les épopées des peuples indo-européens, Paris, Gallimard, 1967, 445 p.

DUMONT (L.), Homo Hierarchicus. Essai sur le système des castes, Paris, Gallimard, 1968.

DUPRE (G.) et REY (J.P.), "Réflexions sur la pertinence d'une histoire des échanges", Cah. Inter. de Sociol., vol. XXVI, 1969, pp. 133-163.

DURKHEIM (E.), Les formes élémentaires de la vie religieuse, Paris, P.U.F., 4e éd. 1960, 647 p.

Encyclopédie de l'Islam, Paris, Ed. Picard et E.-J. Brill, Leyde, 1913 (à partir de), 5 vol.; nouvelle édition, id., 1960, 2 vol.

DANNAUD (J.-P.), "Enseignement et avenir de la langue française en Afrique noire", Coopération et Développement, n° 7, 1965, pp. 17-30.

- "L'enseignement dans les T.O.M. et pays associés", Documentation française, n° 1996, 1954, 68 p.

Essor économique de la R.I.M. (L'), Nouakchott, Ministère des Aff. étrangères et du Plan, Ed. Delroisse, 32 p.

FLIS-ZONABEND (F.), Lycéens de Dakar, Paris, Maspero, 1968, 216 p.

FOUGEYROLLAS (P.), Modernisation des hommes : l'exemple du Sénégal, Paris, Flammarion, 1967, 236 p.

FRANCK (A.-G.), Capitalisme et sous-développement en Amérique latine, Paris, Maspero, 1968, 304 p.

- Le développement du sous-développement : l'Amérique latine, Paris, Maspero, 1970, 376 p.

- "Sociologie du sous-développement et sous-développement de la sociologie", Cah. Inter. de Sociol., vol. XLII, n° 42, 1967, pp. 103-133.

FREMIE (R.), "Problèmes de l'adolescence africaine dans le milieu scolaire secondaire", Cahiers pédagogiques, septembre 1964, pp. 25-31.

FROBENIUS (L.), Histoire de la civilisation africaine, Paris, Gallimard, 1952, 371 p.

- Le destin de la civilisation, Paris, Gallimard, 1963, 374 p.

FROELICH (J.-C.), "Islam et culture arabe en Afrique au sud du Sahara", Le Mois en Afrique, n° 1, 1966.

FURON (R.), Le Sahara. Géologie, ressources minérales, mise en valeur, Paris, Payot, 1958, 300 p.

GABUS (J.), Au Sahara - vol. I Les hommes et les outils, vol. II Arts et symboles, Neuchâtel, La Baconnière, 1955-1958.

- "Contribution à l'étude des Nemadi, chasseurs archaïques du Djouf", Bull. de la Soc. suisse d'Anthrop. et d'ethnol., 1951, pp. 49-83.

- 'Sahara 1960-1961", Rapport brut de mission, Bibliothèques et Musées de la ville de Neuchâtel, La Baconnière, 1961, pp. 91-185.

GADEN (H.), Proverbes et maximes peuls, Paris, Institut d'ethnologie, 1921, 364 p.

- "Du régime des terres de la vallée du Sénégal au Fouta antérieurement à l'occupation française", Bull. com. Et. hist. et scient. A.O.F., t. XVIII, 1935, pp. 409-414.

- Du nom chez les Toucouleurs et les Peuls islamisés

du Fouta", Revue d'ethnol. et de sociol., n° 1-2, 1912, pp. 50-56.

GALLAIS (J.), Le delta intérieur du Niger. Etude de géographie régionale, Dakar, I.F.A.N., 1967, 2 vol.

GARDET (L.), La cité musulmane. Vie sociale et politique, Paris, Vrin, 1954, 404 p.

- L'Islam. Religion et communauté, Paris, Desclée de Brouwer, 1967, 496 p.

GARNIER (C.) et ERMONT (P.), Désert fertile : un nouvel Etat, la Mauritanie, Paris, Hachette, 1960, 230 p.

GAUCHER (J.), Les débuts de l'enseignement en Afrique francophone, Paris, Le livre africain, 1968, 198 p.

GAUDEFROY-DEMOMBYNES (L.), Les institutions musulmanes, Paris, Flammarion, 1946, 221 p.

GAUDIO (A.), Les civilisations du Sahara, Verviers, Marabout-Université, 1967, 320 p.

GAUTIER (E.-F.), Le passé de l'Afrique du Nord. Les siècles obscurs, Paris, Payot, 1952, 457 p.

GERTEIMY (A.-G.), Mauretania, London, Pall Mall Library of Africa Affairs, 1967, 343 p.

GOURAUD (Cl.), La pacification de la Mauritanie, Paris, Larose, 1910, 287 p.

GRIMAL (P.), La colonisation, Paris, A. Colin, 408 p.

GURWITCH (G.), Le concept de classe sociale, Paris, C.D.U., 1965.

- Traité de sociologie, Paris, P.U.F., 1963, 2 t.

HAMES (C.),"La société maure ou le système des castes hors de l'Inde", Cah. inter. de sociol., vol. XLVI, 1969, pp. 163-177.

HAMIDOUN (M. ould), Précis sur la Mauritanie, Saint Louis, I.F.A.N., 1952, 72 p.

HARDY (G.), Une conquête morale : l'enseignement en A.O.F., Paris, A. Colin, 1917.

HERSKOWITS (M.-J.), Les bases de l'anthropologie culturelle, Paris, Payot, 1967, 331 p.

Impérialisme (L'), Actes du colloque d'Alger (21-24 mars 1969), Alger, S.N.E.D., 1970, 252 p.

Impérialisme (Sociologie de l'), Actes du 7e Congrès Mondial de Sociologie de Varna, 1970, Paris, Ed. Anthropos, 782 p.

JACQUES-MEUNIE (D.), Cités anciennes de Mauritanie, Paris, Klincksieck, 1961, 194 p.

JAHN (J.), Muntu. L'homme africain et la culture néoafricaine, Paris, Seuil, 1961, 293 p.

JALEE (P.), L'Impérialisme en 1970, Paris, Maspero, 1969, 232 p.

JEANNENEY (sous la direction de), La politique de Coopération avec les pays en voie de développement, Rapport de la commission d'étude instituée par le décret du 12 mars 1963, Paris, Doc. franç. 1964, 2 vol.

JULIEN (C.-A.), Histoire de l'Afrique du Nord, Paris, Payot, 2 vol., 1952-1956.

KANE (C. H.), L'aventure ambiguë, Paris, Julliard, 1965, 205 p.

KANE (L), "La circoncision chez les Toucouleurs", Bull. Enseign. A.O.F., n° 96, 1937, pp. 42-47.

KLINEBERG (O.), Psychologie sociale, Paris, P.U.F., 1962, 2 t.

KNAPEN (M.-T.), L'enfant Mukongo. Orientation de base du système éducatif et développement de la personnalité, Paris, Béatrice Nauwelaerts, 1962, 202 p.

LABAT (P. J.-B.), Nouvelle relation de l'Afrique occidentale, Paris, Cavelier, 1728, 5 vol.

LABOURET (H.),"L'échange et le commerce en Afrique tropicale", in Histoire du commerce, Paris, S.P.I.D., 1953, t. III, pp. 1-127.

LACOSTE (Y.), Ibn Khaldoun. Naissance de l'histoire, passé du tiers-monde, Paris, Maspero, 1966, 240 p.

LA COURBE (M.-J.), Premier voyage du Sieur de La Courbe fait à la Coste d'Afrique en 1685, Paris, Champion-Larose, 1913, 321 p.

LAMBERT (N.), "Medinet Sbat et la protohistoire de la Mauritanie occidentale", Paris, C.N.R.S., Antiquités africaines, t. IV, 1970, pp. 15-62.

LAROUI (A.), L'idéologie arabe contemporaine, Paris, Maspero, 1967, 228 p.

LAWRENCE (T.-E.), Les sept piliers de la Sagesse, Paris, Payot, 1950, 825 p.

LEBLANC (M.), Personnalité de la femme katangaise. Contribution à l'étude de son acculturation, Paris, Beatrice-Nauwelaerts, 1960, 403 p.

LECERF (J.), "Note sur la famille dans le monde arabe et islamique", Arabica, t. III, 1956.

LE GRIP (A.), BEYRIES (J.), "Aspects actuels de l'Islam en A.O.F.", L'Afrique et l'Asie, n° 24-25, 1953-1954.

LE MAIRE (J.-J.), Les voyages du Sieur Le Maire aux Isles Canaries, Cap Vert, Sénégal, Gambie, Paris, J. Collombat, 1695, 226 p.

LEON L'AFRICAIN, De l'Afrique, Trad. Temporal, Paris, 1830, 4 vol.

LENINE (V.-I.), L'Impérialisme, stade suprême du capitalisme, Oeuvres choisies, Ed. de Moscou, 1968, t. I, pp. 654-753.

LERICHE (A.), "Notes sur les classes sociales et quelques tribus en Mauritanie", Bull. I.F.A.N., série B, 1955, t. XVII, pp. 173-203.

- "De l'enseignement arabe féminin en Mauritanie", id., 1952, t. XII, pp. 744-750.

LEVI-STRAUSS (C.), Structures élémentaires de la parenté, Paris, Mouton, 2e éd. 1967, 591 p.

- Race et Histoire, Paris, U.N.E.S.C.O., 1952, 50 p.

- Anthropologie structurale, Paris, Plon, 1958, 454 p.

- La Pensée sauvage, Paris, Plon, 1962, 395 p.

LOMBARD (J.), Structures du type féodal en Afrique noire. Etude des dynamismes internes et des relations sociales chez les Bariba du Dahomey, Paris-La Haye, Mouton, 1965, 544 p.

- Autorités traditionnelles et pouvoir européen en Afrique noire, Paris, A. Colin, 1967, 291 p.

LOMBARD (M.), "L'or musulman du VIIe au XIe siècle", Paris, Annales E.S.C. n° 22, 1947, pp. 143-160.

LUXEMBURG (R.), L'accumulation du capital, Paris, Maspero, 1967, 2 vol.

LY (Abd.), La Compagnie du Sénégal de 1673 à 1696, Paris, Présence Africaine, 1960, 312 p.

LY (B.), "Les classes sociales dans le Sénégal pré-colonial", in Sur le Mode de Production asiatique, Paris, Ed. Sociales, 1969, pp. 78-89.

MAHIOU (A.), L'avènement du parti unique en Afrique noire, Paris, Librairie de droit et de jurisprudence, 1968, 277 p.

MANDEL (E.), Traité d'économie marxiste, Paris, Ed. 10-18, 1969, 4 vol.

MAQUET (J.), "Une hypothèse sur l'étude des féodalités africaines", Cah. d'Et. africaines, n° 6, 1961.

MARTY (P.), Etudes sur l'Islam maure, Paris, Leroux, 1916, 252 p.

- L'Islam en Mauritanie et au Sénégal, Paris, id., 484 p.

- Etudes sur l'Islam et les tribus du Soudan, Paris, Leroux, 1918-1920, 4 vol.

MARTY (P.), L'Emirat des Trarza, Paris, Leroux, 1919, 483 p.

MARX (K.), Fondement de la critique de l'économie politique, Paris, Anthropos, 1968, 2 t.

- Oeuvres, Paris, Bibl. de la Pléiade, t. I, 1965, t. II, 1968.

MARX (K.) et ENGELS (F.), L'idéologie allemande, Paris, Ed. Sociales, 1965, 107 p.

- (Textes de), Sur les sociétés précapitalistes, Préface de M. Godelier, Paris, Ed. Sociales, 1970.

MASSIGNON (L.), Parole donnée,

MAUNY (R.), Tableau géographique de l'Ouest africain d'après les sources écrites, la tradition et l'archéologie, Dakar, I.F.A.N., 1961, 587 p.

Mauritanie en marche (La), publié par le Gouvernement de la R.I.M., Réalisation "Grafica international", 1966, 82 p.

MEILLASSOUX (C.), "Essai d'interprétation des phénomènes économiques dans les sociétés traditionnelles d'autosubsistance", Cah. d'Et. africaines, n° 4, 1960.

- "Ostentation, destruction, reproduction", Genève, Cah. de l'I.S.E.A., t. II, n° 4, avril 1968.

- Anthropologie économique des Gouro de Côte d'Ivoire. De l'économie de subsistance à l'agriculture commerciale, Paris - La Haye, Mouton, 2e éd. 1970, 383 p.

MISKE (A.), "Une tribu maraboutique du Sahel", Bull. com. hist. et scient. A.O.F., octobre-décembre 1937, pp. 282-306.

MISKE (A.-B.) [présenté par], Al Wasit. Tableau de la Mauritanie au début du XXe siècle, Paris, Klincksieck, 1970, 134 p.

MONTAGNE (R.), La civilisation du désert, Paris, Hachette, 1947, 267 p.

MONTEIL (V.), L'Islam noir, Paris, Seuil, 1966, 367 p.

- "Un cas d'économie ostentatoire : les griots d'Afrique noire", Genève, Cah. de l'I.S.E.A., t. II, n° 4, 1968.

MOUNOUNI (A.), L'Education en Afrique, Paris, Maspero, 1967, 320 p.

MURPHY (R.) et KASDAN (L.), "The structure of Parallel Cousin Marriage", The american anthropologist, vol. 61, 1954, pp. 17-29.

ORTIGUES (E. et M.-C.), Oedipe africain, Paris, Plon, 1966, 335 p.

OUALALOU (F.), L'assistance étrangère face au développement du Maroc, Casablanca, Ed. Maghrébines, 1969, 422 p.

PAULME (D.), Les civilisations africaines, Paris, P.U.F., 1969, 128 p.

- "Régimes fonciers traditionnels en Afrique noire", Présence Africaine, n° 48, 1963, pp. 109-132.

PERROUX (F.), Economie des jeunes nations, Paris, P.U.F., 1954, 2 t.

- "Grande forme et petite nation", in Rapport Jeanneney, t. II, pp. 55-67.

POMPIDOU (G.), Discours sur la Coopération, prononcé par M. - , Premier Ministre devant l'Assemblée Nationale le 10 juin 1964, Doc. franç., 1964, 28 p.

POULANTZAS (N.), Pouvoir politique et classes sociales, Paris, Maspero, 1970, 398 p.

PROST (A.), L'enseignement en France - 1800-1967, Paris, A. Colin, 1967, 524 p.

PSYCHARI (E.), Lettres du Centurion, Paris, Couard, 1933, 334 p.

PUJOS (J.), Croissance économique et impulsion extérieure. Etude sur l'économie mauritanienne, Paris, P.U.F., 1964, 313 p.

PUYGAUDAU (O. du), "Arts et coutumes des Maures", Hesperis Tamuda, vol. VIII, 1967; vol. IX, 1968.

RANDAU (R.) [R. Arnaud], Un Corse d'Algérie chez les hommes bleus. Xavier Coppolani, le pacificateur, Alger, Imbert, 1949, 215 p.

RENOUVIN (P.), Les politiques d'expansion impérialiste, Paris, P.U.F., 1949, 2 t.

République Islamique de Mauritanie (La), Paris, Doc. franç. n° 2687, 1960, 50 p.

RICHARD-MOLLARD (J.), Hommage à ..., Paris, Présence Africaine, 1953, 381 p.

RIVIERE (C.), "De l'objectivité des classes sociales en Afrique noire", Cahiers inter. de sociol., vol. XLVII, 1969.

RODINSON (M.), Islam et capitalisme, Paris, Seuil, 1966, 302 p.

- "Le marxisme et la nation", L'Homme et la Société, n° 7, 1968, pp. 131-151.

SAHLI (M.), Décoloniser l'histoire. Introduction à l'histoire du Maghreb, Paris, Maspero, 1965, 150 p.

SENGHOR (L.-S.), Les fondements de l'Africanité ou Négritude et Arabité, Paris, Présence Africaine, sans date, 107 p.

SEVE (L.), Marxisme et théorie de la personnalité, Paris, Ed. Sociales, 1969, 508 p.

SOH (S.-A.), Chronique du Fouta sénégalais, Traduction et commentaires de M. Delafosse et H. Gaden, Paris, Leroux, 1913, 328 p.

SORDET (M.) et MILCENT (E.), "Le Parti du Peuple Mauritanien", Revue franç. d'Et. politiques. Le Mois en Afrique, n° 45, 1969, pp. 36-45.

STALINE (J.), Le marxisme et la question nationale, Ed. de Moscou, 1938.

SURET-CANALE (J.), Afrique noire. Géographie, civilisations, histoire, Paris, Ed. Sociales, 2e éd. 1961, 317 p.

- Afrique noire. L'ère coloniale 1900-1945, Paris, Ed. Sociales, 1964, 632 p.

TATON (R.), "Le Parti du Peuple Mauritanien, source de toute orientation nationale", E.-F.O.M., n° 459-460, 1968, pp. 19-22.

- "L'impact économique et financier de Miferma", E.-F.O.M. n° 490, 1970, pp. 35-37.

TEFFAHI (M.), El Wasit d'Ech Chinguetti, Saint Louis, I.F.A.N., Et. mauritaniennes, 1950, 50 p. (cf. A.-B. MISKE).

TERRAY (E.), Le marxisme devant les sociétés primitives, Paris, Maspero, 1969, 174 p.

THOMAS (L.-V.), Le Socialisme et l'Afrique, Paris, Le livre africain, 1966, 2 vol.

- Les constantes de la culture nègre, Paris, Présence Africaine, 1963.

TILLON (G.), Le Harem et les cousins, Paris, Seuil, 1966, 217 p.

TOUPET (C.), "Orientation bibliographique sur la Mauritanie", Bull. I.F.A.N., série B, 1959, pp. 201-235; 1962, pp. 594-613.

TRIBOULET (R.), Pourquoi la Coopération ? Conférence des Ambassadeurs, Grands discours internationaux, Nelle série, n° 10.

U.N.E.S.C.O., Le Racisme devant la science, Paris, 1960, 344 p.

VANSINA (J.), Les anciens royaumes de la savane lovaninne, Léopoldville, Institut de Recherches économiques et sociales, 1965, 250 p.

WANE (Y.), Les Toucouleurs du Fouta Toro. Stratification sociale et structure familiale, Préface de G. Balandier, Dakar, I.F.A.N., 1969, 251 p.

WATT (M.), Mohamed at Mecca, Oxford, Clarendon Press, 1956.

WITTFOGEL (K.-A.), Le despotisme oriental, Paris, Ed. de Minuit, 1964.

ZEMPLENI-RABAIN (J.), "Modes fondamentaux de relations de l'enfant wolof du sevrage à la classe d'âge", Psychopathologie africaine, vol. II, n° 2, pp. 143-179.

Contribution à une sociologie du sous-développement : l'exemple de la République Islamique de Mauritanie.

Thèse pour le Doctorat d'Etat par Francis de Chassey

ERRATA et NOTE SUR LA TRANSCRIPTION DES TERMES ARABES? HASSANIYA ET POULAR.

I. ERRATA :

Tome I

P.40, 13º l. : lire "Ibn Batouta" ou"Battûta" au lieu de"Batouba" (id.p.42)- p.46,23º l. : lire "zaouia" et non zouia.- p.55,6º l. : lire "G.Tillion" et non G.Fillon (id.pp.114 et 159).- p.91,18º l. : lire "bovins"et non bourins. - p.226,14º l. : lire "non pas c4" au lieu de "non pas C4".- p.241,22º l.: lire "armes" au lieu de armees. - p.251,24º l. : lire "Sire Baba"au lieu de Sire Babalq.- p.264,32º l. : "il y a un axe" et non il y a axe.

Tome II

P.379,9º l. : lire " 17°/oo" au lieu de 17%.- p.410 ,10º l. : "1959" au lieu 1969. - p.514,14º l. : "3000 Mauritaniens" au lieu de 4000...- p.516,14º l.: lire " quarante milliards de francs CFA" au lieu de quarante milliards de dollars. - p.521, 5º l. : Cansado et non Caurado.- p.599,tableau 22,colonne de droite,4º chiffre : remplacer:27.942 au lieu de 55 884.- p.569,18º l. "classe moyenne ou naissante" supprimer "ou".- p.664,25º l. : lire "8 en 1964, 50 en 1968" au lieu de 1960 et 1963.-

Tome III

P.14, note 50, avant dernière ligne : ajouter une virgule à la fin de la ligne, après " tres peu de femmes".

p.109 : compléter ainsi les réponses à la question 48 :
1. 3
...
4. 4
5. 37
6. 3

++++++++++++++++

II- Note sur la transcription des termes hassanya, arabes et poular.

Nous devons reconnaître que ce n'est qu'au moment de faire dactylographier notre travail - dans des conditions difficiles dûes à la distance et aux brefs délais impartis- que nous nous sommes posé la question de la transciption des termes vernaculaires receuillis au cours de nos enquêtes.

D'une part nous n'avions pas pensé qu'il étaient en fait si nombreux; d'autre part nous n'avons aucune compétence linguistique; enfin il nous a bien fallu constater que chez les historiens, ethnologues ou sociologues, même récents, traitant du même sujet ou de sujets proches, l'orthographie des mêmes termes varie considérablement d'un spécialiste à l'autre, voire d'une année à l'autre.

Pour sortir de notre embarras, nous nous sommes efforcé de suivre, dans notre texte, les simples principes suivants :

- Lorsque les noms d'ethnie sont originaires, ceux par laquelle l'ethnie elle-même se désigne dans sa propre langue, nous les écrivons invariables en genre et en nombre. Ex. Sarakole, Bambara, Serer, Malinke etc.
Si ces noms d'ethnies sont purement français et n'existent pas dans la langue vernaculaire (v.g. les Maures, les Toucouleurs), ou du moins s'ils sont francisés depuis longtemps (v.g. les Peuls, les Ouolofs), nous les faisons varier en nombre et parfois en genre.

- Quant aux noms de caste et d'ordres des ethnies étudiées et aux noms communs arabes, hassanya et poular employés ici, ils sont parlés et écrits courament pour la plupart en français, au moins depuis le debut de la colonisation et en Mauritanie (langage administratif). C'est cet usage que nous avons suivi. C'est selon le même usage que nous avons conservé la forme grammaticale du pluriel propre à ces langues : v.g. un hartani, des harattine ; un torodo, des torobe etc.

- Cependant étant donné le relativement grand nombre des termes ainsi retranscrits, et les incertitudes de l'usage lui-même, nous avons finalement demandé à des linguistes maurtitaniens, spécialistes du hassanya et du poular, de bien vouloir faire la transcription phonétique de tous ces termes. C'est ce qui est fait dans les pages suivantes selon le systeme de l'UNESCO et ce dont nous les remercions.

LEXIQUE ET TRANSCRIPTION PHONETIQUE DES PRINCIPAUX TERMES ARABES ET HASSANYA CITES DANS CETTE ETUDE

Aamel	serviteur (p.120)	ʿamel
Abid	captif (id)	ʿabd
Açeb	agnats (97)	ʿaṣab
AÏal	"gens"ou clan familial(97)	ʿaïal
AÏn	source (79)	ʿain
Arabi	arabe,guerrier noble(125 etc)	ʿarbi
Aroudh	science de la prosodie(189)	ʿarūḍ
AssaÏlal	puits à balancier des oasis(88)	
Assabiya	solidarité tribale (200 sq)	ʿaṣabiya
Bir(p.bias)	puits profond(79)	Bīr
Badya	la vie au désert(158)	bādiya
BaÏan	art du récit et de l'exposition(189)	bayān
Batha	rivière intermittente (79)	baṭḥa
Batna(ahel)	"ceux de l'occulte,du profond",marabouts de tendance soufi(172)	bāṭna (ʾahl)
Beizani	les blancs,les Maures(123 etc.)	bīẓāni
Bou	le père(98)	bu
Boulagha	la rhétorique(189)	balāġa
Carf	science des déclinaisons et conjugaisons(189)	ṣarf
Cedaq	douaire reçue par la femme(109)	ṣadaq(ātu)
Cheikh(p.chiekh)	chef religieux (129 etc.note 63)	šeyḫ (šuyūḫ)
Chikh	chef,"président"de la djemaa(129 sq)	šīḫ
Daya	mare temporaire(79)	ḍāya
Djebr	droit de contrainte du maître dans le mariage du captif (120)	jebr
Djemaa	assemblée des chefs de famille(129)	jemāʿa
Doula	groupe de travail d'étudiants de mahadra(190)..	
Draha	vêtement masculin	dawrāʿa
Dzahra(ahel)	"ceux du clair, du manifeste",marabouts de tendance légaliste(172)	ẓāhra (ʾahl)
Futuwa	vertu chevaleresque(167)	futuwa
Fata	j.homme bien élevé selon cette vertu(167 sq.)	fatā'
Fadelia	confrérie(173)	fāḍiliya
Frardh	part fixe dans la succession(109)	farḍ
Fiqh	droit(160 etc)	fiqh
Fiqh	fraction(98 etc)	fiq
Frig	campement(53 etc)	ʿfrīg
Gabodt	redevance des tributaires aux guerriers(143)	gabḍ
Gazal	poesie satirique(169)	ġazal.
Ghoudfia	confrérie(173 etc)	ġuḍfiya
Guetna	récolte de datte(88)	geṭna

oukht	soeur(97)	ʾuḫt
Oum	mère(id.)	ʾum
Quadria	une confrérie(173)	qādiriya
Qu'bila	tribu(98)	qābila
Quiyas	type de raisonnement analogique(189)	qiyas
Ribat	retraite fortifiée(45)	ribāṭ
Rbaa	offrande hebdomadaire au maître d'école coranique	ʿarbāʿa.
Sahwa	conduite et vertu de pudeur(153)	saḥwa
Sagata	grand mouton adulte(87)	
Shi'r	poesie arabe classique(173)	šiʿr
Taibat sourathout	"exeellent dans la récitation des sourates"(179)	ṭaybat s
Takazoul	vers d'amour courtois(169)	taqazzul
Tamsifate	droit d'hospitalité des guerriers chez les marabouts(Trarza)(145)	tamṛvaṭ
Tamsifrat(p.tisafren)	clients,"parasites"(95)	tāmsifrat(tisaf
Tassawouf	mystique(190)	taṣawuf
Tassoufra	sac de cuir(82)	taṣoufra
Tawdid	théologie(188)	tawḥīd.
Tehellil	sachet de cuir(82)	tihlil.
Ternia	mouton à deux dents(87)	ṯniya
TfeTl	enfant après 7 ans env.(155)	ṭfeyl.
Tidjania	une confrérie(173)	tijāniya
Trab el Beizani	pays maure(190)	ṯrāb el bīẓan
Tyab	guerrier"repenti" (170)	ṭiyab.
Umma	communauté des croyants,nation(190 sq)	ʿumma,
Zaouia	tribu maraboutique,centre d'études supérieures(125)	zawiya
Zenaga	Tributaire(124)	zenaga
Zeriba	enclos d'épineux(97)	zriba
Zrig	lait caillé sucré(88)	zriq.

Hakem	chef ou responsable(187)	ḥākim
Hafma	tente, famille(95 sq.)	ḥafma
Hardine	guitare du griot(123)	ḥardin
Hartani(p.harattine)	affranchi(122 etc.)	ḥartānī (ḥarāṭīn)
Hassan	guerrier(125 etc)	ḥassān
Hassi(p.hassian)	nappe d'eau profonde(79)	ḥāsī (ḥasyān)
Hedia	redevance envers les marabouts(143)	hadya
Hizb Chaeb	le Parti du Peuple(580 etc.)	ḥizb ša'b
Horma	redevance due aux guerriers(143)	ḥurma
Iggiou(p.iggaouen)	griot(123)	iggīw (iggāwen)
Ichir	jeune enfant(155)	išīr
Jedaa	mouton adulte moyen(87)	jeda
Kalam	la métaphysique(190)	kalām
Khal	oncle maternel (113)	ḫāl
Khala	tante maternelle (id)	ḫāla
Khou	le frère(id.)	ḫu
Kouafi	la versification(189)	qawāfi
Kteb el hajeb	"amulette"(174)	ktāb ḥjab
Laghna	poesie populaire(174)	lagna
Lahma	tributaire(124)	laḥma
Loh ou loua	tablette de l'école coranique(179)	loḥ
Maalem(p.maalemin)	forgerons(123)	m'allam (m'almin)
Maan	"dialectique"ou art de discuter(189)	maʿāni
Mahadra	Ecole coranique "superieure"(177)	maḥḍra
Maftuma	mouton sevré(87)	mafṭuma
Mahr	douaire (109)	maḥr
Matual ayn	choses impudentes,honteuses(154)	mātwaʿ ʿēn
Mhaidana	mouton en sevrage(87)	mḥaydna
Mhgrafi	guerrier noble(171)	mḥāri
Mechbour	"commando" de guerrier(145)	mešbūr
Mellafah	vêtement féminin(154)	melḥafa
Mint	fille	mint
Mneha	prêt de troupeux avec usufruit((87)	mniha
Mourabitoun	gens du ribat(45)	murābiṭun
Mouabedine	étudiants de mahaura nomade(184)	muʿabdin
M'rabet	marabout(plutôt péj.)(171)	mrābaṭ
Mudaaf	procèdéspécifique de prêt à intêret((87)	mudāʿaf
Mudarra(ou Mauna)	"cadeaux" ou contrrbutions specifiques(143)	maʿauna
Nazrani	chrétiens,par ext.Français ou européens(188 etc)	nṣrani
Nahou	syntaxe(189)	naḥu
Ogol(p.oglat)	puits peu profond(79)	ʿaqla (pl. ʿaqal)
Ouali saw	gens castés et serviles(litt.:ceux du mal)(166)	wāli sāw
Ould	fils	wuld
Ould amm	famille paternelle(97)	wuld ʿamm

LEXIQUE ET TRANSCRIPTION PHONETIQUE DES PRINCIPAUX TERMES POULAR CITES DANS CETTE ETUDE.

Awbube	griots généalogistes(234 etc)	.Awbbe
Baba	père ou oncle paternel(221)	Baaba
Bayti	terres de la communauté(243)	Bayti
Bibe	frères, soeurs, cousins..(221)	Bibbe
Bigorgol	enfant de la tante paternelle(226)(croisés)	Bügorgol
Bikao	enfant de l'oncle maternel id.	Bü Kaaw
Biledo(p.vilebe)	so rcier(272)	Bilejo
Burnabe	potiers(234 etc)	
Cedo(p.sebe)	guerriers, libres(234 etc.)	cobbo
Diawando(p.diawambe)	catégorie de "rimbe"(234 etc)	Diawando
Denda	cousins croisés(221)	Dende
Dendiragal diongu	parenté à plaisanterie(223)	Dendiraagal Diongu
" kasam	" avec cousins croisés(id.)	" Kasam
Dieri	terres de culture d'hivernage, non innondées(208etc.)	Yeeri
Diero	petit enfant(262)	Jeero
Djiro	pillage légal des biens de l'Almamy(242)	Jüro
Diowre	terres en propriété indivise(228)	Mooure
Djinabe	parents(234)	Jumaabe
Djalo	houe ou daba(209)	Jalo
Dougal sadak	mariage sans douaire (227)	Dougal Sadak
Dyallo(p.dyabe)	gens serviles(234)	Jiyaabo(jiyabe)
Dyom	maître, doyen(218 etc.)	Joom (au Jom)
Dyom leydi	droit du maître de la terre(255)	" leydi
Dyom ~~dyengol~~levré	droit d'usage, litlt. de la hache(255)	" Levre
Dyom dyengol	" " " du feu(id.)	" Jangol
Endamm	parenté de lait, tendresse(265)	Endam
Entado	enfant sevré(262)	Entaado
Fedde	classe d'âge(268)	Fedde
Futankobe	habitants du Fouta(245)	Futankoobe
Galle	consession, famille étendue(217)	Galle
Gorgol	tante paternelle(220)	Gorgol
Gorko	homme	Gorko
Halpularen	poularophones(245)	Haalpulaaren
Kao	oncle maternel(220)	Kaaw
Kersa	pudeur, amour-propre(267)	Kersa
Lawakobe	familles dominantes des torobe(254)	Lawakoobe
Lawbe	menuisiers, artisans du bois(234)	Lawbe
Lenyol	lignage, par ext. division sociale(218)	Leñol (Lenyol)

Lengal	bâton à fouir(209)	Luugal
Lewre	parcelles de diewre distribuées aux ménages(228)	Lewre
Macube(s.mathioudo)	captif(235)	Maccuɓe
Maodo	maître,chef(219)	Mawɗo
Mauna	frères ou cousins parallèles aînés(234)	Mawne
Mina	" " " puinés(id.)	Miñye (Minye)
Miskimebe	torobe de rang modeste(253)	Miskimeeɓe
Ndat	grand-parent(234)	Ndat
N'dioli	redevance sur les terres(255)	N'Joldi
Ndiftungu	rapt rituel de la fiançée(226)	N'fitungu
Nene	mère ou tante maternelle(221)	Neene
Nyeado(p.nyenbe)	gens castés(237)	Ñeeño (Ñeeɓe)
Oualo	terres de culture de saison sèche, inondées en hivernage(208 etc.)	Waalo
Rimbe(s.dimo)	gens libres(234)	Rimɓe (dimo)
Saakit	petit filet de pêche(212)	Saakit
Sakebe	cordonniers(234)	Sakeeɓe
Sarte	faucille(209)	Sarto
Same	gros mil(209)	Samme
Souna	petit mil(id.)	Souna
Syrmyanke(p...kobe)	devins(272)	Sinyanke
Thierno	marabout(276)	Ceerno
Taamirabe	grand-parents(221)	Taaniraɓe
Thioubalo(p.subalbe)	catégorie de rimbe,pêcheurs.(239)	Cuballo (Cubalɓe)
Torodo(p.torobe)	" dominante des rimbe(238 etc.)	Torodo
Tietigu	taxe sur l'héritage d'un droit de culture(255)	Tiotiigu
Wabube sanyebe	catégorie de nyenbe,tisserands(234)	Maabuɓe Sañ[illegible]
Wayilbe	" " ,forgerons,bijoutiers(id.)	Wailluɓe
Wambabe	" " ,griots guitaristes(id.)	Wambaaɓe
Woda	interdit alimentaire(219)	Woɗa
Yettode	clan patronymique(219)	Yettoode
Yumma	mère(221)	Yumma